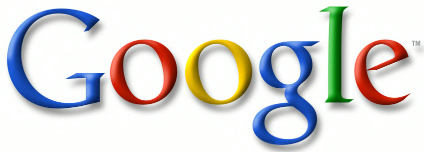


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

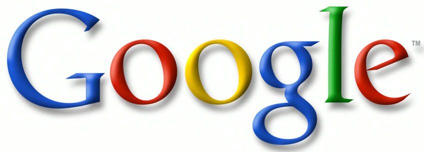
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Digitized by Google

Un coimbria

D-856

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTIQUITÉS

GRECQUES.

TOME II.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FIRMIN DIDOT,
Au Mesnil, près Dreux. (Eure.)

Digitized by Google

ANTIQUITÉS
GRECQUES,

OU

TABLEAU DES MOEURS, USAGES ET INSTITUTIONS DES GRECS;

DANS LEQUEL ON EXPOSE TOUT CE QUI A RAPPORT A LEURS

RELIGION,
GOUVERNEMENT,
LOIS,
MAGISTRATURES,
PROCÉDURES JUDICIAIRES,
TACTIQUE } MILITAIRES,
DISCIPLINE }
MARINE,
FÊTES,
JEUX PUBLICS ET PARTICULIERS,
REPAS,
SPECTACLES,
EXERCICES,
MARIAGES,
FUNÉRAILLES,
HABILLEMENTS,
POIDS ET MESURES,
MONNAIES,
ÉDIFICES PUBLICS,
MAISONS,
JARDINS,
AGRICULTURE, etc. etc.

Ouvrage principalement destiné à faciliter l'intelligence des Auteurs classiques grecs;

TRADUIT DE L'ANGLAIS DE ROBINSON.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES ET CIE,
RUE JACOB, N° 24.

1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SECOND.

LIVRE SIXIÈME.

Fêtes de la Grèce.

LIVRE VII.

Art militaire chez les Grecs.

Digitized by Google

LIVRE VIII.

Vie privée des Grecs.

Digitized by Google

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTIQUITÉS GRECQUES.

LIVRE VI.

FÊTES DE LA GRÈCE.

CHAPITRE PREMIER.

NOMS DES PRINCIPALES FÊTES.

Les plus anciennes fêtes grecques portaient toutes l'empreinte de la joie des mortels et de leur reconnaissance envers la Divinité. Elles se composaient du concours de différentes nations qui, après la récolte des productions de la terre, se réunissaient pour remercier les dieux et se livrer à cette expansion de la joie, que produit toujours l'abondance. (ARISTOT. *de Mor.* lib. 8, cap. 11.) Ces fêtes avaient pour but principal de rendre des actions de grâces à la Divinité, d'apaiser sa colère, ou d'en obtenir quelque bienfait. (DIOD. SIC. lib. 5, cap. 68; CIC. *de Leg.* lib. 2, cap. 14); d'honorer la mémoire de l'ami qu'on avait perdu, ou du citoyen que des services à la patrie avaient recommandé (ARISTOPH. *Ran.* v. 664); ou d'égayer les instants de loisir que laissaient les tra-

Digitized by Google

vaux rustiques. Dans le principe, elles étaient dépourvues de pompe, et portaient un caractère champêtre. (ARISTOT. *ad Nicomach.* lib. 8, cap. 9.) Leur nombre s'accrut considérablement dans la suite, et des changements nombreux s'introduisirent dans leur célébration.

L'esprit religieux des Athéniens les ayant portés à étendre leur culte à un nombre excessif de dieux, les força d'accroître aussi le nombre de leurs fêtes. (XENOPH. *de Repub. Atheniens.*) Leur calendrier était un extrait des annales de leur république et des événements les plus glorieux pour ses citoyens. (PLUT. *de Glor. Athen.*) Aujourd'hui l'on célébrait l'union du peuple de l'Attique par Thésée; demain se célébrait le retour de ce prince dans ses États; puis l'abolition des dettes, la bataille de Marathon, de Salamine, de Platée, de Naxos, etc. Le trésor public fournissait aux frais de presque toutes ces fêtes. On déployait dans quelques-unes la plus grande magnificence. (ISOCR. *Areop.*)

La liste suivante, sans être complète, offrira le nom des principales fêtes consacrées parmi les Grecs.

Ἀγητόρειον et **Ἀγητόρια**. La première semble avoir été en l'honneur de Vénus, dont le prêtre en Chypre recevait le nom d'ἀγήτωρ; la seconde, en l'honneur d'Apollon, semble avoir été la même que celle des Lacédémoniens, connue sous le nom de καρνεῖα. (HESYCH.; ATHEN. lib. 4; EUSTATH. *in Il.* ω'.)

Ἀγράνια se célébrait à Argos, en mémoire d'un des fils de Prœtus. (HESYCH.)

Ἀγριάνια semble avoir été la même, et se célébrait à Argos, en mémoire des morts. (*Id.*) On la faisait suivre à Thèbes de jeux solennels.

Ἀγραύλια se célébrait à Athènes, en l'honneur d'A-

Digitized by Google

graulus ou Aglaurus, fille de Cécrops et de la nymphe Aglauris, prêtresse de Minerve, à laquelle elle donna son nom d'Aglaurus, et qui était adorée dans un temple consacré en son nom. Les habitants de Chypre l'honoraient aussi par une fête célébrée, tous les ans, dans le mois Aphrodisias, et lui offraient des victimes humaines. Cette coutume fut en vigueur jusqu'au temps de Diomède. (Porphyr. *de Abstin.* lib. 2.)

Ἀγριώνια, fête en l'honneur de Bacchus, surnommé Ἀγριώνιος, à cause de sa cruauté, ou parce que son cortége se composait de lions, de tigres et d'autres animaux féroces; ce qui lui fit donner aussi le surnom de Ὠμηστὴς, mangeur de chair crue. (Plut. *Anton.*) Elle se célébrait de nuit et de la manière suivante. Les femmes s'assemblaient et couraient de toutes parts, cherchant Bacchus, qui, pour échapper à leur poursuite, se réfugiait, dit-on, et se cachait parmi les Muses. Un banquet somptueux les réunissait à la suite de cette cérémonie. (Plut. *Sympos.* lib. 8, quæst. 1.) Le vin y coulait à grands flots, la vigne était l'arbre consacré à Bacchus. (*Id. Quæst. Roman.*)

Ἀγροτέρας θυσία, sacrifice annuel de cinq cents bœufs, offerts à Minerve, surnommée Ἀγροτέρα, d'Agra, sur le territoire d'Attique (Xenoph. *Exped. Cyr.*), par les Athéniens, en mémoire de la défaite des Perses, lors de l'invasion de l'Attique sous le règne de Darius. (*Id. ibid.*)

Ἀγρυπνὶς, fête nocturne, célébrée en l'honneur de Bacchus, à Arbelle, en Sicile; ainsi nommée de ce que les fidèles avaient coutume d'y veiller la nuit entière, ἀγρυπνεῖν. (Hesych.)

Ἀδώνια ou Ἀδώνεια se célébrait dans la plupart des villes de la Grèce en l'honneur de Vénus et en mémoire

Digitized by Google

de son amant, le bel Adonis. (*Schol.* ARISTOPH. *in Pac.* v. 419; MUS. *de Hero et Leand.*) Cette fête durait deux jours. Le premier jour était consacré au deuil. On portait des images de Vénus et d'Adonis dans l'appareil et avec les cérémonies réservées pour les funérailles. Les femmes s'arrachaient les cheveux, se frappaient la poitrine et se livraient à tous les actes d'un violent désespoir. (PLUT. *in Nic.*; MACROB. *Sat.* I.) On donnait à ce désespoir le nom de ἀδωνιασμὸς (*Etymol. Magn.*) ou ἀδωνία; et ἀδωνίαν ἄγειν avait le même sens que Ἄδωνιν κλαίειν, pleurer Adonis. (SUID.) Les hymnes étaient dits ἀδωνίδια. (PROCL. *in Chrest.*) On portait aussi des coquilles pleines de terre et contenant plusieurs sortes de plantes, et particulièrement des laitues. On appelait ces coquilles κῆποι; de là l'expression proverbiale, Ἀδώνιδος κῆποι, appliquée à des objets inutiles ou destinés à vivre peu de temps; parce que ces plantes n'étaient semées que peu de temps avant la fête, et devaient être jetées dans l'eau aussitôt qu'elle serait terminée. On donnait aux flûtes employées dans cette solennité, le nom de γιγγρίαι, de Γίγγρης, nom phénicien d'Adonis; jouer de ces instruments était dit γιγγρᾷν ou γιγγραίνειν; leur concert γιγγρασμὸς, et les chants γιγγραντά. Le jour du sacrifice recevait le nom de καθέδρα, donné généralement à tous les jours de deuil. Le second était consacré à toutes les démonstrations de la joie la plus bruyante (LUCIAN.) en mémoire de la faveur accordée à Vénus par Proserpine, qui permettait à Adonis de revoir la lumière et de passer sur la terre la moitié de l'année. Cette fable s'appliquait au soleil, et désignait d'une manière allégorique la saison où ce dieu visitait les mortels et celle où il semblait les abandonner. (MACROB. *Sat.* I, C. 21.)

Digitized by Google

Ἀθήναια. On comprenait sous ce nom deux fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Minerve; l'une était appelée Παναθήναια, l'autre Χαλκεῖα.

Αἰάκεια, jeux célébrés à Ægine, en honneur d'Æacus, qui avait un temple dans cette île. Les vainqueurs avaient coutume de lui faire hommage d'une guirlande de fleurs. (PINDAR. *ejusq. Scholiast. in Nem.* od. 6.)

Αἰάντεια, fête en l'honneur d'Ajax, se célébrait dans l'île de Salamine (HESYCH.), ainsi que dans l'Attique, où l'usage était, chaque année, en mémoire de la valeur de ce héros, de couvrir un cercueil d'une armure complète. Sa mémoire était même tellement révérée parmi les Athéniens, qu'une de leurs tribus portait le nom de Αἰαντίς.

Αἰγινητῶν Ἑορτὴ se célébrait à Ægine, en l'honneur de Neptune, et se prolongeait pendant six jours. C'était une longue suite de divertissements et de sacrifices aux dieux, où l'on n'admettait que les hommes libres, que l'on disait alors μονοφάγοι, *mangeant seuls;* et terminée par un sacrifice à Vénus. (PLUT. *Græc. Quæst.*)

Αἱμακούρια, fête célébrée dans le Péloponèse. Elle consistait à fouetter jusqu'au sang de jeunes garçons sur le tombeau de Pélops. Αἷμα, *sang*, est le mot dont fût formé le nom de cette fête cruelle.

Αἰώρα, Ἑώρα, Εὔδειπνος ou Ἀλῆτις, fête et sacrifice solennel que les Athéniens célébraient avec des chants, en l'honneur d'Érigone, nommée quelquefois aussi Alétis, fille d'Icare, qui, à la nouvelle de la mort affreuse de son père, se pendit elle-même. (HYGIN. *Astron.* lib. 2.) Quelques auteurs prétendent qu'elle se célébrait en l'honneur du roi Témaléus, ou d'Égisthe et de Clytemnestre (HESYCH.); d'autres en l'honneur de la fille

Digitized by Google

d'Égisthe et de Clytemnestre, qui, accompagnée de son grand-père Tyndare, vint à Athènes, poursuivit Oreste devant le tribunal de l'Aréopage, et, n'ayant pu gagner sa cause, se pendit de désespoir. (*Etymol. Magn.*)

Ἄκτια se célébrait tous les trois ans à Actium, en Épire, avec des luttes, des courses de chevaux, des joutes de vaisseaux, en l'honneur d'Apollon, surnommé Actius, du nom de cette ville. (STEPH. BYZANT.; CLEM. *Protrept.*; ÆLIAN. *Hist. animal.* lib. 11, cap. 8.)

Ἀλαῖα ou Ἀλέαια se célébrait en l'honneur de Minerve, surnommée Aléa, à Tégée, en Arcadie, où la déesse avait un temple, dont la construction remontait aux siècles les plus reculés. (PAUSAN. *Arcad.*)

Ἀλεκτρυόνων ἀγὼν, combat de coqs, institué chaque année à Athènes, en mémoire des coqs qui, par leurs chants, donnèrent à Thémistocle le premier présage de sa victoire sur les Perses. (ÆLIAN. lib. 2, cap. 28.)

Ἅλια, jeux solennels, célébrés à Rhodes le vingt-quatrième jour du mois Γορπιαῖα, qui correspond au mois athénien Βοηδρομιὼν, en l'honneur du soleil, nommé ἥλιος ou ἅλιος, né, disait-on, dans l'île de Rhodes, dont les habitants étaient regardés comme ses fils, et nommés Héliades. (*Schol.* PIND. *Olymp.* od. 8; STRAB. lib. 14.) Les jeunes garçons étaient admis à combattre dans ces jeux aussi bien que les hommes faits. Les prix consistaient en une couronne de peuplier.

Ἀλκάθοια se célébrait à Mégare, en l'honneur d'Alcathoüs, fils de Pélops, qui, soupçonné du meurtre de son frère Chrysippe, fut contraint de s'enfuir à Mégare. Un lion terrible ravageait alors la contrée, et avait dévoré le fils du roi; Alcathoüs le combattit, fut vainqueur, et reçut en récompense la main de la fille du roi, dont

Digitized by Google

il devint le successeur. (PIND. *Schol. Nem.* od. 5.)

Ἀλῶα se célébrait à Athènes sur le mont Ποσειδεὼν, en l'honneur de Cérès et de Bacchus, dont les bienfaits payaient les travaux des cultivateurs. Les offrandes étaient simples. Elles consistaient en blé, en fruits. (DEMOSTH. *in Neær.*) Des auteurs pensent que cette fête était instituée en mémoire des premiers Grecs qui vivaient ἐν τοῖς ἅλωσι, au milieu de leurs vignes et dans leurs champs. (HARPOCR.; EUSTATH. *Iliad.* ω'.) Cérès fut appelée de là Ἀλωὰς, Ἀλωΐς, et Εὐαλωσία.

Ἀλώτια, consacrée à Minerve chez les Arcadiens, en mémoire d'une victoire dans laquelle ils firent plusieurs prisonniers lacédémoniens, que les Grecs appelaient ἁλωτούς. (PAUSAN. *Arcad.*)

Ἀμαρύνθια ou Ἀμαρύσια, fête suivie de jeux en l'honneur de Diane, surnommée Amarynthia ou Amarysia, du nom d'un bourg de l'Eubée. Cette fête était célébrée chez les Eubéens, les Érétriens, les Carystiens et les Athmoniens, habitants d'un bourg de l'Attique.

Ἀμβρόσια, en l'honneur de Bacchus, dieu du vin, se célébrait sur le mont Lénæon et dans presque toutes les villes de la Grèce. (*Schol.* HESIOD. *Oper. et Dier.* lib. 2.)

Ἀμμαλὼ, consacrée à Jupiter; n'offrait rien de remarquable. (HESYCH.)

Ἄμμων, une des fêtes d'Athènes. (*Id.*)

Ἀμφιάραια, célébrée à Orope en l'honneur d'Amphiaraüs. (*Schol.* PIND. *Olymp.* 7.)

Ἀμφιδρόμια, fête observée dans quelques familles d'Athènes, le cinquième jour après la naissance d'un enfant; ainsi nommée ἀπὸ τοῦ ἀμφιδραμεῖν, *faire le*

Digitized by Google

tour, parce qu'elle consistait à promener le nouveau-né autour du foyer.

Ἀναγώγια, sacrifices solennels à Vénus, en Sicile, à Éryx, où elle avait un temple magnifique. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 1, cap. 14.) On faisait dériver ce nom ἀπὸ τοῦ ἀνάγεσθαι, *retourner*, parce que, disait-on, la déesse à cette époque quittait la Sicile pour retourner en Afrique.

Ἀνάκεια, fête athénienne, en l'honneur des Dioscures, appelés ἄνακες, et possédant un temple appelé ἀνάκειον. Les sacrifices offerts dans cette solennité étaient dits ξενισμοὶ, parce que ces divinités étaient étrangères, ξένοι (*Schol.* PIND. *Olymp.* od. 3), et consistaient en trois offrandes, τριττύαι. (PAUSAN.) Cette fête était suivie de jeux. (ATHEN. *Deipnos.* lib. 2.)

Ἀνακλητήρια suivaient la proclamation, ἀνάκλησις, des rois et des princes parvenus à l'âge de prendre en leurs mains les rênes du gouvernement. (POLYB. *Hist.* lib. 18.)

Ἀνάκτων παίδων Ἑορτὴ, fête à Amphysse, ville principale de la Locride, en l'honneur des Dioscures, des Curètes ou des Cabires; car les auteurs ne sont point d'accord sur ce point. (PAUSAN. *Phocic.*)

Ἀναξαγόρεια, célébrée par les jeunes garçons de Lampsaque, en l'honneur d'Anaxagoras, mort dans cette ville, et dont le dernier vœu fut que les jeunes garçons de la ville célébrassent des jeux à chaque anniversaire de sa mort. (DIOG. LAERT.)

Ἀνδρογεώνια ou ἀγῶνες ὑπ' Εὐρυγύῃ, jeux annuels, célébrés dans le Céramique à Athènes par l'ordre de Minos, roi de Crète, en mémoire de son fils Androgée ou Eurygias, cruellement massacré par quelques ha-

Digitized by Google

bitants d'Athènes et de Mégare. (HESYCH.; PLUT. *in Thes.*)

Ἀνθεστήρια, fête athénienne en l'honneur de Bacchus, célébrée les onzième, douzième et treizième jours du mois Ἀνθεστηριών.

Le premier de ces trois jours était nommé Πιθοιγία, ἀπὸ τοῦ πίθους οἴγειν, de ce qu'on découvrait alors les vases qui contenaient le vin. Les habitants de Chéronée l'appelaient ἀγαθοῦ δαίμονος, jour d'un bon génie, parce qu'il était consacré tout entier à la joie.

Le second jour était nommé Χόες, de la mesure χοὰ, dont chacun se servait pour puiser dans ces vases. Si le premier jour n'avait été consacré qu'à ouvrir les vases et goûter le vin, le second en revanche était mieux employé. On buvait à longs traits, et le meilleur buveur recevait, comme gage de la victoire, une couronne de feuillage, ou même, selon d'autres, une couronne d'or et un vase de vin. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 2, cap. 41.) C'était le jour où les Sophistes réunissaient chez eux leurs amis et recevaient leurs présents. (EUBUL.) C'est de ce jour que Bacchus tirait son surnom de Χοοπότης.

Le troisième jour, appelé Χύτροι, de χύτρα, vase que l'on plaçait devant les convives et que l'on remplissait de toutes sortes de graines consacrées à Mercure Χθόνιος, *dieu de l'enfer;* et dont par conséquent l'usage était défendu. Ce jour était réservé aux exercices des comédiens; et à Sparte une loi de Lycurgue donnait au vainqueur dans cet exercice le droit de se faire inscrire parmi les citoyens libres.

Les esclaves, pendant ces trois jours, avaient pleine licence de boire et de se livrer à la gaieté. La proclamation suivante terminait les fêtes : Θύραζε, Κᾶρες, οὐκ ἔτ

Digitized by Google

Ἀνθεστήρια, *allons, esclaves Cariens, l'anthestérie est terminée.* (*Schol. ad* Aristoph. *Acharn.* v. 960; Plut. *Sympos.* lib. 3, quæst. 7; Hesych.; Suid.)

Ἀνθεσφόρια, fête établie en Sicile, ainsi nommée ἀπὸ τοῦ φέρειν ἄνθεα, *porter des fleurs*, parce qu'elle se célébrait en l'honneur de Proserpine, enlevée, dit la Fable, par Pluton au moment où elle cueillait des fleurs avec ses compagnes. Argos avait une fête du même nom, consacrée à Junon, qui possédait un temple dans cette ville sous le nom d'ἀνθεία. (Pausan. *Corinth.*)

Ἀντιγόνεια, sacrifice en l'honneur d'Antigonus. (Plut. *in Agid. et Cleom.*)

Ἀντινόεια, sacrifices annuels, suivis de jeux tous les cinq ans, en l'honneur d'Antinoüs de Bithynie. On doit leur institution à Adrien, empereur romain. Ils se célébraient dans l'Arcadie, à Mantinée, ville où Antinoüs avait un temple, et recevait les honneurs divins. (Pausan. *Arcad.*)

Ἀπατούρια, fête observée d'abord par les Athéniens, et, dans la suite, par l'Ionie presque entière, excepté les villes d'Éphèse et de Colophon. (*Schol.* Aristoph. *Acharn.*; Harpocrat.; Hesych.; Suid.) Son nom dérivait du mot ἀπάτη, ruse, parce qu'elle fut instituée en mémoire d'un stratagème heureux qui assura à Mélanthius, roi d'Athènes, la victoire sur Xanthius, roi de Béotie. (Suid.; Polyæn. *Stratag.* 1, 19.) C'est en mémoire de ce succès que Jupiter reçut le surnom d'Ἀπατήνωρ, le trompeur. On prétend encore que d'après l'apparition d'un personnage couvert d'une peau de bouc à cette affaire, Bacchus reçut aussi le surnom de Μελαναιγὶς, avec un temple nouveau et l'institution de cette fête. (*Etymol.* m.; Procl. *in Timæ.*) D'autres pensent

Digitized by Google

que le mot ἀπατούρια doit se prendre pour ὁμοπατόρια, parce que c'est à cette fête que les enfants se présentaient, accompagnés de leurs pères, pour se faire inscrire sur le registre public. (*Schol.* Aristoph. *in Acharn.* v. 146.) Cette fête commençait le vingt-deuxième jour du mois Πυανεψιών. (Theophr. *Charact. ethic.* cap. 4), et se continuait pendant trois jours. (Suid. *in* Ἀπατούρ.; *Schol.* Aristoph. *ibid.*)

Le premier jour était appelé δορπία, de δόρπος, souper, parce que le soir de ce jour chacune des tribus se réunissait à un banquet somptueux. (*Schol.* Aristoph. *Acharn.* v. 146; Xenoph. *Hist. Græc.* lib. 1; Herod. *Vit. Homer.*)

Le second se nommait Ἀνάῤῥυσις, ἀπὸ τοῦ ἄνω ἐρύειν, parce qu'il était consacré à des sacrifices offerts à Jupiter φράτριος et Ἀπατήνωρ, ainsi qu'à Minerve; et que dans ces sacrifices, comme dans tous ceux offerts aux divinités célestes, on avait coutume ἄνω ἐρύειν τὰς κεφαλὰς, de tourner vers le ciel la gorge de la victime. (*Schol.* Aristoph. *Pac.* v. 890; Hom. *Il.* α', v. 459; Procl. *in Timæum.*) Les jeunes gens nouvellement inscrits parmi les citoyens occupaient, pendant ce sacrifice, les places voisines de l'autel; et des personnes richement vêtues en faisaient le tour, portant dans leurs mains des torches allumées, et chantant des hymnes à Vulcain, que l'on regardait comme ayant le premier communiqué aux mortels l'usage du feu.

Le troisième jour était nommé Κουρεῶτις, de κουρὸς, jeunesse, ou de κουρὰ, action de raser, parce que les nouveaux citoyens devaient se faire raser avant de pouvoir être inscrits. (Hesych. *in* Κουρεῶτις; *Schol. ad* Aristoph. *Acharn.* v. 146.) Le père était obligé de jurer

Digitized by Google

que lui-même, ainsi que la mère du jeune homme qu'il présentait, jouissait des droits de cité à Athènes. Suivait un sacrifice à Diane, de deux brebis et d'une chèvre. C'est ce qu'on appelait θύειν φρατρίαν. On nommait la chèvre αἴξ φράτριος, et les brebis ὄϊς φρατήρ. (POLL.) Elles devaient être d'une certaine grosseur; et un jour, un des assistants s'étant écrié d'un ton railleur, Μεῖον, μεῖον, trop petit, trop petit, ce sacrifice fut par la suite appelé Μεῖον; et les personnes qui le présentaient, μειαγωγοί.

Quelques auteurs ajoutent un quatrième jour qu'ils nomment Ἐπίϐδης (HESYCH.); mais ce nom n'était nullement particulier à cette fête; il s'appliquait généralement au jour qui terminait toutes les solennités.

Les Protenthes consacraient quatre jours à cette fête, et la commençaient un jour plus tôt que les autres cités. Un décret du sénat d'Athènes défendait de la prolonger au delà de cinq jours. (ATHEN. lib. 4.)

Ἀπαύλια se célébrait le second jour qui suivait un mariage.

Ἀπολλώνια, en l'honneur d'Apollon à Ægialée. On choisissait un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles pour en composer une procession solennelle qui, assurait-on, ramenait dans la ville Apollon et Diane. (PAUSAN. *Corinth.*)

Ἀποπομπαῖα, jours désignés pour les sacrifices offerts aux dieux nommés πομπαῖοι, et destinés à écarter tous les maux. (HESYCH. *Sophocl.*)

Ἀράτεια, fête à Sicyone pour l'anniversaire de la naissance d'Aratus, au culte duquel était attaché un prêtre distingué par un ruban blanc rayé de pourpre. La fête se célébrait par des concerts, et les musiciens

Digitized by Google

de Bacchus y assistaient avec des harpes. Dans une procession solennelle figuraient le maître d'école et ses disciples, suivis du sénat entier et des citoyens parés de guirlandes. (PLUT. *in Arat.*)

Ἀργείων Ἑορταὶ, diverses fêtes d'Argos. Leurs noms ne nous sont point connus. (PARTHEN. *Erotic.* 13; PLUT. *Græc. Quæst.;* ŒN. *Poliorcet.* cap. 17.)

Ἀριάδνεια, deux fêtes à Naxos en l'honneur de deux femmes du nom d'Ariadne. L'une d'elles avait été d'un caractère vif et folâtre. Sa fête se célébrait par des concerts et avec tous les signes de l'allégresse. L'autre était cette Ariadne que Thésée abandonna enceinte sur un rivage étranger, et que l'on supposait plaintive et mélancolique. Cette seconde fête se célébrait avec toutes les marques de l'affliction. (PLUT. *in Thes.*)

Ἀῤῥηφόρια se célébrait à Athènes dans le mois Σκιῤῥοφοριὼν, en l'honneur de Minerve et d'Ersa, l'une des filles de Cécrops. Aussi désignait-on encore cette fête sous le nom d'Ἑρσηφόρια, ou Ἑῤῥηφόρια. (HARPOCR.; SUID.; *Etymolog.*) On dérivait Ἀῤῥηφόρια, ἀπὸ τοῦ ἄῤῥητα φέρειν, de certains mystères célébrés par quatre jeunes filles de distinction, dont la plus jeune ne pouvait avoir plus de sept ans, et la plus âgée plus de onze, et que l'on appelait ἀῤῥηφόροι. Leur vêtement était blanc et enrichi d'or. (*Etymol.* M.) Elles portaient un pain d'une espèce particulière, nommé ναστὸς (ATHEN. lib. 3), et des gâteaux nommés ἀνάστατοι. (SUID.) Dans l'Acropolis, où se trouvait une statue équestre d'airain, représentant Isocrate, elles avaient un emplacement, σφαιριστήριον, approprié à leur usage. (PLUT. *Isocr.*) Deux d'entre elles étaient choisies pour travailler au manteau, πέπλος, qui devait orner l'image de Minerve. Elles commen-

Digitized by Google

çaient ce travail le trentième jour du mois Πυανεψιών.

Ἀρτεμίσια, fête en l'honneur d'Artémis ou Diane, se célébrait dans quelques villes de la Grèce, et particulièrement à Delphes. On offrait à cette déesse un mulet, animal que l'on croyait digne de cet honneur par son acharnement à chasser le lièvre marin. (Athen. lib. 7.) Le pain offert à la déesse était appelé λοχιὰ (Hesych.), et les femmes chargées d'accomplir les rites sacrés λόμβαι. (*Id.*)

Syracuse avait une fête du même nom qui durait trois jours, et consistait en jeux et en banquets. (Liv. lib. 23; Hesych.)

Ἀσκλήπεια, fête en l'honneur d'Esculape, se célébrait dans quelques parties de la Grèce, mais surtout à Épidaure, où la plus grande pompe l'accompagnait. (Plat. *Ion*). On faisait de cette ville la demeure du dieu, et l'on prétendait qu'il y rendait des oracles. On nommait la fête de cette ville Μεγαλασκλήπεια, la grande fête d'Esculape. Elle consistait principalement en un combat musical, où les poëtes et les musiciens venaient disputer la victoire, et que l'on appelait ἱερὸς ἀγὼν, le combat sacré.

Ἀσκώλια, célébrée par les Athéniens en l'honneur de Bacchus. (Phurnut. *de Bacch.; Schol.* Aristoph. *Plut.;* Hesych.) Après le sacrifice d'un bouc, animal ennemi de la vigne, et, par conséquent, de Bacchus, on formait une outre de la peau de la victime; on l'emplissait de vin; on frottait d'huile la partie extérieure, et chacun à son tour essayait de se maintenir sur cette peau glissante sur un seul pied. Celui qui y parvenait était déclaré vainqueur, et emportait l'outre pour récom-

Digitized by Google

pense. On donnait à ce genre de combat le nom de ἀσκωλιάζειν, παρὰ τὸ ἐπὶ τὸν ἀσκὸν ἅλλεσθαι, se maintenir sur l'outre, et de ce nom dérivait celui de la fête.

Ἀφροδίσια, fêtes en l'honneur de d'Ἀφροδίτη, Vénus, et qui s'observaient dans plusieurs parties de la Grèce. La plus remarquable était celle de Chypre, instituée par Cyniras, dont la famille fournissait certains prêtres à Vénus, appelés de là κινυράδαι. (CLEM. *Protrept.* ARNOB. lib. 5; HESYCH.; PIND. *Schol.*) Cette fête était accompagnée de rites mystérieux; ceux qui s'y faisaient initier, faisaient offrande d'une pièce d'argent à Vénus Mérétrix. Ils recevaient en récompense une mesure de sel et un φαλλός; le sel, parce qu'il était une concrétion de l'eau de la mer, où l'on prétendait que Vénus avait pris naissance; le φαλλὸς, parce qu'elle était la déesse de la débauche.

A Amathonte, ville de l'île de Chypre, on offrait à Vénus des sacrifices solennels nommés καρπώσεις, de καρπὸς, fruit, parce que cette déesse présidait à la génération. (HESYCH.)

On célébrait encore d'autres fêtes en son honneur à l'une et l'autre Paphos, où accouraient en foule les habitants d'un grand nombre de cités. (STRAB. lib. 14.)

A Corinthe, la fête était célébrée par les prostituées. (ATHEN. lib. 13.)

Ἀχίλλεια, fête annuelle à Sparte, en l'honneur d'Achille. (PAUSAN. *Lacon.*)

Βάκχεια, fêtes consacrées à Bacchus. (HESYCH.) Voyez Διονύσια.

Βαλλητὺς, fête à Éleusis en Attique, en l'honneur de Démophoon, fils de Céléus. (ATHEN. lib. 9; HESYCH.)

Digitized by Google

Βασίλεια, fête à Lébadée en Béotie. (*Schol.* PIND. *Olymp.* 7.)

Βενδίδεια, fête de la Thrace, en l'honneur de Diane, nommée Βένδις dans cette contrée. (STRAB. lib. 9; PROCL. *in Tim.*; HESYCH.) Elle se célébra aussi par la suite à Athènes, le neuvième ou le vingtième jour du mois Θαργηλιών.

Βοηδρόμια, fête d'Athènes. Son nom dérivait ἀπὸ τοῦ Βοηδρομεῖν, *accourir au secours*, parce qu'elle fut instituée en mémoire du secours prêté par Ion, fils de Xuthus, aux Athéniens attaqués par Eumolpus, fils de Neptune. (HARPOCR.; SUID.) D'autres prétendent que ce fut en mémoire de la victoire remportée par Thésée sur les Amazones dans le mois Βοηδρομιών. (PLUT. *in Thes.*)

Βορεασμοὶ, autre fête d'Athènes, en l'honneur de Boréas, qui avait un autel en Béotie, et qu'on supposait lié de parenté aux Athéniens. (PLAT. *in Phædr.*; HESYCH.; PAUSAN. *Attic.*)

On offrait encore des sacrifices à Boréas à Mégalopolis, en Arcadie, où il possédait un temple et recevait les honneurs divins. (PAUSAN. *Attic.*)

Βοττιαίων Ἑορτὴ, fête célébrée par les Bottiéens, une des colonies d'Athènes, en mémoire de leur origine. Pendant la cérémonie on entendait souvent ces mots répétés par de jeunes vierges : Ἴωμεν εἰς Ἀθήνας, retournons à Athènes. (PLUT. *in Thes.* et *Græc. Quæst.*)

Βρασίδεια se célébrait annuellement à Sparte en mémoire de Brasidas, commandant lacédémonien, fameux par ses exploits à Méthone, Philos et Amphipolis. La fête se composait de sacrifices et de jeux auxquels on n'admettait à concourir que les citoyens de Sparte. Ceux qui négligeaient de s'y rendre étaient punis d'une

Digitized by Google

amende. (PAUSAN. *Lacon.;* THUCYD. lib. 5; SUID.)

Βραυρώνια, fête en l'honneur de Diane, surnommée Brauronia, de Brauron, bourg d'Athènes, où elle avait été instituée. (PAUSAN. *Attic. et Arcad.;* POLL. lib. 8, cap. 9; HESYCH.; HARPOCRAT.; SUID.) Elle se célébrait tous les cinq ans. Dix personnes, auxquelles on donnait, après leur emploi, le nom d'ἱεροποιοὶ, étaient choisies pour s'acquitter de toutes les cérémonies. (POLL. lib. 8, cap. 9, seg. 31.) On offrait un bouc en sacrifice, et l'on chantait des vers de l'Iliade d'Homère. Ce que cette fête offrait de plus remarquable était une réunion de jeunes filles vêtues de robes jaunes et consacrées à Diane. (ARISTOPH. *Lys.* v. 644.) Elles étaient ordinairement de l'âge de dix ans, et cet acte de consécration se désignait par le verbe δεκατεύειν de δέκα, *dix*. (HESYCH. *in* Δεκατεύειν; SUID.) On se servait aussi du mot ἀρκτεύειν, et l'on donnait aux jeunes filles le nom d'ἄρκτοι, ours (HARPOCRAT. *in* Ἀρκτεῦσαι; ARISTOPH. *Loc. cit.*), d'après l'événement suivant, qui donna lieu à cette cérémonie. Les Phlavides, habitants d'un bourg d'Athènes, étaient parvenus à apprivoiser un ours. Les enfants jouaient et mangeaient avec lui. Une jeune fille cependant fut victime d'un des caprices de l'animal, et fut par lui mise en pièces. Les frères de la jeune fille vengèrent sa mort par celle de l'ours; mais une peste affligea sur-le-champ l'Attique, et, pour apaiser le courroux de Diane, on imagina de lui consacrer les jeunes filles. Rigides observateurs de cette coutume, les Athéniens firent une loi qui défendait à toute jeune fille de se marier sans avoir satisfait à cette cérémonie.

Γαλάξια, fête dans laquelle on faisait bouillir τὴν γαλαξίαν, un mélange d'orge et de lait. (HESYCH.) D'autres

prétendent qu'elle était consacrée à Apollon, surnommé Galaxius, du nom d'une ville de Béotie. (PROCL. *Chrest.*)

Γαλινθιάδια, sacrifice solennel à Thèbes, en l'honneur de Galinthias, l'un des fils de Prœtus, et précédant la fête d'Hercule, par l'ordre duquel il avait été institué.

Γαμήλια, Γενέθλια, Γενέσια, cérémonies qui s'observaient dans les familles; la première lors d'un mariage; la seconde, lors d'une naissance, et la troisième, après un décès.

Γενετυλλὶς, célébrée par les femmes, en l'honneur de Génétyllis, la déesse de leur sexe. (HESYCH.) On lui sacrifiait des chiens. Cette Génétyllis n'était autre que Vénus qui présidait à la génération : ἡ ἔφορος τῆς γενέσεως. (ARISTOPH. *Interpret. ad Nub.*)

Γεραίστια, en l'honneur de Neptune, se célébrait à Géræstus, village d'Eubée, où ce dieu possédait un temple. (STEPH.; PIND. *Schol. olymp.* 13.)

Γερονθραίων ἑορτὴ, fête annuelle en l'honneur de Mars à Géronthra, où ce dieu possédait un temple, ainsi qu'un bosquet dont l'entrée était interdite aux femmes tout le temps que durait la solennité. (PAUSAN. *Lacon.*; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 4, cap. 43.)

Γῆς ἑορτὴ, fête d'Athènes, en l'honneur de la Terre, notre mère commune, qui possédait un temple dans la citadelle de cette ville. (THUCYD. lib. 2.) Cette fête était suivie de jeux : Ἐν Ὀλυμπίοισι τε καὶ βαθυκόλπου Γᾶς ἀέθλοις. (PIND. *Pyth.* od. 9.)

Γυμνοπαίδια ou Γυμνοπαιδεία, danse solennelle qu'exécutaient les jeunes garçons à Sparte. (PLUT. *Apophth.*)

Δαίδις, solennité qui durait trois jours, et pendant laquelle brûlaient sans interruption des torches, δᾶδες,

Digitized by Google

mot duquel dérivait le nom de la fête. (LUCIAN. *Pseudom.*) Le premier jour on célébrait la grossesse pénible de Latone enceinte d'Apollon; le second jour, la naissance du dieu et celle de Glycon; et le troisième jour, l'union de Podalirius avec la mère d'Alexandre.

Δαίδαλα, deux fêtes de la Béotie. (PAUSAN. *Bœot.*) La première était observée par les Platéens à Alalcoménos, où se trouvait la plus belle forêt de la Béotie. On s'assemblait en ce lieu, on y exposait des morceaux de chair crue, et on examinait avec soin de quel côté les corbeaux qui fondaient sur cette proie, dirigeaient leur vol, après s'en être emparés. C'est cette forêt qui fournissait le bois avec lequel se façonnaient les statues δαίδαλα, dont Dédale fournit le premier le modèle.

La seconde de ces fêtes était la plus importante. Elle se célébrait non-seulement à Platée, mais encore dans toutes les villes de la Béotie. On mettait entre chaque célébration l'espace de six années entières, en mémoire de l'espace égal de temps que les Platéens passèrent dans l'exil. Pour mieux célébrer cette solennité, douze δαίδαλα étaient toujours préparés pendant les autres fêtes de l'année, et on les choisissait au sort parmi les Platéens, les Coronéens, les Thespiens, les Tanagriens, les Chéronéens, les Orchoméniens, les Lébadéens et les Thébains, parce que ce furent eux qui amenèrent une réconciliation avec les Platéens et s'empressèrent de les faire rappeler de leur bannissement.

Δαρὸν, fête dont nous ne connaissons que le nom. (HESYCH.)

Δαυλὶς, fête d'Argos, dans laquelle on figurait le combat de Prœtus et d'Acrisius.

Δαφνηφόρια, fête célébrée tous les neuf ans par les

Béotiens, en l'honneur d'Apollon. (Pausan. *Bœot*; Procl. *Chrest.*) Voici les cérémonies les plus remarquables observées dans cette fête. On ornait un rameau d'olivier de guirlandes de laurier entrelacées de fleurs de toute espèce. On plaçait au sommet un globe d'airain duquel pendaient d'autres petits globes. Au milieu étaient attachés des rubans de pourpre et un globe d'une dimension moindre que celle du globe supérieur. Le bas du rameau était couvert d'une draperie de couleur de safran. Le globe supérieur était l'emblème du soleil, adoré sous le nom d'Apollon. Le globe placé au-dessous était la lune. Les petits globes représentaient les étoiles; et les couronnes, au nombre de soixante-neuf, figuraient la révolution annuelle du soleil. Ce rameau se portait dans une procession solennelle, conduite par un jeune garçon remarquable par sa beauté et sa naissance, et dont les parents devaient être encore l'un et l'autre vivants. Il était paré d'une robe somptueuse et traînant jusqu'à terre; sa belle chevelure flottait sur ses épaules; sa tête était ornée d'une couronne d'or, et ses pieds d'une sorte de chaussure nommée Iphicratidæ, du nom de son inventeur Iphicrates, citoyen d'Athènes. Ce jeune garçon faisait pendant la fête entière les fonctions de pontife sous le titre de δαφνηφόρος, porteur du laurier. Devant lui marchait son parent le plus proche, portant un autre rameau orné de guirlandes. Suivait un chœur de jeunes filles, portant aussi des rameaux dans leurs mains. Le cortége s'avançait dans cet ordre jusqu'au temple d'Apollon, surnommé Isménius ou Galaxius, où se chantaient des hymnes en l'honneur du dieu.

Digitized by Google

Δελφίνια, fête à Ægine, en l'honneur d'Apollon le delphinien. (PIND. *Schol. olymp.* 8.)

Δήλια, fête qui se célébrait tous les cinq ans dans l'île de Délos. Elle fut instituée par Thésée à son retour de Crète, en l'honneur de Vénus qui l'avait assisté dans son expédition, et qui possédait une statue en cet endroit. Cette fête, pendant laquelle on couronnait de guirlandes la statue de la déesse, se composait de concerts d'instruments, de courses de chevaux, et d'une danse assez remarquable, nommée γέρανος, dans laquelle les danseurs, en se tenant par la main, s'appliquaient à figurer les détours nombreux du labyrinthe de Crète, duquel Thésée s'était échappé vainqueur. (THUCYD. lib. 3; CALLIMACH. *Hymn. in Del.*; PLUT. *in Thes.*)

Δημήτρια, fête en l'honneur de Cérès que les Grecs nommaient Δημήτηρ. (POLL. *Onomast.* lib. 1, cap. 1; HESYCH.) Les assistants avaient coutume de se frapper de fouets fabriqués d'écorce d'arbre et nommés μύροπτοι. Les Athéniens avaient une autre fête de ce nom, en l'honneur de Démétrius Poliorcète. Le jour où elle se célébrait était le trentième du mois Μουνυχιὼν, et était appelé Démétrias. (PLUT. *in Demetr.* DIOD. SIC. lib. 18; EUSTATH. *Il.* ε'.)

Διαμαστίγωσις, fête à Sparte, en l'honneur de Diane Orthia, ainsi nommée ἀπὸ τοῦ μαστιγοῦν, *fouetter*, parce qu'à cette époque on fouettait les jeunes garçons sur l'autel de la déesse. (PLUT. *Lacon. Inst.* et ARISTID.; PAUSAN. *Lacon.*; CIC. *Tuscul.*) Les enfants des citoyens étaient dans les premiers temps seuls admis à cet honneur; les enfants d'une condition inférieure, des esclaves même, le partagèrent par la suite. Ceux que l'on soumettait à ce cruel exercice étaient dits βωμονεῖκαι. La

Digitized by Google

prêtresse assistait à ces exécutions, tenant dans ses mains une petite image en bois de la déesse. Voyait-elle l'exécuteur, cédant à un mouvement de compassion, ralentir un instant les coups, elle s'écriait, pour le rappeler à son devoir, que la déesse devenait pesante à supporter; aussitôt les coups redoublaient et l'attention des spectateurs se ranimait de nouveau. Emportés par un zèle sombre et fanatique, les parents de ces innocentes victimes ne cessaient de les encourager et leur recommandaient de ne laisser échapper aucune plainte. (Cic. *Tuscul.* lib. 2, cap. 14; Senec. *de Provid.* cap. 4; Stat. *Theb.* lib. 8, v. 437.) On n'entendait en effet aucun cri, aucun soupir, et cependant le sang coulait presque toujours; quelquefois même la mort suivait ces cruels traitements. (Pausan. *Lacon.*) Les corps de ces martyrs étaient brûlés avec les honneurs réservés aux vainqueurs. Leur tête était parée de guirlandes, et on leur accordait des funérailles publiques.

Διαντίνια, fête de Sparte.

Διάσια, fête d'Athènes, en l'honneur de Jupiter, surnommé Μειλίχιος, *le propice.* (Thucyd. lib. 2; Aristoph. *Schol. in Nub.*; Suid.) On faisait dériver le nom de cette fête ἀπὸ τοῦ Διὸς καὶ τῆς ἄσης; de *Jupiter et de la mauvaise fortune.* C'était en effet par des supplications à Jupiter que l'on obtenait la délivrance des maux et des chagrins. Elle se célébrait à la fin de l'Ἀνθεστηριὼν dans la cité, avec un grand concours d'Athéniens empressés d'offrir des sacrifices. Elle était suivie d'un marché où l'on vendait des objets de toute espèce. (Aristoph. *in Nub.*)

Quelques auteurs parlent d'une autre fête de Jupiter

Digitized by Google

qui consistait en une procession d'hommes montés sur des chevaux. (PLUT. *in Phocion.*)

Διϊπόλεια, fête d'Athènes (PAUSAN. *Attic.*; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 8, cap. 8, PORPHYR. *de Abstin. ab anim.*; HESYCH.; SUID.), qui se célébrait le quatorzième jour de Σκιῤῥοφοριὼν, et tirait son nom de ce qu'elle était consacrée τῷ Διῒ Πολιεῖ, à Jupiter surnommé Polieus, ou protecteur de la cité. On la trouve encore appelée Βουφόνια, du sacrifice d'un bœuf. On plaçait en effet, ce jour-là, sur une table d'airain, un certain nombre de gâteaux préparés pour les sacrifices; on faisait approcher quelques bœufs choisis, et celui qui le premier mangeait un de ces gâteaux était sur le champ immolé. La personne chargée de ce soin était nommée βούτης ou βουφόνος. Trois familles se partageaient les cérémonies et recevaient un nom particulier de leurs différents emplois. Ceux qui étaient chargés de conduire le bœuf étaient dits κεντριάδαι, de κέντρον, aiguillon; ceux qui devaient le frapper, βουτύποι; et ceux qui devaient le découper, δαιτροί. L'origine de cette coutume venait de ce qu'un prêtre, ayant tué un bœuf qui avait mangé l'un des gâteaux consacrés, et étant forcé de fuir, la hache dont il s'était servi pour frapper l'animal, fut condamnée à sa place.

Δικτύννια, fête de Sparte, en l'honneur de Diane surnommée Dictynna, du nom d'une ville de Crète, ou de celui d'une des nymphes ses compagnes, à qui l'on attribuait l'invention des rets appelés δίκτυα. (PAUSAN. *Lacon.*)

Διόκλεια se célébrait à Mégare, sur le bord d'une fontaine, en mémoire de Dioclès, héros Athénien, qui périt en défendant un jeune garçon qu'il aimait. On dé-

Digitized by Google

cernait sur sa tombe un prix à celui dont le baiser était le plus doux. (PIND. *Schol. in Pyth.* od. 13; THEOCRIT. *Idyl.* 12. v. 27.)

Διόμεια, fête en l'honneur de Jupiter Diomeus, ou du héros athénien Diomus, fils de Colyttus, du nom duquel les habitants d'un bourg d'Athènes étaient appelés διομεῖς. (EUSTATH. *Il.* δ'.)

Διονύσια, fêtes en l'honneur de Διόνυσιος, Bacchus, désignées quelquefois sous le nom général de Ὄργια, appliqué aux mystères de tous les dieux, mais plus particulièrement à ceux de Bacchus. (HESYCH. *in* Διονύσ.) On les nommait encore Βακχεῖα. (ARISTOPH. *Ran.* v. 360.)

A Athènes, ces fêtes se célébraient avec plus de pompe et étaient accompagnées de plus de rites et de cérémonies que dans les autres villes de la Grèce. C'est de cette époque que datait le renouvellement de l'année. (SUID.) Le principal Archonte était chargé de leur observation. (POLL. lib 8.) Les prêtres chargés d'y officier avaient les premières places dans les assemblées publiques. (ARISTOPH. *Schol. in Ran.* v. 299.) Dans les premiers siècles cependant ces fêtes n'offraient nul appareil de splendeur; elles n'étaient que des jours consacrés à la joie. Pour toute cérémonie, on promenait un vase rempli de vin, orné d'une branche de vigne, et suivi d'un bouc, d'une corbeille de figues et de φαλλοί. (PLUT. *de Cupidit. divit.*)

Souvent les assistants, par leurs costumes et leurs gestes, cherchaient à représenter quelques-unes des actions que la Fable prêtait à Bacchus. Ils se paraient de peaux de faons. (*Schol.* EURIPID. *ad Phœniss.* v. 789; EURIPID. *Bacch.* v. III, 833, et 695; ARISTOPH. *Ran.* v. 1242), de tissus précieux et de mitres; portaient des

Digitized by Google

thyrses (EURIPID. *Bacch.* v. 80), des tambours (EURIP. *Bacch.* v. 59, 124, 156, 513; LIV. lib. 39, cap. 8), des pipeaux (CATULL. *Carm.* 61, v. 261; VIRG. *Æneid.* lib. II, v. 737; OVID. *Metam.* lib. 3, v. 533; 4, v. 391; EURIPID. *Bacch.* v. 127, seg. 160), et des flûtes; ils se couronnaient de guirlandes de lierre (EURIPID. *Bacch.* v. 81, 106), de pampre (PHILOSTR. *Ion.* 1, 18 et 19; OVID. *Metam.* lib. 3, v. 666; lib. 6, v. 587; HOM. *Hymn. in* Διονύσ. v. 35 seq.), de sapins, et d'autres arbres consacrés à Bacchus. Quelques-uns imitaient Silène, Pan et les Satyres, et rappelaient les temps antiques par leurs postures et leur accoutrement bizarre. (DIOD. SIC. lib. 4, cap. 3, 4, 5), montaient sur des ânes (PERIZ. *ad. Ælian.* lib. 3, cap. 18), ou conduisaient des boucs destinés à être sacrifiés. C'est dans cet attirail qu'une foule innombrable de personnes des deux sexes parcouraient les côteaux et les vallons les plus solitaires (EURIP. *Bacch.* v. 222), formant des danses extravagantes (*Id. ibid.* v. 62, 76 seq.), imitant les gestes des insensés et criant à tue-tête : Εὐοῖ Σάβοι, Εὐοῖ Βάκχε, ὦ Ἴακχε, Ἰόβακχε ou Ἴω Βάκχε. (*Id. ibid.* v. 141, 576, 582; ARISTOPH. Θεσμοφ. v. 1003; *Schol.* ARISTOPH. *ad Av.* v. 874.)

A Athènes, cette multitude frénétique était suivie de personnes portant des vases sacrés, dont le premier était rempli d'eau; marchait ensuite un nombre choisi de jeunes filles de familles distinguées, appelées κανηφόροι, parce qu'elles portaient de petites corbeilles d'or contenant des fruits de toute espèce, et qui formaient la partie la plus mystérieuse de la solennité. Pour amuser le peuple, elles cachaient sous ces fruits des serpents qui, s'élançant tout à coup, jetaient l'effroi parmi les

Digitized by Google

spectateurs. Suivait la περιφαλλία, troupe d'hommes, portant τοὺς φαλλοὺς, des morceaux de bois, présentant la forme des parties génitales de l'homme; ils étaient couronnés de violettes et de lierre; leurs visages étaient entourés de guirlandes. Ils étaient appelés φαλληφόροι, et les chants qu'ils répétaient φαλλικὰ ᾄσματα. Ils précédaient les ἰθύφαλλοι, qui, en costume de femmes, la tête couverte de guirlandes, les mains enveloppées de fleurs contrefaisaient les gens ivres. D'autres personnes, nommées λικνοφόροι, étaient chargées du λίκνον, van mystique de Bacchus, dont la présence était regardée presque comme indispensable dans ces sortes des fêtes, et qui valut au dieu le surnom de Λικνίτης.

Le nom des différentes fêtes de Bacchus était très-considérable; nous ne nous occuperons que des suivantes.

Διονύσια ἀρχαιότερα (THUCYD. lib. 2; HESYCH.; DEMOSTH. *Orat. in Neær.*; POLL. lib. 8) se célébraient le douzième de l'Ἀνθεστηριὼν, à Limna dans l'Attique. Les assistants les plus remarquables de cette solennité étaient quatorze femmes choisies par le Βασιλεὺς, l'un des Archontes, et revêtues du titre de γεραιραὶ, vénérables. Elles n'étaient admises à ces fonctions qu'après un serment prêté en la présence de la βασίλισσα, épouse du βασιλεὺς, qu'elles s'étaient maintenues chastes et exemptes de toute souillure.

Διονύσια νεώτερα. (THUCYD. lib. 2.)

Διονύσια μεγάλα, *grandes* (DEMOSTH. *Orat. in Lept.*; ULPIAN. *in Loc.*), nommées aussi ἀστικὰ, ou τὰ κατ' ἄστυ (ÆSCHIN. *contr. Ctesiph.*), parce qu'elles se célébraient dans la cité (*Schol.* ARISTOPH. *ad Acharn.* v. 503), dans le mois Ἐλαφηβολιών. (*Id. ibid.*) On les

Digitized by Google

nommait quelquefois simplement Διονύσια par extension, parce qu'elles étaient les plus célèbres des fêtes de Bacchus à Athènes.

Διονύσια μικρὰ, *petites*, nommées encore τὰ κατ' ἀγροὺς (THEOPHR. περὶ ἀγροικίας), parce qu'elles se célébraient dans la campagne. Elles servaient de préparation aux *grandes*, qui se célébraient en automne. (ARISTOPHAN. *Scholiast. Acharn.*) Quelques auteurs les confondent avec les Διονύσια ληναῖα, qui tiraient leur nom de ληνὸς, pressoir. (HESYCH.)

Διονύσια βραυρώνια se célébraient à Brauron, bourg de l'Attique. (ARISTOPH. *Schol. in Pac.*)

Διονύσια νυκτήλια (PAUSAN. *Attic.*), mystères qu'il était défendu de révéler; institués par les Athéniens, en l'honneur de Bacchus Nyctélius.

Θεοίνια, fête de Bacchus Θεοινὸς, dieu du vin.

Ὠμοφάγια, fête de Bacchus surnommé Ὠμοφάγος et Ὠμηστὴς, à cause des victimes humaines qu'on lui offrait à cette époque (PLUT. *in Them.*), ou parce qu'il mangeait de la chair crue; action que ses prêtres imitaient dans cette solennité. Ils plaçaient aussi des serpents dans leur chevelure, et contrefaisaient par leurs gestes la folie la plus complète.

Διονύσια Ἀρκαδικὰ, fête anniversaire de l'Arcadie. Les jeunes gens instruits dans les modes de musique inventés par Philoxène et Timothée, célébraient ce jour au théâtre par des chants, des danses et des jeux. (POLYB. lib. 4.)

Διονύσια τριετηρικὰ, fête qui se célébrait tous les trois ans, instituée par Bacchus lui-même, en mémoire de son expédition dans l'Inde, dont la durée fut de trois ans. (VIRG. *Æneid.* lib. 4.)

Digitized by Google

Διοσκούρια, fête en l'honneur des Διόσκουροι, ou Castor et Pollux, que l'on prétendait fils de Jupiter; fête observée par les Cyrénéens (PIND. *Schol. Pyth.* od. 5); mais plus particulièrement par les Spartiates (PAUSAN. *Messen.*), sur le territoire desquels ces héros avaient pris naissance. Elle consistait en jeux, et se célébraient à l'époque où la terre était riche des dons de Bacchus.

Διὸς Βοῦς, fête de Milet, dans laquelle on offrait un bœuf à Jupiter. (HESYCH.)

Δρυόπεια, fête annuelle, en mémoire de Dryops, l'un des fils d'Apollon, se célébrait à Asine, ville maritime d'Argos, habitée par les Dryopiens. (PAUSAN. *Messen.*)

Δωδεκατὴ, fête dont le nom dérivait de ce qu'elle se célébrait le douzième du mois Ἀνθεστηριών. (HESYCH.)

Ἑβδόμη se célébrait le septième jour de chaque mois lunaire. (SUID.; PROCL. *in Hesiod. Dies*), en l'honneur d'Apollon, à qui tous les septièmes jours étaient consacrés, parce qu'il était né dans l'un de ces jours : Καὶ ἑβδόμη ἱερὸν ἦμαρ, τῇ γὰρ Ἀπόλλωνα χρυσάορα γείνατο Λητὼ (HESIOD. *Dies*); on la trouve nommée quelquefois de là Ἑβδομαγένης. (PLUT. *Sympos.* lib. 8. quæst. 1.)

Les Athéniens chantaient ce jour-là des hymnes en l'honneur d'Apollon, portaient dans leurs mains des branches de laurier, et avaient soin d'en orner leurs plats.

Une autre fête du même nom se célébrait dans chaque famille le septième jour qui suivait la naissance d'un enfant.

Εἰσιτήρια, jour où les magistrats à Athènes entraient en exercice de leurs fonctions. (SUID.) Ce jour était célébré par un sacrifice solennel et par des prières pour

Digitized by Google

la conservation de la cité, dans le temple ou dans l'enceinte consacrée à Jupiter Βουλαῖος et à Minerve Βουλαία. (ANTIPHON. *Orat. pro Chor.*)

Ἑκαλήσια, fête en l'honneur de Jupiter, surnommé Hécalus ou Hécalésus, du nom d'Hécale, bourg de l'Attique (STEPHAN. *Byzant.*), ou de celui d'une vieille qui éleva une statue à ce dieu. (PLUT. *in Thes.*)

Ἑκατήσια, fête annuelle en l'honneur d'Hécate, observée par les Stratonicensiens qui s'assemblaient en grand nombre pour cette solennité. (STRAB. lib. 14.)

Les Athéniens professaient le plus grand respect pour Hécate, qu'ils appelaient la surveillante de leurs familles et la protectrice de leurs enfants. Ils lui élevaient à la porte de leurs maisons des statues appelées de son nom Ἑκαταῖα. (ARISTOPH. *ejusque Schol. in Vesp.*) Au commencement de chaque mois, les riches faisaient les frais d'un souper servi dans les rues et enlevé par les pauvres qui prétendaient qu'Hécate était descendue le manger; on appelait ce repas Ἑκάτης δεῖπνον. (*Id. in Plut.*) On le plaçait ordinairement sur une place où aboutissaient trois chemins, en l'honneur de la triple nature attribuée à la déesse, connue dans les enfers sous le nom d'Ἑκάτη, dans le ciel sous celui de Σελήνη, sur la terre sous celui d'Ἄρτεμις, et désignée par les surnoms de Τριγέννητος, Τρίγληνος, Τριγλαθήνη, Τριοδίτη, etc. On plaçait Hécate dans ces endroits afin qu'elle pût veiller sur les mœurs publiques (*Schol.* THEOCRIT. *in Idyl.* 2), et les repas qu'on lui offrait avaient pour but de l'engager à préserver la ville de tout accident et à dénoncer les crimes dont elle aurait pu être témoin. (PLUT.)

Ἑκατόμβοια, fête célébrée en l'honneur de Junon

Digitized by Google

par les habitants d'Argos et ceux d'Égine, l'une de ses colonies. (Pind. *Schol. olymp.* 7, 8.) On faisait dériver ce nom d'ἑκατόμβη, sacrifice de cent bœufs, parce qu'on offrait, le premier jour de cette fête, un nombre égal de ces victimes à Junon. Les restes des sacrifices étaient distribués aux citoyens. La fête se terminait par des jeux où les vainqueurs recevaient pour prix un bouclier d'airain et une couronne de myrte.

La Laconie avait institué un sacrifice annuel du même nom pour la prospérité des cent villes qui florissaient sur son territoire. (Eustath. *Il.* β'; Strab.)

Ἑκατομφόνια, sacrifice solennel à Jupiter offert par les Messéniens, lorsqu'un d'eux avait donné la mort à cent ennemis. (Pausan. *Messen.*)

Ἐκθύσια, fête célébrée par les Phæstiens en l'honneur de Latone. (Ovid. *Metam.* lib. 17.)

Ἐλαφηβόλια, fête en l'honneur de Diane *chasseresse*, Ἐλαφηβόλος. On lui offrait à cette fête un gâteau en forme de daim et nommé ἔλαφος. (Athen. Δειπνοσοφ. lib. 14.)

Ἑλένια, fête instituée par les Laconiens en l'honneur d'Hélène (Hesych.) qui possédait chez eux un temple et recevait les honneurs divins. Elle se célébrait par de jeunes filles montées sur des mules ou sur des chariots faits de joncs et de roseaux et nommés κανάθραι.

Ἐλευθέρια, fête qui se célébrait à Platée en l'honneur de Jupiter *Eleuthérius*, ou père de la liberté, par des envoyés de la plupart des villes de la Grèce. (Pausan. *Bœot.*; Plut. *in Aristid.*) Elle fut instituée en mémoire d'une victoire remportée sur Mardonius, général des troupes persanes, par les Grecs, sous la conduite du Spartiate Pausanias.

Digitized by Google

Les Platéens avaient en outre une fête annuelle en l'honneur des guerriers morts pour la défense de la patrie.

Les Samiens avaient une fête du même nom, consacrée à l'amour. (ATHEN. Δειπνοσοφ. lib. 2.)

On donnait encore ce nom au bonnet dont les esclaves couvraient leur tête le jour où ils recevaient la liberté. (PLAUT. *Pers.* act. 1, scène. 1.)

Ἐλευσίνια, fête solennelle observée par les Céléens et les Phliasiens, tous les quatre ans; et par les Phénéates, les Lacédémoniens, les Parrhasiens, les Crétois et les Athéniens tous les cinq ans, à Éleusis, bourg de l'Attique. (PHILOSTR. *Apollon.* 4, 6; PAUSAN. *Phocic. Corinth.* et *Arcad.*) C'était une des plus grandes solennités de la Grèce. (ARISTOT. *Rhetor.* lib. 2, cap. 24.) Pour en indiquer toute l'importance, on lui donnait le titre de μυστήρια, *les mystères* (CIC. *de Leg.* lib. 2, cap. 14), et de τελετή. (ISOCR. *Panegyric.* 6.)

On divisait ces mystères en grands et petits, μικρὰ et μεγάλα. (ARISTOPH. *Schol. ad Plut.* v. 846 et 1014.) Ces derniers en l'honneur de Cérès, les premiers en celui de Proserpine, sa fille. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Plut.* v. 846.) Μικρὰ μυστήρια, *les petits mystères,* se célébraient dans le mois Ἀνθεστηριὼν, à Agra, sur les bords de l'Ilissus; et les grands mystères, μεγάλα μυστήρια, dans le mois Βοηδρομιὼν, à Éleusis, bourg d'Attique. De là le surnom d'Éleusinia donné à Cérès. Dans les derniers siècles les petits mystères servaient de cérémonie préparatoire à ceux de Cérès. (ARISTOPH. *Schol. ad Plut.* v. 846.) Il fallait passer par leur purification pour parvenir aux grands mystères. La personne qui assistait à ces purifications était dite ὑδρανὸς, de ὕδωρ, eau, parce que

Digitized by Google

l'eau était employée à cet usage; et ces premiers initiés recevaient le titre de μύσται. (Suid.) Un an après cette cérémonie, ils sacrifiaient une truie à Cérès, et se voyaient admis aux grands mystères dont on leur révélait les rites les plus secrets. Ils prenaient alors le titre d'ἔφοροι et ἐπόπται, inspecteurs. (Suid.) Les individus de tout sexe et de tout âge pouvaient être également initiés.

Le plus important des personnages qui présidaient à l'initiation était l'ἱεροφάντης, *révélateur des choses sacrées*. (Hesych. *in* ἱεροφ.; Suid.; Diog. Laert. 7, 186; Philostr. *Apollon.* 4, 18.) On le choisissait dans la famille des Eumolpides (Hesych. *in* Εὐμολπ.), l'une des plus anciennes d'Athènes. Il ne paraissait que vêtu d'une robe somptueuse, la tête parée d'un diadème, et la chevelure flottante sur les épaules. (Arian. *in Epictet.* lib. 3, cap. 21; Plut. *in Alcib.*) Cette charge était conférée à vie (Pausan. lib. 2, cap. 14), et imposait toute l'austérité du célibat. Il était assisté dans ses fonctions par le δᾳδοῦχος, *porteur de torche*, à qui le mariage était permis, (Plut. *in Alcib. et Aristid.*; Xenoph. *Hist. Græc.* 6, 3.) par le κῆρυξ, héraut (Plut. *in Alcib.*), et par le ὁ ἐπὶ βωμῷ, qui se tenait près de l'autel. On voyait dans l'Hiérophante l'emblème du Créateur de toutes choses. Le δᾳδοῦχος représentait le soleil, le κήρυξ Mercure, et le ὁ ἐπὶ βωμῷ la lune. (Euseb. *Præpar. Evang.* lib. 3, cap. 12.)

D'autres officiers encore veillaient à l'exécution des rites selon l'antique usage. De ce nombre était le βασιλεὺς, l'un des Archontes, qui devait offrir les prières et les sacrifices, et empêcher qu'il ne se commît rien de contraire au respect dû à la déesse (Hesych.; Poll.

Digitized by Google

lib. 8, cap. 8, seg. 3); quatre ἐπιμεληταὶ, curateurs, choisis par le peuple (Poll. *ibid.*; Harpocrat.; Suid.); et dix personnes chargées d'assister à toutes les fêtes en général et nommées ἱεροποίοι, de ce qu'elles offraient les sacrifices.

Cette fête durait neuf jours, depuis le quinzième jusqu'au vingt-troisième jour du mois βοηδρομιών. (Polyæn. lib. 3, cap. 11; Julian. *Orat.* 5.) Durant ce temps, il était défendu d'arrêter aucun homme (Demosth. *in Midiam*) ou de présenter aucune demande, sous peine d'une amende de mille drachmes, et même, selon quelques auteurs, de la mort. (Andocid. περὶ μυστηρίων.) Il était défendu aux initiés de s'asseoir sur le couvercle d'un puits, de manger des fèves, du mulet, de la belette. Une loi de Lycurgue condamnait à une amende de six drachmes la femme qui se rendait en chariot aux mystères d'Éleusis. (Plut. *in Vitis X. Orat.*; Ælian. *Var. hist.* lib. 12, cap. 24.)

1° On donnait au premier jour le nom d'ἀγυρμὸς, assemblée. C'est dans ce jour que les fidèles commençaient à se réunir.

2° Le second recevait le nom de Ἅλαδε μύσται, *à la mer, initiés.*, pour rappeler aux initiés qu'ils devaient se purifier dans les eaux de la mer.

3° Au troisième, on offrait des sacrifices. C'était pour l'ordinaire un mulet, τρίγλη, et de l'orge venue de Rharium, champ consacré d'Éleusis et dont la première récolte avait donné ce genre de grains. Ces offrandes étaient nommées θύα, et regardées comme si sacrées que les prêtres eux-mêmes n'étaient point admis à en prendre leur part.

4° Le quatrième était marqué par une procession solennelle où l'on voyait le καλάθιον, corbeille sacrée de

Digitized by Google

Cérès, portée sur un chariot réservé pour cet usage. Le peuple à son passage faisait retentir l'air des cris Χαῖρε Δημῆτερ; *Salut, Cérès*. Suivaient des femmes appelées κιςοφόροι, qui portaient des corbeilles, renfermant de la laine, des grains de sel, un serpent, des grenades, des branches de lierre, une sorte de gâteaux, nommée φθοῖς, des pavots, etc.

5° Le cinquième était dit Ἡ τῶν λαμπάδων ἡμέρα, le jour des torches; parce que pendant la nuit qui le suivait, les hommes et les femmes avaient coutume de se promener, portant des torches dans leurs mains. On présentait aussi des torches comme offrandes à Cérès, et chacun s'appliquait à présenter la plus belle.

6° Le sixième recevait le nom d'Ἴακχος, d'Iacchus, fils de Jupiter et de Cérès, qui, portant une torche dans sa main, accompagna Cérès, lorsqu'elle fut à la recherche de sa fille. Une statue qui le représentait couronné de myrte et une torche à la main (Aristoph. *in Ran.* v. 333; Pausan. lib. 1, cap. 2), était transportée du Céramique à Éleusis (Plut. *in Phoc.*) dans une procession solennelle nommée Ἴακχος. On nommait ceux qui l'accompagnaient, en formant des chœurs et des chants joyeux, ἰακχαγωγοί : leur tête était parée de couronnes de myrte, et l'air retentissait du nom de Iacchus. (Aristoph. *in Ran.* v. 319; Hesych. *in.* Ἴακχ.; Vell. Paterc. lib. 1, cap. 4; Plut. *in Alcib.*) Le chemin par lequel la procession sortait de la ville, était dit ἱερὰ ὁδὸς, *la voie sacrée*, et la place où elle s'arrêtait ἱερὰ συκῆ, *le figuier sacré*, parce qu'on y remarquait en effet un arbre de cette espèce. On avait encore coutume de s'arrêter à un pont construit sur le fleuve Céphise, célèbre par les railleries qu'avaient à essuyer les voyageurs

Digitized by Google

qui passaient dessus : comme l'atteste l'emploi du mot γεφυρίζων, de γέφυρα, pont, pour χλευάζων, railleur (SUID.), et de γεφυρισταὶ pour σκῶπται, railleries. (HESYCH.) Après avoir passé ce pont, on arrivait à Éleusis, par un chemin dit μυστικὴ εἴσοδος, entrée mystique.

7° Le septième était consacré à des jeux, et les vainqueurs recevaient pour prix, de l'orge, première espèce de grain recueillie à Éleusis.

8° Le huitième était dit Ἐπιδαυρίων ἡμέρα, pour rappeler qu'Esculape était venu d'Épidaure à Athènes dans l'intention de se faire initier. On recommença pour lui les petits mystères. De là l'usage de les célébrer une seconde fois ce huitième jour pour l'initiation de ceux qui n'avaient pu jouir encore de cette faveur.

9° Le neuvième et dernier jour prenait le nom de Πλημοχόαι, vases de terre, à cause de l'usage de placer, ce jour-là, deux vases de terre, remplis de vin, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, et de les renverser tous les deux, après quelques paroles mystiques, comme une libation à la déesse,

Voici quelques détails sur l'initiation. Le candidat, couronné de myrte (*Schol.* ARISTOPH. *Ran.* v. 333), était admis de nuit (*Schol.* ARISTOPH. *Ran.* v. 346; CIC. *de Leg.* II, 14) dans une enceinte appelée μυστικὸς σηκὸς, le temple mystique, ou μυστοδόχος δόμος. (ARISTOPH. *Nub.* v. 302.) Il avait soin, à son entrée, de purifier ses mains dans l'eau sacrée. On l'avertissait aussi que cette ablution deviendrait entièrement inutile s'il n'apportait en même temps une âme pure. On lui lisait les saints mystères, dont le recueil était nommé πέτρωμα, de πέτρα, *pierre*, parce qu'ils étaient gravés sur deux pierres unies ensemble avec art. A l'instant apparais-

Digitized by Google

saient mille objets de forme fantastique et effrayante. Le candidat voyait les murs du temple resplendissants d'une lumière radieuse, à laquelle succédaient, en un instant, les ténèbres les plus épaisses. La terre tremblait sous ses pas et semblait prête à s'entr'ouvrir. (VIRG. *Æneid.* lib. 6, v. 255; CLAUD. *de Rapt. Proserpin.* lib. 1. v. 7.) Le tonnerre grondait sur sa tête; à la lueur fugitive des éclairs, il apercevait des spectres et des fantômes errants dans l'ombre. (DION. CHRYS. orat. 12; THEMIST. orat. 20.) Ce moment des apparitions était dit αὐτοψία. On renvoyait le candidat en ces termes : Κὸγξ, ὄμπαξ. Les vêtements qu'il avait portés à cette cérémonie étaient regardés comme sacrés; et, lorsqu'il s'en dépouillait, il en faisait hommage à Cérès et à Proserpine. (*Schol.* ARISTOPH. *Plut.* v. 843 et 846.)

Ἑλενοφόρια, fête d'Athènes (POLL. *Onom.* lib. 10, cap. 53; HESYCH.) dont on faisait dériver le nom de ἑλέναι, paniers formés de joncs et de branches de saule, qui servaient dans cette cérémonie à porter quelques objets mystérieux.

Ἑλλώτια, deux fêtes (HESYCH.; ATHEN. Δειπνοσοφ. lib. 15; *Schol.* PIND. *Olymp.* od. 13) dont l'une se célébrait en Crète, en l'honneur d'Europe, surnommée Ἑλλωτία, à cause de son enlèvement par Jupiter sous la forme d'un taureau. On y portait dans une procession solennelle les reliques d'Europe avec une guirlande de myrte, nommée ἑλλωτὶς ou ἑλλώτης, de vingt coudées de circonférence.

L'autre fête était instituée en l'honneur de Minerve, surnommée Ἑλλωτὶς, et se célébrait chez les Corinthiens par des jeux et des courses où les jeunes coureurs

Digitized by Google

descendaient dans la lice avec des torches allumées dans leurs mains.

Ἑλώρια, jeux en Sicile, sur les bords de l'Hélorus. (Hesych.)

Ἐμπλόκια se célébrait chez les Athéniens. (*Id.*)

Ἐνηλίαξις ou plutôt Ἐνυαλίαξις, fête en l'honneur d'Ényalius (*Id.*) que l'on prétendait être le dieu Mars, ou du moins l'un de ses ministres.

Ἐξιτήρια, oblations ou prières à quelqu'un des dieux ὑπὲρ τῆς ἐξόδου, pour en obtenir un départ favorable. Elles étaient offertes par les guerriers qui se mettaient en campagne, les voyageurs qui quittaient leur patrie, ou ceux qui se sentaient près d'abandonner la vie. (Suid.)

Ἐπαχθὴς, *la douloureuse*, fête en l'honneur de Cérès nommée Ἀχαιὰ (Plut. *de Isid. et Osir.*), en mémoire de sa douleur de la perte de sa fille Proserpine.

Ἐπιδήμια, cérémonies privées, réjouissances, auxquelles donnait lieu le retour d'un ami ou d'un parent absent depuis longtemps. (Himer. *in Propempt. Flav.*)

Ἐπιδήμια Ἀπόλλωνος, fête à Delphes, en mémoire d'un voyage d'Apollon.

Ἐπιθρικάδια, fête en l'honneur d'Apollon. (Hesych.)

Ἐπικλείδια, fête athénienne en l'honneur de Cérès. (*Id.*)

Ἐπικρήνια, autre fête en l'honneur de Cérès, instituée par les Laconiens. (*Id.*)

Ἐπινίκια, Ἐπινίκιος ἑορτὴ, jour de réjouissance à la suite d'une victoire.

Ἐπισκάφια, fête rhodienne. (*Id.*)

Ἐπισκήνια, fête spartiate. (*Id.*)

Ἐπίσκιρα, Ἐπισκίρωσις, fête célébrée à Scira, dans

Digitized by Google

l'Attique, en l'honneur de Cérès et de Proserpine. (Strab. lib. 9.)

Ἐρωτίδια, célébrée par les Thespiens, en l'honneur de Cupidon, Ἔρως, dieu de l'amour. (Eustath. *in Il.* ω'.)

Ἐρώτια, fête qui semble avoir été la même que la précédente. (Plut. *Erotic.*; Pausan. *Bœot.*) Elle se célébrait tous les cinq ans, par des jeux et des combats de musiciens. On offrait aussi des sacrifices et des prières au dieu, et on lui demandait d'apaiser par sa puissance les différends qui pourraient s'élever parmi les citoyens.

Ἐργάτια, fête de la Laconie, en l'honneur d'Hercule et pour célébrer ses travaux.

Ἐρχήνια ou Ἐρχύννια, fête en l'honneur de Cérès (*Id.*) surnommée Hercynna (Lycophr. *Cassand.* v. 153), du nom d'Hercynna, fille de Trophonius et compagne de Proserpine. (Pausan. *Bœot.*)

Ἑρμαῖα, fête en l'honneur d'Ἑρμῆς, Mercure, célébrée par les Phénéates en Arcadie. (*Id. Arcad.*) et par les Cylléniens en Élide. (*Id. Eliac.*)

Les Tanagriens en Béotie (*Id. Bœot.*) avaient aussi une fête en l'honneur de Mercure surnommé Κριοφόρος, *le porteur de bélier*, et représenté avec un bélier sur l'épaule, parce qu'il se présenta ainsi dans leur ville pendant un temps d'épidémie, et rendit la santé aux malades.

Une autre fête du même nom s'observait en Crète avec cette circonstance remarquable, que les esclaves prenaient place à table et étaient servis par leurs maîtres. (Athen. Δειπνοσοφ. lib. 14.)

A Athènes, les jeunes garçons qui fréquentaient les écoles d'exercice (Æschin. *in Timarch.*), célébraient

Digitized by Google

aussi une fête de Mercure, à laquelle le professeur du gymnase était seul admis.

Ἑστίαια, sacrifices solennels à Vesta (HESYCH.) appelée Ἑστία. Il était défendu de rien mettre à part des animaux sacrifiés.

Εὐμενίδεια ou Σεμνῶν ἑορτὴ, fête en l'honneur des Furies (PHILO.; PAUSAN. *Bœot.*) appelées σεμναὶ θεαὶ, les déesses vénérables, et par les Sicyoniens et d'autres peuples, Εὐμενίδες, favorables, d'après la croyance générale que leurs noms véritables étaient un des plus terribles présages. Cette fête se célébrait tous les ans. Des personnes parées de fleurs étaient chargées de présenter à la déesse, des sacrifices de brebis enceintes, des gâteaux pétris par le jeune homme de la plus haute distinction, et une libation de vin et de miel. Les Athéniens n'admettaient à ces cérémonies que les citoyens libres et remarquables par leurs vertus et leur intégrité.

Εὐρυθιώνιον, fête en l'honneur de Cérès. (HESYCH.)

Εὐρύκλεια, fête spartiate.

Εὐρυνόμεια, fête annuelle célébrée par les Phigaléens en Arcadie. (PAUSAN. *Arcad.*) Elle consistait en sacrifices publics et particuliers à Eurynome, que l'on présume avoir été Diane ou l'une des filles de l'Océan.

Ἔφιππος, courses de chevaux en Laconie. (HESYCH.)

Ἠλακάτια, fête de la Laconie, en l'honneur d'Élacate, jeune favori d'Hercule. (HESYCH.)

Ἥραια, fête d'Argos, en l'honneur de Junon, protectrice de la ville et nommée Ἥρη. Elle consistait en deux processions au temple de la déesse; l'une exécutée par des hommes revêtus d'une armure qu'ils déposaient avant d'approcher de l'autel (ÆNEAS *Poliorc.* cap. 17); l'autre,

Digitized by Google

où l'on remarquait la prêtresse de Junon sur un chariot attelé de deux génisses blanches. (Palæph. *de Incredib.* cap. 51.) Cent bœufs, ornés de guirlandes, composaient le sacrifice. La chair des victimes était distribuée au peuple. (*Schol.* Pind. *in Olymp.* 7, v. 252.) Voyez Ἑκατόμϐοια.

Une autre fête du même nom s'observait, tous les cinq ans, en Élide. On y désignait seize matrones pour travailler au vêtement de la déesse. La fête était suivie de jeux (Pausan. lib. 5, cap. 16), qu'elles étaient appelées à présider. La lice n'était ouverte qu'à de jeunes filles, partagées, selon leur âge, en différentes troupes dont chacune exécutait les courses à son tour. Leur vêtement était semblable; leur chevelure flottait détachée; une tunique légère découvrait leur épaule et leur sein droit, et ne dépassait pas le genou. Une seconde course s'exécutait dans le stade olympique, réduit pour cette journée à sa sixième partie. Des couronnes d'olivier, une part des victimes offertes, le droit de dédier à la déesse quelques-uns de leurs travaux, telles étaient les récompenses réservées aux jeunes filles qui remportaient la victoire.

Corinthe désignait encore sous ce nom un jour de deuil solennel, consacré à la mémoire du fils de Médée, mis à mort par les Corinthiens, et enseveli dans le temple que Junon Acræa possédait dans cette ville. *Schol.* (Lycophr.)

Les Pellénéens célébraient, aussi sous ce nom, des jeux où le vainqueur recevait pour prix un riche vêtement, nommé πελληνικὴ χλαῖνα.

Ἡράκλεια, fête athénienne qui se célébrait, tous les cinq ans, en l'honneur d'Hercule. (Poll. lib. 8, cap. 9.)

Digitized by Google

Les Thesbiens et les Thébains avaient aussi une fête en l'honneur d'Hercule, surnommé Μήλων, à cause des pommes, μῆλα, qu'on lui présentait. (*Id.* lib. 1, cap. 1.)

Sicyone avait une fête semblable qui durait deux jours. Le premier était nommé Ὀνομάτα, le second Ἡρακλεία.

Lindus en avait une, en l'honneur du même dieu, où l'on ne proférait que des malédictions et des blasphèmes.

A Coos, le prêtre officiait en costume de femme avec une mitre sur la tête.

Ἡροσάνθεια, ou Ἡροάνθια, fête du Péloponèse. Les femmes se réunissaient pour cueillir des fleurs. (HESYCH.; PHOT.)

Ἡρόχια, fête dont nous ne connaissons que le nom. (HESYCH.)

Ἡρωΐς, fête qui se célébrait à Delphes, tous les neuf ans, en l'honneur de quelques héroïnes. (PLUT. *Quæst. Græc.*)

Ἡφαίστεια, fête athénienne en l'honneur d'Ἥφαιστος, Vulcain. On y remarquait une course avec des torches, ἀγὼν λαμπαδοῦχος, qui s'exécutait dans les jardins de l'académie. (PAUSAN.; HESYCH.; *Vet. Schol.* PERS.) Les prétendants étaient trois jeunes gens. Le sort désignait dans quel ordre ils devaient courir. Celui qui à la fin de sa course rapportait son flambeau allumé était proclamé vainqueur et recevait le titre de λαμπαδηφόρος ou πυρσηφόρος. (ARISTOPH. *ejusq. Schol. in Ran.*; LUCRET.. lib. 2.)

Θαλύσια, sacrifice offert après la moisson, ὑπὲρ τῆς εὐθαλείας τῶν καρπῶν, pour remercier les dieux des productions de la terre qu'ils avaient bien voulu envoyer aux hommes. On donnait à l'ensemble de la fête le nom de Ἀλῷα et Συγκομιστήρια, pour exprimer l'action de re-

Digitized by Google

cueillir les fruits. Quelques auteurs la supposent consacrée à Cérès et à Bacchus, qui avaient la plus grande part à ces bienfaits. D'autres pensent qu'elle se célébrait par des jeux en l'honneur de Neptune, et par des offrandes auxquelles tous les dieux participaient également. (Hom. *Il.* ι', et Eustath. *ibid.*)

Du nom de cette fête dérivait le nom Θαλύσιος ἄρτος, donné au premier pain fait avec le blé nouveau. (Athen. lib. 3.)

Θαργήλια, fête athénienne en l'honneur d'Apollon et des Heures, ses suivantes, ou, selon d'autres, en l'honneur d'Apollon et de Diane. Elle se célébrait les sixième et septième jours du mois Θαργηλιὼν, et recevait son nom du mot θαργήλια, qui désignait les productions de la terre en général, parce qu'à cette fête on avait coutume de porter les prémices de la récolte dans des vases appelés θάργηλοι. Le premier jour n'était que préparatoire; la grande solennité était fixée au second. Le premier jour était consacré à la purification de la ville, cérémonie qu'étaient chargées d'accomplir deux personnes désignées sous le titre général de φαρμακοὶ, ou sous le titre particulier de σύμβακχοι. Selon quelques auteurs, on faisait choix de deux hommes, et, selon d'autres, d'un homme et d'une femme qui représentaient chacun leur sexe, et offraient des sacrifices en son nom. L'homme portait à son cou des figues noires, ἰσχάδες; la femme en portait de blanches. On donnait encore au φαρμακὸς le nom de κραδησίτης, d'une sorte de figues, nommées κράδαι, en usage dans les lustrations; de là κράδης νόμος, pour indiquer un air que l'on jouait sur la flûte, et qui précédait cette cérémonie. On faisait aussi choix de chanteurs qui se défiaient entre eux, et le vainqueur dé-

Digitized by Google

diait un trépied dans le Pythéum, temple d'Apollon. C'est pendant cette fête que les Athéniens faisaient inscrire sur les registres publics le nom des enfants adoptifs. Il était défendu, tant qu'elle durait, de donner ou de recevoir caution. Celui qui manquait à cette loi était cité devant une assemblée tenue dans le temple de Bacchus.

Les habitants de Milet avaient une fête du même nom. Ils la célébraient avec tous les signes de l'allégresse et de la joie la plus vive.

Θεογάμια, le mariage des dieux, fête sicilienne en l'honneur de Proserpine. (Poll. lib. 1, cap. 1.) Elle semble avoir été instituée en mémoire du mariage de cette déesse avec Pluton.

Θεοίνια, voyez Διονύσια.

Θεοξένια, fête commune à tous les dieux; elle se célébrait dans la plupart des villes de la Grèce, mais particulièrement à Athènes.

Les Pellénéens instituèrent des jeux solennels en l'honneur d'Apollon Θεοξένιος, dieu de l'hospitalité (Pausan. *Achaïc.*); ou, selon d'autres, en l'honneur d'Apollon et de Mercure. (*Schol.* Pind. *Olymp.* II.) Les vainqueurs recevaient une pièce de vaisselle (Pausan. *ibid.*) ou un vêtement appelé χλαῖνα. (*Schol.* Pind. *ibid.*)

Les Dioscures instituèrent aussi une fête de ce nom en mémoire des dieux qui les avaient honorés de leur présence à un repas. (*Schol.* Pind. *Olymp.* 3.)

Θεοφάνεια ou Θεοφάνια, *manifestation du dieu*, fête observée à Delphes, le jour où Apollon se manifesta à ses habitants pour la première fois. (Herod. lib. 1; Suid.)

Θεραπνατίδια, fête de la Laconie. (Hesych.)

Digitized by Google

Θερμίων ἑορτὴ, fête publique des Étoliens, célébrée à Thermes. (Polyb. lib. 5.)

Θεσμοφόρια, fête en l'honneur de Cérès Θεσμοφόρος, législatrice (Virg. *Æneid.* lib. 4; Phurnut. *de Nat. Deor.*; Diod. Sic. lib. 1, cap. 14; 5, cap. 68), parce que cette déesse fut la première qui donna des lois à l'humanité. Quelques-uns attribuent cet honneur à Triptolème, d'autres à Orphée, d'autres au fils de Danaüs. Cette fête se célébrait dans plusieurs cités de la Grèce, et particulièrement à Sparte, à Milet (Parthen. *Erot.* 8), chez les Dryméens, les Thébains (Plut. *in Pelopid.*), les Mégariens (Pausan. *Attic.*), les Syracusains, les Érétriens et les Déliens.

Les Athéniens s'en montraient rigides observateurs, et la célébraient avec pompe. Les assistants étaient des femmes citoyennes; et leurs maris, lorsque le bien de leurs épouses montait à trois talents, étaient forcés de subvenir aux frais. Ces femmes étaient conduites par un prêtre, nommé Στεφανοφόρος, parce qu'il portait une couronne tout le temps de la cérémonie. Il était assisté de jeunes vierges renfermées étroitement et entretenues aux dépens de l'état dans une enceinte nommée Θεσμοφορεῖον. Les femmes étaient vêtues de blanc (Ovid. *Met.* 10, v. 431; Fast. 4, v. 619), et étaient obligées à la chasteté la plus sévère pendant les cinq ou seulement trois jours qui précédaient la cérémonie. A ce dessein, elles répandaient sur leur lit des plantes telles que l'*agnus castus* et autres (Plin. 24, 9; Ælian. V. H. 9, 26) dont la vertu était d'étouffer tous désirs impurs. Il leur était défendu de manger des pepins de grenade (Clem. Alex. *Protrept.*), ou de se parer de guirlandes. Chaque chose devait se passer dans les règles de la dé-

Digitized by Google

cence et de la modestie la plus austère. Trois jours au moins étaient nécessaires pour se préparer à la fête. Le onzième jour du mois Πυανεψιὼν (HESYCH. *in* Ἄνοδος), portant sur leurs têtes les livres qui contenaient les lois (*Schol.* THEOCRIT. *ad Idyl.* 4, 25,) elles se rendaient à Éleusis, lieu de la cérémonie; et ce jour prenait le nom de Ἄνοδος. (HESYCH.) Le quatorzième du mois, la fête commençait et se prolongeait jusqu'au seizième. (ARISTOPH. *Thesmoph.* v. 86; PLUT. *in Demosth.*; ATHEN. lib. 7, cap. 16.) Le seizième était un jour de jeûne, et prenait le nom de Νηςεία; on s'asseyait par terre, en signe d'humiliation. (PHURNUT. *de Nat. Deor.*) On offrait des prières à Cérès, Proserpine, Pluton et Calligine : Εὔχεσθε ταῖν θεσμοφόροιν, τῇ Δήμητρι, καὶ τῇ Κόρῃ, τῷ Πλούτῳ, καὶ τῇ Καλλιγενείᾳ. (ARISTOPH. *Thesmoph.*) Les Érétriens seuls manquaient à cette dernière coutume. On remarquait encore un sacrifice, nommé δίωγμα ou ἀποδίωγμα, parce que les hommes en étaient exclus, et un autre, nommé Ζημία, offert en expiation de toutes les fautes commises pendant la solennité. Au commencement de la fête, tous les prisonniers retenus pour simples délits étaient relâchés. (SOPAT. *de Divis. Quæst.*)

Θησεῖα, fête athénienne en mémoire de Thésée. Elle se célébrait le huitième jour de chaque mois par des jeux et des festins. Les pauvres trouvaient à s'asseoir à des tables servies aux frais des riches citoyens. (ARISTOPH. *Plut.*) Les sacrifices recevaient le nom d'ὀγδόδια, de ὄγδοος, le huitième, parce que la fête se célébrait le huitième de chaque mois. (HESYCH.)

Θρίω, fête en l'honneur d'Apollon. (*Id.*)

Θυία, fête en l'honneur de Bacchus (PAUSAN. *Eliac.* 6), célébrée par les Éléens, dans un endroit situé à huit stades

Digitized by Google

d'Élis, et où l'on prétendait que le dieu s'était présenté en personne.

Θύλλα, fête en l'honneur de Vénus. (Hesych.)

Θυνναῖον, offrande que les pêcheurs faisaient à Neptune, d'un thon, θύννος, à la suite d'une pêche heureuse. (Athen. lib. 7.)

Ἱερὸς Γάμος, fête en mémoire du mariage de Jupiter et de Junon. (Hesych.)

Ἰθώμαια, fête en l'honneur de Jupiter (Steph. Byzant.) surnommé Ἰθωμήτης, d'Ithome, cité dans la Thessalie, ou Messène. Cette fête était remarquable par des combats de musiciens. (Pausan. *Messen.*)

Ἰνάχια, fête de Leucothoé, en Crète; elle tirait son nom d'Inachus (Hesych.), ou d'Ino, qui était la même chose que Leucothoé, et de ἄχος, douleur.

Ἰνῷα, fêtes en mémoire d'Ino. L'une d'elles se célébrait chaque année à Corinthe par des jeux et des sacrifices. (Tzetz. *in Lycophr.*)

Les Mégariens, qui les premiers donnèrent à Ino le nom de Leucothoé, lui offraient sous son premier nom un sacrifice annuel. (Pausan. *Attic.*)

Ino avait une autre fête en Laconie. (Pausan. *Lacon.*)

Ἰοβάκχεια, fête thébaine et la même que Ἡράκλεια (*Schol.* Pind. *Olymp.* 7), instituée en l'honneur d'Hercule et de son compagnon Iolaüs, qui l'assista dans son combat contre l'hydre. Elle se prolongeait pendant plusieurs jours et se célébrait par des sacrifices, des courses de chevaux et les exercices du πένταθλος. Les vainqueurs recevaient des couronnes de myrte, et quelquefois des trépieds d'airain. On donnait le nom d'Ἰολάειον, de celui de Iolaüs, au lieu réservé à ces exercices.

Digitized by Google

Ἰσεῖα, fête célébrée dans plusieurs villes, en l'honneur d'Isis (Diod. Sic. lib. 1), qui, dit-on, enseigna à l'homme à se nourrir de blé. C'est en mémoire de ce bienfait, qu'on portait des vases pleins d'orge et de froment.

Ἰσχένια, fête annuelle, célébrée à Olympie, en mémoire d'Ischénus, petit-fils de Mercure et d'Hierea, qui sacrifia sa vie pour la défense de son pays, et reçut en récompense un tombeau voisin du stade olympique. (Tzetz. *in Lycophr. Cassandr.* v. 43.)

Καβείρια, mystères célébrés à Thèbes et à Lemnos, et particulièrement à Imbrus et à Samothrace, îles consacrées aux Cabires, qui nous sont peu connus. Ceux qui s'y faisaient initier étaient regardés comme à l'abri désormais des fureurs de la mer et de tout autre danger. (Diod. Sic. lib. 5.)

Καλαοίδια, fête célébrée chez les Laconiens, en l'honneur de Diane. (Hesych.)

Καλλιστεῖα, prix de la beauté, fête célébrée à Lesbos. Les femmes se présentaient dans le temple de Junon pour y disputer le prix de la beauté. (*Schol.* Hom. *in Iliad.* ι'.)

Des combats semblables avaient lieu chez les Parrhasiens pendant les fêtes de Cérès Éleusine. (Athen. Δειπνοσοφ. lib. 13.)

Chez les Éléens c'était les hommes qui disputaient ce prix. Le vainqueur recevait une armure complète qu'il consacrait à Minerve. (*Id. ibid.*)

Καλλυντήρια, fête athénienne. (*Etymol. auct.*)

Καρνεῖα, fête qui se célébrait dans la plupart des villes de Grèce, et particulièrement à Sparte, en l'honneur d'Apollon surnommé Carneus, du nom de Carneus, le

Digitized by Google

Troyen (ALCMAN.), ou de Carneus, fils de Jupiter et d'Europe (HESYCH.) Elle durait neuf jours, et commençait le trentième du mois Carneus. (PLUT. *in Nic.*) C'était une imitation de la vie des camps. On dressait neuf tentes, σκιάδες; et chacune d'elles renfermait neuf citoyens qui pendant neuf jours se mettaient aux ordres d'un crieur. (ATHEN. lib. 4; CALLIM. *Hymn. in Apoll.*; PIND. *Pythic.*) Cette fête était suivie d'un combat de musiciens dont les chants étaient dits Καρνεῖοι νόμοι.

Κάρυα ou Καρυατὶς, fête en l'honneur de Diane (PAUSAN. *Lacon.*) surnommée Caryatis, de Caryum, en Laconie, où elle se célébrait. Elle consistait en une danse de jeunes filles. On appelait cela καρυατίζειν. (LUCIAN. Περὶ ὀρχήσεως.)

Κισσοτόμοι, fête en l'honneur d'Hébé, déesse de la jeunesse. (PAUS. *Corinth.*)

Κλαδευτήρια ou Βισβαία (HESYCH. où on corrige Βιρσαῖα), fête célébrée à la taille des vignes.

Κναχαλήσεα, fête annuelle célébrée sur le mont Cnacalos, par les Caphyates, en l'honneur de Diane surnommée Cnacalésia. (PAUSAN. *Arcad.*)

Κοννίδεια, solennité qui précédait la fête de Thésée. Elle consistait dans le sacrifice d'un bélier à Connidas, tuteur du héros. (PLUT. *Thes.*)

Κόρεια, fête en l'honneur de Proserpine nommée Κόρη. (HESYCH.)

Κορυβαντικὰ, fête célébrée à Cnossus, en Crète, en mémoire des Corybantes qui élevèrent Jupiter, lorsque ce dieu fut caché dans cette île pour échapper à la voracité de son père Saturne.

Κοτύττια ou Κοτυττὶς, fête nocturne en l'honneur de Cotys ou Cotytto, déesse des jeux folâtres; elle se célé-

Digitized by Google

brait à Athènes, à Corinthe, à Chios, en Thrace, etc., avec les rites que l'on jugeait les plus agréables à la déesse. Ses prêtres étaient nommés Βάπται, de βάπτειν, *teindre*.

Une autre fête du même nom se célébrait en Sicile. Les assistants portaient des rameaux chargés de fruits et de gâteaux dont chacun pouvait librement prendre sa part. (Plut. *Prov.*)

Κρόνια, fête athénienne en l'honneur de Saturne, appelé Κρόνος. (*Schol.* Aristoph. *in Nub.*; Hesych.) Elle se célébrait dans le mois Hécatombæon, nommé anciennement Cronius.

Une autre fête de Saturne se célébrait à Rhodes, le seizième du mois Métagitnion. On lui offrait en sacrifice un criminel condamné à mort. (Porphyr. *ap. Theod.* lib. 7.)

Κυβερνήσια, fête instituée par Thésée, en mémoire des pilotes, κυβερνῆται, qui le conduisirent dans sa traversée en Crète. (Plut. *in Thes.*)

Κυνοφόντις, jour de la canicule, fêté à Argos (Athen. lib. 3,) et qui tirait son nom ἀπὸ τοῦ κύνας φονεῖν, parce qu'il était permis de tuer alors tous les chiens que l'on rencontrait.

Λαμπτηρία, fête célébrée à Pellène (Pausan. *Achaic.*) dans l'Achaïe, en l'honneur de Bacchus, surnommé Λαμπτὴρ, de λάμπειν, briller, parce que, ce jour-là, on se transportait au temple de Bacchus avec des torches allumées.

Λαρισσαίων ἑορτὴ, jeux célébrés à Larisse (*Schol.* Apollon. lib. 4), et dans lesquels on combattait seul à seul avant l'institution du πένταθλος, combat des cinq exercices.

Digitized by Google

Λαρύσια, fête de Bacchus, célébrée sur le mont Larysium, en Laconie, au commencement du printemps. (PAUSAN. *Lacon.*)

Λαφρία, fête annuelle à Patras, en Achaïe, en l'honneur de Diane surnommée Laphria, ἀπὸ τῶν λαφύρων des dépouilles conquises à la chasse. Cette fête durait deux jours. Le premier se célébrait par une procession solennelle qui suivait la prêtresse de Diane, qui devait être vierge et était assise dans un chariot traîné par des daims. Le second était marqué par des sacrifices d'animaux sauvages, de lions, d'ours, de loups, de daims, d'oiseaux, et par des offrandes de fruits fournies, ou par des citoyens, ou aux dépens du trésor public.

Λεονίδεια, fête annuelle célébrée à Sparte (*Id. Lacon.*) en l'honneur de Léonidas, le chef de ces trois cents guerriers qui périrent aux Thermopyles, après avoir défendu le passage pendant deux jours. Cette fête était marquée par un discours en l'honneur de ces héros, et par des jeux où les citoyens seuls étaient admis.

Λεοντικὰ, cérémonie qui consistait à se frotter les mains, comme on faisait dans les ablutions, pour montrer qu'elles étaient pures et exemptes de toute mauvaise intention. (PORPHYR. *de Antr. nymph.*)

Λερναῖα, fête à Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine et de Cérès. (PAUSAN. *Corinth.*) Les habitants d'Argos emportaient, ce jour-là, du feu d'un temple de Diane surnommée Πυρωνία, de πῦρ, feu.

Λήναια, fête en l'honnneur de Bacchus. (*Schol.* ARISTOPH. *Equit.*; DIOG. LAERT. *in Plat.*) surnommé Lenæus, de ληνὸς, pressoir. Elle se célébrait dans le mois Lenæon, avec plusieurs cérémonies dont la plus remar-

Digitized by Google

quable était le combat des poëtes qui venaient réciter leurs tragédies.

Λιθοβολία, anniversaire célébré par les habitants de Trœzène, en mémoire de Lamia et Auxesia, deux jeunes filles victimes d'une effervescence populaire et lapidées misérablement. (PAUSAN. *Corinth.*)

Λιμνατίδια, fête en l'honneur de Diane (*Id. Achaic.*) surnommée Limnatis de Limnée, école d'exercice à Trœzène, où elle était adorée, ou de λίμναι, lacs, parce qu'elle recevait, ce jour-là, l'hommage des pêcheurs. (ARTEMID.)

Λίνεια, fête en mémoire de Linus, ancien poëte qui avait une statue sur le mont Hélicon, et que l'on visitait avant d'offrir les sacrifices aux muses. (PAUS. *Bœot.*)

Λύκαια, fête de l'Arcadie (PLUT. *in Cæsar.*), se célébrait par des jeux où le vainqueur recevait pour prix une armure d'airain. Lycaon l'institua en l'honneur de Jupiter surnommé Lycæus; elle était ensanglantée par le sacrifice d'une victime humaine.

Λύκεια, fête d'Argos en l'honneur d'Apollon Λύκειος ainsi nommé pour avoir délivré les Argiens des loups qui infestaient leur contrée, ou parce qu'il avait pris naissance dans la Lycie. (*Schol.* PIND. *in Pyth.*; *Schol. uterq.* SOPHOCL. *in Electr.*)

Λυκούργεια, fête célébrée par les Spartiates, en l'honneur de leur législateur Lycurgue, auquel ils offraient un sacrifice annuel. (PLUT. *in Lycurg.*; STRAB. lib. 8.)

Λυσάνδρεια, fête célébrée à Samos, en l'honneur de Lysandre, commandant d'une flotte Lacédémonienne. On la nommait d'abord Ἥραια, mais un décret du peuple de Samos changea ce nom.

Μαιμακτήρια, sacrifices solennels offerts par les Athé-

Digitized by Google

niens dans le mois Mæmactérion, l'un des mois d'hiver, à Jupiter Μαιμάκτης, regardé comme le souverain du ciel et le père des saisons, pour lui demander une température douce et modérée. (Harpocr.; Suid.; Hesych.; Plut. Περὶ Ἀοργησίας.)

Μεγαλάρτια, était la même fête que Θεσμοφόρια. Voyez ce dernier mot.

Μενελάεια, fête en l'honneur de Ménélas (Isocr. *in Helen. Encom.*; Paus. *Lacon.*) à Thérapné, en Laconie, dans laquelle ainsi qu'Hélène, son épouse, il recevait, non les hommages accordés aux héros, mais les honneurs réservés aux dieux.

Μεσοστροφώνιαι ἡμέραι, ou Μεσοστροφώνια certains jours consacrés à Lesbos pour des sacrifices publics. (Hesych.)

Μεταγείτνια, fête dans le mois Métagitnion (Plut. *de Exil.*; Harpocr.; Suid.), en l'honneur d'Apollon Μεταγείτνιος. Elle tirait son nom de ce que les habitants de Mélite, qui la célébraient, se transportaient pour la cérémonie sur le territoire des Diomœens, dans l'Attique.

Μιλτιάδεια, sacrifices suivis de courses de chevaux et d'autres jeux, célébrés par les habitants de la Chersonèse, en mémoire de Miltiade, général athénien. (Herodot. lib. 6.)

Μινύεια, fête célébrée par les Orchoméniens (Pind. *Schol. Isthm.* od. 1), nommés encore Myniæ. Ils avaient reçu ce nom de Mynias, l'un de leurs rois. Mynias avait aussi donné son nom au fleuve sur lequel était placée la ville.

Μιτυληναίων ἑορτὴ, fête célébrée par tous les habitants de Mitylène, dans un lieu de la ville, en l'honneur d'Apollon Μαλόεις. (Hesych.; Thucyd. lib. 3.)

Digitized by Google

Μουνυχία, fête annuelle qui se célébrait à Athènes (Plut. *de Glor. Atheniens.*; Harpocr.; Suid.; Eust. *in Il.* ο'), le seizième jour du mois Munychion, en l'honneur de Diane surnommée Munychia, du nom du roi Munychus; ou de la partie du Pirée nommée Munychia, où cette déesse avait un temple. On offrait dans cette fête des gâteaux appelés ἀμφιφῶντες, de ἀμφιφάειν, *entourer de chaque côté*, parce qu'on les entourait de torches lorsqu'on les présentait au temple, ou parce qu'on les offrait pendant la pleine lune, époque à laquelle la fête se célébrait.

Μούσεια (Poll. lib. 1, cap. 1; Æschin. *in Timarch.*; Paus. *Bœot.*; Diod. Sic. lib. 17; Plut. *Erotic.*), fête en l'honneur des Muses dans quelques villes de la Grèce, surtout chez les Thespiens où on les célébrait tous les cinq ans par des jeux.

Les Macédoniens avaient aussi une fête en l'honneur de Jupiter et des Muses; elle durait neuf jours, en mémoire du nombre de ces déesses.

Μύσια, fête en l'honneur de Cérès surnommée Mysia, du nom de Mysius, citoyen d'Argos, qui lui avait dédié un temple, ou de μυσιᾷν, *fournir aux besoins*, pour rappeler que Cérès enseigna la première aux hommes à se nourrir du blé. (Pausan. *Achaic.*) Cette fête durait sept jours: et, pendant le troisième, on chassait tous les hommes et tous les chiens mâles de l'intérieur du temple; les femmes et les chiennes avaient seules le droit d'y rester.

Μώλεια, fête d'Arcadie (*Schol.* Apollon. Rhod. lib. 1, v. 164), tirait son nom du mot μῶλος, combat. Elle était instituée en mémoire d'un combat où Lycurgue tua Éreuthalion.

Digitized by Google

Νεκύσια, fête en mémoire des morts.

Νεμέσεια ou Νεμέσια, fête en mémoire des morts; elle tirait son nom de celui de la déesse Némésis, que l'on supposait prendre sous sa garde les dépouilles mortuaires : Νέμεσις, τοῦ θανόντος ἀρτίως. (Sophocl. *Elect.* v. 193; Demosth. *Orat. adv. Spud.*; Suid.)

Νεοίνια, fête en l'honneur de Bacchus (Hesych.), à l'époque où l'on goûtait le vin nouveau.

Νεοπτολέμεια, fête qui se célébrait à Delphes avec la plus grande pompe, en mémoire de Néoptolème, fils d'Achille, qui périt en cherchant à piller le temple d'Apollon.

Νηλητΐδια, fête qui se célébrait à Milet (Plut. *de Virt. mul.*), en l'honneur de Diane surnommée Néléis, de Néléus, citoyen de Milet. (Lycophr. *Cassand.*)

Νίκη ἡ ἐν Μαραθῶνι, fête annuelle observée à Athènes le sixième jour du mois Boédromion, en mémoire de la fameuse victoire que Miltiade remporta sur les Perses à Marathon. (Plut. *de Glor. Atheniens.*)

Νικητήρια Ἀθηνᾶς, fête athénienne, en mémoire de la victoire que Minerve remporta sur Neptune, lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de donner un nom à la cité qui, par suite de ce combat, reçut celui d'Athènes. (Procl. *in Tim.* comm. I.)

Νουμήνια ou Νεομήνια, fête observée au commencement de chaque mois lunaire (*Schol.* Hom. *Odyss.* υ' et φ'; Eustath. *Odyss.*; Hesych.; Herodot. lib. 8), ainsi que son nom le comporte, en l'honneur de tous les dieux, mais surtout d'Apollon surnommé Νεομήνιος, parce que le soleil était regardé comme le père de toute lumière. Célébrer cette fête s'appelait νουμηνιάζειν; les gâteaux que l'on y présentait s'appelaient νουμήνιοι, et les

Digitized by Google

assistants νουμηνιαςαί. On y remarquait des jeux et des banquets dont les citoyens riches faisaient les frais et auxquels les pauvres venaient s'asseoir en grand nombre. Les Athéniens offraient alors des prières solennelles et des vœux pour la prospérité de l'état pendant le mois qui allait suivre. Ils se rendaient à la citadelle dans le temple d'Érechthée gardé par un dragon dont il fallait apaiser le courroux par des gâteaux de miel, μελιττοῦτα. Ces sacrifices offerts ainsi tous les mois étaient dits ἔμμηνα ἱερὰ, ou ἐπιμήνια; et ceux qui les accomplissaient, ἐπιμήνιοι et ἀγρεμόνες.

Ξανθικὰ, fête macédonienne (Hesych.; Liv. lib. 40; Curt. lib. 10), ainsi nommée parce qu'elle se célébrait dans le mois Xanthus qui correspond à celui d'Avril. (Suid.) Ce jour était marqué pour une purification solennelle de l'armée, qui s'opérait de la manière suivante: On partageait une chienne en deux parties : l'une, ainsi que les entrailles, était placée à droite, et l'autre à gauche; et l'armée s'avançait au milieu sur deux files. Suivaient les armes des rois de Macédoine, portées sur des chevaux; puis le roi régnant et son fils, avec ses gardes et le reste de l'armée. Pour terminer la cérémonie, l'armée se divisait en deux parties et donnait le spectacle d'un combat simulé.

Ξυνοίκια ou Μετοίκια, fête athénienne qui se célébrait tous les ans (Thucyd. lib. 2; Plut. *in Thes.*), en l'honneur de Minerve, dans le courant du mois Hécatombæon, en mémoire de la confédération des habitants de l'Attique, opérée par Thésée.

Ὀγχήστια, fête de la Béotie (Pausan. *Bœot.*), en l'honneur de Neptune surnommé Onchestius, du nom d'Onchestus, bourg de la Béotie.

Digitized by Google

Ὀλύμπια, fête célébrée à Athènes, à Smyrne, en Macédoine, et particulièrement chez les Éléens.

Ὁμολώια, fête thébaine en l'honneur de Jupiter Omoloïus, ou de Minerve Omoloïa (*Schol.* Theocr. *Idyll.* 8), ainsi nommés d'Homolé en Béotie, ou du nom de la prophétesse Homolé, ou de ὅμολος, qui, en dialecte éolien, signifie pacificateur.

Ὀσχοφόρια ou Ὠσχοφόρια, fête athénienne, ainsi nommée ἀπὸ τοῦ φέρειν τὰς ὄσχας. Les ὄσχαι étaient des rameaux chargés de raisins. (Athen. lib. 11, cap. 13; Hesych.; Harpocr.) On en devait l'institution à Thésée, en mémoire de son retour de Crète. (Plut. *in Thes.*) Elle était marquée par une course (Pausan. *Attic.*; Athen. *ibid.*; Hesych.) où l'on n'admettait que de jeunes citoyens choisis dans chacune des tribus et dont les parents étaient encore l'un et l'autre vivants. On donnait au lieu de la course le nom d'Ὠσχοφόριον, à cause des ὄσχαι, branches, que les coureurs devaient porter dans leurs mains et déposer en cet endroit. Le prix était une coupe dite πενταπλόα ou πενταπλῆ, parce qu'elle contenait un mélange de cinq objets : du vin, du miel, du fromage, de la farine et de l'huile.

Παγκλάδια, fête qui tirait son nom ἀπὸ πάντων κλάδων, de toute sorte de rameaux, se célébrait chez les Rhodiens, à l'époque de la taille des vignes. (Hesych.)

Παμβοιώτια, fête célébrée dans la Béotie entière (Strab. lib. 9; Pausan. *Bœot.*), dont les habitants se rassemblaient aux environs de Coronée, dans le temple de Minerve surnommée Itonia.

Παναθήναια, fête athénienne, en l'honneur de Minerve, protectrice d'Athènes. Cette fête, instituée d'abord par Érichthonius, qui lui donna le nom d'ἀθήναια, fut remise

Digitized by Google

en vigueur par Thésée, lorsqu'il forma la confédération de l'Attique, et elle reçut le nom de παναθήναια. (Harporcr.; Pausan. *Arcad.;* Apollod. 3, 14, seg. 7; Plut. *in Thes.; Schol.* Aristoph. *ad Nub.* v. 385.) Elle ne durait d'abord qu'un jour; mais, par la suite, elle se prolongea davantage, et sa célébration se faisait avec la plus grande pompe.

On comptait deux solennités de ce nom : l'une dite Μεγάλα Παναθήναια, *les grandes Panathénées*, qui se célébraient tous les cinq ans, et qui commençaient au vingt-deuxième jour du mois Hécatombæon (Thucyd. lib. 6, cap. 36); l'autre dite Μικρὰ Παναθήναια, *petites Panathénées*, qui revenaient tous les trois ans, ou, selon d'autres, chaque année, au vingtième, ou vingt-unième jour du mois Thargélion. (Harpocr. et Suid. *in* Παναθήναια.) Elles étaient remarquables par trois jeux présidés par dix citoyens élus dans chacune des tribus, et dont les fonctions devaient durer quatre années. (Poll. *Onom.* lib. 8, cap. 9, seg. 93.) Le premier jour, avait lieu une course avec des flambeaux, entre des hommes à pied et des cavaliers. (Xenoph. *Sympos;* Athen. lib. 4.) Cette course se répétait aussi dans la grande fête. Le second jour était consacré à des exercices gymnastiques εὐανδρίας ἀγὼν (Xenoph. *ibid.;* Demosth. *de Coron.*) qui s'exécutaient sur le bord d'un fleuve, dans une place nommée Παναθηναϊκόν. Le troisième était marqué par un combat poétique dont l'institution remontait à Périclès. Le sujet proposé était l'éloge d'Harmodius, d'Aristogiton et de Thrasybule, dont le courage avait délivré la patrie des tyrans qui l'opprimaient. (Philostr *Vit. Apoll.* lib. 7, cap. 4.) Les poëtes disputaient aussi le prix par une série de quatre pièces de théâtre nom-

Digitized by Google

mée τετραλογία, à cause de leur nombre. Il y avait aussi une espèce de naumachie au promontoire de Sunium. Le prix réservé aux vainqueurs était un vase rempli d'huile et une couronne d'olivier prise dans les jardins de l'académie, et nommés μορίαι, de μόρος, mort, ou de μέρος, part. (Aristot. *ap. Schol.* Sophocl. *in OEdip. Col.* v. 730; *Schol.* Pind. *Nem.* od. 10, v. 65; *Schol.* Aristoph. *ad Nub.* v. 1001.) Une danse nommée la Pyrrhique, exécutée au son de la flûte, par des jeunes gens revêtus d'une armure, représentait les exploits de Minerve contre les Titans. (Aristoph. *in Nub.* v. 984; *Schol. ibid.*) Il était défendu d'assister à cette fête en vêtement de deuil. L'ἀγωνοθέτης, président des jeux, était chargé de prononcer une peine contre les délinquants. Les cérémonies se terminaient par un sacrifice auquel chacun des districts d'Athènes contribuait en fournissant un bœuf; et la chair des victimes était distribuée dans un banquet public à l'assemblée entière. (Aristoph. *in Nub.* v. 385; *Schol. ibid.*)

La grande fête se composait d'un grand nombre de rites et de cérémonies semblables (Demosth. *de Coron.*; Xenoph. *in Sympos.*), mais avec plus de pompe et de magnificence. On y remarquait une procession en l'honneur de Minerve, dans laquelle on portait le πέπλος, vêtement de la déesse. (Plat. *in Eutyphron.*; Plaut. *Mercat.* I, 1, 67; Virg. Cir. v. 29.) Ce πέπλος était l'ouvrage d'un certain nombre de jeunes filles choisies, dites ἐργαςῖναι, du mot ἔργον, travail, et qui, sous la surveillance de deux des ἀῤῥηφόροι, commençaient leur tâche à l'époque de la fête Χαλκεῖα, le trentième du mois Pyanepsion. Ce πέπλος était blanc, sans manches, richement brodé en or, et représentait les exploits

Digitized by Google

de Minerve contre les géants, ceux de Jupiter, des héros et des guerriers fameux par leur valeur. (EURIPID. *Hecub.* v. 468.) De là l'expression proverbiale de ἄξιοι πέπλου, dignes de figurer sur le πέπλος de Minerve, appliquée aux citoyens qui se distinguaient dans les combats. (*Schol.* ARISTOPH. *Equ.* v. 563.) Dans le Céramique, dans la partie intérieure de la ville, était une machine, en forme de vaisseau, à laquelle on adaptait le πέπλος en guise de voile (HARPOCR. *in* Πέπλ.), et que l'on mettait en mouvement par un mécanisme secret. (HELIOD. *Æthiop.* lib. 1; PHILOSTR. *in Sophist.* lib. 2.) On le conduisait jusqu'au temple de Cérès Éleusine, et de là à la citadelle, où on ornait du πέπλος la statue de Minerve (PLAT. *in Eutyphr.*), placée sur un lit, orné de fleurs, et nommé πλακίς. Cette procession se composait de personnes des deux sexes et de tout âge. Elle était dirigée par des vieillards et des femmes âgées qui portaient des branches d'olivier (XENOPH. *Sympos.*), et que l'on surnommait de là θαλλοφόροι, *porteurs de rameaux verts.* (HESYCH. *in* Θαλλοφ.) Suivaient des hommes dans la vigueur de l'âge, armés de lances et de boucliers, et qui semblaient ne respirer que les combats. (THUCYD. lib. 6, cap. 58.) Ils étaient accompagnés des μέτοικοι, portant de petits vaisseaux, emblème de leur origine étrangère, et surnommés de là σκαφηφόροι; et des femmes des μέτοικοι, surnommées ὑδριαφόροι, parce qu'elles portaient des vases remplis d'eau, comme marque de leur servitude. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 6, cap. 1; POLL. lib. 3, cap. 4, seg. 55; HESYCH. *in* Σκαφ.) Venaient aussi de jeunes garçons, chantant des hymnes en l'honneur de la déesse (HELIOD. *Æthiop.* lib. 1), et portant des couronnes de millet; et de jeunes

Digitized by Google

vierges choisies dans les familles du plus haut rang, et qui, par leur beauté, leur grâce et leurs riches vêtements, fixaient tous les regards. (HESYCH. et HARPOCR. *in* Κανηφ.; OVID. *Metam.* lib. 2, v. 711.) On leur donnait le nom de κανηφόροι, parce qu'elles étaient chargées de porter dans des corbeilles les instruments sacrés, les gâteaux et tous les objets nécessaires au sacrifice. (ARISTOPH. *in Pac.* v. 948.) Ces objets étaient sous la garde spéciale de l'une d'entre elles, revêtue du titre d'ἀρχιθέωρος. Des filles de μέτοικοι, portant des corbeilles et des siéges pliants, et nommées de là διφρηφόροι, accompagnaient ces vierges. (ARISTOPH. *in Av.* v. 1550; *Schol. ibid.; Æ*LIAN. *Var. hist.* lib. 6, cap. 1.) La marche se terminait, enfin, par des enfants parés de vêtements réservés à ces cérémonies. On leur donnait le nom de πανδαμικοί. Une vaste enceinte était réservée pour tous les préparatifs dont la direction et la surveillance appartenaient aux νομοφύλακες, chargés de maintenir l'exécution rigoureuse de tous les rites consacrés par l'usage. Cette fête était marquée par des amnisties accordées aux gens détenus dans les prisons, et des couronnes d'or décernées aux citoyens qui avaient bien mérité de la patrie. On avait soin aussi d'entretenir des rhapsodes pour y chanter les poëmes d'Homère (LYCURG. *in Leocr.; Æ*LIAN. *Var. hist.* lib. 8, cap. 2; PLAT. *in Hipp.*); l'usage était encore, ainsi que dans les autres fêtes qui revenaient de cinq en cinq ans, de consacrer des vœux à la prospérité des Platéens, en mémoire des services que ce peuple avait rendus à Athènes à la journée mémorable de Marathon.

Πανάκεια, fête célébrée en l'honneur de Panace. (THEODORET.)

Digitized by Google

Πάνδημον, connue aussi sous les noms d'Ἀθήναια et de Χαλκεῖα (SUID.), tirait son nom du concours prodigieux de peuple qui se présentait pour la célébrer.

Πάνδια, fête athénienne (SUID.), tirait son nom de Pandion, qui l'avait instituée le premier. Elle se célébrait après les Διονύσια, fête de Bacchus.

Πανδρόσια, fête athénienne (HESYCH.) en mémoire de Pandrosus, fille de Cécrops.

Πανδυσία, délassements publics (PROCL. *in Hesiod.* Εργ. β'), lorsque la saison rigoureuse empêchait les matelots de se mettre en mer.

Πανελλήνια, fêtes publiques où se rendaient des peuples de toutes les parties de la Grèce. (EUSTATH. *Il.* β'.)

Πανιώνια, fêtes ou se rendaient les habitants de presque toutes les villes de l'Ionie (HERODOT. lib. 1; STRAB. lib. 5; EUSTATH. *Il.* υ'); instituées en l'honneur de Neptune surnommé Héliconius, du nom d'Hélice, ville d'Achaïe. On regardait comme un présage favorable, les mugissements que poussait le bœuf que l'on y offrait en sacrifice. Ces mugissements étaient, disait-on, fort agréables à Neptune. (HOM. *Il.* υ'.)

Πανὸς ἑορτὴ, fête annuelle célébrée à Athènes, en l'honneur de Pan, qui avait un temple voisin de l'Acropolis.

Pan avait encore une fête dans l'Arcadie (*Schol.* THEOCR. *Idyll.* 7.), que l'on supposait être son séjour le plus habituel. Dans cette fête, on fouettait la statue du dieu avec des σκίλλαι, *oignons marins,* ce qui était aussi pratiqué en d'autres occasions par les chasseurs après une chasse malheureuse. (*Id. ibid.*) L'usage était d'y offrir un maigre sacrifice dont les reliefs ne pouvaient même fournir au repas des assistants.

Digitized by Google

Πανοψία, voyez Πυανέψια.

Παράλια, fête en l'honneur de Paralus, un des héros de l'antiquité. (Eustath. *Odyss.* δ'.)

Παυσάνεια, fête remarquable par des jeux où les seuls citoyens de Sparte étaient admis, et par une oraison funèbre de Pausanias, général spartiate, vainqueur de Mardonius à la bataille de Platée.

Πελόπεια, fêtes instituées par les Éléens en l'honneur de Pélops, et célébrées avec les rites établis par Hercule, qui lui sacrifiait dans une fosse, comme aux mânes et aux divinités infernales.

Πελώρια, fêtes de Thessalie, assez semblables aux Saturnales de Rome. (Athen. lib. 14.)

Περιπέτεια, fête de Macédoine. (Hesych.)

Περιφάλλια, la même que φαλλαγώγια, tirait ce nom du mot φαλλός. Voyez Διονύσια.

Πιτανάτων ἑορτὴ, exercices gymnastiques à Pitana. (Hesych.)

Πλυντήρια, fête en l'honneur d'Aglaurus, fille de Cécrops, ou plutôt de Minerve surnommée Aglaurus. (*Id.*; Plut. *in Alcibiad.*; Athen. lib. 3; Poll. lib. 8, cap. 12.) A cette époque, on dépouillait de ses ornements et on lavait la statue de Minerve. De là ce nom de πλυντήρια, dérivé de πλύνειν, laver. Ce jour était regardé comme funeste. Des cordes placées autour des temples en interdisaient l'entrée. (Plut. *ibid.*) L'usage était encore de porter à cette fête, dans une procession solennelle, une branche de figues. Cette cérémonie était appelée ἡγητορία ou ἡγήτρια, de ἡγέομαι, conduire.

Πολίεια, fête célébrée à Thèbes (Pausan. *Bœot.*), en l'honneur d'Apollon surnommé πολιὸς, parce qu'il était

Digitized by Google

représenté dans cette ville avec une chevelure grise. La victime du sacrifice devait être un taureau; mais, un jour, les prêtres se contentèrent d'un bœuf que l'on alla chercher à la charrue, et de ce jour commença l'usage d'immoler des animaux consacrés au travail.

Πομπέων Δαίμονος ἑορτὴ était une fête (HESYCH.), où l'on voyait une image désignée sous le nom particulier de στεμματιαῖον.

Ποσείδια, ou Ποσειδώνια, fête en l'honneur de Ποσειδῶν, Neptune, auquel on offrait un sacrifice solennel dit ὀνείλεον. (*Id.*)

Πριάπεια, fête en l'honneur de Priape.

Προηρόσια ou Πρηρόσια étaient des sacrifices (*Id.*; SUID.; *Schol.* ARISTOPH. *Equ.*) offerts πρὸ τῆς ἀρόσεως, avant le temps des semailles, à Cérès surnommée Προηρόσια. Le commun du peuple les appelait Προακτούρια, du mot ἀκτὴ, épi de blé; et de là Δημήτερος ἀκτὴ, du blé de Cérès. (HOM.)

Προλογία, fête célébrée par les habitants de la Laconie avant la récolte des fruits. (HESYCH.)

Προμάχια, fête en honneur chez les Lacédémoniens qui se couronnaient de roseaux à cette époque. (ATHEN. lib. 15.)

Προμήθεια, fête athénienne en l'honneur de Prométhée (*Schol.* ARISTOPH. *Ran.*) Elle se célébrait à la lueur des torches, pour rappeler les services rendus par ce mortel qui le premier découvrit l'usage du feu.

Προσχαιρητήρια, jour de réjouissance, lorsqu'une nouvelle épouse venait vivre dans la maison de son mari. (HARPOCR.; SUID.)

Προτέλεια, fête qui se célébrait avant le mariage.

Προτρύγεια, fête en l'honneur de Neptune et de Bac-

Digitized by Google

chus (Hesych.) surnommé Προτρύγης ou Προτρυγαῖος, ἀπὸ τῆς τρυγὸς, du vin nouveau.

Προφθασία, fête ainsi nommée ἀπὸ τοῦ προφθάνειν, *prévenir;* en honneur chez les Clazoméniens. (Dioc. Sic. lib. 15.)

Προχαριστήρια, sacrifice solennel offert chaque année par les magistrats d'Athènes, à l'apparition du premier signe de végétation. (Suid.)

Πρωτεσιλάεια, fête célébrée dans la Chersonèse et la Thessalie (*Schol.* Pind. *Isth.* od. 1; Lucian. *Deor. concil.*), en mémoire de Protésilas, le premier guerrier grec qui tomba sous les coups d'Hector.

Πυανέψια, fête athénienne, nommée aussi quelquefois Ποιανοψία ou Πανοψία, pour rappeler que Thésée et ses compagnons se nourrirent dans leur voyage de toutes sortes de fruits; quant au premier nom, qui était le plus usité, on le faisait dériver ἀπὸ τοῦ ἕψειν πύανα, faire bouillir des légumes, ce qui était en usage ce jour-là. (Plut. *in Thes.*; Harpocr.; Suid.) On avait coutume, à cette fête, de promener une branche d'olivier ou de laurier ceinte de bandelettes de laine et nommée εἰρεσιώνη, de εἶρος, *laine*, que l'on couronnait des prémices de fruits de toute espèce, pour annoncer que l'abondance allait renaître. (Plut. *in Thes.*) Quand le εἰρεσιώνη était consacré à Apollon, il devait être formé d'une branche de laurier; quand il l'était à Minerve, d'une branche d'olivier.

Πύλαια, fête de Pyles (Strab. lib. 9) appelée aussi Thermopyles, en l'honneur de Cérès surnommée Pyléenne.

Πυρσῶν ἑορτὴ, fête des torches, qui se célébrait à Argos, en mémoire des torches qu'allumèrent jadis Lyncée et Hypermnestre, pour s'annoncer l'un à l'autre

Digitized by Google

qu'ils étaient hors de tout danger. (Pausan. *Corinth.*)

Ῥάϐδου Ἀνάληψις, réception et érection de la baguette, fête annuelle célébrée dans l'île de Cos, pendant laquelle les prêtres promenaient un cyprès avec la plus grande pompe.

Ῥαψῳδιῶν ἑορτὴ faisait partie des Διονύσια, fêtes de Bacchus, et consistait dans les chants et les poëmes que l'on récitait en portant la statue du dieu. (Athen. lib. 7.)

Σαϐάζια, mystères nocturnes en l'honneur de Jupiter Sabasius. (Clem. *Protrept.*) Les initiés portaient dans leurs bras un serpent d'or, dont ils faisaient ressortir la queue par-dessous leurs vêtements. Quelques auteurs font de cette cérémonie une fête en l'honneur de Bacchus surnommé Sabasius, du nom des Sabéens, peuple de la Thrace. (Diod. Sic. lib. 4; *Schol.* Aristoph. *Vesp.*; Harpocr.)

Σαρώνια, fête en l'honneur de Diane surnommée Saronia, de Saro, le troisième roi de Trœzène, par lequel elle fut instituée. (Pausan. *Corinth.*)

Σεισάχθεια, allégement du fardeau, sacrifice public, célébré à Athènes pour reconnaître les bienfaits de la loi de Solon qui déchargeait les pauvres de leurs dettes envers les citoyens riches, ou au moins anéantissait les intérêts et supprimait la saisie pour dettes. (Plut. *in Solon.*)

Σεμέλη, fête en l'honneur de Sémélé, mère de Bacchus. (Hesych.)

Σεπτήριον, fête qui se célébrait à Delphes tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon, vainqueur de Python. On y représentait le dragon succombant sous les traits du dieu. (Plut. *Græc. Quæst.*)

Digitized by Google

Σθένια, fête d'Argos. Elle semble avoir été consacrée à Minerve surnommée Σθενιὰς, de σθενὸς, force.

Σκεῖρα, Σκίρα, ou Σκιῤῥοφόρια, fête annuelle qui se célébrait à Athènes le douzième du mois Σκιῤῥοφοριὼν, en l'honneur de Minerve, ou, selon d'autres, de Cérès et de Proserpine. Les citoyens chargés de diriger la procession qui s'exécutait à cette époque avaient droit aux Διὸς κώδια, peaux des animaux offerts en sacrifice à Jupiter. Cette fête était remarquable encore par une course nommée ὀσχοφόρια, parce que les jeunes coureurs devaient porter dans leurs mains des branches de vigne chargées de raisins.

Σκιέρια ou Σκίερα, fête célébrée à Alée, en Arcadie (Pausan. *Arcad.;* Poll. lib. 8, cap. 33), en l'honneur de Bacchus dont l'image était exposée ὑπὸ τῇ σκιάδι, sous un ombrage. C'est de là qu'est dérivé sans doute le nom de la fête. D'après une coutume semblable à celle qui régnait à Sparte, de fouetter les enfants sur l'autel de Diane, on maltraitait à coups de verges les femmes qui avaient refusé d'obéir à quelque commandement de l'oracle de Delphes.

Σκιλλῶν ἑορτὴ, fête des oignons de mer. Elle se célébrait en Sicile, et consistait en un combat entre des jeunes gens armés de cette sorte de plante. Le vainqueur recevait un taureau pour sa récompense. (*Schol.* Theocrit. *Idyll.* 7.)

Στήνια, fête athénienne (Hesych.; Suid.) où les femmes s'accablaient de mots piquants et de railleries. De là le mot στηνιῶσαι, injurier, calomnier.

Στόφεια se célébrait à Érétrée, en l'honneur de Diane Stophéenne. (Athen. lib. 6.)

Στυμφάλια se célébrait à Stymphale, en Arcadie, en

Digitized by Google

l'honneur de Diane surnommée Stymphalienne. (Paus. *Arcad.*)

Συγκομιστήρια, voyez Θαλύσια.

Συνοίκια, voyez Ξυνοίκια.

Συρακουσίων ἑορταὶ, fêtes de Syracuse, qui se prolongeaient pendant dix jours. Des femmes étaient chargées d'y offrir les sacrifices (Plat. *Epist. ad Dion. propinq.*) Chaque année Syracuse célébrait encore une autre fête sur les bords d'un lac voisin de la ville, où s'était exécuté, disait-on, l'enlèvement de Proserpine par le dieu des enfers. (Cic. *Orat. in Verr.* 4.)

Σύρμαια, jeux célébrés à Sparte. (Hesych.) Le prix consistait en un breuvage, συρμαία, mélange de graisse et de miel.

Σωτήρια, sacrifices et vœux pour la délivrance de quelque danger. (Plut. *in Arat.*; Polyb. lib. 2; Cic. *de Offic.* lib. 3.)

Ταινάρια, fête en l'honneur de Neptune surnommé Tænarien, de Tænare, promontoire de la Laconie. Les assistants étaient dits ταιναρίται. (*Id.*)

Ταλαιδίτης, exercices gymnastiques en l'honneur de Jupiter Ταλαιός. (Hesych.)

Ταύρεια, fête en l'honneur de Neptune (Hesych.); elle se célébrait à Éphèse. Les jeunes gens chargés de dépecer les victimes étaient dits ταῦροι. (Athen. lib. 10.)

Ταυροπόλεια, fête en l'honneur de Diane surnommée ταυροπόλος. (Hesych.)

Ταυροχόλια, fête célébrée à Cyzique. (*Id.*)

Τεσσαρακοστὸν, le quarantième jour après la délivrance. C'était le jour où les femmes nouvellement accouchées se présentaient au temple pour rendre grâces aux dieux.

Digitized by Google

Τιθηνίδια, fête de Sparte. (Athen. lib. 4; Hesych.), dans laquelle les τιθῆναι, nourrices, portaient au temple de Diane Corythalienne, à peu de distance de la ville, les enfants mâles confiés à leurs soins. Là, elles sacrifiaient à la déesse deux jeunes pigeons; quelques-unes d'elles formaient des danses et étaient dites κορυθαλλίστριαι, tandis que d'autres, surnommées κυριττοὶ, se livraient à mille bouffonneries. Suivait un repas public, nommé κοπίς : y prendre part était dit κοπίζειν. Des tentes étaient dressées à cet effet proche du temple, ainsi que des lits couverts de brillants tapis. On invitait également les étrangers et les citoyens nés en Laconie. Chacun recevait une portion de pain, appelée φυσίκυλλος, et de fromage nouveau; des figues, des fèves, et une portion du ventre et des entrailles de la victime.

Τιτάνια, fête en mémoire des combats des Titans.

Τληπολέμεια, jeux célébrés à Rhodes (*Schol.* Pind. *Olymp*, od. 7), en l'honneur de Tlépolème, le vingt-quatrième jour du mois Gorpiæus. On y admettait également comme combattants des enfants et des hommes faits. Les vainqueurs recevaient une couronne de peuplier.

Τόνεια, fête célébrée à Samos (Athen. lib. 15) pour consacrer la manière miraculeuse dont une statue de Junon avait été soustraite aux insultes des Tyrrhéniens par une force invisible. Cette fête était remarquable par une procession dans laquelle on portait cette statue jusque sur le rivage de la mer; après l'offrande de quelques gâteaux, on la reconduisait à sa première place.

Τοξαρίδια s'observait à Athènes (Lucan. *Scyth.*), en

Digitized by Google

mémoire de Toxaris, héros scythe, mort dans cette ville et surnommé ξένος ἰατρὸς, le médecin étranger.

Τρικλάρια, fête annuelle (PAUSAN. *Achaic.*) célébrée par les Ioniens, habitants d'Aroë, Anthie et Mésatis, en l'honneur de Diane Triclaria, en expiation d'un adultère commis dans son temple par Ménalippe et Comætho, sa prêtresse. L'oracle de Delphes prescrivit pour cette fête le sacrifice d'une jeune fille et d'un jeune garçon.

Τριόπια, jeux solennels en l'honneur d'Apollon Triopien. Les prix consistaient en des trépieds d'airain que les vainqueurs devaient consacrer à ce dieu. (HERODOT. lib. I, cap. 44.)

Τριτοπατόρεια, fête dans laquelle on s'adressait, pour obtenir des enfants, aux dieux de la génération, θεοὶ γενέθλιοι, nommés quelquefois Τριτοπάτορες.

Τροφώνια, jeux solennels célébrés tous les ans à Lébadée en l'honneur de Trophonius. (*Schol.* PIND. *Olymp.* od. 7.)

Τύρβη, fête consacrée par les Achéens en l'honneur de Bacchus. (PAUSAN. *Corinth.*)

Ὑακίνθια, fête annuelle (*Id. Lacon.*; HESYCH.), célébrée à Amyclée, dans la Laconie (XENOPH. *Hist. Græc.* lib. 4; STRAB. lib. 6), en mémoire du bel Hyacinthe. On y célébrait des jeux en l'honneur d'Apollon. (OVID. *Met.* lib. 10, v. 219.) Elle se prolongeait pendant trois jours dont le premier et le troisième étaient consacrés au deuil et à la désolation; et le second, au contraire, à l'expression de la joie la plus vive. On y remarquait des chœurs de jeunes garçons vêtus seulement de tuniques légères, marchant sur deux files, faisant résonner la lyre, célébrant le jeune Hyacinthe par des hymnes antiques qu'ac-

Digitized by Google

compagnaient les accords de la flûte, et déployant leurs grâces dans l'exercice de la danse ou leur adresse dans le maniement d'un coursier. (ATHEN. lib. 4; XENOPH. *in Ages.*) Le cortége s'avançait jusqu'à Amyclée, sous la conduite d'un président nommé πρεσβεὺς, envoyé. Autour d'un autel sous lequel était le tombeau d'Hyacinthe (PAUSAN. lib. 3, cap. 13) et pendant la durée entière d'un sacrifice solennel, de jeunes garçons et de jeunes vierges, au nombre de vingt ou vingt-cinq, exécutaient des concerts harmonieux, en présence des magistrats de Lacédémone. (HESYCH.)

Ὑβριστικὰ, fête qui se célébrait à Argos (PLUT. *Virt. mulier.*; POLYÆN. lib. 8), en mémoire des exploits d'Yelesilla qui, au siége de cette ville par par Clazomène, se mit à la tête de quelques-unes de ses concitoyennes, et opposa une résistance vigoureuse à l'armée entière des Spartiates.

Ὑδροφόρια, fête dont le nom dérivait ἀπὸ τοῦ φέρειν ὕδωρ, porter de l'eau, et qui se célébrait à Athènes en mémoire des mortels qui périrent dans le déluge, (SUID.)

On célébrait encore une fête de ce nom à Ægine, sur le mont Delphinien, en l'honneur d'Apollon. (*Schol.* PIND. *Nem.* od. 5.)

Ὕμνια se célébrait à Orchomène et à Mantinée, en l'honneur de Diane Hymnia.

Ὑστηρία se célébrait à Argos, en l'honneur de Vénus, et recevait son nom du mot ὗς, truie, parce que cet animal était sacrifié à la déesse. (ATHEN. lib. 3.)

Φαγησία ou Φαγήσια, Φαγησιποσία ou Φαγεσιπόσια, fête ainsi nommée des mots φάγειν et πίνειν, manger

Digitized by Google

et boire (*Id.* lib. 7), faisait partie des Διονύσια, fêtes de Bacchus.

Φάγων, fête de la même espèce. (EUSTATH. *Odyss.* φ'.)

Φελλὸς, fête de Bacchus (SUID.), préparatoire aux Διονύσια. (*Schol.* ARISTOPH. *Nub.*)

Φερεφάττια, fête qui se célébrait à Cyzique. On y sacrifiait une génisse à Pherephatta ou Proserpine. (PLUT. *Lucull.*)

Φωσφόρια, fête en l'honneur de Phosphore ou Lucifer. (PLUT. *in Colot.*; HESYCH.)

Χαλκεῖα, dont le nom dérivait de χαλκὸς, airain; instituée en mémoire de la découverte de l'airain, attribuée aux habitants d'Athènes. (EUSTATH. *Il.* β'; SUID.; HARPOCRAT.) On la nommait encore Πάνδημον, de ὁ πᾶς δῆμος, parce que tout le peuple s'assemblait pour y assister, ou Ἀθήναια, parce qu'elle était consacrée à Minerve, Ἀθήνη.

Χαλκιόρχια, fête de Sparte. Des jeunes gens se réunissaient en armes pour offrir un sacrifice à Minerve dans son temple surnommé χαλκίοικος, revêtu d'airain. Les Éphores devaient y assister et prendre soin de diriger les cérémonies. (POLYB. lib. 4; PAUSAN. *Phocic.* et *Lacon.*)

Χαόνια se célébrait en Épire chez les Chaoniens. (PARTHEN. *Erot.*)

Χαρίλα se célébrait tous les neuf ans à Delphes en mémoire de la vierge Charila qui, dans un temps de famine, ayant imploré l'assistance du roi et n'ayant éprouvé qu'un refus, s'étrangla elle-même avec sa ceinture. (PLUT. *Græc. Quæst.*)

Χαρίσια se célébrait en l'honneur des Grâces, Χάριτες, par des danses qui se prolongeaient toute la nuit. Le

Digitized by Google

plus infatigable danseur obtenait pour récompense un gâteau nommé πυραμοῦς.

Χαριστήρια ἐλευθερίας se célébrait à Athènes (Plut. *de Glor. Atheniens.*), le douzième jour du mois Boédromion, anniversaire de ce jour fameux où Thrasybule chassa les trente tyrans et rendit la liberté à sa patrie.

Χειροπόνια, fête célébrée par les χειροπόνοι, *artisans*. (Hesych.)

Χελιδόνια se célébrait à Rhodes (Athen. lib. 6), dans le mois Βοηδρομιών. Les jeunes gens couraient de porte en porte en répétant un certain chant. C'est ce qu'on appelait χελιδονίζειν. Le chant se nommait χελιδόνισμα, parce qu'il commençait par une invocation à l'hirondelle, χελιδών.

Χθόνια, fête annuelle célébrée chez les Hermioniens, en l'honneur de Cérès surnommée Chthonia, déesse de la terre; nom dérivé du mot χθὼν, terre, ou de celui d'une jeune fille que Cérès amena de l'Argolide à Hermione. (Pausan. *Corinth.*)

Χιτώνια se célébrait en l'honneur de Diane surnommée Chitonia, de Chitone, bourg de l'Attique où la fête avait été instituée. (*Schol.* Callimach. *Hymn. in Dian.*; Athen. lib. 14.)

Syracuse possédait une fête du même nom, remarquable par des danses et des chants joyeux. (Steph. Byzant. *in v.* Χιτώνη.)

Χλόεια se célébrait à Athènes le sixième jour du mois Θαργηλιών. (Hesych.; Eustath. *Il.* ι'; Pausan. *Attic.*) On y sacrifiait un bélier à Cérès surnommée Χλόη, de χλόη, gazon, pour rappeler que cette déesse était la déesse de la terre.

Χόες, voyez Ἀνθεστήρια.

Digitized by Google

Χολὰς se célébrait en l'honneur de Bacchus. (Hesych.)

Χύτροι, voyez Ἀνθεστήρια

Ὠμοφάγια se célébrait en l'honneur de Bacchus (Clem. *Protrept.*) surnommé Ὠμοφάγος, mangeur de chair crue. Les assistants contrefaisaient à cette fête tous les gestes d'hommes furieux ou insensés, et, à l'exemple du dieu, se repaissaient des entrailles crues et sanglantes de la victime.

Ὥραια, offrandes solennelles des productions de la terre, faites au printemps, et même pendant l'été, l'automne et l'hiver, pour obtenir une température douce et modérée. Ces offrandes étaient consacrées aux ὧραι, Heures, qui, au nombre de trois, accompagnaient le soleil dans sa marche, et présidaient aux quatre saisons de l'année. Elles étaient honorées à Athènes d'un culte particulier. (Athen. lib. 14.)

CHAPITRE II.

JEUX SOLENNELS ET EXERCICES PUBLICS.

Les Grecs possédaient quatre sortes de jeux publics et solennels auxquels ils affectaient spécialement le titre d'ἱεροὶ, *sacrés*, tant à cause de la haute faveur dont les jeux jouissaient chez toutes les nations de la Grèce, que parce qu'ils étaient un hommage rendu à des dieux ou à des héros déifiés, et étaient toujours précédés et suivis de pompeux sacrifices. Les deux distiques suivants rappellent à la fois leurs noms, et ceux des

Digitized by Google

dieux auxquels ils étaient consacrés, ainsi que les différents prix réservés aux vainqueurs.

Τέσσαρες εἰσὶν ἀγῶνες ἀν'. Ἑλλάδα, τέσσαρες ἱροί·
Οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δ' ἀθανάτων,
Ζηνὸς, Λητοΐδαο, Παλαίμονος, Ἀρχεμόροιο,
Ἆθλα δὲ τῶν κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

Les plus grands honneurs étaient réservés à ceux qui remportaient un prix dans ces jeux, et spécialement dans les jeux Olympiques. (Plut. *Symp.* lib. 2, quæst. 6.) A leur retour dans leur patrie, on les conduisait dans un char de triomphe, et l'on faisait une brèche aux remparts pour rendre leur entrée plus imposante. Dans quelques cités, ils recevaient des présents considérables, avaient droit aux premières places dans les assemblées publiques et dans les spectacles, et étaient entretenus aux dépens de l'état. (Xenoph. Col. *in Epigr.*; Cic. *Orat. pro Flacc.*) Le citoyen qui sortait vainqueur de tous ces exercices à la fois, était honoré comme participant à une nature divine, et sa gloire était placée au niveau de celle des guerriers les plus illustres. (Plut. *Lucull.*) Les marques d'honneur ne s'arrêtaient point aux vainqueurs eux-mêmes; elles s'étendaient à sa famille, à ses concitoyens, à la patrie qui lui avait donné naissance. (*Id. in Pelop.*) Les lois de Solon allouaient cent drachmes, prises dans le trésor public, comme récompense aux citoyens d'Athènes vainqueurs dans les jeux Isthmiens; et cinq cents aux vainqueurs dans les jeux Olympiques. (*Id. in Solon.*) Ces derniers furent même, par la suite, entretenus dans le Prytanée. Les esclaves et les courtisanes ne pouvaient porter un nom tiré d'aucun de ces jeux. (Athen. lib. 13.)

Des juges devaient veiller à ce que l'ordre et la

Digitized by Google

magnificence régnassent dans ces solennités, prononcer dans les débats qui pourraient s'élever, et décerner les prix aux vainqueurs. Aux noms de αἰσυμνῆται, βραβευταὶ, ἀγωνάρχαι, ἀγωνοδίκαι, ἀγωνοθέται, ἀθλοθέται, ils joignaient encore ceux de ῥαβδοῦχοι et ῥαβδονόμοι, de ῥάβδος, sceptre dont ils étaient armés.

D'après la décision rendue par ces juges, un héraut, κήρυξ, proclamait le nom du vainqueur. De là le verbe κηρύσσειν, proclamer l'éloge de quelqu'un. Une branche de palmier était le gage ordinaire de la victoire. (Plut. *in Thes.*)

Nous ferons précéder les détails sur chacun de ces jeux en particulier, des différents exercices dans lesquels ils consistaient.

Le πένταθλον se composait des cinq parties mentionnées dans ce vers :

Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

Le saut, la course, le disque, le pugilat et la lutte. (Plut. *de Music.*)

Δρόμος, la course, était en grande faveur chez les anciens Grecs : Οὐ μὲν γὰρ μεῖζον κλέος ἀνέρος ὄφρα κεν ἦσιν, Ἢ ὅ, τι ποσσίν τε ῥέξει καὶ χερσὶν ἑῇσιν. (Hom. *Odyss.* θ', v. 147.) La lice était nommée ϛάδιον (Pausan. *Messen.*), et comprenait cent vingt-cinq pas de longueur. (Plin. 2, 23.) On la désignait encore sous le nom de αὐλός. (Athen. lib. 5, cap. 3.) Les courses étaient de quatre sortes : 1° ϛάδιον, qui comprenait l'espace de cent vingt-cinq pas; 2° δίαυλος, où l'on parcourait deux fois cet espace; 3° δόλιχος, qui comprenait sept fois le stade (*Schol.* Aristoph. *Av.* v. 290); 4° ὁπλίτης, course exécutée par des hommes armés. (*Id. ibid.*) De là les noms différents de ϛαδιοδρόμοι (*Schol.* Aristoph. *ad Av.* v. 293),

Digitized by Google

διαυλοδρόμοι (*Schol.* Aristoph. *ibid.*), δολιχοδρόμοι (*Schol.* Aristoph. *ibid.*), ὁπλιτοδρόμοι (*Id. ibid.*), donnés aux coureurs selon les différentes courses auxquelles ils prenaient part. Le stade était borné par deux bornes : l'une servait de point de départ, et l'autre de but. La première recevait les noms de ἄφεσις (Poll. lib. 3, cap. 30, seg. 147.), βαλβὶς (*Schol.* Aristoph. *Equ.* v. 1156; *et Vesp.* v. 546.), γραμμὴ (*Schol.* Aristoph. *ad Acharn.* v. 482), ἀφετηρία (*Schol.* Aristoph. *ad Vesp.* 546), et ὕσπληγξ (Poll. *ut supra*); et la dernière ceux de τέλος (*Id. ibid.*) τέρμα (*ibid.*), σκοπὸς, γραμμὴ et ἄκρα γραμμὴ (Pind. *Pyth.* od. 9, v. 208; Euripid. *Andr.* v. 29; *Electr.* 955: *Ion.* 1515), ϛαθμὴ et καμπτή. (Eurip. *Electr.* 659.) La lice recevait à la fois plusieurs coureurs; on les nommait συναγωνιϛαὶ, ἀντίπαλοι, etc. (Xenoph. *de Exped.*; Virg. *Æneid.* 5, 294; seq.) S'efforcer d'atteindre des rivaux se disait διώκειν (Hesych.); les laisser en arrière καταλαμβάνειν. (Lucian. *Hermot.*) Celui qui atteignait le premier le but remportait le prix, ἆθλον ou βραβεῖον (*Schol.* Pind. *in Olymp.* od. 1, antistr. δ', v. 1) qui consistait ordinairement en une couronne d'olivier (Pausan. *Eliac.*; Aristoph. *Plut.* v. 586; Plin. H. N. 15, 4), de pin (Lucian. *de Gymnas.*; Plin. 15, 10), ou de branches de pommier couvertes de fruits. (Pind. *Olymp.* od. 13, 45; Lucian. *de Gymn.*; Plin. 19. 8; Juvenal. 8, 226.) La récompense était la même pour les autres exercices. Sortir de la lice sans remporter la victoire était dit ὑϛερεῖν, ὑϛερεῖσθαι, et καταλείπεσθαι. (Hom. *Odyss.* θ', v. 125.)

Ἅλμα, le saut, recevait son nom ἀπὸ τοῦ ἅλλεσθαι. Quelquefois les auteurs se présentaient les mains vides (Aristot. *de Anim. incessu.* c. 3); quelquefois ils por-

Digitized by Google

taient dans leurs mains, sur leurs têtes, ou sur leurs épaules, des poids de métal ou de pierre, nommés ἁλτῆρες (ARISTOT. *ibid.;* MART. 14, 49; PAUSAN. *Eliac.*), qu'ils jetaient en l'air, à l'instant où ils s'élançaient, pour donner à leur corps plus d'élasticité. (LUCIAN. *de Gymn.*) La lice, d'où l'on sautait, s'appelait βατὴρ (POLL. lib. 3, cap. 30, 151); le but τὰ ἐσκαμμένα (*Id. ibid.*), de σκάπτω, creuser, parce qu'on le désignait en creusant la terre. De là le proverbe πηδᾶν ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα, sauter au delà du but, appliqué aux extravagants. La mesure ou règle observée en sautant portait le nom de κανών : τὸ μέτρον τοῦ πηδήματος κανών. (POLL. lib. 3, cap. 30, 151.)

Δίσκος, disque, sorte de palet, pesant, rond et plat (STAT. *Theb.* 6, 648 et 656; OVID. *Met.* 10, 184), de trois ou quatre pouces d'épaisseur (STAT. *ibid.* v. 658 et 700; LUCIAN. *de Gymn.*), fait de pierre, de fer ou d'airain. (EUSTATH. *ad Odyss.* θ', v. 186), et nommé quelquefois aussi σόλος. (HOM. *Il.* ψ', v. 826.) Son nom semble dérivé ἀπὸ τοῦ δίσκειν pour δίκειν, *lancer* (EUST. *Il.* β', 281; *id. ad Odyss.* δ', 20), parce qu'il se lançait en l'air. (OVID. *Met.* 10, 178; STAT. *Theb.* 6, 681; HOR. *Sat.* 2, 2, v. 13.) Le disque se lançait à l'aide d'une courroie, καλώδιον (EUSTATH. *ad Odyss.* θ', v. 186), percée dans le milieu. (*Id. ibid.*) Pour rendre du son (HOM. *Odyss.* θ', v. 190; STAT. *Theb.* 6, v. 703; CIC. *de Orat.* 2, 5), on le lançait en élevant le bras à hauteur de poitrine, et le ramenant en arrière par un mouvement circulaire. (PROPERT. 3, 12, 10; STAT. *ibid.* v. 707; PHILOSTR. *Icon.* 1, 24.) S'exercer au disque se disait δίσκοις γυμνάζεσθαι (LUCIAN. *Dialog.*), ἐρίζειν περὶ δίσκου (ÆLIAN. *Var. hist.* 1, 24; PHILOSTR. *Icon.* 1,

Digitized by Google

24), δισκεύειν (PHILOSTR. *Ep.* 44, et *Icon.* 14), δισκεῖν (HOM. *Odyss.* θ', v. 188), δίσκους ῥίπτειν (*Id. Il.* ψ', v. 842), δίσκον ῥίψαι (HESYCH.), δίσκους βάλλειν, δισκοβολεῖν. (PLIN. 34, 8; QUINT. 2, 13, 10.) Δισκοβόλος était le nom de quiconque disputait le prix de cette manière. Le vainqueur était celui qui lançait le disque le plus loin. (LUCIAN. *de Gymn.*; HOM. *Il.* ψ', v. 841, sq.; *Odyss.* θ', v. 192, sqq.; STAT. *Theb.* 6, 716.) On attribuait aux Lacédémoniens l'invention de cet exercice salutaire. (LUCIAN. *ibid.*; MARTIAL. 14, 164.)

Πυγμὴ ou πυγμικὴ, le pugilat. Celui qui combattait ainsi était appelé πύκτης (POLL. lib. 3, cap. 30, seg. 150; EUSTATH. *ad Il.* ψ') ou πυγμάχος (HOM. *Od.* θ', v. 246; EUSTATH. *ad. Il.* ψ'), d'où l'on forma les verbes πυκτεύειν et πυκταλίζειν, mots qui dérivaient tous de πὺξ, poing. Les combattants armaient quelquefois leurs mains de pierres ou de masses de métal, nommés σφαῖραι, et le combat se nommait alors σφαιρομαχία. Dans les premiers temps, on combattait seulement avec les poings; l'usage du ceste s'introduisit par la suite (HOM. *Il.* ψ', v. 684; APOLL. RHOD. 2, 50, sq.; VIRG. *Æneid.* 5, 400; VALER. FLACC. 4, 250; STAT. *Theb.* 6, 720.) Le ceste était formé de la peau d'un bœuf nouvellement tué (APOLLON. RHOD. 2, 52; VALER. FLACC. *ibid.*), et rempli d'un poids de pierre (VIRG. *Æneid.* v. 404; STAT. *Theb.* 6, 729), d'airain (THEOCRIT. 22, 3 et 80; VALER. FLACC. 4, 253) ou de fer (HOM. *Il.* ψ', v. 684; APOLL. RHOD. *ibid.*). On le liait autour du bras. (THEOCR. *ib.*) On le nommait encore ἱμὰς (HOM. *ibid.*; APOLL. RHOD. *ibid.*) ou ἱμὰς βόειος (THEOCRIT. *ibid.*) parce qu'il était formé d'une peau de bœuf. Le grand art dans cet exercice consistait à éviter les coups de son adversaire par un mouvement souple

Digitized by Google

du corps (VIRG. *Æn.* 5, 437; THEOCRIT. 22, 120; STAT. *Theb.* 6, 767), et à ne point porter ses propres coups à faux. On les dirigeait sur le visage de l'adversaire (THEOCRIT. 22, 110, sq.), et les meurtrissures étaient dites ὑπώπια. (ARISTOPH. *Vesp.* v. 1377; *Pac.* v. 540.) Ceux qui se destinaient à cet exercice prenaient le soin de se maintenir dans un état d'embonpoint, afin de supporter plus facilement les coups. De là le surnom de *Pugiliste* donné d'ordinaire aux personnes d'une forte constitution. (TERENT. *Eunuch.* act. 2, scène 3.) Celui qui se décidait à céder la victoire à son adversaire reconnaissait sa défaite en laissant tomber ses bras épuisés de fatigue (THEOCR. 22, 129), ou en se renversant à terre.

Πάλη, la lutte, était le plus ancien de tous ces exercices (PLUT. *Sympos.* 2, probl. 4, 5), et s'exécutait dans le Xystus ou portique couvert. (HESYCH. et SUID. *in* Ξύςος.) C'est là que les lutteurs, dépouillés de leurs vêtements, après s'être divisés par couple (VIRG. *Æneid.* 3, 281; STAT. *Theb.* 6, 832; OVID. *Met.* 8, 32; LUCIAN. *de Gymn.*), faisaient couler l'huile sur leurs membres (OVID. *Heroid.* 29, 32; THEOCRIT. *Idyll.* 2, v. 51; LUCIAN. *ibid.*), se couvraient d'un sable fin (OVID. *Metam.* 9, 35, sq.; STAT. *Theb.* 6, 846; LUCIAN. *ibid.*), s'enlaçaient mutuellement de leurs bras nerveux (LUCIAN. *de Gymn.*; OVID. *Metam.* 9, 57, sq.; STAT. *Theb.* 6, 859, sq.; HOM. *Il.* ψ', 711; PLUT. *Sympos.* 2, probl. 4), chacun d'eux faisant tous ses efforts pour renverser son adversaire. A la force du corps Thésée le premier sut joindre la ruse, et réduisait cet exercice en science. (PAUS. *Attic.*) Θλίβειν (ARISTOT. *Rhet.* 1, 5, seg. 36), κατέχειν (*Id. ibid.*), καταβάλλειν (HOM. *Il.* ψ', 727), συνέχειν (LUCIAN. *de*

Digitized by Google

Gymn.), ἀντιλαμβάνεσθαι (*Id. ib.*), μέσον ἔχειν (Aristoph. *Nub.* 1043), et ῥῆξαι, (Hesych.) étaient autant de termes pour désigner l'action de lutter. Pour être vainqueur, il fallait renverser son adversaire trois fois. (*Schol. ad* Æschyl. *Eum.* v. 592.) De là les verbes τριάξαι et ἀποτριάξαι, remporter la victoire; et ἀποτριαχθῆναι, être vaincu. (Suid; Hesych.; Poll.; Æschyl. *Agamemn.* v. 180.) On distinguait deux sortes de luttes : ὀρθία πάλη ou ὀρθοπάλη, où les combattants devaient se maintenir debout; et ἀνακλινοπάλη, où ils pouvaient, à leurs choix, se rouler dans la poussière. (Martial. 14, 199.) On les nommait alors κυλιστικοί. Le vaincu reconnaissait sa défaite de vive voix ou en levant un doigt en l'air. De là l'expression proverbiale de αἶρε δάκτυλον, confesse-toi vaincu. Le παγκράτιον était un composé de la lutte et du pugilat. Παγκράτιον σύνθετον ἐκ πυγμῆς καὶ πάλης. (Plut. *Sympos.* 2, probl. 4; Aristot. *Rhet.* 1. 5, seg. 36.) Cet exercice se nommait encore παμμάχων, et les combattants παμμάχοι. (Poll.; Suid.)

Quelques auteurs, à la place du pugilat, font entrer dans le πένταθλον le ῥῖψις, jet, exercice, qui consistait à lancer une baguette, une javeline ou tout autre instrument. On lui donnait alors le nom de ἀκόντισμα. Quelquefois on se servait de flèches lancées avec un arc, et cet exercice se nommait alors τοξική.

Les courses de chevaux s'exécutaient ou avec un cheval seul, et se nommaient alors κέλητες ou μονάμπυκες; ou avec deux chevaux. Le cavalier parcourait le stade sur l'un d'eux, puis, s'élançant avec adresse sur le second, revenait au point du départ. Ces cavaliers étaient nommés ἀναβάται; et, si le cheval sur lequel ils devaient s'élancer était mâle, on le nommait κάλπη. Ces

Digitized by Google

courses s'exécutaient encore avec des chars attelés de deux, trois, quatre chevaux. De là leurs noms de δύωροι, τέθριπποι, τετράωροι, etc. Les chevaux d'abord étaient placés de front et accouplés. Dans la suite, on n'accoupla que les deux chevaux du milieu, nommés de là ζύγιοι; on gouvernait les autres avec des rênes, et on les appelait σειραφόροι, σειραῖοί, παράσειροι, παράοροι, ἀορτῆρες, etc. On se servait aussi de mules au lieu de chevaux. Les chars ainsi attelés recevaient le nom de ἀπῆναι. Le grand art des conducteurs consistait à éviter la borne placée à l'extrémité de la carrière, sur laquelle les chars venaient quelquefois se briser.

Outre les prix réservés à ces exercices, d'autres prix attendaient encore les musiciens, les poëtes et les artistes de tout genre, appelés à faire briller leurs différents talents. (Ælian. *Var. hist.* lib. 2, cap. 8; Athen. lib. 13; Suid.)

CHAPITRE III.

JEUX OLYMPIQUES.

Les jeux Olympiques tiraient leur nom du surnom d'Olympien donné à Jupiter, auquel ils étaient consacrés (Pind. *Olymp.* od. 2, v. 22, sq., od. 3, v. 30, sq.; Lucian. *in Icarom.*); ou d'Olympie, nom d'une ville appartenant aux Piséens ou qui, selon d'autres, était Pise même. (Strab. lib. 8; Xenoph. *Hist. Gæc.* 7.) On attribuait leur institution à Jupiter lui-même, à la suite de sa victoire sur les géants (Aristoph. et *Schol. in Plut.*)

Digitized by Google

ou, selon d'autres, à Pise, ou à l'un des Dactyles, nommé Hercule (PLUT. *in Thes.*; PIND. *Nem.* od. 11, v. 34, sq.; STAT. *Theb.* 6, 5; STRAB. lib. 8; ARISTOT.; *Schol.* ARISTOPH.), ou encore à Pélops, ou à Hercule, en l'honneur de Pélops (STAT. *Theb.* 6), ou en celui de Jupiter Olympien, en mémoire des dépouilles conquises sur Augès, roi d'Élide, qu'il avait détrôné et mis à mort. (PIND. *Olymp.* od. 2; DIOD. SIC. lib. 4.) Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que les jeux Olympiques étaient entièrement oubliés, ou n'étaient que peu fréquentés à l'époque d'Iphitus, contemporain de Lycurgue, le législateur de Sparte. (ARIST. *in Plutarch. Lycurg.*; PAUSAN.) C'est lui qui les fit revivre environ quatre cent huit ans après la guerre de Troie, date de laquelle on commence à compter les olympiades. Cent huit ans après, les Éléens les premiers inscrivirent sur leur registre public le nom de leur concitoyen Chorèbe, vainqueur dans la course du stade. Cet usage fut consacré par la suite; le nom du vainqueur servit à désigner chacune des olympiades, et prit une place importante dans la chronologie.

Ces jeux se célébraient tous les cinq ans ou, plutôt, tous les cinquante mois, c'est-à-dire, deux mois après l'espace de quatre années révolues. (SUID.) Leur durée était de cinq jours, du onzième au quinzième jour du mois lunaire à l'époque de la pleine lune. La direction en appartint quelque temps aux habitants de Pise (STRAB. lib. 8); elle fut transférée par la suite aux Éléens, lorsqu'ils eurent renversé cette ville. (*Id. ibid.*) La cent quatrième olympiade fut célébrée au nom des Arcadiens; mais les olympiades célébrées par d'autres que les Éléens étaient nommées par eux Ἀνολυμπιάδαι,

olympiades illégitimes, et ne prenaient point place dans leurs annales.

Jusqu'à la cinquantième olympiade, une personne seule fut chargée de la présidence des jeux. A cette époque, un collègue seulement lui fut adjoint. A la cent troisième, nous en trouvons douze, nombre égal à celui des tribus éléennes, qui avaient le droit d'en nommer chacune un. A l'olympiade suivante, le nombre des tribus étant réduit à huit, celui des présidents se trouve diminué dans la même proportion. A la cent cinquième, il monte jusqu'à neuf. A la cent sixième enfin, il est porté à dix, et se maintient ainsi jusqu'au règne d'Adrien, empereur romain. Les présidents prenaient le nom de ἑλληνοδίκαι, et s'assemblaient dans un lieu dit ἑλληνοδικαῖον. Ils avaient soin de s'y rendre dix mois avant l'ouverture des jeux, pour y surveiller les exercices préparatoires des prétendants qui venaient disputer les prix, et pour y recevoir des νομοφύλακες, *gardiens des lois*, la connaissance des règlements à observer. (ÆSCHIN. *Epist.* 11; PAUSAN. lib. 6, cap. 24.) Ils assistaient à la cérémonie, assis et dépouillés de leurs vêtements. Devant eux était placée la couronne qu'ils devaient adjuger au vainqueur à la fin des exercices. Malgré l'intégrité reconnue de ces juges (DION. CHRYSOST. *in Rhod.*), on pouvait appeler de leurs décisions au sénat olympien. (PAUSAN. lib. 6, cap. 3.)

Des officiers, ἀλύται, nommés par les Éléens, assez semblables aux ῥαβδοφόροι ou μαστιγοφόροι des autres peuples de la Grèce, et présidés par un ἀλυτάρχης, veillaient au maintien du bon ordre.

Les femmes furent longtemps exclues de ces jeux. (PAUSAN. *Eliac.*; *Schol.* PIND. *in Olymp.* 7; ÆLIAN.

Digitized by Google

Var. hist. 10, 1.) La sévérité des lois éléennes à cet égard était telle, que toute femme qui se fût hasardée à passer le fleuve Alphée pendant la durée de ces fêtes, eût été précipitée du haut d'un rocher. (PAUSAN. *ibid.*) La loi perdit cependant peu à peu de sa force, et les femmes obtinrent la faveur, non-seulement d'assister comme spectatrices, mais encore de prendre place parmi les concurrents; quelquefois même elles remportèrent la victoire. (PAUSAN. *Lacon.*)

Les prétendants devaient se réunir dix mois avant l'époque de la célébration des jeux, dans le gymnase public d'Élis, pour s'y livrer à des exercices préparatoires. (PAUSAN. *Eliac.*) Les neuf premiers mois étaient consacrés à des exercices de leur choix. Ils devaient se livrer, le dixième, à tous ceux en usage dans les jeux. (EPICTET. cap. 35.) Le condamné pour crime notoire, et même ceux qui lui appartenaient par les liens du sang, ne pouvaient être admis. (XENOPH. *de Rep. Lac.*; PHILOSTR. *Vit. Apoll.* 5, cap. 43.) Celui qui tentaitde suborner son adversaire était puni d'une amende. On exigeait du prétendant le serment qu'il avait passé dix mois dans des exercices préparatoires. Il devait encore, ainsi que ses parents et ses frères, s'engager à n'employer, pour s'assurer la victoire, aucun moyen frauduleux.

Le sort réglait l'ordre dans lequel les prétendants étaient appelés à combattre. On plaçait dans une urne d'argent, κάλπις, de petites boules de la grosseur d'une fève marquées des caractères de l'alphabet. La même lettre se retrouvait sur deux boules; et les deux prétendants qui les avaient amenées, combattaient ensemble. Si les prétendants étaient en nombre impair, celui qui

Digitized by Google

amenait la boule dépareillée était dit ἔφεδρος, parce qu'il devait combattre le dernier et disputer le prix avec le prétendant qui jusque-là avait obtenu l'avantage. (LUCIAN. *Hermot.*; ARISTOPH. *Ran.* v. 804.) On regardait cette chance comme extrêmement favorable; cet ἔφεδρος, en effet, se présentait au combat, frais et bien disposé contre un adversaire dont les triomphes précédents avaient dû épuiser les forces.

Les prix de tous ces combats consistaient en une couronne d'olivier, κότινος. (ARISTOPH. *Plut.* v. 586.) Cette récompense de peu de valeur répandait dans l'âme des combattants le noble amour de la gloire sans intéresser leur cupidité. (LUCIAN. *de Gymn.*) Leur renom était immense et impérissable. (CIC. *de Tuscul. Quæst.* I, 46; II, 17; *Orat. pro Flacc.* c. 13; HORAT. *Od.* I, v. 6; PIND. *Olymp.* od. I, stroph. δ', v. 16, 17.) Des statues leur étaient élevées à Olympie, dans un bois consacré à Jupiter. (PAUSAN. *Eliac.*)

La Grèce entière assistait à ces jeux (LUCIAN. *de Gymn.*; DIOD. SIC. 4, cap. 55.), qui obtinrent le nom de πανήγυρις. Les peuples de l'Égypte, de la Libye, de la Sicile, et des contrées les plus lointaines, y accouraient en foule. (PAUSAN. *Eliac.*) Olympie avait mérité par là le beau titre de πάγκοινος χώρα. (PIND. *Olymp.* od. 6, epod. γ', v. 14.)

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

LES JEUX PYTHIENS.

Les jeux Pythiens se célébraient, en l'honneur d'Apollon, dans les environs de Delphes. (Pind. *Pyth.* od. 6.) Amphictyon, fils de Deucalion, passait pour leur fondateur, quoique cet honneur fût attribué encore au conseil des Amphictyons (Phavorin.), ou bien à Diomède. (Pausan. *Corinth.*) L'opinion la plus commune cependant était qu'Apollon les avait institués lui-même après la défaite du serpent Python. De là leur nom de πανήγυρις ὄφεως. (Clem. Alex.) Ils se célébraient d'abord de neuf en neuf ans (Plut. *Quæst. Græc.*), et l'espace de temps qui s'écoulait entre deux célébrations était nommé ἐνναετηρίς. Cet espace fut diminué de quatre ans, et prit alors le nom de πενταετηρίς.

Les prix consistaient en certaines espèces de fruits consacrés à Apollon (Lucian. *de Gymnas.*), et en guirlandes de laurier. (Pausan. *Phocic.*; Ælian. *Var. hist.* 3, 1; Pind. *Pyth.* od. 8, v. 28.) Dans les premiers temps, on couronnait les vainqueurs de guirlandes de palmier (Plut. *Sympos.* 8, probl. 4) ou de hêtre. (Ovid. *Met.* 1, v. 499.) Une tradition rapportait qu'à la première célébration de ces jeux, les dieux eux-mêmes avaient disputé les différents prix de la course des chars, de la course à pied, du saut, du disque, du pugilat, de la lutte, etc., et qu'Apollon était sorti vainqueur de tous ces exercices. Selon d'autres, (Strab. lib. 11; Paus.

Digitized by Google

Phocic.) cette solennité consistait d'abord en un simple combat musical, κιθαρῳδία, où celui qui avait le mieux chanté les exploits d'Apollon recevait en récompense quelque objet d'or ou d'argent; prix qui, par la suite, se transforma en une couronne de feuillage. Lorsque le prix avait une valeur réelle, les jeux étaient dits ἀγῶνες ἀργυρῖται; s'il consistait en une simple couronne, ἀγῶνες ϛεφανῖται, φυλλῖται, etc.

On connaissait encore un autre chant, πυθικὸς νόμος, sur la mesure duquel s'exécutait une danse, destinée à représenter le combat d'Apollon contre Python, et qui se divisait en cinq parties (STRAB. lib. 9; POLL. 4, 10, seg. 84) : 1° ἀνάκρουσις, les préparatifs avant le combat; 2° ἄμπειρα, la première attaque; 3° κατακελευσμὸς, le combat lui-même avec les exhortations que le dieu se donnait à lui-même pour s'encourager; 4° ἴαμβοι καὶ δάκτυλοι, le chant de triomphe du dieu et ses insultes au vaincu; 5° συριγμὸς ou σύριγγες, les derniers sifflements du serpent. On donne aussi cette division en six parties : 1° πεῖρα, la préparation; 2° ἴαμβος, l'insulte à Python; 3° δάκτυλος, le chant en l'honneur de Bacchus; 4° κρητικὸς, en l'honneur de Jupiter; 5° μητρῷον, en l'honneur de la Terre; 6° συριγμὸς, le sifflement du serpent. Ou bien encore : 1° πεῖρα, la préparation; 2° κατακελευσμὸς, le défi; 3° ἰαμβικὸς, le combat; 4° σπονδεῖος, la célébration de la victoire, dérivé de σπένδειν, offrir une libation; 5° καταχόρευσις, danse exécutée par Apollon en réjouissance de sa victoire. (POLL. *Onom.* lib. 4, cap. 10.)

Vers la troisième année de la quarante-huitième olympiade, l'usage des flûtes, αὐλῳδίαι, fut introduit pour la première fois dans les jeux Pythiens, par les Am-

Digitized by Google

phictyons, auxquels appartenait la présidence. (STRAB. lib. 9; PAUSAN. *Phocic.*; PLUT. *Sympos.* 5, probl. 2.) Mais ces instruments, ayant paru plus convenables pour les funérailles, furent bientôt abandonnés. C'est aux Amphictyons qu'il faut attribuer aussi l'introduction dans ces jeux de tous les exercices gymnastiques usités aux jeux Olympiques (PAUSAN. *Phocic.*; *Schol.* PIND.), ainsi qu'une loi qui n'admettait que les jeunes garçons pour la course à pied. La course de chevaux et de chars (PAUSAN. *ibid.*; *Schol.* PIND.), ainsi que les combats de poëtes et d'artistes, eurent leur tour par la suite. (PLUT. *Sympos.* 5, probl. 2; PLIN. lib. 7, cap. 37.) Le laurier destiné à couronner les vainqueurs devait être originaire de Thessalie. (LUCAN. 6, 409.)

Ces jeux se célébraient le sixième (PLUT. *Sympos.*; 8, 1; *Quæst. Græc.*) ou, selon d'autres, le septième jour (*Schol.* PIND.) du mois delphique Βύσιος, correspondant avec le mois athénien Θαργηλιών; mais on ne sait si leur durée se prolongeait pendant plusieurs jours.

CHAPITRE V.

JEUX NÉMÉENS.

Les jeux Néméens tiraient leur nom de Némée. (PAUS. *Cor.*; *Schol.* PIND.), village ou bourg situé entre les villes de Cléone et de Phlius (STRAB. lib. 8; PLIN. 6, cap. 6), où ils se célébraient, de trois en trois ans, le douzième du mois corinthien Πάνεμος (*Schol.* PIND.), cor-

Digitized by Google

respondant au mois athénien Βοηδρομιών. Ils se célébraient cependant quelquefois en été, quelquefois en hiver. (PAUSAN. *Corinth.*) Ils se composaient de courses de char et de quelques parties du πένταθλον (PAUS. *Eliac.*; *Corinth.*; PIND. *in Nem.* od. 5, str. α', v. 9.) Corinthe, Argos et Cléone se partageaient le droit de nommer les présidents qui assistaient à la solennité en robes blanches, ces jeux n'étant qu'une cérémonie funéraire, et étant appelés de là ἀγῶνες ἐπιτάφιοι. (*Schol.* PIND.) Ils furent institués en mémoire d'Opheltès (APOLLOD. 3, 6, § 4), nommé aussi Archémore, de ἀρχὴ, commencement, et μόρος, mort, pour rappeler que sa mort fut le prélude de tous les maux qui assaillirent les guerriers de Thèbes. (*Schol. ad* PIND.; STAT. *Theb.* lib. 4, et lib. 5.)

Selon d'autres auteurs, ces jeux furent institués par Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée (*Schol.* PIND.), en l'honneur de Jupiter. (PIND. *Nem.* od. 3, str. δ', v. 4.) Les vainqueurs recevaient des couronnes de persil (PLUT. *in Timol.*; PAUSAN. lib. 8, cap. 48; LUCIAN. *Gymnas.*; PLIN. 19, 18), plante consacrée aux funérailles, et que l'on disait née du sang d'Archémore. (PLUT. *ibid.*) Dans l'origine cependant, ces couronnes étaient d'olivier. (*Schol.* PIND.)

CHAPITRE VI.

JEUX ISTHMIQUES.

Les jeux Isthmiques, ainsi nommés de l'Isthme de Corinthe, langue de terre qui joint le Péloponèse au con-

Digitized by Google

tinent, se célébraient dans cet Isthme, près d'un temple de Neptune, et d'un bois de pins consacré à ce dieu. (STRAB. lib. 8; PAUSAN. *Corinth.*; PIND. *Olymp.* od. 13, v. 5; *Id. Isthm.* od. 1.) Ils furent institués en l'honneur de Palæmon ou Mélicerte, fils d'Athamas, roi de Thèbes, et d'Ino, qui, pour échapper à la fureur de son mari, se précipita, avec Mélicerte, dans la mer où Neptune les reçut au nombre des divinités. Le corps de Palæmon, porté par un dauphin jusque sur le rivage de Corinthe, fut recueilli par Sisyphe, roi de cette ville, qui lui rendit les devoirs funèbres, et consacra des jeux à sa mémoire. (PAUSAN. *Corinth.*; *Attic.*; *Schol. ad* ARISTOPH. *Vesp.* v. 1404; OVID. *Metam.* 6, 531.) Une autre tradition nous apprend que Thésée fut le fondateur de ces jeux, qu'il consacra à Neptune. L'opinion la plus probable est que leur origine remonte à l'époque de Mélicerte; mais qu'ils reçurent, en effet, de Thésée une organisation nouvelle. (PLUT. *in Thes.*; ARISTOPH. *ad Equ.* v. 606.)

De tous les peuples de la Grèce, les Éléens seuls étaient exclus de cette solennité. Une formule d'imprécation des plus terribles leur en interdisait l'approche. (PAUSAN. *Eliac.*) Ces jeux étaient τριετηρικοὶ, c'est-à-dire, se célébraient tous les trois ans (PIND. *Nem.* od. 6, epod. β', v. 6) ou, selon d'autres, de cinq en cinq années. (PLIN. 4, 5.) Interrompus quelque temps par l'oppression violente que Cypsélus, roi de Corinthe, fit peser sur ses sujets, ils furent repris par la suite avec plus de splendeur et de magnificence. Les désastres de Corinthe ne les interrompirent nullement; en attendant que cette ville sortît de ses ruines, les habitants de

Digitized by Google

Sicyone se chargèrent de leur célébration. (PAUSAN. *Corinth.*)

Des couronnes de feuillage de pin (PAUSAN. *Arcad.*; LUCIAN. *de Gymnas.*; PLIN. 15, 10), et ensuite de persil flétri (PIND. *Olymp.* od. 13, antistr. β′, v. 1; *Nem.* od. 4, antistr. δ′, v. 13; *Schol. ad* PIND. *Isthm.* od. 2; DIOD. SIC. 16, 60), furent longtemps le prix des vainqueurs; on supprima, par la suite, le persil, et le pin reprit ses droits. (PLUT. *Sympos.* 5, probl. 4.)

CHAPITRE VII.

MANIÈRE DE MESURER LE TEMPS.

Si l'on en croit la Fable, Οὐρανὸς, roi des îles atlantiques, fut le père de tous les dieux, l'inventeur de l'astrologie, et donna son nom d'Οὐρανὸς au firmament. (DIOD. SIC. lib. 3.) D'autres traditions attribuent la découverte de la science des corps célestes à Atlas. Cette science, communiquée par lui à Hercule, fut bientôt répandue dans la Grèce entière, qui affirma, depuis, que ces deux héros avaient porté le ciel sur leurs épaules. (*Id. ibid.*) Selon les Crétois, Hypérion se distingua le premier par ses observations sur la marche du soleil, de la lune, et des étoiles (*Id.* lib. 5); les Arcadiens attribuent la découverte des révolutions de la lune à Endymion. (*Schol.* APOLLON. lib. 4.) Selon d'autres enfin, Actis ou Acteus, contemporain de Cécrops, fut l'inventeur de l'astrologie, science qu'il communiqua aux Égyptiens. (DIOD. SIC. lib. 4.) Des renseignements plus ehtnanti-

Digitized by Google

ques portent à croire que l'étude de l'astronomie fut communiquée aux peuples de la Grèce par les différentes colonies asiatiques qui l'avaient reçue elles-mêmes des Babyloniens ou des Égyptiens. (SUID.; DIOG. LAERT. *in Vit. Philosoph.;* PLIN. lib. 2, cap. 76.)

Les années, dans les temps héroïques, se comptaient par le retour des semailles et de la moisson, par les saisons du travail et du repos. Le jour n'était point divisé en parties égales; on le mesurait par l'absence ou le retour du soleil. (EUSTATH. *Il.* λ', v. 84; φ', v. 111.) Les Grecs reçurent des Babyloniens l'usage du cadran solaire, la connaissance du pôle et la division du jour en douze parties : πόλον, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον (HERODOT. lib. 2, 109). Les mois lunaires étaient connus à l'époque d'Homère. (HOM. *Odyss.* ζ', v. 161.) Nous voyons cependant que les Grecs n'avaient point encore de mesures déterminées de mois et d'années, d'après ce qu'on rapporte de Thalès de Milet, qui, ayant observé que la révolution lunaire n'excédait jamais l'espace de trente jours, forma douze mois de trente jours chacun, dont il composa son année, portée ainsi à trois cent soixante jours. Pour faire concorder ces mois avec la révolution solaire, il intercala trente jours complémentaires de deux en deux ans. (HERODOT. lib. 1, cap. 32; lib. 2, cap. 4.)

Solon observa, depuis, que, la révolution lunaire s'opérant en vingt-neuf jours et demi, le calcul de Thalès était erroné, et introduisit des mois composés alternativement de vingt-neuf et de trente jours. Mais l'année entière, ainsi réduite à trois cent cinquante-quatre jours, se trouva plus courte de onze jours et un quart à peu près, que la révolution solaire. Pour remédier à cet inconvé-

Digitized by Google

nient, il imagina un cycle de quatre ans, τετραετηρίς. Après deux premières années, il ajoutait un mois de vingt-deux jours, et après les deux suivantes un autre de vingt-trois. C'est ainsi qu'il crut rendre l'année, mesurée par les révolutions lunaires, égale à la grande révolution opérée par le soleil.

Plus tard on remarqua que les quarante-cinq jours ajoutés par Solon à chaque période de quatre ans formaient un mois et demi des mois lunaires. et que l'expiration du cycle arrivait à la moitié d'une des révolutions de la lune. On inventa alors l'ὀκταετηρὶς, espace de huit ans, qui remplaça le cycle de quatre années, et auquel on ajoutait chaque fois trois mois lunaires entiers.

L'usage du cycle de huit ans subsista jusqu'à l'époque de Méthon, qui remarqua une différence de quelques heures entre la révolution du soleil et l'espace de temps mesuré par les révolutions lunaires. Cette différence, peu sensible d'abord, devait en quelques siècles intervertir l'ordre des saisons. Pour parer à cet inconvénient, il imagina un cycle de dix-neuf années, ἐννεακαιδεκαετηρὶς, à l'expiration duquel le soleil et la lune devaient se trouver dans les cieux au point d'où il les faisait partir.

Chacun de ces cycles donnant encore une différence de sept heures, Callippe en composa un nouveau, formé de quatre de ceux de Méthon, ou de soixante-seize années. Ce résultat ne donnant point encore une solution satisfaisante, Hipparque en composa un autre formé de quatre de ceux de Callippe. D'autres auteurs prétendent qu'un des cycles de Méthon comprenait huit ἐννεακαιδεκαετηρίδες ou cent cinquante-quatre ans. Ce

Digitized by Google

cycle fut divisé depuis en deux parties égales, de chacune desquelles on supprima un jour entier que de nouveaux calculs firent juger superflu.

Plusieurs nations faisaient commencer leur année à des époques différentes. Les Màcédoniens plaçaient leur premier mois Dius à l'équinoxe d'automne. L'année d'Athènes commença longtemps au solstice d'hiver; depuis ils placèrent leur premier mois au solstice d'été. Les Arcadiens divisèrent leur année, d'abord en trois mois, puis en quatre; les Acarnaniens en six; la Grèce entière dans les derniers siècles la divisait en douze, outre les mois complémentaires pour faire concorder les révolutions lunaires et solaires. Quelques-uns de ces mois comprenaient trente jours, les autres étaient inégaux entre eux. Les Athéniens et la plus grande partie des Grecs modernes firent usage des mois lunaires. Les Macédoniens et les Grecs des siècles antiques mesuraient leurs mois sur la marche du soleil.

L'année athénienne est celle d'après laquelle ont compté presque tous les anciens auteurs, lorsqu'après la réforme du calendrier par Méthon, le premier mois commença à la première lune qui suivait le solstice d'été. (Plat. *de Leg.* 6.) Elle était divisée en douze mois composés alternativement de trente et de vingt-neuf jours, de manière que chacun de ceux de trente en précédait un de vingt-neuf. Les mois de trente jours étaient dits πλήρεις, complets, et δεκαφθινοὶ, finissant à l'expiration d'une décade; et ceux de vingt-neuf κοῖλοι, incomplets, et ἐννεαφθινοὶ, finissant un neuvième jour.

Voici les noms des différents mois d'Athènes et l'ordre dans lequel ils étaient rangés.

1° Ἑκατομϐαιὼν, mois de trente jours, πλήρης et

Digitized by Google

δεκαφθινὸς, commençait à la première lune qui suivait le solstice d'été, τροπὰς θερινὰς, et correspondait à la dernière partie du mois romain de juin et la première de juillet. Il tirait son nom du grand nombre d'hécatombes offertes communément pendant ce mois; mais son premier nom était Κρόνιος ou Κρονιὼν, dérivé de Κρόνια, fête de Saturne, qui se célébrait à cette époque. Il concordait avec le mois corinthien Panémus et le mois macédonien Lous.

2° Μεταγειτνιὼν, mois de vingt-neuf jours, ainsi nommé de Métagitnia, fête d'Apollon, qui se célébrait à cette époque. (HARPOCR. *in* Μεταγειτνιών; PLUT. *de Exil.*) Il correspondait au mois corinthien Carnius et au mois macédonien Gorpiæus.

3° Βοηδρομιὼν, mois de trente jours, ainsi nommé de la fête Boédromia. (PLUT. *in Thes.*; HARPOCRAT. *in* Βοηδρ.) Il correspondait au mois macédonien Hyperberatæus.

4° Μαιμακτηριὼν, mois de vingt-neuf jours, ainsi nommé de la fête Mæmactéria. Il correspondait au mois macédonien Apellæus. (HARPOCR. *in v.*)

5° Πυανεψιὼν, mois de trente jours, ainsi nommé de la fête Puanepsia. Il correspondait au mois macédonien Dius. (*Id. in v.*)

6° Ἀνθεστηριὼν, mois de vingt-neuf jours, ainsi nommé de la fête Anthestéria. Il correspondait au mois macédonien Dystrus. (*Id. in v.*)

7° Ποσειδεὼν, mois de trente jours, ainsi nommé de la fête Posidonia. Il correspondait au mois macédonien Audynæus.

8° Γαμηλιὼν, mois de vingt-neuf jours, consacré à

Digitized by Google

Junon Γαμήλιος, déesse du mariage. (HESYCH. *in v.*) Il correspondait au mois macédonien Péritius.

9° Ἐλαφηβολιὼν, mois de trente jours, ainsi nommé de la fête Élaphébolia. Il correspondait au mois macédonien Xanthicus.

10° Μουνυχιὼν, mois de vingt-neuf jours, ainsi nommé de la fête Munychia. (HARPOCR. *in v.*) Il correspondait au mois macédonien Artémisius.

11° Θαργηλιὼν, mois de trente jours, ainsi nommé de la fête Thargélia. (*Id. in v.*) Il correspondait au mois macédonien Daésius.

12° Σκιῤῥοφοριὼν, mois de vingt-neuf jours, ainsi nommé de la fête Scirrophoria. (*Id. in v.*) Il correspondait au mois macédonien Panémus.

Chaque mois se divisait en trois décades de jours, τρία δεχήμερα. (POLL. 1, 7, 63.) La première dite μηνὸς ἀρχομένου ou ἱςαμένου; la seconde μηνὸς μεσοῦντος; et la troisième μηνὸς φθίνοντος, παυομένου ou λήγοντος.

1° Le premier jour de la première décade était dit νεομηνία, parce qu'il commençait le mois; le second δευτέρα ἱςαμένου, le troisième τρίτη ἱςαμένου, etc., et ainsi de suite jusqu'au δεκάτη ἱσταμένου.

2° Le premier jour de la seconde décade, qui était par conséquent le onzième du mois, était dit πρώτη μεσοῦντος ou πρώτη ἐπὶ δέκα (POLL. *ibid.*; *Schol.* ARISTOPH. *ad Nub.* v. 1129); le second δευτέρα μεσοῦντος ou δευτέρα ἐπὶ δέκα; le troisième τρίτη μεσοῦντος ou τρίτη ἐπὶ δέκα, etc. jusqu'au εἰκὰς, vingtième, qui était le dernier de cette seconde décade.

3° Le premier jour de la troisième décade était dit πρώτη ἐπ' εἰκάδι (POLL. *ibid.*); le second δευτέρα ἐπ' εἰκάδι; le troisième τρίτη ἐπ' εἰκάδι, etc. Cet ordre était

Digitized by Google

quelquefois interverti. Le premier jour de la dernière décade, par exemple, était nommé φθίνοντος δεκάτη (*Schol.* Aristoph. *ad Nub.* v. 1129); le second φθίνοντος ἐννάτη; le troisième φθίνοντος ὀγδόη, etc. Le dernier jour du mois fut nommé par Solon ἔνη καὶ νέα, ancien et nouveau (Plut. *in Sol.*; Diog. Laert.), parce qu'il appartenait en partie au mois qui venait d'expirer, et en partie au mois qui commençait. (*Schol.* Aristoph. *in Nub.*; Suid. *in voc.*) A l'époque de Démétrius Poliorcète, ce nom fut changé en celui de Δημητριάς. (*Schol.* Aristoph. *ad Nub.* v. 1129; Plut. *in Demetr.*) On l'appelait encore Τριακὰς, aussi bien dans les mois de vingt-neuf jours que dans ceux de trente. Dans les premiers, on sautait un jour. Selon quelques auteurs, c'était le vingt-deuxième, selon d'autres le vingt-neuvième. Chaque mois conservait son trentième jour; de là tous les mois étaient appelés mois de trente jours. L'année lunaire athénienne, quoique réduite en effet, par Solon, à trois cent cinquante-quatre jours, était dite de trois cent soixante. Les Athéniens, voulant honorer Démétrius de Phalère d'un nombre de statues égal au nombre des jours de l'année, lui en érigèrent trois cent soixante. (Plin. *Nat. hist.* lib. 34, cap. 6.)

Nous donnons, comme modèle pour les autres mois, le nom de chacun des jours du mois Ἑκατομβαιών.

1. Νουμηνία; ἱςαμένου ou ἀρχομένου πρώτη.
2. Ἱςαμένου δευτέρα.
3. Ἱςαμένου τρίτη.
4. Ἱςαμένου τετάρτη.
5. Ἱςαμένου πέμπτη, quelquefois nommé πεντάς.

6. Ἱσταμένου ἕκτη ou ἑκτάς.
7. Ἱσταμένου ἑβδόμη.
8. Ἱσταμένου ὀγδόη.
9. Ἱσταμένου ἐννάτη.
10. Ἱσταμένου δεκάτη.

11. Πρώτη ἐπὶ δέκα ou πρώτη μεσοῦντος.
12. Δευτέρα μεσοῦντος ou ἐπὶ δέκα.
13. Τρίτη μεσοῦντος, etc.
14. Τετάρτη μεσοῦντος.
15. Πέμπτη μεσοῦντος.
16. Ἕκτη μεσοῦντος.
17. Ἑβδόμη μεσοῦντος.
18. Ὀγδόη μεσοῦντος.
19. Ἐννάτη μεσοῦντος.
20. Εἰκὰς ou εἰκοστή.

. . . 21. Φθίνοντος, παυομένου ou λήγοντος δεκάτη, quelquefois appelé πρώτη ἐπ' εἰκάδι, ou μετ' εἰκάδα, ou μετ' εἰκοστήν.

22. Φθίνοντος ἐννάτη, etc.
23. Φθίνοντος ὀγδόη.
24. Φθίνοντος ἑβδόμη.
25. Φθίνοντος ἕκτη.
26. Φθίνοντος πέμπτη.
27. Φθίνοντος τετάρτη.
28. Φθίνοντος τρίτη.
29. Φθίνοντος δευτέρα.
30. Ἕνη καὶ νέα ou τριακὰς ou δημητριάς.

Le mois était, comme on voit, divisé en trois décades de jours.

Le jour était aussi divisé en dix heures, ainsi qu'on

Digitized by Google

peut le voir par de nombreux témoignages et par ce distique anonyme attribué à Lucien :

Ἓξ ὧραι μόχθοις ἱκανώταται· αἱ δὲ μετ' αὐτὰς
Γράμμασι δεικνύμεναι ΖΗΘΙ λέγουσι βροτοῖς.

« Six heures de la journée suffisent pour les travaux ; les heures qui suivent, représentées par les quatre lettres du mot ΖΗΘΙ, conseillent aux mortels de vivre. »

Les lettres du mot ζῆθι, prises séparément comme lettres numériques, marquent les nombres 7, 8, 9 et 10.

Les Grecs commençaient à compter l'espace du jour, non pas, comme on le croit communément, depuis le lever du soleil, mais depuis l'aurore ou l'aube du jour, c'est-à-dire depuis le crépuscule du matin, qui est la première apparition physique de la lumière du soleil sur notre hémisphère, jusqu'au coucher de cet astre. Cette première heure était communément appelée le *chant du coq*, et tout le monde commençait alors à se livrer à ses occupations journalières. (Codrik. *Mag. Encycl.* t. 6, p. 65 ; *Voyage du J. Anach.* t. 1, p. 479.)

Hygin dans sa cent quatre-vingt-troisième fable (Clavier *Trad. de la Biblioth. d'Apollod.* t. 2, p. 24) nous a conservé les noms des dix heures du jour. (Codrik. *Mag. Encycl.* t. 6. p. 59.) Les voici :

1° Αὐγή, l'aurore ou l'aube du jour qui répand la première lumière du soleil sur la terre, et, par conséquent, l'heure du réveil de l'homme. (*Id. ibid.*)

2° Ἀνατολή, l'apparition ou le lever du soleil, de cet astre lumineux qui vivifie le monde et excite l'homme au travail. (*Id. ibid.*)

3° Μουσεία, l'heure consacrée aux Muses, c'est-à-dire l'heure des études, l'heure à laquelle le cours des

Digitized by Google

études commençait dans les lycées et les écoles publiques. (*Id. ibid.*)

4° Γυμνασία, l'heure du gymnase, pendant laquelle les jeunes élèves s'exerçaient à différents jeux propres à rendre un homme agile et robuste. Cette heure suit immédiatement celle de l'étude.

5° Νύμφαι, l'heure consacrée aux Naïades, nymphes des sources et des fontaines, ce qui indique l'heure de se baigner. Il était d'institution publique de se baigner après l'exercice du gymnase. Aussi dans tous les gymnases y avait-il des pièces séparées pour les bains, faisant partie de l'édifice public. (*Voyage du J. Anach.* t. 1, p. 343.)

6° Μεσημβρία, midi, par contraction du nom Μεσημερία, le milieu du jour, conservé dans le langage commun des Grecs d'aujourd'hui. (Codrik. *ibid.*) Il y avait en quelque sorte alors une suspension générale de travaux.

Les quatre heures de l'après-midi sont :

7° Σπονδὴ, l'heure des libations.

8° Ἡ λητὴ ou plutôt ἡ λιτὴ, l'heure de la prière.

9° Ἀκτὴ καὶ ἡ κύπρις, l'heure consacrée à Cérès et à Vénus, l'heure du repos et des plaisirs. Ἀκτὴ signifie froment, farine, pain, et, par extension, nourriture, repos, festin. Cette heure précède le coucher du soleil. (*Id. ibid.*)

10° Δύσις, le coucher du soleil, l'heure consacrée au repos.



Digitized by Google

LIVRE VII.

ART MILITAIRE CHEZ LES GRECS.

CHAPITRE PREMIER.

LEVÉE, PAYE DES SOLDATS, etc.

Les armées grecques consistaient, pour la plupart, en hommes libres que les lois de leur pays obligeaient, aussitôt qu'ils étaient parvenus à un âge fixé, de prendre les armes au premier appel des magistrats. L'âge fixé par la loi pour entrer dans le service militaire variait suivant les différents pays. Les Athéniens, à dix-huit ans, étaient chargés de la garde de la ville et des forts qui en dépendaient, et prenaient de là le nom de περίπολοι. (Ulpian. *in Olynth.* 3.) Ce n'était qu'à vingt ans qu'on pouvait les employer dans les guerres étrangères. A Sparte, cette époque était reculée jusqu'à l'âge de trente ans. Dans ces deux villes, les hommes les plus jeunes et les plus âgés étaient laissés à la défense de l'intérieur. Presque partout, le temps de la retraite était marqué à soixante ans. A Athènes, aucun homme âgé de plus de quarante ans n'était tenu de servir, excepté dans les moments d'un danger imminent. (Ulpian. *ibid.*) Les fermiers du revenu public (Demosth. *in Neær.*), les hommes choisis pour danser aux fêtes de Bacchus (*Id. in Midian.*), et les esclaves, en étaient tout à fait exempts.

Digitized by Google

On inscrivait sur un registre les noms de tous ceux qui servaient. De là cette levée avait pris le nom de conscription, καταγραφὴ, κατάλογος, ϛρατολογία. Faire une levée se disait κατάλογον ou καταγραφὴν ποιεῖσθαι. Chez les anciens Grecs, la coutume était de tirer les noms au sort. Chaque famille fournissait un certain nombre de sujets. (Hom. *Il.* ω'.)

Les soldats s'entretenaient à leurs frais; et aucun ne pouvait s'absenter des drapeaux, sous peine d'être privé de ses droits de citoyen et exclus des temples publics. (Æschin. *in Ctes.*; Demosth. *in Timocrat.*) Les déserteurs étaient flétris par certains signes nommés ϛίγματα, apposés sur leurs mains pour les distinguer des esclaves communément marqués d'une empreinte sur le front. (Ælian.)

Les Cariens furent les premiers Grecs qui vendirent leurs services à prix d'argent. (Strab.; Hesych.) Leur nom en était devenu infâme, et les épithètes de καρικοὶ et καρίμοιροι devinrent ensuite des épithètes proverbiales pour désigner un lâche ou un esclave. (Hesych.) Pour capter la faveur des dernières classes du peuple, Periclès introduisit à Athènes la coutume de la solde militaire. (Ulpian. *in Orat. de Synt.*) Dans l'origine, les piétons reçurent deux oboles par jour ou dix drachmes par mois. (Demosth. *Philipp.* I.) Ce prix monta plus tard à quatre oboles. De là l'expression τετρωβόλου βίος, pour désigner la vie militaire (Eustath. *Odyss.* α'), et τετρωβολίζειν, servir à l'armée. La solde des matelots était d'une drachme par jour. Ceux qui faisaient partie de l'équipage du vaisseau sacré, πάραλος, recevaient trois oboles. Dans la cavalerie, chaque homme recevait une drachme par jour. (Suid.)

Digitized by Google

Quand le trésor était épuisé, et que les revenus prélevés sur les villes tributaires, les terres publiques, les mines, les fôrets, etc., ne suffisaient pas pour défrayer les dépenses de la guerre, on se procurait de l'argent par le moyen d'une taxe, à laquelle chacun était tenu de contribuer proportionnellement à ses biens. Dans des moments d'urgence, les riches à Athènes payaient des impôts extraordinaires. Les guerres de fédération étaient faites aux dépens communs des peuples alliés. (PLUT. *in Aristid.*)

CHAPITRE II.

DIFFÉRENTES SORTES DE SOLDATS.

On distinguait dans les armées grecques plusieurs sortes de soldats. L'infanterie formait la force principale; les autres troupes combattaient, soit sur des chars, soit à cheval, soit sur des éléphants. (ÆLIAN. *Tactic.* cap. 2.)

L'infanterie renfermait trois sortes de troupes. 1° Les ὁπλῖται, revêtus d'une armure pesante, avec de larges boucliers ou de longues lances. (SUID.) 2° Les ψιλοὶ, soldats armés à la légère qui combattaient avec des flèches, ou des dards, ou des frondes armées de pierres, mais ne pouvaient s'engager avec avantage dans la mêlée. Ils étaient inférieurs en honneur et en dignité aux soldats pesamment armés (SOPHOCL. *Ajac.* v. 141), dont les vastes boucliers leur offraient une protection après qu'ils avaient déchargé leurs traits. (HOM. *Il.* θ',

Digitized by Google

v. 266.) 3° Les πελτασταὶ, qui tenaient le milieu entre les ψιλοὶ et les ὁπλῖται, et portaient aussi des boucliers et des lances d'un poids beaucoup moindre que ceux des soldats pesamment armés. (ÆLIAN. *Tactic.* cap. 2, ARRIAN. *Tactic.*)

La cavalerie des Grecs, d'abord peu nombreuse, n'était composée que des guerriers assez riches pour entretenir un cheval à leurs dépens. (XENOPH. *Hipparch.*; HEROD. lib. 5.) A Athènes, ainsi qu'à Sparte, ἱππεῖς, les chevaliers, formaient le second ordre de l'état. Par la suite, ils furent autorisés à se faire remplacer dans le service militaire. (XENOPH. Ἑλλην. lib. 6.)

Des auteurs attribuent l'invention de l'équitation aux Amazones (LYS. *Orat.*); d'autres aux Centaures. (PALÆPH. lib. 1); d'autres à Bellérophon (PLIN. lib. 7, cap. 56); quelques-uns à Neptune (HOM. *in Hymn.*; SOPHOCL. *OEd.*) surnommé de là Ἵππιος (PAUS. *Achaic.*), Ἵππαρχος (PIND. *Pyth.*), Ἱππηγέτης (LYCOPHR. *Cassand.*), et Ἱπποκούριος. Les chevaux obéissaient d'abord à la voix. Une bride de corde suffisait pour les gouverner. Par la suite, on se servit de brides et de mors de fer, auxquels on donna la forme de dents de loup, et que, pour cette raison, l'on appela λύκοι. (STAT.) Les Lapithes (VIRG. *Georg.* 3, v. 115) et, selon d'autres, Pelethronius, peuvent revendiquer l'honneur de cette invention. C'est même à ce dernier que l'on doit le harnois, ϛρώματα et ἐφίππια, qu'il composa de toile, de cuir ou de dépouilles de bêtes fauves. (VIRG. *Æn.* 8; STAT.; VIRG. *Æneid.* 7.)

Les Grecs ne connaissaient ni les selles ni les étriers. (VIRG. *Æneid.* 12.) Ils s'élançaient d'un saut sur le cheval, ou l'instruisaient à ployer les genoux pour rece-

Digitized by Google

voir le cavalier. (POLL. lib. 1, cap. 11.) Ils se faisaient quelquefois un point d'appui de leurs lances ou du dos de leurs esclaves (XENOPH.), ou même se servaient de marche-pieds, dont l'usage était nommé ἀναβολεῖς. Les chemins présentaient, de distance en distance, des pierres placées pour cet usage. (XENOPH. *Hipparch.*) Selon quelques auteurs, les héros des premiers âges montaient leurs coursiers (LUCRET. 5); selon d'autres, ils ne firent que les atteler à des chars. (PALÆPH.) Ces chars étaient devenus un objet de luxe. Ils étincelaient d'or et d'autres matières précieuses; de riches draperies en embellissaient les contours : ἀμφὶ δὲ πέπλοι πέπτανται. (*Il.* ο'; QUINT. CURT. lib. 10.) Aux deux chevaux dont ils étaient pour l'ordinaire attelés, παρὰ δέ σφιν ἑκάστῳ δίζυγες ἵπποι ἕστασαν (HOMER. *Il.* ε'; VIRG. *Æneid.* 7, v. 280), on en ajoutait souvent un troisième, placé en avant et portant les rênes, nommé pour cette raison σειραῖος, σειραφόρος, παράσειρος, portant les rênes, et παρήορος. (HOM.) Παρηορία était le nom des rênes. (*Id.*) Ces chars eurent quelquefois jusqu'à quatre chevaux. (HOM. *Il.* θ'; *Odyss.* ν'.)

Chaque char était monté de deux hommes, comme le prouve le nom de δίφρος ou δίφορος. (EUSTATH. *in Homer.*) On nommait le conducteur ἡνίοχος, qui tient les rênes. De deux guerriers égaux en dignités, le moins renommé par sa valeur se chargeait de cet emploi qui n'avait rien de vil ni de déshonorant; l'autre, παραιβάτης, se tenait prêt à combattre, et ses ordres réglaient la marche du char. (EUSTATH. *in. Il.* θ'.) Rencontrait-il un guerrier digne de se mesurer avec lui, il s'arrêtait et mettait pied à terre. (HOM. *Il.* ρ', v. 480; HESIOD. *Scut.*; VIRG. *Æn.* 10.) Quelquefois il précipitait sa course au

Digitized by Google

milieu des rangs ennemis, et ses javelots rapides portaient la mort de toutes parts. D'autres chars, δρεπανοφόροι, étaiens armés de pointes de fer ou de faux, et causaient les plus grands ravages.

Les Thessaliens furent, de tous les Grecs, le peuple qui s'appliqua le plus à se former une cavalerie. (XENOPH. *de Ages.*; PAUSAN. *Phocic.*; JUSTIN. lib. 7, cap. 6.) Celle des Colophoniens était regardée comme invincible. Le parti qui dans une campagne pouvait la compter dans ses rangs était tellement certain de la victoire, que cette expression κολοφῶνα τιθέναι était prise dans le sens de *mettre fin à une affaire*. (STRAB. lib. 14.) Jusqu'à l'époque des guerres de Messénie, nous voyons Sparte négliger entièrement cette arme, et ne placer sa force que dans son infanterie. (PAUSAN. lib. 4.) A la suite de ses succès sur Messène, elle attira dans son sein quelques savants écuyers, ἡνιοχαράται, et l'art de dompter les chevaux devint plus familier à ses citoyens. (HESYCH.) Scyros cependant, ville située à peu de distance de Sparte, paraît avoir été chargée de fournir à la plus grande partie de ses forces en ce genre. (XENOPH. *Cyrop.* lib. 4.) Le terroir de l'Attique, étant montueux et peu favorable aux pâturages, ne permit jamais à Athènes d'armer une cavalerie considérable. Le nombre en montait, après la défaite des Mèdes et des Perses, à trois cents hommes. Il fut poussé jusqu'à douze cents par la suite. (ÆSCHIN. *Orat. de fals. Legat.*; ANDOCID. *de Pac.*)

On n'était reçu à Athènes parmi les soldats de cette arme qu'après un examen de l'ἵππαρχος, commandant des cavaliers, assisté des φύλαρχοι et du conseil des Cinq-Cents. (XENOPH. *Hipparch.*; *Schol.* ARISTOPH. *in Ran.*; HESYCH. *v.* Τρυσίππιον.) Quiconque tentait de s'y

Digitized by Google

faire admettre par fraude, était puni d'une privation de droits et déclaré ἄτιμος. (LYS. *Orat. de Ord. desert.*) L'examen s'étendait aux chevaux. On rejetait ceux dont la fougue extrême pouvait faire redouter quelque accident fâcheux. L'épreuve se faisait au son d'une cloche. De là κωδωνίζειν, *éprouver*, et ἀκωδώνιστον, *objet éprouvé*. (HESYCH.) Les chevaux admis au service portaient sur la cuisse une marque de forme circulaire, nommée τροχὸς (HESYCH.), et quelquefois τρυσίππιον. (*Id.*) De là ἐπιβάλλειν τρυσίππιον, employé dans le sens de se dispenser du service. (EUSTATH. *ad Odyss.* δ'.)

Les noms donnés aux cavaliers variaient selon la forme différente de leurs armes ou leur manière de combattre. Ἀκροβολισταὶ, δορατοφόροι, ξυστοφόροι, ὑπακοντισταὶ, ἱπποτοξόται, κοντοφόροι, θυρεοφόροι, sont suffisamment désignés par leur nom même. (ÆLIAN. *in Tactic.*) Ἄμφιπποι étaient ceux qui conduisaient deux chevaux, sur chacun desquels ils passaient alternativement. (*Id.*) On les nommait encore ἱππαγωγοὶ, de ce qu'ils étaient obligés d'en tenir toujours un en main. Διμάχαι étaient les cavaliers revêtus d'une pesante armure et qui pouvaient aussi combattre à pied. Au signal de leur commandant, ils mettaient pied à terre et confiaient leurs chevaux à des esclaves. (POLL. lib. I, cap. 10.) On ne distinguait souvent les cavaliers qu'en deux sortes, κατάφρακτοι et μὴ κατάφρακτοι, armés à la légère ou complétement armés. Les chevaux des κατάφρακτοι étaient eux-mêmes couverts de plaques d'airain, dont le nom variait selon la partie du corps qu'elles étaient destinées à couvrir. Par exemple προμετωπίδια, παρώτια, παρήϊα, προστερνίδια, παραπλευρίδια, παραμηρίδια, παρακνημίδια, etc. (*Id. ibid.*) Cette armure consistait quelque-

fois en peaux recouvertes d'airain façonné avec art et recevant la forme de plumes ou d'autres objets curieux. (Virg. *Æneid.* 11, v. 770.) Le cou des chevaux était orné de clochettes, de draperies, et de colliers nommés φάλαρα.

Aucun auteur ne parle d'éléphants employés dans les armées des Grecs avant les conquêtes d'Alexandre. Leur usage ne date que de cette époque. Les éléphants portaient sur leurs dos des tours contenant dix, quinze, et jusqu'à trente archers chargés de harceler l'ennemi. (Philostr. *Vit. Apoll.* lib. 1, cap. 6.) Leurs cris horribles répandaient la terreur; avec leurs trompes, ils enlevaient les soldats et les remettaient aux mains des archers enfermés dans la tour. (Quint. Curt. lib. 8.) On vit, dans plus d'une occasion, les éléphants combattre contre les éléphants, et, partageant l'animosité de leurs conducteurs, se frapper mutuellement de leurs redoutables défenses. (Polyb. lib. 5.)

CHAPITRE III.

ARMES DÉFENSIVES ET OFFENSIVES.

Si l'on ajoute foi aux fictions des poëtes grecs, un guerrier, du nom de Mars, s'acquit le titre de dieu de la guerre, en se revêtant le premier d'une armure. Il devait ce présent terrible au travail de Vulcain, forgeron de l'île de Lemnos, que son génie industrieux plaça, comme lui, au rang des immortels. Cette invention fu-

Digitized by Google

neste valut aux citoyens de Lemnos le surnom d'ennemis de l'humanité. De là cette épithète de Σίντιες, donnée aux habitants (Hom. *Il.* α'), et celle de Σιντηΐς à l'île elle-même. (Apoll *Argon.* 2.) Telle fut, sans doute, aussi l'origine de ces expressions passées en proverbe : Λήμνια κακὰ, pour désigner de grands malheurs; Λημνία χεὶρ, une main criminelle; Λήμνιον βλέπειν, un regard farouche et méchant. (Eustath. *Il.* α'.) C'est à Bacchus que d'autres auteurs attribuent l'invention des armes.

Les armes des premiers héros étaient fabriqués d'airain : τοῖς δ' ἦν χάλκεα μὲν τεύχη. (Hesiod. *Oper. et Dier.*; Hom.; Pausan. *Lacon.*; Plut. *in Thes.*) Lorsque l'usage du fer fut plus répandu, la langue était déjà formée; et les ouvriers, qui auparavant ne travaillaient que l'airain, ne changèrent point de nom. Le nom de χαλκεὺς s'appliqua aux forgerons qui travaillaient le fer, et ἐχαλκεύσατο se disait d'un ouvrier qui avait fabriqué des casques de fer. (Plutarch. *Camill.*) On employait l'airain pour les jambes et quelques autres parties de l'armure. (Hom. *Il.* σ', λ', μ'.) L'or ou l'argent ne brillaient sur les armes que comme ornements, dont l'abus devenait la marque de mœurs efféminées. (Hom. *Il.* β'.) Des signes éclatants, gravés sur ces armes, rappelaient les exploits du héros qui les portait. Les images des objets redoutables qui y étaient représentés, en frappant l'ennemi de terreur, devaient servir à le faire reconnaître dans la mêlée. (Hom. *Il.* α'.) (Æschylus ἑπτα ἐπι Θηβας)

On peut diviser ces armes en deux sortes : offensives et défensives. (*Schol.* Euripid.) La première espèce d'armes était la mieux connue.

En commençant par les armes défensives, nous trouverons le casque, περικεφαλαία. (Poll. 1, 10, seg. 135),

Digitized by Google

κράνος (*Id. ibid.*), κόρυς (THEOCRIT. *Idyll.* 16, v. 81), κυνέη (HOM. *Il.* κ', v. 257 et 335), etc., fabriqué souvent d'airain ou d'autre métal (HOM.), et quelquefois formé de peaux de bêtes. Son nom alors variait selon les différents animaux dont il offrait la dépouille, comme ἰκτιδέη, ταυρείη, ἀλωπεκέη, λεοντέη, αἰγείη, etc. On avait grand soin d'employer la tête de l'animal, et les dents arrangées avec art servaient à lui donner une expression menaçante. (VIRG. *Æneid.* 7, v. 666; HOM. *Il.* κ', v. 261.) Le devant du casque était ouvert; une courroie, ὀχεὺς, placée sur les côtés, se nouait sous le menton du guerrier. (HOM. *Il.* γ'. v. 371.) La partie qui couvrait les yeux, s'appelait ὀφρύες; celle placée au-dessus des sourcils, recevait, par métaphore, le nom de γεῖσον, auvent. Mais la partie la plus remarquable du casque était le cimier, φάλος et λόφος (HESYCH.), dont l'usage était dû aux Cariens. (HERODOT. *Clio;* STRAB. lib. 14.) On le nommait καρικὸς λόφος : Λόφον τε σείων Καρικόν. (ALCÆUS.) Quelques auteurs prétendent que φάλος servait à désigner le cimier, et λόφος l'aigrette; (SUID.) mais cette distinction est rarement admise. Le cimier, regardé comme ornement du casque, était formé d'un métal précieux. L'aigrette étincelait de couleurs éclatantes. De là l'épithète de εὐανθὴς, ὑακινθινοβαφὴς, qu'on lui donnait ordinairement. (POLL. lib. 1, cap. 10.) Elle se composait de plumes ou de crinières de chevaux, et de là λόφος ἱπποχαίτης, κόρυς ἱπποδάσεια, ἵππουρις. (HOM. *Il.* τ', v. 382.) Une aigrette élevée était un des signes du commandement. (SUID.; VIRG. *Æn.* 7, v. 785.) On donnait au casque le nom de τρυφάλεια, lorsqu'il était surmonté d'une figure de chimère, et celui de ἀμφίφαλος, ou de τετράφαλος, lorsqu'il était d'une simple ou d'une quadruple

Digitized by Google

aigrette. (Apollon. lib. 3.) Cet ornement avait pour but de jeter la terreur au cœur de l'ennemi. (Hom. *Il.* γ'.) C'est dans ce dessein que nous voyons Pyrrhus ajouter, sur son casque, deux cornes de chèvre à une aigrette menaçante. (Plut. *in Pyrrh.*) On trouve aussi le nom de κέρας employé pour τρίχωσις, le cimier lui-même. Quelquefois le casque n'avait point de cimier; on le nommait alors καταῖτυξ. (Hom. *Il.* κ'.) On employait encore pour les casques d'autres sortes d'ornements, comme dans l'espèce de casque désignée par le nom de στεφάνη, *crête de montagne*, nom appliqué à ceux que surmontaient plusieurs éminences, ἐξοχαί. (Hesych.; Hom. *Il.* λ', v. 96.) Les Béotiens furent, de tous les Grecs, ceux qui se distinguèrent par les plus beaux casques. (Poll. lib. 1, cap. 10.) Καυσίη était le nom d'un casque de forme particulière, en usage dans la Macédoine, formé de peaux et que l'on portait également pour se garantir du froid : Καυσίη, ἡ τοπάροιθε Μακεδόσιν εὔκολον ὅπλον, καὶ σκέπας ἐν νιφετῷ καὶ κόρυς ἐν πολέμῳ (Suid.). Quelques auteurs attribuent l'invention du casque aux Lacédémoniens. (Plin. lib. 8, cap. 56.) Il est à remarquer cependant que les lois de Sparte, qui attachaient la plus grande infamie à la perte du bouclier, n'ont jamais montré la même sévérité pour la perte du casque. (Plut. *Apophth.*)

Les premiers héros étaient fiers de se revêtir de la dépouille des animaux redoutables domptés par eux. (Theocr. Διοσκ.; Hom.; Virg. *Æneid.* 5, v. 36.) Ils employaient aussi une sorte d'armure, μίτρη, étoffe de laine, revêtue de plaques d'airain, et portée sur la peau par-dessous la maille. (Hom. *Il.* δ'.)

Ζῶμα ou ζωστὴρ s'étendait depuis le genou jusqu'aux

Digitized by Google

hanches et se rattachait à la cuirasse. (Eustath. *in* Hom. *Il.* δ'.) C'était une ceinture qui enveloppait le reste de l'armure. (Hom. *Il.* δ', v. 134; Poll. lib. 2, cap. 4, seg. 166.) Elle était d'un usage tellement indispensable au guerrier, que l'on trouve l'expression de ζώννυσθαι employée pour *revêtir une armure.* (Hom. *Il.* δ', v. 13; Pausan. *Bœot.*) Ζώνη est pris souvent pour l'armure entière, et λύειν τὴν ζώνην s'employait pour *se dépouiller de son armure.* (Herod. *Uram.*)

Θώραξ, la cuirasse, était composée de deux parties. L'une devait couvrir la poitrine, et l'autre les épaules. Πτέρυγες était le nom de ses extrémités, γύαλα était celui du milieu. (Poll.; Pausan. *Attic.*) Les deux parties s'attachaient ensemble par des espèces de boutons. (Pausan. *Attic.*) Ἡμιθωράκιον était une demi-cuirasse propre à garantir la poitrine, et dont on attribuait l'invention à Jason. (Poll.) Alexandre la regardait comme fort utile. (Polyæn. *Strat.* lib. 4.) Des cuirasses faites de cordes de lin ou de chanvre, et dont le tissu très-serré était à l'épreuve de la morsure des lions et des animaux sauvages, servaient à la chasse, quelquefois même à la guerre. (Pausan. *Attic.*; Hom. *Il.* β', v. 529; Cornel. Nep. *in Iphicr.*) L'airain, le fer et d'autres métaux étaient d'un usage plus ordinaire. (Hom. *Il.* ν', v. 371 et 397; *Il.* α', v. 371; Pausan. *Phocic.*) L'art parvint à mettre les cuirasses à l'épreuve des coups les plus violents. (Plut. *in Demetr.*) On distinguait deux sortes de cuirasses : celles qui, formées de deux pièces de métal, n'étaient nullement flexibles et se soutenaient d'elles-mêmes, de là leur nom de θώραξ στάδιος (Apoll. Rhod. *Argon.* 3, v. 1225) ou στατὸς (Hesych.; Eustath. *ad Il.* δ'); et les autres, formées de peaux, revêtues de

Digitized by Google

plaques de métal façonné de mille manières, en petites languettes, en anneaux, en chaînons, et nommées alors θώραξ ἁλυσιδωτὸς (*Schol.* Apoll. Rhod. *ad* lib. 3, v. 1225; Virg. *Æneid.* 3, v. 467); d'autres fois en plumes, en écailles de serpents ou de poissons, θώραξ λεπιδωτὸς. (Herod. lib. 9; *Æneid.* 10, v. 707) et φολιδωτός. (Poll. lib. 1, cap. 10, seg. 134.) De simples plaques n'étant point toujours assez fortes, l'usage était d'en placer deux, trois, et souvent davantage, les unes sur les autres. (Stat. *Theb.* 8, 12.) On leur donnait alors le nom de διπλοῖ, τριπλοῖ. (Virg. *Æneid.* 3, v. 467.)

Κνημῖδες, cuissards et bottes d'airain (Alcæ. *ap. Athen.*), de cuivre jaune ou d'autre métal, propres à recouvrir les jambes. (Hesiod. *Scut.*; Hom. *Il.* σ', v. 612.) Les côtés se rejoignaient par des espèces de boutons d'or ou d'argent Κνημῖδας μὲν πρῶτα περὶ κνήμησιν ἔθηκε Καλὰς, ἀργυρέοισιν ἐπισφυρίοις ἀραρυίας. (Hom *Il.* γ', v. 330.) L'épithète d'ἐϋκνήμιδες, fréquemment appliquée aux Grecs par Homère, peut faire présumer que cette sorte d'armure leur était particulière dans les premiers temps, et qu'elle était chez eux d'un usage plus général que chez les autres nations.

Χείρεις, brassards, servaient à garantir les mains. L'usage en était connu de quelques peuples grecs.

Ἀσπὶς, bouclier, était quelquefois formé d'osier. (Virg. *Æn.* 7. v. 632.) Il recevait alors le nom d'ἰτέα. (Hesych.) Quelquefois il était de bois. Pour le rendre plus facile à manier, on avait soin de choisir un bois léger, tel que le figuier, le saule, le hêtre, le peuplier, le sureau, etc. (Plin. lib. 4, cap. 40.) Le plus souvent, il était formé de peau, ἀσπίδες βόειαι, placées les unes

Digitized by Google

sur les autres et renforcées par des feuilles de métal. (Hom. *Il.* η', v. 222; *Il.* υ', v. 270.)

Voici les parties principales du bouclier : Ἄντυξ, ἴτυς, περιφέρεια ou κύκλος, l'orbite, la circonférence entière. (Hom. *Il.* σ', v. 497; Poll. lib. 1, cap. 10, seg. 133; Eustath. *ad Il.* ε'; *Id. ad Il.* ζ'.) Ὀμφαλὸς et μεσομφάλιον, partie relevée en bosse dans le milieu du bouclier, et surmontée d'une autre proéminence appelée ἐπομφάλιον. (Poll. *ibid.*) De là ἀσπὶς ὀμφαλόεσσα. (Hom. *Il.* ζ', v. 118.) Τελαμὼν, courroie ou bande de métal, placée en travers, et qui donnait au soldat la facilité de placer le bouclier sur ses épaules. (Hom. *Il.* σ', v. 480; π', v. 802; Eustath. *ad Il.* β'.) On trouve cette courroie nommée encore κανών. (Hesych.) Quelquefois, on se servait, pour porter le bouclier, de petits anneaux, πόρπακες. (Eust. *ad Il.* β'; *Schol.* Aristoph. *ad Equit.* v. 845.) On employa plus gérénalement, par la suite, une poignée, nommée ὄχανον ou ὀχάνη (Eust. *ibid.*; *Scholiast.* Aristophan. *ibid.*; Poll. 1, 10, seg. 133), mot dérivé de ἔχω. Cette poignée, composée de deux branches de fer, avait la forme de la lettre χ. (Eustath. *ibid.*) Lorsqu'à la fin d'une guerre, on appendait les boucliers aux murs des temples, on avait soin de les dégarnir de cette poignée pour les rendre incapables de servir dans quelque mouvement séditieux. (Aristoph.) Dans le dessein d'inspirer plus de terreur, quelques guerriers garnissaient leurs boucliers de petites clochettes. (Æschyl.)

On les couvrait aussi de mille figures différentes. Ils portaient l'image de quelque animal redoutable, de quelque constellation, ou de toute autre merveille de la nature. (Hom. *Il.* σ', v. 478, sq.; Hesiod. *in Scut.*

Digitized by Google

aeschylus επτα επι θηβας

v. 139, sq.; Pausan. *Messen.*; *Phocic.*; *Schol.* Aristoph. *ad Ran.* v. 960; Herodot. lib. 1.) Parmi les différents boucliers des Grecs, ceux des Argiens se distinguaient par leur grandeur. (Virg. *Æneid.*) Les boucliers des premiers héros couvraient le corps entier. (Tyrs. *Carm.* 3, v. 23, sq.; Virg. *Æneid.* 2, 227.) Aussi les appela-t-on ἀσπίδας ἀμφιβρότας et ποδηνεκεῖς, *de la taille d'un homme.* (Hom. *Il.* ο', v. 646; Eustath. *ad Il.* β'.) Les boucliers des Spartiates étaient d'airain (Xenoph. *de Republ. Lacedæm.*), et tous portaient les lettres initiales du nom de Lacédémone. (Pausan. lib. 4, cap. 28; Eust. *in Il.* β'.)

Les boucliers étaient pour l'ordinaire d'une forme ronde. De là ἀσπίδες εὔκυκλοι, πάντοτε ἴσαι, etc. (Hom. *Il.* ε', v. 453; *Il.* μ', v. 294.)

Leur grandeur et leur forme ne furent pas toujours les mêmes. On les vit changer après les siècles héroïques. Γέῤῥον ou Γέῤῥα était un bouclier de forme carrée, usité d'abord chez les Perses. (Strab. lib. 15.) Θυρεὸς était un bouclier de forme oblongue et convexe. (Polyæn. 8, 7, 2; Eustath. *ad Odyss.*) C'était probablement l'ἀσπίς κοίλη ἑτερομήκης. (Poll. lib. 1, cap. 10.) Le Λαισήϊον était d'une forme semblable, mais recouvert de peaux, et présentant la tête de quelque animal. C'est de là qu'il tirait son nom. Son peu de pesanteur lui valut l'épithète de πτερόεν : Λαισήϊά τε πτερόεντα. (Hom.) Le Πέλτη, petit et léger, avait la forme d'un croissant ou, selon d'autres, d'une feuille de lierre. (Xenoph.) On en attribuait l'invention aux Amazones. D'autres le représentent carré, et armé d'une pointe dans le milieu. (Suid.)

Passons des armes défensives, désignées parmi les Grecs sous le nom général d'ἀλεξητήρια, σκεπαστήρια et

8.

Digitized by Google

προϐλήματα, aux armes offensives, dont l'usage était plus universel.

Ces armes, dans les premiers âges, consistèrent en pierres et en bâtons noueux ou massues. (HORAT.; LUCRET. lib. 5.) Ces massues furent appelées φάλαγγες et φαλάγγια, noms appliqués par la suite à certains corps de soldats. (EUSTATH. *in Il.* δ'.)

A ces armes se joignirent, par la suite, la lance ou pique, ἔχος et δγόρυ, longue perche, ordinairement de frêne dans les âges héroïques, surmontée d'une tête de métal, αἰχμή. (HOM. *Il.* ξ', v. 320; EUSTATH.) On donnait encore à cette tête le nom de σαυρωτὴρ (*Il.* κ', v. 153; POLL. 1, 10, seg. 136; EUSTATH. *ad Il.* ν'), dérivé de σταυρὸς, croix, ou de σαῦρος, lézard, animal avec lequel cet objet, large à l'extrémité par laquelle il était joint au bois, et aigu à l'autre, présentait une certaine ressemblance. (POLL. lib. 1, cap. 5; EUSTATH.) En temps de paix, les lances étaient placées le long des colonnes dans des cases de bois, nommées δούροδόκη. Ἔγχος ὁ μὲν ἔστησε φέρων πρὸς κίονα μακρὸν Δουροδόκης ἔντοσθεν ἐϋξόου. (HOM. *Odyss.* α'; VIRG. *Æn.* 12, v. 92.) On distinguait deux sortes de piques. (STRAB. lib. 10.) L'une, δόρυ ὀρεκτὸν, propre à combattre de près. (*Schol. in* HOM. *Il.* β', v. 543.) L'autre, connue sous le nom général adapté à tous les traits, παλτὰ et βέλη, servait à combattre à certaine distance. (EUSTATH. *ad Hom.*) Σάρισσα, lance de la longueur de quatorze ou seize coudées, était particulière aux Macédoniens. Les Lacédémoniens mettaient leur confiance dans cette arme, qu'ils n'abandonnaient jamais dans le combat. (XENOPH. *de Rep. Laced.*; PLUT. *Apophth. Lacon.*) On demandait un jour à Agésilas, où se trouvaient les frontières

Digitized by Google

de la Laconie. « A l'extrémité de nos lances, » répondit le guerrier. (PLUT. *ibid.*)

Ξίφος, le glaive, était suspendu dans les premiers âges à un baudrier qui descendait de l'épaule des soldats Ἀμφὶ δ' ἄρ ὤμοισιν βάλετο ξίφος ἀργυρόηλον; (HOM. *Il.* β'; HESIOD. *Scut. Herc.*) jusque sur la cuisse. (HOM. *Odyss.* λ'; VIRG. *Æneid.* 10, 16.) Les soldats qui combattaient à pied, le portaient à gauche, les cavaliers à droite. Au fourreau, nommé κολεὸς (HOM. *Il.* γ', v. 271), était attachée une sorte de poignard, τὸ παρὰ μηρὸν, παραμηρίδιον, παραζώνιον ξιφίδιον, παραξιφίδιον. (EUSTATH. *Il.* γ'), ἐγχειρίδιον ou μάχαιρα (HOM.), d'un usage peu fréquent dans les combats, mais qui servait à découper les viandes dans les festins. (HOM. *Il.* γ'.) Les guerriers des siècles suivants le remplacèrent par l'ἀκινάκης, arme que les Perses connurent les premiers (POLL.), désignée encore sous le nom de κοπὶς, ressemblant à l'*ensis falcatus* que les Argiens empruntèrent aux troupes romaines. Cette arme différait peu des ξυϊναι (POLL.) ou ξυῆλαι des Lacédémoniens, ainsi que des κνήστιες des Athéniens. (SUID.; EUSTATH. *in Il.* λ'; HESYCH.) Recourbée comme nos coutelas, elle était plus courte que celles usitées dans les autres parties de la Grèce. (PLUT. *Apophth.; Id. in Lycurg.*) La garde des glaives était richement façonnée et ornée de mille figures différentes.

Ἀξίνη était une hache d'armes. (HOM. *Il.* ν', v. 611.)

Πέλεκυς n'offrait avec elle que fort peu de différence. (HOM *Il.* ο', v. 710.)

Κορύνη était une massue de bois ou de fer. Cette arme avait valu au brigand Périphètes, auquel Thésée donna la mort, le surnom de κορυνήτης. (PLUT. *in Thes.*; DIOD. SIC. lib. 4.)

Digitized by Google

Τόξον, l'arc, fut, dit-on, inventé par Apollon, comme semblent le prouver ses fréquentes épithètes de ἑκηβόλος, ἑκατηβελέτης, ἕκατος, τοξοφόρος, χρυσότοξος, ἀργυρότοξος, εὐφαρέτρης, etc. Les Crétois furent le premier peuple auquel ce dieu fit présent de cette invention. (Diod. Sic.; Isidor.) Dans les temps les plus rapprochés, leur réputation d'archers les plus adroits de la Grèce se soutenait encore. (Poll. lib. 1, cap. 10.) On attribue encore l'invention de l'arc à Persès, fils de Persée, ou à Scythès, fils de Jupiter et chef de la race des Scythes. (Lycophr. *Cassand.* v. 56, 914; *Schol.* Theocr. *Idyll.* 13, v. 26.) Le bois, et souvent la corne, servaient à la fabrication de l'arc. Des métaux précieux concouraient à son embellissement. (Hom. *Il.* δ', v. 105; Lycophr. *Cassand.* v. 563.) Νεῦρα, les cordes, étaient tressées de crins de chevaux. De là l'épithète d'ἱππεῖαι. (Hesych. *in v.*) Ces cordes n'étaient dans les premiers âges que des lanières de cuir très-étroites. (Hom. *Il.* δ', v. 122.) Κορώνη était l'extrémité de l'arc, à laquelle on attachait la corde. Elle était garnie d'or. Χρυσῆν ἐπιτιθέναι κορώνην devint une expression proverbiale pour signifier l'heureuse issue à laquelle on amenait une affaire. (Eustath. *in Il.* δ'.)

Les flèches, βέλη (Hom. *Il.* α', v. 51), ὀϊστοὶ (Hesiod. *Scut.* v. 130; Hom. *Il.* ε', v. 171), ἰοὶ (Hom. *Il.* δ', v. 116) et τοξεύματα (Xenoph. *Anab.*) consistaient en un bois léger, armé d'une tête de fer dentelée. (Hom. *Il.* δ' v. 123, Ovid. *de Amor.*) Cette dentelure était quelquefois double, triple, quadruple. De là l'épithète de τετράγωνα, donnée aux traits. (Stat. *Theb.* lib. 9.) Souvent leur pointe était empoisonnée. (Hom. *Odyss.* α', v. 261 Virg. *Æneid.* 9, v. 773.) Des plumes attachées aux

Digitized by Google

traits leur donnaient plus de force et de rapidité. (Hom. *Il.* δ', v. 116; ε', v. 171; Sophocl. *Trachin.*) On les portait dans un carquois fermé de toutes parts; Τόξ' ὤμοισιν ἔχων, ἀμφηρεφέα τε φαρέτρην. (Hom. *Il.* α'; Eustath.; Hesiod. *Scut. Hercul.* v. 130; Virg. *Æneid.* 11, v. 652.)

Les Grecs connaissaient plusieurs sortes d'ἀκόντια, dards, ou javelines, tels que, par exemple, γρόσφος (Eust. *ad* Hom. *Odyss.* δ', v. 626), αἰγανέη (Hom. *Odyss.* δ', v. 626), ὑσσὸς (Polyb. *de Mil. Rom.*), et plusieurs autres. Quelques-uns se jetaient à l'aide d'une courroie, nommée ἀγκύλη. (Eustath. *ad Il.* β'; *Schol. ad* Euripid. *Orest.* v. 1477.) La javeline lancée de cette manière s'appelait μεσάγκυλον. (Eustath. *ibid.*)

Nous voyons aussi les héros grecs frapper et écraser leurs ennemis avec des pierres énormes, que plusieurs hommes des siècles suivants auraient eu de la peine à ébranler. (Hom. *Il.* ε', v. 302; η', v. 27[illegible]; Virg. *Æneid.* 12, v. 896.)

Σφενδόνη, la fronde, fut inventée, dit-on, par les habitants des îles Baléares, dont l'adresse à s'en servir tenait du prodige. Cet exercice faisait partie des jeux de leur enfance. Dès l'âge le plus tendre, ils n'obtenaient leur nourriture qu'après l'avoir abattue de l'arbre où leurs mères l'avaient placée. (Lucius Flor. lib. 3, cap. 8; Diod. Sic. lib. 5; Strab. lib. 3.) La fronde devenait dans les combats leur arme la plus terrible. (Eustath. *Comment. in Dion.; Schol.* Lycophr. v. 635; Ovid. *Met.* lib. 2, v. 727.) La fronde fut aussi d'un usage très-répandu en Grèce; et surtout parmi les Acarnaniens, peuple qui, avec les Ætoliens, réclamait l'honneur de cette invention. (Strab.) L'adresse des Achéens ce-

Digitized by Google

pendant surpassa celle de tous les peuples de la Grèce, et même, dit-on, des habitants des îles Baléares. De là l'expression proverbiale de Ἀχαϊκὸν βέλος (SUID.) *trait qui ne manque jamais le but.*

La fronde était abandonnée aux soldats les plus faibles et dépourvus d'une pesante armure. Les chefs ne daignèrent jamais s'en servir. (XENOPH. *Cyrop.* lib. 7.) La forme de la fronde se rapprochait de celle du globe terrestre. Elle n'était point exactement sphérique, mais un peu allongée, et large dans le milieu. C'était une corde doublée s'élargissant par le milieu et formant un ovale. Οὐ μὲν πᾶσα διαπρὸ περίδρομος, ἀλλὰ διαμφὶς Εὐρυτέρη βεβαυῖα πρὸς ἠελίοιο κελεύθους, Σφενδόνῃ εἰοικυῖα. (DION. *Perieg.* v. 5.) Elle était faite de laine ou de quelque autre matière. Elle était propre à lancer des pierres, des traits, et même des balles de plomb, μολυβδίδες, μολύβδαιναι (POLL. *ibid.*) et μολύβδιναι σφαῖραι (OVID. *Met.* 2, 727; LUCRET. 6, 177), du poids quelquefois d'un talent attique ou de cent drachmes. La fronde portait indifféremment une, deux ou trois cordes, qui servaient à agiter rapidement le trait plusieurs fois au-dessus de la tête avant de le lancer. (VIRG. *Æneid.* 9, v. 587.) Une seule fois suffisait aux soldats habiles. (VEGET.) Nulle partie de l'armure, soit casque, soit bouclier, n'était à l'épreuve des traits lancés par la fronde. L'impulsion violente qu'elle leur communiquait, suffisait pour mettre les balles de métal en fusion. (SENEC.)

Les Grecs, enfin, se servaient de traits enflammés qu'ils nommèrent πυροβόλους λίθους. Σκυτάλια ou σκυτάλιδες étaient des traits de cette espèce. Le bois était de la longueur d'un pied, ou même d'une coudée; la tête, armée de pointes de fer, portait des torches, du

Digitized by Google

chanvre, de la poix, et d'autres matières combustibles. Après y avoir mis le feu, on lançait le trait au milieu des rangs ennemis. Les pointes de fer l'attachaient fortement au but qu'il avait frappé. (Suid.)

Nous n'avons nuls renseignements certains sur le vêtement militaire, si ce n'est la loi de Lycurgue qui ordonne le vêtement de couleur rouge aux soldats de Sparte. (Xenoph. *de Rep. Laced.*) On en donnait pour raison la solidité de cette couleur peu sujette à s'altérer, et propre, par son éclat, à rehausser un air martial. Elle offrait, en outre, l'avantage de dérober dans la chaleur du combat l'aspect du sang qui coulait des blessures; aspect qui eût pu décourager les soldats inexpérimentés, et inspirer aux ennemis une vigueur nouvelle. (Plut. *ibid.*; Val. Maxim. lib. 3, cap. 6; *Schol.* Aristoph. *in Pac.* v. 1173; Ælian. lib. 6, cap. 6; Eust. *in* Hom. *Il.* λ', v. 459.) Il est digne de remarque aussi que les Lacédémoniens ne commençaient jamais un engagement sans porter sur leur tête des couronnes ou des guirlandes. (Xenoph.; Plut. *in Lyc.*)

Les soldats grecs avaient l'habitude de porter leurs propres provisions, qui consistaient particulièrement en viande salée, fromage, olives, oignons, etc. Chacun avait, à cet effet, une espèce de long panier d'osier (*Schol.* Aristoph. *Acharn.*), avec un long cou, appelé γυλίον. De là le mot de γυλιαύχενες, donné par mépris aux personnes qui avaient un long cou. (Aristoph. *in Pac.*)



CHAPITRE IV.

OFFICIERS DANS LES ARMÉES ATHÉNIENNES ET LACÉDÉMONIENNES.

Dans les premiers âges, lorsque les états de la Grèce étaient gouvernés par des chefs militaires, c'était à eux qu'appartenait de droit le commandement des armées; et leur principal devoir était de conduire leurs sujets contre l'ennemi. (Aristot. *Polit.* 8.) Toutes les fois qu'un chef, soit par sa lâcheté, soit par sa faiblesse, était jugé incapable de protéger son peuple, on avait l'habitude de lui refuser l'obéissance ou de lui substituer une autre personne mieux en état d'en remplir les fonctions. Dans quelques occasions, le chef nommait lui-même un homme connu par ses talents ou sa valeur, avec le titre de πολέμαρχος, général, pour commander sous lui, ou remplir sa place, lorsque les besoins de l'état réclamaient ailleurs sa présence. (Pausan. *Attic.; Corinth.*)

Le gouvernement athénien étant retombé entre les mains du peuple, toutes les tribus étaient investies d'un droit égal au pouvoir, et chacune nommait dans son sein son propre commandant. (Plut. *in Cimon.;* Corn. Nep. *in Miltiad.;* Demosth. *Philipp.* 1; Harpocrat. et Suid. *in verb.* Στρατηγ.) Personne ne pouvait être promu à cet emploi, sans posséder sur le territoire d'Athènes des enfants ou des biens-fonds (Dinarch. *in Demosth.*), qu'on regardait comme autant de garanties données à la république. Quelquefois on faisait retom-

Digitized by Google

ber sur les enfants la peine de la trahison de leur père. (Cic. *Epist.* v. 12, *ad Fam.*; Virgil. *Æneid.* lib. 2, v. 139.)

Les généraux étaient élus dans une assemblée du peuple, convoquée, à cet effet, dans le pnyx. Tous ceux dont la conduite avait été honorable et courageuse, étaient presque toujours réélus. (Plut. *in Phoc.*) Leur pouvoir n'était ni absolu, ni illimité; et, à l'expiration de leur commandement, ils étaient tenus de rendre un compte public de leur administration. Dans les occasions extraordinaires seules, ils étaient exempts de cette obligation et n'étaient point responsables de leur autorité. On les appelait alors αὐτοκράτορες. (Suid.; Plut. *in Aristid.*) Les généraux, nommés στρατηγοὶ, étaient au nombre de dix, autant qu'il y avait de tribus à Athènes. Leur pouvoir était égal. Aussitôt après leur nomination, on leur donnait des missions plus ou moins importantes, dans lesquelles chacun jouissait à son tour du commandement suprême. Cependant, pour que les affaires importantes n'éprouvassent aucun retard d'un partage dans l'opinion de ce conseil, on leur adjoignait une onzième personne, nommée πολέμαρχος, dont le suffrage décidait la discussion en faveur du parti pour lequel il se prononçait. (Herodot. lib. 6.) C'est au polémarque qu'appartenait aussi de droit le commandement de l'aile gauche de l'armée. (*Id. Erat.*) On en reconnut, par la suite, de deux sortes : les uns, οἱ ἐπὶ τῆς διοικήσεως, réglaient tout ce qui concernait l'intérieur de la cité; les autres, οἱ ἐπὶ τῶν ὅπλων, ce qui concernait l'armée. (Demosth. *Philipp.; Id. de Epist; Philippi;* Plut. *in Phoc.*)

Il y avait aussi dix ταξίαρχοι (Demosth. *Philip.* 1)

Digitized by Google

choisis parmi les dix tribus et placés sous le commandement des Stratéges. (Xenoph. *Memor.* 3.) Ils faisaient les revues de l'armée (Lys. *Orat. pro Mantith.*; Aristophan. *Av.* v. 352), déterminaient les marches et réglaient les provisions dont chaque soldat était tenu de se fournir. Ils étaient aussi investis du pouvoir de dégrader les simples soldats dont la conduite aurait été répréhensible (Lys. κατὰ Ἀλκιβιάδου ἀστρατείας); mais leur juridiction ne s'étendait que sur l'infanterie. (*Id. pro Mantith.*; *Schol.* Aristoph. *ad Nub.*)

Deux ἵππαρχοι. (Harpocrat. *in* Ἵππαρχος) commandaient la cavalerie sous l'ordre des Stratéges. (Demosth. *de Coron.*; Xenoph. *Memor.* 3, 3, seg. 1.)

Les dix φύλαρχοι (Poll. lib. 8, cap. 9, seg. 87-94), nommés par les dix tribus, étaient subordonnés aux Hipparques, et investis du droit de licencier les cavaliers et de compléter les contrôles à mesure que le besoin s'en faisait sentir. (Harpocrat. *in* Φύλαρχος; Xenoph. *in* Ἵππαρχ.; Lys. *pro Mantith.*)

Les officiers inférieurs tiraient leur nom de l'espèce d'armes ou du nombre des hommes placés sous leur commandement. Tels étaient les λοχαγοὶ (Aristoph. *ad Acharn.* v. 1073), les χιλίαρχοι, les ἑκατόνταρχοι, les δεκάδαρχοι, les πεμπάδαρχοι, les οὐραγοὶ, etc. (Poll. lib. 1, cap. 10, seg. 128.)

Des officiers athéniens passons aux Lacédémoniens. Le commandement suprême était placé entre les mains d'un seul individu; car, quelque affection qu'eussent les Lacédémoniens pour le gouvernement aristocratique, ils avaient trouvé prudent de s'en éloigner en temps de guerre. (Isocrat. *ad Nicocl.*; Herod. lib. 5, cap. 35.) Dans les occasions extraordinaires, lorsque l'état était

Digitized by Google

en danger, ils s'écartaient de la loi par laquelle il était ordonné que jamais plus d'une personne ne serait investie du commandement militaire suprême. (Thucyd. lib. 5.)

Quelques auteurs disent que le général en chef recevait le titre de βάγος (Hesych.), tandis que d'autres prétendent que ce nom était commun à tous les officiers. C'était ordinairement, d'après la loi de Lycurgue, un Archagète qui était promu à cette fonction. (Xenoph. *de Rep. Lac.*) Mais lorsque les circonstances l'exigeaient, comme, par exemple, pendant la minorité des Archagètes, un protecteur ou Sous-Archagète était investi de l'administration générale des affaires aussi bien civiles que militaires. (*Id. ibid.*; Plut. *in Lycurg.*; Herodot.; Thucyd.; Corn. Nep.; Pausan.)

Quoique le pouvoir de l'Archagète fût très-limité pour les affaires civiles, il était absolu dans le camp. Une loi particulière ordonnait que tous les magistrats lui fussent soumis, et se tinssent prêts à obéir à ses ordres. (Plut. *in Ages.*) Il était cependant ordinairement accompagné par les Éphores, qui l'assistaient de leurs avis. ὥσπερ νομίζεται ξὺν βασιλεῖ δύο τῶν Ἐφόρων συςρατεύεσθαι. (Xenoph. Ἑλληνικ. lib. 2.) Aux Éphores on ajoutait quelquefois d'autres conseillers qui n'avaient aucun autre emploi dans l'armée. (*Id. ibid.* lib. 5; Plut. *in Ages.*)

Le général avait une garde particulière de trois cents Spartiates renommés par leur courage; on les appelait ἱππεῖς; ils combattaient toujours près de sa personne. (Thucyd. lib. 5.) Ceux qui avaient obtenu des prix dans les jeux sacrés, combattaient toujours sous ses yeux, ce qui était regardé comme le poste le plus honorable de l'armée. (Plut. *in Lycurg.*)

Digitized by Google

Le premier des officiers en sous-ordre s'appelait πολέμαρχος. (THUCYD.) Le titre des autres se tirait du nom des troupes placées sous leurs ordres, ou de leur nombre. C'étaient les λοχαγωγοὶ, πεντηκοστῆρες ἐνωματάρχαι, etc. (*Id.*)

CHAPITRE V.

DIVISIONS, FORMES ET DISTINCTIONS DE L'ARMÉE GRECQUE.

Toute l'armée grecque, infanterie et cavalerie comprises, s'appelait στρατεία (SUID.); la première ligne μέτωπον (*Schol.* ARISTOPH. *ad Av.* v. 352) ou πρῶτος ζυγὸς (POLL. lib. 1, cap. 10, seg. 127; THUCYD. lib. 5, cap. 68); le premier homme à droite de la première ligne πρωτοστάτης; les ailes κέρατα (THUCYD. lib. 5, cap. 71; POLL. lib. 1, cap. 10, seg. 126); les soldats de la première ligne et leur chef παραστάται; ceux des rangs intermédiaires ἐπιστάται; la dernière ligne ἔσχατος ζυγὸς (PHAVOR. *in* Στρατὸς) ou οὐρὰ (XENOPH. *Hellen.* 4); et celui qui la commandait, οὐραγὸς ou ὀπισθοφύλαξ. (ORBIC.)

On donnait le nom de πεμπτὰς, πεντὰς ou πεμπὰς à une escouade de cinq soldats (POLL. lib. 1, cap. 10, seg. 127); le chef de cette escouade s'appelait πεμπάδαρχος. Une escouade de dix s'appelait δεκὰς, et son chef δεκάδαρχος, etc., et ainsi de suite.

Le λόχος se composait de huit, douze ou seize soldats. Il en fallait seize pour un λόχος complet. Quelques autres cependant font monter à vingt-quatre ou

Digitized by Google

vingt-cinq le nombre des soldats dont il était composé. (ÆLIAN. *Tact.*; ARRIAN.; *Schol. ad* ARISTOPH. *ad Acharn.* v. 1073.) On donnait quelquefois au λόχος le nom de στίχος ou δεκανία, et son chef portait celui de λοχαγός.

Le διμοιρία ou ἡμιλοχία était un demi λόχος; son chef s'appelait διμοιρίτης ou ἡμιλοχίτης.

Le συλλοχισμὸς était une réunion de plusieurs λόχοι; on l'appelait quelquefois σύστασις. Il consistait alors de quatre demi ou de deux complets λόχοι, c'est-à-dire de trente-deux hommes.

Le πεντηκονταρχία ne se composait pas ordinairement de cinquante hommes, comme son nom le ferait croire; mais d'un double σύστασις ou de quatre λόχοι, c'est-à-dire de soixante-quatre hommes. De là son chef recevait les noms de πεντηκόνταρχος et de τετράρχης. Le πεντηκονταρχία portait aussi celui de τετραρχία.

L'ἑκατονταρχία, nommé aussi τάξις, consistait en deux πεντηκονταρχίαι, et contenait cent vingt-huit hommes. Ce nombre variait cependant quelquefois. (ARRIAN.; ÆLIAN. *Tact.* cap. 9; XENOPH. *Cyrop.* lib. 2, cap. 1, 25.) Son chef s'appelait primitivement ταξίαρχος, et se nomma ensuite ἑκατόνταρχος. A chaque ἑκατονταρχία étaient régulièrement attachés cinq officiers inférieurs appelés ἔκτακτοι, parce qu'ils n'étaient pas dans les rangs. C'étaient 1° le στρατοκήρυξ, crieur de l'armée, chargé de transmettre à haute voix les ordres du commandant. Il fallait pour cet emploi un homme à la voix claire et sonore. (HOM. *Il.* ε', v. 784); 2° le σημειοφόρος, enseigne qui transmettait aux soldats, par signes, les ordres du commandant, lorsque le bruit des armes empêchait le crieur de se faire entendre, et qui faisait connaître en particulier les ordres qui n'é-

taient pas destinés à être rendus publics; 3° le σαλπιγκτὴς, trompette qui transmettait aussi les mêmes ordres aux soldats, quand la poussière et le bruit empêchaient les deux premiers de se faire comprendre; 4° l'ὑπερέτης, fourrier, chargé de fournir aux soldats ce dont ils pourraient avoir besoin; 5° enfin l'οὐραγὸς, lieutenant de la dernière ligne, qui devait veiller à ce que personne ne quittât son rang ou ne désertât. Les quatre premiers étaient placés immédiatement derrière le premier rang.

Le σύνταγμα, παράταξις ou ψιλαγία était composé de deux τάξεις, et consistait en deux cent cinquante-six hommes. Le commandant s'appelait συνταγματάρχης.

Le πενταχοσιαρχία contenait deux συντάγματα ou cinq cent douze hommes. Le commandant s'appelait πενταχοσίαρχης.

Le χιλιαρχία, ou σύστρεμμα, ou ξεναγία se composait de deux πενταχοσιαρχίαι, et contenait mille vingt-quatre hommes. Le commandant s'appelait χιλίαρχος, χιλιοστὴς, συστρεμματάρχης ou ξεναγός.

Le μεραρχία, appelé par quelques-uns τέλος, et par d'autres ἐπιξεναγία, contenait deux συστρέμματα ou deux mille quarante-huit hommes. Le nom du commandant était μεράρχης, τελάρχης ou ἐπιξεναγός.

Le φαλαγγαρχία, nommé quelquefois μέρος, ἀποτομὴ κέρατος, στῖφος, et par les anciens στρατηγία, était composé de deux τέλη, et contenait quatre mille quatre-vingt-seize hommes, et, suivant d'autres, quatre mille trente-six hommes. Le commandant s'appelait φαλαγγάρχης, στρατηγὸς, etc.

Le διφαλαγγία, κέρας, ἐπίταγμα, ou, selon d'autres, μέρος, contenait deux φαλαγγαρχίαι, c'est-à-dire huit

Digitized by Google

mille cent trente-deux hommes. Le nom du commandant était κεράρχης.

Le τετραφαλαγγαρχία contenait deux διφαλαγγίαι ou seize mille trois cent quatre-vingt-quatre hommes. Le commandant s'appelait τετραφαλαγγάρχης.

Φάλαγξ désigne quelquefois une réunion de vingt-huit hommes, et quelquefois une réunion de huit mille

Une phalange complète équivalait, dit-on, au τετραφαλαγγαρχία. Ce mot s'applique à différentes espèces de corps. Quelquefois il désigne l'infanterie entière; d'autres fois il s'applique indistinctement à toute compagnie de soldats. Les armées grecques étaient rangées selon un ordre particulier, appelé phalange. (Poll. lib. 1, cap. 10, seg. 12; Ælian. *Tact.* cap. 9; Arrian.; Eustath. *ad Il.* δ'.) Cet ordre était si fort, qu'il pouvait résister à tout choc, quelque violent qu'il fût. Les Macédoniens se distinguaient surtout par cette manière de ranger une armée en bataille. Leur phalange était un bataillon carré d'hommes armés de piques, de cinq cents hommes de hauteur sur seize de profondeur. Les rangs étaient tellement pressés, que les piques du cinquième rang dépassaient de trois pieds la première ligne. Les derniers rangs, trop éloignés pour que leurs piques devinssent une arme offensive, les plaçaient sur les épaules des rangs placés devant eux, et, les entrelaçant par files, appuyaient en avant pour supporter les premiers rangs, de telle sorte que l'attaque en recevait une vio lence extraordinaire. (Polyb.) Le commandant s'appelait φαλαγγάρχης.

Μῆκος φάλαγγος désignait la largeur du premier rang de la phalange, d'une extrémité d'une aile à l'extrémité de l'autre. (Ælian. *Tact.* cap. 7.) On désigna encore

Digitized by Google

cette ligne par μείωπον, πρόσωπον, στόμα, παράταξις, πρωτολοχία, πρωτοστάται, πρῶτος ζυγὸς, etc. Les autres rangs prenaient, selon leur place, le nom de δεύτερος, τρίτος ζυγὸς, etc.

Βάθος, ou πάχος φάλαγγος, ou quelquefois τοῖχος, désignait la hauteur de la phalange, et comprenait tous les rangs du premier au dernier. (ÆLIAN. *ibid.*; ARRIAN.)

Ζυγὸς φάλαγγος désignait les lignes de la phalange en largeur.

Στίχοι ou λόχοι désignait les files en profondeur.

Διχοτομία φάλαγγος était la distribution de la phalange en deux parties égales nommées πλευραὶ, κέρατα, etc., ailes. La partie gauche s'appelait κέρας εὐώνυμον ou οὐρά : la droite κέρας δεξιὸν, κεφαλὴ, δεξιὸν ἀκρωτήριον, δεξιὰ ἀρχὴ, etc.

Ἄραρος, ὀμφαλὸς, συνοχὴ φάλαγγος, était le centre de la phalange, placé entre les deux ailes.

Λεπτυσμὸς φάλαγγος était la diminution de la profondeur de la phalange en supprimant quelques rangs.

Ὀρθία, ἑτερομήκης, ou παραμήκης φάλαγξ désignait un autre ordre de bataille, dans lequel la profondeur surpassait la largeur.

Πλαγία φάλαγξ différait de l'ordre précédent et était plus large que profond. (ÆLIAN. *Tact.*)

Λοξὴ φάλαγξ, c'était quand une aile s'avançait à la rencontre de l'ennemi, pour commencer la bataille, et que l'autre restait placée à une distance convenable.

Ἀμφίστομος φάλαγξ, quand les soldats étaient rangés dos à dos pour pouvoir faire face à l'ennemi de tous côtés. Cet ordre de bataille était usité quand on était en danger de se voir entouré.

Ἀντίστομος φάλαγξ différait du dernier en ce qu'il

Digitized by Google

était disposé en largeur et que l'on s'engageait par les flancs, tandis que dans l'autre on s'engageait par devant et par derrière la ligne de bataille.

Ἀμφίστομος διφαλαγγία, quand les chefs se plaçaient en tête, et que les οὐραγοὶ, qui se tenaient communément derrière la ligne, venaient se mettre au centre, de manière qu'on pût faire face à l'ennemi de tous côtés.

Ἀντίστομος διφαλαγγία était un ordre de bataille contraire au précédent. Les οὐραγοὶ, et la dernière ligne qu'ils commandaient, étaient placés sur les deux côtés; et les autres chefs, qui se trouvaient ordinairement en tête, prenaient place dans le milieu, en face les uns des autres. De cette manière, la première ligne s'ouvrait, les ailes prenaient sa place, et les derniers rangs remplaçaient les ailes.

Ὁμοιόστομος διφαλαγγία, quand les deux divisions de la phalange avaient leurs officiers du même côté, l'un marchant derrière l'autre, et dans le même ordre.

Ἑτερόστομος διφαλαγγία, lorsque dans une phalange les officiers étaient placés sur le flanc droit, et dans l'autre sur le flanc gauche.

Πεπλεγμένη φάλαγξ, lorsque la forme de la phalange changeait selon la disposition des routes.

Ἐπικαμπὴς φάλαγξ représentait une demi-lune, les ailes étant placées en arrière, et la première ligne s'avançant sur l'ennemi, ou les ailes seulement opérant l'attaque, et le centre se tenant prêt à les soutenir par une disposition de ses lignes contraire à sa disposition ordinaire. Cet ordre était encore appelé κυρτὴ et κοίλη, convexe et concave.

Ἐσπαρμένη φάλαγξ, quand les différentes parties de

l'ordre de bataille étaient situées à des distance de l'ennemi.

Ὑπερφαλάγγισις, quand les deux ailes s'étendaien delà du front de bataille de l'ennemi; ὑπερκέρωσις, qua une aile seule occupait une semblable position.

Ῥομβοειδὴς φάλαγξ, nommée aussi σφηνοειδὴς, ordre de bataille avec quatre côtés égaux non rectangulaires, disposés comme la taille d'un diamant.

Ἔμβολον, rhombe divisé par le milieu avec trois côtés, et représentant la figure d'un coin ou la lettre Δ. Le but de cette disposition était de pouvoir rompre la ligne ennemie en se frayant de force un chemin dans ses rangs. (Suid. *in* Ἔμβολ.; Ælian. *Tact.* cap. 47.)

Κοιλέμβολον, coin renversé sans base; il représentait la lettre V, et semble avoir eu pour but de s'opposer à l'effet de l'Ἔμβολον en le détruisant par un effet contraire. (Suid.; Ælian.)

Πλινθίον ou πλινθία, armée rangée sous la forme d'une brique ou d'une tuile avec deux côtés inégaux. La largeur faisait face à l'ennemi et surpassait la profondeur. (Arrian.; Ælian. cap. 41.)

Πύργος était le πλινθίον renversé. C'était un carré long, sous la forme d'une tour. On présentait le côté moins large à l'ennemi. (Eustath. *ad Il.* δ'; Hom. *Il.* μ', v. 43.)

Πλαίσιον, figure oblongue tenant plus de l'ovale que du quadrilatère. (Arrian.; Ælian. cap. 48; Lucian *Dial. Meretr.*)

Τερηδὼν, armée disposée sur une longue file avec un très-petit nombre de rangs, conformément à la disposition de la route qu'on avait à suivre. Ce nom est dérivé de celui du ver qui s'insinue dans le bois à tra-

Digitized by Google

vers les plus petites ouvertures. Ainsi on appelait φάλαγξ ξιφοειδὴς la disposition de la phalange propre à pénétrer dans les passages les plus difficiles.

Πύκνωσις φάλαγγος, disposition de rangs très-pressés. Dans les autres ordres, chaque homme avait quatre pieds cubes de chaque côté. Il n'en avait que deux dans celui-ci.

Συνασπισμὸς, ordre plus serré encore ; chaque homme n'occupait qu'un pied cube. Ce nom était tiré des boucliers, qui étaient pressés les uns contre les autres.

Ἴλη représentait la figure d'un œuf. Les Thessaliens rangeaient ainsi leur cavalerie. (ÆLIAN. *Tact.*) Ce mot désigne généralement toute troupe de cavalerie, de quelque nombre qu'elle se compose; mais elle s'adaptait particulièrement à une troupe de soixante-quatre cavaliers.

Ἐπιλαρχία se composait de deux ἶλαι ou cent vingt-huit hommes.

Ταραντιναρχία se composait de deux ἐπιλαρχίαι ou deux cent cinquante-six hommes. Les Grecs employaient communément pour l'attaque une espèce de cavaliers nommés ταραντῖνοι ou ἱππαγωνισταὶ, chargés de harceler l'ennemi en lui lançant leurs dards, mais qui, par la manière dont ils étaient armés, ne pouvaient soutenir un engagement plus sérieux.

Ἱππαρχία contenait deux ταραντιναρχίαι ou cinq cent douze hommes.

Ἐφιππαρχία, deux ἱππαρχίαι ou mille vingt-quatre hommes.

Τέλος, deux ἐφιππαρχίαι ou deux mille quarante-huit hommes.

Digitized by Google

Ἐπίταγμα, deux τέλη ou quatre mille quatre-vingt-seize hommes.

Les divisions de l'armée lacédémonienne avaient aussi leurs noms particuliers.

L'armée entière était divisée en μόραι, régiments. (Aristot.) On ne sait pas exactement combien il fallait d'hommes pour compléter un régiment; les uns disent cinq cents, d'autres sept cents, d'autres neuf cents. (Plut. *in Pelop.*) Dans l'origine de la république, il ne paraît pas qu'ils fussent composés de plus de quatre cents hommes, tous fantassins. Chaque μόρα était commandé par un πολέμαρχος (Xenoph. *de Rep. Laced.*), auquel était adjoint un officier subordonné, nommé συμφορεύς. (*Id. Hellen.* lib. 6.)

Λόχος était la quatrième partie d'un μόρα (Xenoph.), quoique plusieurs auteurs affirment qu'il y avait cinq λόχοι par μόρα. (Hesych.) La première opinion semble toutefois plus conforme à l'ancien état de l'armée spartiate.

Πεντηκοςὸς était la quatrième partie, ou, selon d'autres, la moitié d'un λόχος et contenait cinquante hommes. Le commandant s'appelait πεντηκοντὴρ, πεντηκοντατὴρ, ou πεντηκοςήρ. Il y en avait huit par μόρα. (Xenoph.)

Ἐνωματία était la quatrième partie, ou, selon d'autres, la moitié d'un πεντηκοστός. Il contenait vingt-cinq hommes, et devait son nom à ce que les soldats qui le formaient s'engageaient, par un serment et un sacrifice solennel, à se montrer fidèles et loyaux envers leur patrie. (Hesych.) Le commandant s'appelait ἐνωμοτάρχης ou ἐνωμόταρχος. Il y en avait seize par μόρα. (Xenoph.)

Les Grecs se servaient encore d'un grand nombre

Digitized by Google

d'autres termes militaires, dont nous citerons les plus essentiels.

Πρόταξις était la disposition d'une compagnie de soldats devant la ligne de l'armée, comme πρόταξις ψιλῶν, disposition par laquelle on plaçait en tête les hommes armés à la légère, pour commencer l'attaque de loin, en lançant leurs traits.

Ἐπίταξις, disposition opposée à la précédente. On rangeait les soldats derrière les lignes.

Ὑπόταξις, lorsqu'on doublait les ailes en appuyant sur elles obliquement les soldats armés à la légère, de sorte que la figure ressemblait à une triple porte.

Ἔνταξις, παρένταξις ou προσένταξις, ordre dans lequel on plaçait ensemble différentes espèces de soldats; des soldats armés à la légère, par exemple, au milieu de compagnies d'hommes pesamment armés.

Παρεμβολὴ différait de la dernière disposition en ce qu'on remplissait les espaces vides par des hommes de la même arme.

Ἐπαγωγὴ désignait une suite indéfinie de bataillons en marche, rangés les uns derrière les autres, de sorte que la dernière ligne de l'un s'étendait jusqu'à la première ligne de celui qui le suivait.

Παραγωγὴ différait de l'ἐπαγωγὴ en ce que ce n'était point une marche par pelotons en ligne, mais par files. Les chefs ne se tenaient pas alors en tête de leurs pelotons, mais sur le côté. La marche par file à gauche s'appelait εὐώνυμος παραγωγὴ, par file à droite, δεξιὰ παραγωγή.

On distinguait quatre sortes d'ἐπαγωγὴ et de παραγωγή. Quand on s'avançait à la rencontre de l'ennemi et sur une seule ligne, cet ordre s'appelait ἐπαγωγὴ ou

Digitized by Google

παραγωγὴ μονόπλευρος; sur deux lignes, δίπλευρος; sur trois, τρίπλευρος; et, lorsque les quatre côtés étaient prêts à recevoir l'attaque, τετράπλευρος.

Les mouvements des soldats à l'ordre de leurs officiers s'appelaient κλίσεις : κλίσις ἐπὶ δόρυ était un mouvement à droite, parce qu'ils maniaient leurs lances de la main droite; ἐπανάκλισις était un mouvement rétrograde; κλίσις ἐπ' ἀσπίδα était un mouvement à gauche, parce que c'était à la main gauche qu'étaient attachés les boucliers.

Μεταβολὴ était le demi-tour à droite, à l'aide duquel ils tournaient le dos à ceux auxquels ils faisaient face auparavant. (Arrian.; Ælian. *Tact.* cap. 24.) Il y en avait de deux sortes : 1° Μεταβολὴ ἐπ' οὐρὰν, par lequel on se tournait vers les dernières lignes; on l'appelait encore μεταβολὴ ἀπὸ τῶν πολεμίων, parce qu'on tournait le dos à l'ennemi. Le 2e s'appelait μεταβολὴ ἀπ' οὐρᾶς ou ἐπὶ πολεμίων, parce qu'on revenait en face de l'ennemi par un mouvement contraire. (Suid. *in* Μεταβολ.)

Ἐπιστροφὴ, quand le bataillon entier, serré homme contre homme, faisait un tour, soit à droite, soit à gauche.

Ἀναστροφὴ, opposé à ἐπιστροφὴ, c'était le retour d'un bataillon dans sa première position.

Περισπασμὸς était une double ἐπιστροφή. Par cette évolution, un bataillon se remettait en ligne, de manière à ce que, sans que les rangs cessassent d'occuper respectivement leurs premières places, il fît face aux objets placés auparavant derrière lui.

Ἐκπερισπασμὸς était une triple ἐπιστροφή.

Εἰς ὀρθὸν ἀποδοῦναι ou ἐπ' ὀρθὸν ἀποκαταστῆσαι, c'était le retour d'un bataillon à ses premières positions.

Digitized by Google

Ἐξελιγμὸς, ἐξελισμὸς, ou ἐξέλιξις était une contre-marche par laquelle chaque soldat, en défilant par ordre, passait de la première ligne à la dernière, ou d'un flanc à un autre. De là deux sortes de contre-marches, *κατὰ λόχους* et *κατὰ ζυγὰ*, l'une par files, l'autre par rangs. Chacune avait encore trois subdivisions.

1° Ἐξελιγμὸς Μακεδὼν *κατὰ λόχους*, inventée par les Macédoniens, s'opérait ainsi qu'il suit : d'abord les chefs de file faisaient un demi-tour, les rangs défilaient successivement pour venir s'aligner dans la même direction que les chefs de file, jusqu'à ce que les officiers qui occupaient l'arrière eussent complété le mouvement et repris la même position dans le nouvel ordre. Le bataillon entier tournait ainsi le dos à l'ennemi. Cette évolution ressemblait tellement à une préparation à la retraite, que Philippe de Macédoine y substitua la suivante :

2° Ἐξελιγμὸς Λάκων *κατὰ λόχους* fut inventée par les Lacédémoniens, Elle était opposée à la précédente. Elle se faisait de la première à la dernière ligne, quand on voulait occuper un terrain placé derrière celui qu'occupait primitivement la phalange. Cette évolution se faisait de deux manières. Dans l'une, le dernier rang commençait le mouvement ; après avoir fait un demi-tour, il défilait pour opérer la contre-marche ; l'avant-dernier rang suivait, et ainsi chaque rang dans l'ordre inverse à celui de sa position, jusqu'à ce que le mouvement du premier rang s'opérât à son tour. L'autre méthode était de faire commencer l'évolution par le chef de file, chacun suivant en ordre de manière qu'on se rapprochait de l'ennemi pendant l'évolution qui avait ainsi l'air d'une charge.

Digitized by Google

3° Ἐξελιγμὸς Περσικὸς ou Κρητικὸς κατὰ λόχους était en usage chez les Perses et les Crétois. On l'appelait quelquefois χορεῖος, parce qu'elle s'opérait dans le genre des mouvements des chœurs grecs, qui, étant rangés en files et rangs, comme des soldats en ordre de bataille, et s'avançant ainsi sur les bords du théâtre, se retiraient ensuite, chaque ligne à travers les rangs de l'autre, le chœur entier conservant tout le temps le même espace qu'auparavant.

Ἐξελιγμὸς κατὰ ζυγὰ, contre-marche par rang, opposée à la contre-marche par file. Dans la contre-marche par file, le mouvement s'opérait dans la profondeur du corps de bataille, les premières lignes se portant vers les dernières, ou les dernières vers les premières, pour prendre respectivement la place l'une de l'autre. Dans la contre-marche par rang, le mouvement s'opérait dans la largeur du corps de bataille, l'aile venant prendre place au milieu, ou venant remplacer l'aile opposée. Les soldats placés les derniers dans le flanc de l'aile commençaient la manœuvre. Elle se faisait aussi de trois manières.

1° Dans la contre-marche macédonienne, on commençait la manœuvre par l'aile la plus rapprochée de l'ennemi, qu'on portait sur le côté de l'autre aile, ce qui lui donnait quelque ressemblance à une disposition de fuite.

2° La contre-marche lacédémonienne commençait par l'aile la plus éloignée de l'ennemi, qui allait se porter sur les côtés de l'aile plus voisine. Cette manœuvre avait l'air d'une attaque.

3° Dans la contre-marche choréenne, l'ordre de ba-

Digitized by Google

taille était conservé; seulement l'une des ailes prenait la place de l'autre, et réciproquement.

Διπλασιάσαι était doubler, ou seulement augmenter la ligne de bataille, ce qui s'opérait de deux manières. Tantôt on augmentait, en effet, le nombre des hommes en conservant aux premiers le même terrain; tantôt, sans augmenter le nombre, on dédoublait les rangs et on élargissait la file, de manière à faire occuper un espace beaucoup plus grand que celui qu'on occupait primitivement. Ces nouvelles dispositions ou augmentations des hommes et du terrain occupé donnaient lieu à quatre espèces de διπλασιασμοὶ opérés par des contremarches.

1° Διπλασιασμὸς ἀνδρῶν κατὰ ζυγὰ ou κατὰ μῆκος, lorsqu'on introduisait de nouveaux soldats pour doubler les rangs, sans élargir le corps de bataille, mais en faisant rapprocher les hommes.

2° Διπλασιασμὸς ἀνδρῶν κατὰ λόχους ou κατὰ βάθος, quand on doublait le nombre des hommes de la ligne, sans augmenter l'étendue de la ligne de bataille, mais en rapprochant les hommes.

3° Διπλασιασμὸς τόπου κατὰ ζυγὰ ou κατὰ μῆκος, quand on allongeait la ligne de bataille, sans augmenter les hommes, et seulement en les plaçant à une plus grande distance l'un de l'autre.

4° Διπλασιασμὸς τόπου κατὰ λόχους ou κατὰ βάθος, quand on augmentait la profondeur du corps de bataille sans y introduire de nouvelles files, mais seulement en les éloignant l'une de l'autre.

Les Grecs étaient fort habiles dans l'art de ranger des armées en bataille. Ils entretenaient des professeurs publics, nommés τακτικοὶ, chargés d'exercer les jeunes

Digitized by Google

gens à ces manœuvres avant de les envoyer prendre place dans l'armée

CHAPITRE VI.

AMBASSADEURS DES GRECS, MANIÈRE DE FAIRE LA PAIX ET DE PROCLAMER LA GUERRE, etc.

Avant que les Grecs commençassent une guerre, il était d'usage de publier une déclaration des injustices commises par l'ennemi, et d'en demander réparation par des ambassadeurs. (STAT. *Theb.* lib. 2, v. 368; HOM. *Il.* γ', v. 205; λ', v. 124.) Les invasions faites sans avis préalable étaient regardées plutôt comme des attaques de brigands que comme une guerre légitime. (POLYB. lib. 4.)

On choisissait communément pour ambassadeurs les hommes les plus recommandables, afin que leurs hautes qualités et leur conduite pleine de dignité pussent se concilier aisément l'attention et le respect. Leur personne était regardée comme sacrée. (HEROD. *Polym.* cap. 134.) On a longtemps mis en discussion l'origine de ce saint caractère. Quelques-uns le font dériver des honneurs rendus aux κήρυκες, hérauts, qui étaient aussi investis des fonctions d'ambassadeurs, et dont la personne était sacrée, parce qu'ils descendaient de Céryx, fils de Mercure, honoré, dit-on, dans le ciel du même emploi que ses fils obtinrent sur la terre. (EUSTATH. *in Il.* α'.) Ils étaient sous la protection particulière de Mercure et de Jupiter. (*Id. in Il.* α'.) De là ils étaient appelés quelquefois les messagers non-seulement des hommes, mais de

Digitized by Google

Jupiter lui-même. Κήρυκες, Διὸς ἄγγελοι ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν. (Hom. *Il.* α'.)

Les hérauts athéniens étaient tous de la même famille et descendaient de Céryx, fils de Mercure et de Pandrose, fille de Cécrops, roi d'Athènes.

Les hérauts lacédémoniens descendaient de Talthybius, héraut d'Agamemnon, honoré d'un temple et du culte divin à Sparte. (Herod. *Polym.* cap. 134.; Pausan, *Lacon.*) Ils portaient dans leurs mains un bâton de laurier ou d'olivier appelé κηρύκιον, autour duquel étaient entrelacés deux serpents, avec les têtes baissées, en signe de paix et de concorde. (Plin. lib. 29, cap. 3.) Au lieu du bâton, les hérauts athéniens faisaient fréquemment usage d'une branche d'olivier ornée de bandelettes de laine et entremêlée de diverses productions de la terre. Cette branche était désignée par le nom d'εἰρεσιώνη, gage de paix et d'abondance.

Les κήρυκες, hérauts, différaient, dit-on, des πρέσβεις, ambassadeurs, en ce que les derniers étaient employés à conclure les traités de paix, et les premiers à faire la déclaration de guerre (Suid.); mais cette distinction n'était pas constante, les κήρυκες étant chargés quelquefois aussi d'accommoder les différends. (Eustath. *ad Il.* α'.) On reconnaissait deux sortes d'ambassadeurs. Les uns avaient un pouvoir limité qu'ils ne pouvaient dépasser; les autres avaient de pleins pouvoirs pour conclure selon qu'ils le jugeaient convenable, et recevaient le nom de πρέσβεις αὐτοκράτορες, plénipotentiaires.

On doit remarquer que les Lacédémoniens, dont les coutumes différaient en général de celles des autres Grecs, avaient soin de choisir des ambassadeurs qui ne

Digitized by Google

fussent pas entre eux de très-bon accord, et qu'on ne pût, par conséquent, croire disposés à s'entendre pour conspirer contre l'intérêt publie. (Aristot. *Polit.* lib. 2.) Il est probable que c'est par cette raison qu'on nommait ordinairement trois personnes à une ambassade.

Les ligues ou alliances étaient de trois sortes : 1° σπονδὴ, συνθήκη, εἰρήνη, par laquelle les deux partis s'obligeaient à s'abstenir de tout acte d'hostilité, et à ne pas molester les confédérés de l'autre. 2° Ἐπιμαχία, par laquelle on s'engageait à s'assister mutuellement et cas d'invasion. 3° Συμμαχία, par laquelle on devait se prêter un secours mutuel, non-seulement contre les invasions de l'ennemi, mais lorsqu'on voulait faire soi-même une invasion ailleurs, et avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis. (Suid.; Xenoph.; Thucyd.) Ces traités, qu'on ratifiait par des serments mutuels, étaient gravés sur des στῆλαι, colonnes de pierre, fixées dans quelque lieu consacré, pour perpétuer la mémoire de cette convention. (Thucyd. *de Bell. Pelopon.*) Quelquefois on échangeait certains σύμβολα, afin de pouvoir les représenter comme preuves de la convention. On désignait aussi sous ce nom le traité lui-même. (Harpocr. *in* Σύμβολα.) Les états qui avaient conclu de semblables alliances, avaient coutume de s'envoyer réciproquement, à certaines époques fixées, des ambassadeurs qui renouvelaient publiquement les premières cérémonies, et par leur consentement mutuel donnaient une nouvelle confirmation au premier traité.

Quand on voulait déclarer la guerre, on envoyait un héraut qui ordonnait à ceux qui avaient fait l'injure de se préparer à une invasion. Quelquefois, en signe de

Digitized by Google

défi, il jetait une lance sur leur territoire. Les Athéniens avaient coutume de pousser un agneau sur le territoire ennemi, pour désigner par là que ce qui était alors habité par des hommes serait bientôt ravagé et deviendrait un emplacement destiné à la pâture des troupeaux. (Suid.) De là l'expression proverbiale ἄρνα προβάλλειν, pour désigner l'action d'entrer en guerre.

On commençait rarement les hostilités sans avoir pris d'avance l'avis des dieux et consulté les augures. On s'adressait aux devins; on comblait les oracles de nouveaux présents, et on n'épargnait aucune peine pour se concilier les dieux. (Herod. lib. I.) Lorsque les Grecs étaient décidés à commencer la guerre, ils offraient des sacrifices, et multipliaient les vœux qui devaient être offerts après la réussite de l'entreprise. Ces préparations une fois terminées, on regardait comme aussi impie que funeste de marcher contre l'ennemi avant que la saison favorisât l'entreprise. Comme ils étaient extrêmement superstitieux dans l'observation des présages, ils n'osaient rien risquer que les présages ne leur eussent paru favorables. Une éclipse de lune suffisait pour arrêter leur marche. Les Athéniens ne commençaient jamais une expédition, ἐντὸς ἑβδόμης, avant le septième jour. (Hesych.; *Schol.* Aristoph. *Equit.*) De là l'expression de ἐντὸς ἑβδόμης, pour désigner ceux qui commençaient quelque chose hors de saison. Les Lacédémoniens étaient encore plus scrupuleux à cet égard, leur législateur leur ayant prescrit de montrer une obéissance inviolable aux prédictions divines; et de régler toutes leurs actions selon les apparences des corps célestes. Un précepte particulier leur recommandait de ne pas se mettre en marche avant la pleine lune.

Digitized by Google

(LUCIAN. *Astrolog.*) La plus urgente nécessité n'aurait pu les faire départir de cette loi. (HERODOT. lib. 4.)

CHAPITRE VII.

CAMPS, SENTINELLES, VIE MILITAIRE DES GRECS.

On ne peut rien dire de certain sur la forme des camps grecs, qui variaient suivant les différents peuples et la disposition du temps et des lieux. Il paraît cependant que le législateur des Lacédémoniens leur avait prescrit une méthode constante dans leurs campements, auxquels il leur avait enjoint de donner une forme sphérique comme la plus propre à la défense. (XENOPH. *de Rep. Lacon.*) Ce peuple changeait aussi souvent l'emplacement de ses camps, étant accoutumé à poursuivre les entreprises avec vigueur, et ayant une aversion profonde pour une vie inactive. (PLUT. *Apophth. Lacon.*)

Quant à la disposition particulière des camps grecs, on peut remarquer qu'ils plaçaient leurs plus vaillants soldats aux extrémités, et ceux dont ils étaient moins sûrs, dans le centre, afin que les plus courageux pussent ainsi être une protection pour les plus faibles, et soutenir avec plus d'avantage la première attaque de l'ennemi. (HOM. *Il.* θ', v. 222; SOPHOCL. *Ajac. ejusq. Schol. Trachin.* v. 4.)

Lorsque les Grecs avaient dessein de fixer leur camp pour quelque temps dans le même lieu, ils y réservaient une place pour y ériger les autels de leurs dieux et y

Digitized by Google

accomplir avec solennité toutes les cérémonies du culte divin. C'était dans cet endroit consacré que le général convoquait les assemblées publiques, toutes les fois qu'il avait quelque communication à faire; c'était là encore que se tenaient les cours militaires chargées de prononcer sur tous les différends entre les soldats, et que les coupables devaient subir leur peine. (Hom. *Il.* λ', v. 806.) Quand on pouvait avoir à craindre que le camp ne fût attaqué, on le fortifiait par une tranchée et un rempart; sur les côtés, on élevait de petites tours, du haut desquelles on harcelait l'ennemi en lui jetant des dards. (Hom. *Il.* η', v. 436.)

La manière de vivre dans les camps dépendait de la volonté des généraux. Quelques-uns permettaient trop souvent à leurs soldats de s'abandonner à tous les excès de la débauche, tandis que d'autres les retenaient dans les règles les plus strictes de la tempérance et de la sobriété. (Polyæn.) Les Lacédémoniens étaient exempts de tout reproche d'excès, de luxe et de débauche. Les jeunes gens consacraient à quelque exercice ou étude sévère le temps qui n'était pas destiné au service, et les plus âgés donnaient leurs instructions aux plus jeunes. (Plut. *in Cleomen.*) Toutefois leur législateur les laissait jouir d'une plus grande liberté dans les camps que dans la ville, afin que la guerre leur parût plutôt un délassement qu'une fatigue. (*Id. ibid.*) On leur permettait d'avoir des armes de prix et de riches habits; et souvent ils se parfumaient et se frisaient dans les camps. (Herod. lib. 7, cap. 208 et 209.) Il était d'usage aussi parmi les Athéniens que les cavaliers prissent un soin particulier de leur chevelure, ὁ δὲ κόμην ἔχων ἱππάζεταί τε, καὶ ξυνωρικεύεται. (Aristoph. *Nub.* act. 1, scène 1; *Id.*

Equit. act. 3, scène 2.) Mais divers changements furent faits successivement dans la discipline militaire athénienne, et il leur fut ensuite défendu, entre autres, d'orner leur chevelure et de vivre délicatement. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Equit.*)

Les sentinelles chez les Grecs étaient de deux sortes; les φυλακαὶ ἡμεριναὶ, gardes de jour, et φυλακαὶ νυκτεριναὶ, gardes de nuit. A certaines heures de la nuit, des officiers de ronde, nommés περίπολοι faisaient la visite du camp, et inspectaient les sentinelles. Afin de s'assurer que les sentinelles ne dormaient pas, ces officiers portaient une petite cloche, nommée κώδων, au son de laquelle les soldats étaient tenus de répondre. (SUID.; THUCYD. lib. 4.) De là l'expression de κωδωνίζειν et κωδωνοφορεῖν, pour désigner l'action de faire la ronde.

Les sentinelles lacédémoniennes ne pouvaient porter de bouclier, afin que, se voyant hors d'état de se défendre, elles fussent plus attentives à ne pas se laisser aller au sommeil. (TZETZ. *Chil.* 9, hist. 276.) Les autres soldats spartiates étaient obligés de coucher avec leur armure, afin d'être tout prêts à combattre à la moindre alarme. (XENOPH.) On doit remarquer aussi que les Spartiates avaient une double sentinelle; l'une dans l'intérieur du camp pour observer les alliés et les empêcher de déserter tout à coup; l'autre placée sur une éminence, d'où l'on pût apercevoir les mouvements de l'ennemi. (*Id.*)



Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

MANIÈRE DE COMBATTRE, SIGNAUX, ÉTENDARDS, ET USAGE DE TERMINER LA GUERRE PAR DES COMBATS SINGULIERS.

Les soldats, avant de marcher au combat, avaient grand soin de réparer leurs forces par un bon repas. (HOM. *Il.* τ', v. 155.) Les chefs rangeaient alors leurs différents corps en ordre de bataille, et, se promenant sur la première ligne, donnaient à leurs soldats des assurances de la victoire prochaine (HOM. *Il.* δ', v. 297; PLUT. *Vit. Homer.*), et cherchaient, par une harangue pleine de feu, à enflammer ou à ranimer leur courage. Ces harangues étaient pour l'ordinaire d'un tel effet qu'on voyait des troupes harassées et découragées par une longue suite de défaites, saisies tout à coup d'une ardeur nouvelle, repousser enfin des forces supérieures qui déjà les avaient à demi vaincues. (PAUSAN. *Messen.*; DIOD. SIC. lib. 15; JUSTIN. lib. 3.)

On n'engageait aucune action sans avoir auparavant imploré, par des prières, des sacrifices et des vœux, l'assistance du ciel; et sans avoir entonné l'hymne à Mars, dite παιὰν ἐμβατήριος. Παιὰν ἐπινίκιος était un autre hymne en l'honneur d'Apollon, qui se chantait à la suite d'une victoire. (*Schol.* THUCYD. lib. 1.) Les Lacédémoniens avaient l'usage de sacrifier aux Muses, pour obtenir leur protection (PLUT. περὶ ἀοργησίας), ou pour s'animer eux-mêmes à de nobles exploits que ces déesses voulussent bien prendre le soin de transmettre à la postérité. (*Id. in Lycurg.*) Les devins assistaient aux

Digitized by Google

sacrifices, et se chargeaient de prédire l'issue favorable ou funeste du combat qui devait se livrer. Lorsque les présages étaient favorables et que l'on se croyait ainsi assuré de la victoire, on cherchait moins, en général, à arracher la vie à l'ennemi qu'à défendre la sienne propre. Cette superstition exerçait une grande influence surtout chez les Lacédémoniens. (PLUT. *in Aristid.*)

On distinguait les signaux en σύμβολα et σημεῖα.

Les σύμβολα étaient de deux sortes : φωνικὰ, exprimés de vive voix; ou ὁρατὰ, manifestés aux regards. (ÆLIAN. cap. 34; ARRIAN.) Les premiers se disaient συνθήματα; les derniers παρασυνθήματα.

Σύνθημα était un mot de ralliement communiqué par le chef aux officiers inférieurs, et par ceux-ci aux simples soldats, pour se reconnaître pendant l'action. (THUCYD. l. 4, c. 112; POLYÆN. 1, 11; XENOPH. *Anab.* 1. 8, 16.) Ce mot renfermait ordinairement quelque présage favorable; ou c'était le nom de quelque divinité particulière au peuple qui combattait, ou celui du dieu dont on invoquait spécialement la protection. (XENOPH. *Cyropæd.* lib. 7; APPIAN. *Bell. Civ.* lib. 2; VAL. MAXIM. lib. 1, cap. 5.) Mais cet usage avait souvent des conséquences funestes. Ce mot répété trop souvent et à trop haute voix, par les soldats d'un parti, n'échappait point à ceux de l'armée ennemie, habiles alors à profiter de cette connaissance pour porter dans les rangs le désordre et la confusion. (THUCYD. lib. 7; POLYÆN. lib. 1.)

Παρασύνθημα était un signe distinctif qui se manifestait aux regards, comme un mouvement de tête particulier, un geste de la main, une manière de balancer sa pique, etc. (ONOSAND. *Strateg.* cap. 26.)

Digitized by Google

Σημεῖα étaient des enseignes qu'on élevait en l'air pour donner le signal du combat (THUCYD. lib. I, cap. 49 et 63), et que l'on baissait pour donner celui de la retraite. (*Schol.* THUCYD. lib. I ; SUID.) Quelques-unes étaient ornées de figures d'animaux ou de quelque autre image particulière aux différentes cités auxquelles elles appartenaient. Les Athéniens, par exemple, portaient un hibou sur leurs enseignes (PLUT. *in Lysand.*); les Thébains portaient un sphinx. (*Id. in Pelopid.;* CORN. NEP. *in Epamin.*)

Le σημεῖον consistait souvent en un morceau d'étoffe rouge, adapté au haut d'une pique. (POLYB. *Hist.* 2; POLYÆN. I, 43; PLUT. *in Cleomen.*) Les anciens Grecs se servaient, pour ces signaux, de torches allumées que l'on portait entre les deux armées. (*Schol.* EURIPID. *ad Phœniss.* v. 1386.) Les hommes qui les portaient, πυρφόροι ou πυροφόροι, étaient des prêtres de Mars, dont la personne était regardée comme inviolable, et qui, après ce ministère, se retiraient sains et saufs. (*Schol.* EURIPID. *in Phœniss.; Schol.* LYCOPHR. v. 250.) De là cette expression : Οὐδ' ὁ πυρφόρος ἐσώθη, *point de quartier même pour le porte-torche,* employée fréquemment dans les combats entre deux peuples que les plus fortes haines avaient déchaînés l'un contre l'autre. (LYCOPHR. *Cassand.* v. 1295; *Schol.* EURIP. *ad Phœniss.* v. 1386; HERODOT. lib. 8; STAT. *Theb.* 4, v. 5, CLAUD. *de Rapt. Proserp.* lib. I.) L'usage des σημεῖα fut abandonné pour celui des κόχλοι, trompes marines dont on tirait un son semblable à celui de la trompette qui les remplaça par la suite. (TZETZ. *in Lycophr.* v. 250; OVID. *Met.* lib. I ; THEOCRIT. *Idyll.* κϐ', v. 75; LYCOPHR. *Cassand.* v. 249.)

Digitized by Google

Les trompettes, dont l'usage s'introduisit plus tard, (Hom. *Il.* φ', v. 388; Virg. *Æneid.* 6, v. 163) étaient de six sortes différentes. (Eustath. *Il.* ο'.)

1° Σάλπιγξ, inventée par Minerve, patronne de tous les arts utiles. (Lycophr. v. 915; Hesych.; Phavorin; Eustath. *in Il.*)

2° Χνούη, trompe égyptienne de forme circulaire, dont l'invention était attribuée à Osiris. Elle servait encore à appeler le peuple aux sacrifices. (Eustath. *in Il.* σ'.)

3° Κάρνυξ était originaire de la Gaule celtique. Elle rendait un son clair et aigu. Elle se fabriquait dans un moule. Son orifice représentait la figure de quelque animal. On se servait d'un pipeau pour l'emboucher.

4° Βόϊνος, usitée en Paphlagonie. Elle tirait son nom de βοῦς, bœuf, parce qu'une figure de bœuf ornait son orifice. Elle rendait un son grave comme celui de nos bassons.

5° La cinquième, inventée en Médie, rendait aussi un son grave et ne s'embouchait qu'à l'aide d'un pipeau.

6° Σάλπιγξ Τυῤῥηνικὴ, inventée par les Tyrrhéniens (*Schol.* Sophocl. *Ajax.* v. 17; Suid.; Diod. Sic. lib. 5), fut apportée chez les Grecs par Archondas, venu au secours des Héraclides, ou descendants d'Hercule. D'autres attribuent cette invention à Tyrrhénus, fils d'Hercule. (Hygin. *Fab.* 274.) Son orifice était étroit; les sons qu'elle rendait étaient clairs et perçants, assez semblables à ceux de la flûte phrygienne, et très-propres à animer les combattants. (Soph. *Ajac.* v. 17.)

A ces différentes trompettes il faut encore en ajouter

Digitized by Google

un grand nombre d'un usage moins répandu. (SUID.; *Schol.* SOPHOCL. *Ajac.*)

D'autres instruments servaient encore à sonner la charge: comme le σύριγξ, pipeau, en Arcadie; le πηκτὶς, nommé aussi μάγαδις, en Sicile. Les Crétois marchaient au combat au son des flûtes, αὐλοὶ (THUCYD. lib. 5, cap. 70; POLYB. lib. 4); d'autres peuples au son du luth (AUL. GELL. lib. 1, cap. 11; MARTIAN. CAPEL. lib. 11); d'autres enfin à celui de la lyre. (ATHEN. lib. 12 et 14; EUSTATH. *in Il.* ψ'; PLUT. *de Music.*) Celui qui sonnait la charge était nommé chez les Crétois ἴβριος, et par d'autres ἰβυκτὴρ (HESYCH.), de ἴβυξ, nom d'une sorte de trompette.

Les Lacédémoniens ne marchaient jamais au combat qu'au son des flûtes. (POLYB. lib. 4; XENOPH.; MAXIM. TYR. *Dissert.* 12 et 21; QUINTIL. lib. 1, cap. 16; THUCYD. lib. 5; VALER. MAXIM. lib. 2, cap. 6; LUCIAN. *de Saltat.*) Agésilas donnait pour raison de cet usage, qu'il était ainsi plus facile au général de distinguer les soldats poltrons, la peur ne leur permettant point de marcher d'un pas assuré, et de suivre exactement la mesure que l'instrument leur indiquait.

Les autres Grecs, au contraire, s'élançaient avec fureur sur l'ennemi en poussant des cris affreux, pour lui inspirer la terreur. On donnait à ces cris le nom de ἀλαλαγμὸς et de ἀλαλητὸς, de ἀλάλα ou ἐλελεῦ, exclamation dont les soldats se servaient dans cet instant. (POLYÆN. 1, 2; XENOPH. *Anab.* 1, 8, 18; HOM. *Il.* ε', v. 436; SUID.; XENOPH. *Anab.* 1, 8, 18.) On prétend que ce cri fut prononcé pour la première fois par Pan, l'un des chefs qui suivirent Bacchus lors de son expédition dans l'Inde. Enveloppé de toutes parts dans

Digitized by Google

une vallée par un ennemi supérieur en nombre, il ordonna à tous ses soldats de pousser ce cri tous ensemble au milieu de la nuit. L'effet en fut prodigieux. L'ennemi, tiré tout à coup du sommeil, s'enfuit de son camp effrayé. De là le surnom de Panique donné, dans la suite, à tous les effrois subits de cette nature. (POLYÆN. *Strateg.* lib. 1.)

Ce cri était d'un usage si commun et tellement regardé comme indispensable pendant le combat, que les mots φύλοπις, ἀϋτὴ, et βοὴ sont employés par Homère comme synonymes de μάχη. Il donne à ses héros le surnom de βοὴν ἀγαθοὶ aussi fréquemment que celui de μάχην ἀγαθοί. (*Id.* lib. 2, v. 408.) Un des avantages regardés, à cette époque, comme les plus importants dans un chef était une voix forte et puissante, que les soldats pussent reconnaître de loin et qui jetât la terreur dans les rangs ennemis. (EUSTATH. *in Il.* β'; HOM. *Il.* γ'; *Il.* λ'; PLUT. *Coriol.*)

Dans les siècles héroïques, les chefs combattaient à la tête de leurs soldats. (HOM. *Il.* γ', v. 16; *Il.* π', v. 218.) Aussi les nommait-on πρόμαχοι ou πρόμοι. Les chefs, reconnaissant par la suite combien la conservation de leur personne importait au gain d'une bataille, mirent un frein à cette valeur impétueuse et choisirent un poste moins périlleux.

Les instruments qui servaient à sonner la charge servaient de même à sonner la retraite. Seulement les airs étaient moins vifs et s'exécutaient sur un mode différent. (POLYB. lib. 2.)

Les Lacédémoniens avaient pour principe de ne point s'écarter du champ de bataille pour se livrer longtemps à la poursuite des ennemis une fois mis en déroute.

Digitized by Google

(THUCYD. lib. 5, POLYÆN. lib. I.) Stricts observateurs d'une discipline sévère, ils aimaient mieux laisser échapper l'ennemi que de s'abandonner follement à une poursuite, dans laquelle les rangs se seraient trouvés rompus. (PAUSAN. *Messen.*)

L'usage de terminer une guerre qui divisait deux nations, par des combats singuliers entre des champions choisis en nombre égal dans les deux armées, était très-fréquent parmi les Grecs.

CHAPITRE IX.

SIÉGES, ET MACHINES EMPLOYÉES POUR S'EMPARER DES PLACES.

L'art des siéges était inconnu des premiers Grecs (HOM. *pass.*), dont les habitations n'étaient pas même entourées de remparts. Les habitants d'une contrée, une fois vaincus, étaient forcés d'abandonner leurs foyers, et les vainqueurs s'y établissaient, à leur place. (THUCYD. lib. I.) Les âges suivants amenèrent dans cet art de faibles progrès. Les Lacédémoniens surtout eurent peu d'avantages dans cette manière de combattre. (HERODOT. lib. 9, cap. 69.) Aussi leur législateur leur défendit-il de s'engager trop facilement dans ces sortes d'entreprises. On regardait à Sparte comme un trépas sans gloire la mort que les guerriers trouvaient dans une expédition semblable. (PLUT. *Syll.;* HOM. *Il.* γ', v. 360.)

Lorsqu'on voulait s'emparer d'une place, on commençait par l'environner de toutes parts, puis s'avançant en

Digitized by Google

bon ordre, on donnait l'assaut sur tous les points à la fois. C'est ce qu'on appelait σαγηνεύειν.

Si ce premier assaut restait sans succès, le siége se changeait en blocus, et l'on élevait le mur de circonvallation, ἀποτειχισμὸν ou περιτειχισμόν. C'était pour l'ordinaire un double rempart de terre, revêtu de gazon, et que l'on nommait πλίνθοι et πλινθία. Le rempart intérieur préservait les assiégeants de toutes surprises ou sorties de la ville; le rempart extérieur les mettait à l'abri contre les troupes qui auraient tenté de venir au secours des assiégés. Au siége de Platée, par les habitants du Péloponèse, on éleva ce double rempart. L'espace entre chacun des murs était de seize pieds, et servait de logement aux assiégeants. De distance en distance, c'est-à-dire de dix en dix créneaux, de larges tours couvertes de sentinelles joignaient ensemble les deux parties de ce vaste ouvrage qui de loin ne semblait qu'une épaisse muraille. (Thucyd.)

Les machines de guerre, μάγγανα (Hesych.), et par la suite μηχαναὶ (Lips. *Poliorcet.* 1, 3, Xenoph. *Cyrop.* 6, 1, 20, 7, 2, 2), ne furent connues des Grecs qu'après l'époque de la guerre de Troie. (Hom.) Quelques traducteurs cependant donnent au mot κρόσσαι, employé par Homère, le sens de κλίμακες, échelles (*Il.* μ', v. 443), quoique le sens le plus présumable soit celui de créneaux. (*Ibid.* v. 258.) D'autres prétendent, mais sans en donner de preuves certaines, qu'on employa des échelles dans la guerre de Thèbes. (Diod. Sic. 4, 67.) Des échelles inventées par la suite, les unes, πηκταὶ, étaient propres à se plier (Appian.); les autres, διαλυταὶ, se démontaient en plusieurs pièces pour la commodité du transport. (Plut. *in Arat.*) On fabriquait des

Digitized by Google

échelles de toute matière, de laine, de cordes, de bois, etc.

Les autres machines sont d'une date plus récente, si l'on en excepte le bélier, dont on fait remonter l'invention à l'époque de la guerre de Troie, ce qui donna, dit-on, naissance à la fable du cheval de bois construit par Épée. (PLIN.) Ceci n'est, il est vrai, qu'une conjecture; cependant cette origine est d'une haute antiquité, et l'on n'en peut déterminer précisément l'époque. (ATHEN. lib. 4.) Les seuls instruments que l'on puisse affirmer avoir été connus des premiers Grecs, furent les τρύπανα, longs fers armés de dents que l'on introduisait entre les pierres du rempart pour essayer de les détacher. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les plus célèbres machines ne remontent pas plus haut que la guerre du Péloponèse, où nous voyons d'une manière certaine qu'on les mit en usage. (THUCYD.) Périclès, dit-on, guidé par Artémon, mécanicien habile de Clazomènes, se servit de béliers, de tortues, etc. (DIOC. SIC. lib. 12; PLUT. *in Pericl.*) Selon d'autres, Miltiade les employa au siége de Paros. (CORN. NEP.) Voici les noms des principales machines employées le plus fréquemment dans les siéges.

Χελώνη, la *tortue;* ainsi nommée parce qu'elle servait à mettre les soldats à l'abri des traits, comme l'écaille de la tortue sert à préserver cet animal contre toute attaque. (LIV. 34, 39; 44, 9; ATHEN.; LIPS. *Poliorcet.*) On en distinguait plusieurs sortes.

1° Χελώνη ϛρατιωτῶν, appelée aussi συνασπισμὸς, se formait de cette manière : Les soldats se serraient les uns contre les autres; le premier rang se tenait debout; les rangs suivants s'inclinaient par degrés jusqu'au dernier qui mettait un genou en terre. Les soldats placés

Digitized by Google

sur le premier rang et sur les côtés se contentaient de couvrir leurs corps de leurs boucliers; tandis que les autres, élevant les leurs au-dessus de leur tête, formaient un toit impénétrable qui, descendant en pente jusqu'à terre, ne permettait pas aux matières lancées par les assiégés de s'arrêter, et les conduisait ainsi jusque derrière les soldats. On se servait quelquefois de tortues de ce genre dans les batailles; mais elles étaient d'un usage plus fréquent pour surprendre les places et faciliter aux assiégeants l'approche des remparts.

2° Χελώνη χωστρὶς était de forme carrée. Elle servait principalement, comme son nom l'indique, à protéger les travailleurs qui creusaient des fossés ou élevaient des terrasses.

Γέῤῥα, grandes claies d'osier que les soldats plaçaient au-dessus de leur tête.

Χῶμα, terrasse, assemblage de terre, de fascines, de débris, et d'autres matériaux, retenus sur les côtés par des briques, de la pierre ou de forts pieux, et élevés vis-à-vis des remparts des assiégés. La terrasse égalait ordinairement ces remparts en hauteur, et les surpassait même quelquefois. (Thucyd. lib. 2, cap 75; Suid.; Lips. *Poliorcet.;* Lucan. lib. 3.)

Πύργοι, tours ambulantes fabriquées en bois et placées ordinairement sur la terrasse. Ces tours étaient armées de roues dérobées aux regards et aux insultes des assiégés par des planches. (Diod. Sicul. 14, 52; Xenoph. *Cyrop.* 6, 1, 52: 7, 1, 34.) On les nommait de là φορητοὺς πύργους (Athen.) et πύργους ἐπτυγμένους. (Appian. *Civil.* 4.) Leur hauteur n'était point fixée; on la proportionnait à celle des tours de la place assiégée. La partie supérieure, et les côtés revêtus de tuiles, et

Digitized by Google

le toit couvert de peaux non préparées, n'avaient rien à craindre des matières inflammables que l'on faisait pleuvoir sur eux. Ces tours portaient quelquefois d'autres machines. (Sil. It. lib. 14.) On en attribuait l'invention à des ouvriers siciliens, sous le règne de Denys ce tyran; ou à Polydas de Thessalie, employé dans les armées de Philippe de Macédoine (Athen. *Mechan.*); ou encore à Diadès et à Chæreas. (Heron. cap. 13.)

Κριὸς, le bélier, était une longue poutre armée d'une forte masse de fer, nommée κεφαλὴ (Joseph. *de Bell. Jud.* 3, 9) ou ἐμβολὴ (Suid. *in v.*), figurant la tête d'un bélier. (Joseph. *ibid.*; Suid. *in* Κριός.) Cette machine servait à battre les remparts de la place. (Virg. *Æneid.* 12, 706.) On comptait trois sortes de béliers.

1° Le premier, grossier et sans art, et mis en mouvement sans autre secours que celui des bras.

2° Le second, mis en équilibre et suspendu à une charpente par des cordes qui servaient à le lancer avec plus de violence.

3° Celui-ci ne différait du dernier que parce qu'il était recouvert d'une tortue destinée à protéger les travailleurs.

Les Grecs avaient des béliers de la longueur de cent vingt pieds et recouverts de plaques de fer qui les mettaient à l'abri du feu. Quinze cents hommes étaient employés à les mettre en mouvement. Ils étaient quelquefois supportés sur des roues.

Ἑλέπολις, machine dont l'invention était due à Démétrius, fils d'Antigone. Elle lui fut d'un puissant secours dans un grand nombre de siéges, et c'est à elle qu'il dut le glorieux surnom de Πολιορκητής. (Plut. *in Demetr.*) Cette machine, d'une vaste dimension et recouverte

Digitized by Google

d'une tortue, avait quelques rapports avec le bélier, mais était encore beaucoup plus redoutable, en ce qu'elle renfermait dans son sein d'autres machines propres à lancer des pierres et des traits. (DIOD. SIC. 20, 49 : PLUT. *in Demetr.;* AMMIAN. MARCELLIN.)

Καταπέλται se prenait dans le sens de *traits* (APPIAN. *de Bell. Pun.*), et quelquefois dans celui de machines propres à lancer les traits. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Acharn.* v. 159.) On nommait encore ces machines ὀξυβελεῖς (DIOD. SIC. 20, 84) et βελοστάσεις. (*Id.* 20, 86.) On en attribuait l'invention aux Syriens (PIND.), ou à Denys l'ancien, de Sicile. (DIOD. SIC. 20; PLUT. *in Dionys.*)

On distinguait les machines à lancer les pierres en différentes sortes, comme σφενδόναι, *les frondes;* μάγγανα et μαγγανικὰ ὄργανα, nom général qui s'adaptait à toutes ces machines indifféremment (LIPS. *Poliorc.*), ἀφετήρια ὄργανα, machines à lancer des traits (SUID. *in v.*), et λιθοβόλοι (DIOD. SIC. 20, 92), πετροβόλοι (*Id.* 20, 86), πετροβολικὰ ὄργανα, machines à lancer des pierres.

Les assiégés, à l'approche de l'ennemi, se hâtaient de faire part de leur détresse à leurs alliés. Une fumée épaisse pendant le jour, des feux et des torches allumées pendant la nuit, étaient les signaux ordinaires dans ces occasions. Ces feux étaient nommés φρυκτοὶ et φρυκτωρίαι. (THEOGNIS.; *Schol.* HOM. *in Il.* σ'.) On y joignait le surnom de πολέμιοι, pour les distinguer des φρυκτοὶ φίλιοι, qui s'allumaient à l'approche de troupes amies. Ces derniers étaient fixes et non agités, les autres, au contraire, lançaient en l'air une flamme ondoyante.

Les assiégés s'empressaient de garnir les remparts, et faisaient pleuvoir sur les assaillants une grêle de pierres, de traits ou d'autres matériaux. Des καταπέλται et autres

Digitized by Google

machines cachées derrière les remparts, les aidaient dans leur défense. Ils prévenaient l'effet des mines par des contremines, renversaient les terrasses des assiégeants, incendiaient leurs tours et leurs machines avec des matières enflammées; des masses énormes de pierre, dirigées sur la tête des béliers, faisaient rompre, sous leurs poids, ces redoutables instruments; ou de longues faux s'élançant du rempart, venaient couper les cordes qui servaient à les diriger. Souvent même, derrière les remparts ruinés, les assiégeants découvraient tout à coup de nouveaux remparts élevés comme par enchantement, et se voyaient arracher ainsi le prix de longs travaux.

La prise d'une ville était signalée par les plus déplorables excès. Tout ce qui se trouvait en armes était passé au fil de l'épée. On emmenait le reste en esclavage, et les habitations étaient livrées aux flammes. Quelquefois cependant, le vainqueur, moins irrité, se contentait d'un tribut. Les Athéniens avaient pour principe d'envoyer des colonies dans les villes conquises lorsqu'elles se trouvaient dépeuplées. Le partage du nouveau territoire s'exécutait dans une assemblée publique. (*Schol.* ARISTOPH. *Nub.*) En rasant une ville, on proférait les imprécations les plus terribles contre quiconque tenterait de rebâtir jamais sur ce sol dépouillé. (EUSTATH. *in Il.* δ'.)

Digitized by Google

CHAPITRE X.

TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX CADAVRES DES VAINCUS, HONNEURS FUNÈBRES RENDUS AUX GUERRIERS.

Les Grecs du premier âge réservaient aux cadavres des ennemis vaincus les outrages les plus affreux. Ils les mutilaient et les frappaient de nouveaux coups jusqu'à ce que leur rage fut assouvie. Cette férocité grossière distinguait encore les guerriers qui combattirent sous les murs de Troie. (*Schol.* Hom. *Il.* χ', v. 398 et 367.) Ces cadavres n'étaient rendus à des parents pressés de les ensevelir que moyennant de fortes rançons. (Hom. *Iliad.* ω'; Lycophr. *Cassandr.* v. 269; Virgil. *Æneid.* 9, v. 213.) Les cadavres non rachetés restaient privés de sépulture. (Hom. *Il.* α', v. 4.) Cette coutume cependant appartient presque exclusivement aux premiers siècles. (Hom. *Il.* ζ', v. 414; *Il.* η', v. 408; Ælian. *Var. hist.* lib. 12, cap. 27; Plut. *in Thes.*) Elle ne reparaît plus dans les époques suivantes.

Les Athéniens se faisaient remarquer par leur zèle pieux et leur empressement à rendre les devoirs funèbres aux guerriers morts pour la patrie. (Plut. *in Nic.*; Diod. Sicul. lib. 15.) L'oubli de ce devoir était regardé par eux comme l'un des plus grands crimes. (Xenoph. *Græc. Hist.* lib. 1.)

Dans les expéditions lointaines, on prenait soin de brûler les corps et d'envoyer les cendres aux parents qui les déposaient dans les sépultures particulières de chaque famille. (*Schol.* Hom. *Il.* α', v. 52, *Il.* x', v. 332.) Les Lacédémoniens regardaient cette cérémonie comme

Digitized by Google

moins importante. Ils ensevelissaient leurs morts dans les lieux mêmes où ils étaient tombés. Les archagètes seuls jouissaient du privilége d'être embaumés avec du miel et ramenés sur le sol de la patrie. (Plut. *in Agesil.*)

L'armée entière assistait à ces cérémonies funèbres. Les soldats portaient leurs armes renversées, d'après le principe constant dans le deuil de faire le contraire de ce qui se faisait dans la vie ordinaire. (Virg. *Æneid.* 11,92; Stat. *Theb.* 6.) Les lois de Sparte n'accordaient les honneurs de l'épitaphe, contenant le nom, l'origine et les exploits du défunt, qu'aux guerriers morts sur le champ de bataille et aux femmes qui succombaient dans les douleurs de l'enfantement. (Plut. *in Lyc.*) Ces nobles victimes avaient seules droit au rameau vert, ainsi qu'à une oraison funèbre. Quant aux héros les plus illustres, ils étaient ensevelis dans leur vêtement rouge, et leurs armes étaient placées sur leur tombeau. (Ælian. *Var. hist.* lib. 6, cap. 6.) Cet usage n'était point particulier à Sparte; il régnait dans toute la Grèce. On plaçait sur le tombeau, non-seulement les armes, mais les signes de la profession du défunt. Ainsi Elpénor, en se présentant à Ulysse au milieu des ombres, le prie de placer sur son tombeau la rame dont il avait coutume de se servir, et de jeter ses armes sur son bûcher.

Les mères de Sparte, à la suite d'un combat, s'empressaient de venir relever les corps de leurs fils restés sur le champ de bataille et de compter leurs blessures. Si les blessures reçues par derrière se trouvaient en plus grand nombre, elles laissaient placer le cadavre sur le bûcher commun, ou l'enterraient sans pompe et sans honneurs. Dans le cas contraire, elles le montraient avec orgueil, le portaient en triomphe dans leurs bras,

Digitized by Google

et lui donnaient une place au tombeau de ses ancêtres. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 12, cap. 21.) Les guerriers étaient portés au bûcher sur leurs boucliers. (AUSON. *Epigram.* 24.) De là le mot fameux d'une mère spartiate touchant le bouclier de son fils, Ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶς, *Ou dessus, ou dessous.* (PLUT. *Apophth.*)

Les Athéniens avaient coutume d'exposer leurs morts dans des tentes, pendant l'espace de trois jours, afin que chacun pût venir reconnaître ceux qui lui appartenaient par les liens du sang, et leur rendre les honneurs funèbres. Au quatrième jour, des cercueils de cyprès, envoyés par chacune des tribus, recevaient les corps que les parents avaient reconnus; les autres étaient placés dans un chariot couvert. Ces corps, accompagnés de tout le peuple, étaient portés, en grande pompe, sur un bûcher élévé dans le Céramique, et là recevaient les derniers devoirs. Une oraison funèbre était consacrée à la louange de tous; on décorait leurs tombes de colonnes, d'inscriptions et de tous les ornements réservés aux citoyens les plus recommandables. Les pères des guerriers morts après avoir combattu vaillamment, avaient droit à prononcer cette oraison funèbre (POLEM. *in Argum.* τῶν ἐπιταφίων λόγων) qui se répétait chaque année à pareil jour. (CIC. *de Orat.*) Une seule exception fut faite à cette coutume de conduire les morts à Athènes, en faveur des guerriers tombés à Marathon. On pensa qu'on ne pouvait mieux honorer leur victoire qu'en les laissant reposer au lieu qui en avait été le théâtre. (THUCYD. lib. 3.)

Sur les registres publics, le nom des guerriers morts était marqué d'un θ, lettre initale du mot θανόντες;

Digitized by Google

celui des guerriers survivants d'un π, initiale de τηρούμενοι, préservés.

CHAPITRE XI.

BUTIN, TROPHÉES, OFFRANDES AUX DIEUX A LA SUITE D'UNE VICTOIRE, etc.

Le butin consistait en prisonniers et en dépouilles. Les prisonniers qui ne pouvaient fournir de rançon étaient condamnés à l'esclavage, ou portaient les armes au service de leurs vainqueurs. (PAUSAN. 8, 47; 9, 15; HOM. *Il.* ζ', v. 427.) On leur donnait le nom de αἰχμάλωτοι (XENOPH. *in Ages.*), et δορυάλωτοι. (POLL. 7, 33, seg. 156.)

Les dépouilles se distinguaient en σκῦλα, dépouilles enlevées aux morts (SUID. *in* σκῦλ.), et λάφυρα, enlevées aux vivants. (SUID. *in* λάφυρ.) Le mot ἔναρα s'appliquait indistinctement à toutes deux. (HOM. *Il.* ζ', v. 68; EUSTATH. *in Il.* α'.) C'était pour l'ordinaire des vêtements, des armes (HOM. *Il.* κ', v. 458), des étendards, et d'autres objets qui changeaient ainsi de maîtres et passaient, par la loi de la guerre, dans les mains des vainqueurs. (XENOPH. *Cyrop.* 3; PLAT. *de Leg.* lib. 1.)

Les anciens héros, les chefs d'un haut rang, qui combattaient sur des chars, avaient à peine terrassé leur ennemi qu'ils s'élançaient à l'instant sur ses cheveaux et sur son armure. (HOM. *pass.*) Mais les soldats n'avaient point cette licence; une discipline sévère la leur interdisait. (HOM. *Il.* ζ', v. 66.) Les Lacédémoniens conservèrent cette défense jusque dans les âges suivants.

Digitized by Google

(ÆLIAN. lib. 6, cap. 6.) Ils regardaient comme indigne d'un citoyen de Sparte, d'augmenter sa fortune par de semblables moyens. (PLUTARCH. *Apophth. Lacon.*) Pour faire exécuter les lois à cet égard, leurs chefs avaient toujours soin de placer derrière l'armée une réserve de trois cents hommes chargés de punir à l'instant les coupables. (EUSTATH. *in Il.* ζ', v. 66.)

On apportait le butin en présence du chef (HOM. *Il.* ι', v. 331) qui, après avoir fait son choix (HOM. *Il.* λ', v. 703), donnait à chacun des guerriers, qui s'était le plus distingué, une part proportionnée à ses exploits. (*Id. Il.* ι', v. 334.) Le reste se distribuait par portions égales à l'armée entière. (*Id. Il.* λ', v. 703.) Les soldats, lorsqu'ils rencontraient quelque objet de prix, le réservaient pour le présenter au chef suprême, ou au chef particulier sous les ordres duquel ils combattaient. (HERODOT. *Calliop.*; LYCOPHR. *Cassand.* v. 298.)

Avant la distribution des dépouilles, on avait soin de mettre de côté les objets les plus précieux, pour les offrir aux dieux dont on pensait que les secours avaient décidé la victoire. Ces objets placés ainsi à part étaient appelés ἀκροθίνια, soit parce qu'ayant passé par les mains des combattants, ils avaient toujours eu à souffrir quelque dommage (EUSTATH. *Odyss.* δ'); soit qu'on fît dériver ce nom de ἀπὸ τοῦ θινὸς, parce qu'à la suite d'un combat naval, on avait coutume de les exposer sur le rivage, ou plutôt de ἀπ' ἄκρου τοῦ θινὸς, du sommet du monceau, parce que toutes les dépouilles étant placées en monceaux, les objets destinés aux dieux occupaient le point le plus élevé. (SUID. *in v.*; *Schol.* SOPHOCL. *Trachin.*) C'est par allusion à cette coutume qu'on donna au mot ἀκροθινιάζεσθαι le sens de *choisir l'objet le plus*

Digitized by Google

précieux. (EURIPID. *Herc. fur.* v. 476.) Les Lacédémoniens n'ornaient point leurs temples des dépouilles rapportées de la guerre. Ils en donnaient pour raison que la vue d'objets, enlevés à des gens qui s'étaient laissé vaincre, ne pouvait être agréable aux dieux, et qu'ils ne devaient point être exposés aux regards de la jeunesse. (PLUT, *Apophth. Lacon.*)

Cet hommage de dépouilles offertes n'appartenait point exclusivement aux dieux regardés comme exerçant le plus d'influence dans les événements de la guerre, par exemple, Mars, Minerve, etc.; il s'étendait aux autres dieux, lorsqu'on croyait devoir attribuer le succès à leur assistance, et lorsqu'ils portaient le titre de protecteurs de la nation victorieuse.

Ces dépouilles s'offraient aux dieux de différentes manières. Quelquefois on les entassait en monceaux et on les livrait aux flammes. On les suspendait dans les temples. (HEROD. lib. 9.) Les armures des vaincus chez presque tous les peuples, si l'on en excepte les Lacédémoniens, allaient orner la demeure consacrée des dieux. Cet usage était d'une haute antiquité. (EUSTATH. *in Il.* η' v. 81; HOM. *Il.* η', v. 81; VIRG. *Æneid.* 7, v. 183.) Les guerriers que l'âge forçait de renoncer aux travaux de la guerre, consacraient aussi leurs armes de cette manière. Ils les offraient comme un témoignage de reconnaissance aux dieux dont l'assistance les avait tirés de tant de dangers. (HORAT. lib. 1, epist. 1, v. 4; OVID. *Trist.* lib. 4.) Mais on avait soin de mettre ces armes hors d'état de servir; dans la crainte qu'elles ne fournissent aux malveillants, dans quelque émeute populaire, des instruments propres à exécuter leurs coupables desseins.

Digitized by Google

On rendait, en outre, aux dieux des actions de grâces publiques suivies de sacrifices solennels. Les Lacédémoniens, après leurs victoires les plus éclatantes, ne sacrifiaient qu'un coq au dieu de la guerre; mais ils lui offraient un bœuf après un avantage dû à quelque stratagème, et qui n'avait point coûté de sang. (PLUT. *Inst. Lac.*) Ils rappelaient ainsi à leurs chefs que l'adresse doit être ainsi que la valeur une des premières qualités du guerrier, et qu'il faut préférer la victoire qui peut coûter le moins à la patrie. Les Grecs avaient une coutume qui ressemblait beaucoup au triomphe usité chez les Romains. Les vainqueurs couronnés de guirlandes, traînant leurs captifs à leur suite, répétant des chants de victoire, brandissant leurs épées, et étalant avec orgueil leur part des dépouilles, s'avançaient d'un pas solennel jusqu'au milieu de la ville à laquelle ils appartenaient. C'est ce qu'on appelait θεατρίζειν. (PHAVORIN.)

Les trophées étaient nommés par les anciens Athéniens τροπαῖα, et dans les siècles suivants τρόπαια. (*Schol. ad* ARISTOPH. *Plut.* v. 453.) On les dédiait à quelque dieu, principalement à Jupiter surnommé Τρόπαιος et Τροπαιοῦχος (PAUSAN. *Lacon.*; PLUT. *Parall.*; PHURNUT.), et à Junon honorée du titre de son épouse et du surnom de Τροπαία. (PHAVORIN.; LYCOPHR. *Cass.* v. 1328.) Les trophées se composaient d'armes de toute espèce enlevées à l'ennemi : Τρόπαιά ἱδρύεται παντευχίαν ἔχοντα τῶν πολεμίων. (EURIPID. *Heracl.* v. 786; JUVENAL. *Sat.* 10, v. 133.) Une inscription annonçait le nom du dieu auquel ils étaient dédiés, le nom du peuple vainqueur, celui du peuple vaincu, le détail des dépouilles et les circonstances remarquables de la victoire. Cette

Digitized by Google

inscription nommée ἐπιγραφὴ ou ἐπίγραμμα était souvent gravée (LUCIAN.), et quelquefois écrite avec de l'encre. Othryades, Spartiate qui, blessé mortellement, survécut à peine à sa victoire sur les Argiens, fit élever sur-le-champ un trophée, et, se servant de son sang pour écrire, ajouta lui-même l'inscription : Διῒ Τροπαιούχῳ. (PLUT. *Parall.*; STOB. *Tit. de fort.*)

Ces dépouilles s'appendaient pour l'ordinaire à un arbre; et l'olivier fut d'abord choisi de préférence, comme étant l'arbre consacré à la paix, conséquence immédiate de la victoire. D'autres arbres partagèrent aussi cet honneur, et particulièrement le chêne consacré à Jupiter. (SIDON. *Panegyr.*; STAT. *Theb.*) On les plaçait sur une hauteur afin qu'ils fussent aperçus plus facilement. (VIRG. *Æneid.* II, v. 4.) Dans les siècles suivants, au lieu de colonnes de bois, on employa des colonnes de pierre ou d'airain pour perpétuer le souvenir des victoires. Cela s'appelait ἱστάναι τρόπαιον, expression qui désignait aussi l'action de planter un arbre. Lorsque, en effet, le lieu choisi n'avait pas d'arbre convenable, on avait l'habitude d'en planter un. (VIRG. *ib.*)

Comme les trophées étaient toujours consacrés à quelque divinité, ils étaient regardés comme inviolables, et l'on ne pouvait les détruire sans commettre un sacrilége. Cependant on ne pouvait leur rendre d'hommages, ni tenter de les réparer quand ils cédaient aux injures du temps; c'eût été chercher à renouveler les haines antiques et depuis longtemps assoupies. Ceux qui les premiers introduisirent en leur place l'usage des colonnes de marbre ou d'airain, encoururent les reproches les plus sévères de leurs contemporains. (PLUT. *Rom. Quæst.*)

Digitized by Google

Une loi défendait aux Macédoniens d'ériger aucun trophée. Cette loi remontait au règne de Caranus. Une tradition assurait qu'un des trophées élevés par ce prince, avait été dévoré par les loups. (PAUSAN.)

Cet usage disparut peu à peu, et d'autres monuments servirent à rappeler le souvenir des victoires et attestèrent la reconnaissance des mortels; tels par exemple, que des statues, et quelquefois même des temples somptueux, élevés en l'honneur des dieux, et principalement de Jupiter : Διὸς τρόπαιον ἱστάναι βρέτας (EURIPID. *Phœniss.*; HERODOT. lib. 9), ou des tours ornées en dehors des dépouilles des vaincus.

L'érection d'un autel remplissait aussi quelquefois cet objet. Alexandre, à son retour de son expédition dans l'Inde, éleva des autels qui, s'ils n'égalaient pas tout à fait en hauteur les tours les plus élevées, les surpassaient du moins en largeur. (ARRIAN. *Exped. Alexand.* lib. 3.)

CHAPITRE XII.

CHATIMENTS ET RÉCOMPENSES MILITAIRES, ET MANIÈRE DE COMMUNIQUER LES ORDRES.

Les peines infligées au soldat pour contravention à la discipline n'étaient réglées pour la plupart que par le caprice des chefs. Les lois n'avaient prévu et déterminé que peu de cas.

Αὐτόμολοι, les déserteurs, étaient punis de mort. (ULPIAN. *ad Timocr.*)

Ἀστράτευτοι étaient les citoyens qui refusaient le ser-

Digitized by Google

vice militaire, ou qui abandonnaient leurs postes. Une loi de Charondas condamnait les coupables dans ce cas à rester trois jours entiers assis sur le forum en costume de femmes. (DIOD. SIC. 12, 16.) A Athènes, on appelait ἀστράτευτοι, ceux qui refusaient le service; λειποτάκται, ceux qui abandonnaient leurs postes, et δειλοὶ, ceux qui donnaient d'autres signes de lâcheté. L'entrée des temples publics, ἱερὰ δημοτελῆ, leur était interdite, et ils ne pouvaient se couronner de guirlandes. (ÆSCHIN. *in Ctesiphon.;* DEMOSTH. *in Timocr.*) Les Undécemvirs les forçaient, en outre, à comparaître au tribunal nommé Héliæa, et les condamnaient à une amende ou à quelque autre châtiment proportionné à l'importance du délit. Le condamné à une amende restait en prison jusqu'à parfait payement de la somme. (ÆSCHIN. *ibid.;* DEMOSTH. *in Timocr.*) Les soldats qui abandonnaient leurs boucliers, ῥιψάσπιδες, se souillaient de l'opprobre le plus indélébile; mais le dénonciateur convaincu d'une accusation calomnieuse envers un citoyen, encourait une forte amende. (LYS. *Orat.* α' *in Theomnest.*) Les lois de Sparte réservaient à ces coupables les châtiments les plus sévères; elles obligeaient le guerrier à vaincre ou à mourir. Le Spartiate qui revenait sans son bouclier encourait la même peine que le lâche qui abandonnait son poste. Dépouillé de ses droits de citoyen, il ne pouvait prétendre aux faveurs d'aucune vierge de Sparte; chaque passant qui le rencontrait dans la rue, avait droit de l'injurier, de le frapper même, sans qu'il lui fût permis de se défendre. Il ne pouvait porter que des vêtements sales, des chaussures de différente couleur, et une barbe à demi rasée. (PLUT. *in Ages.*) L'infamie attachée à sa personne rejail-

Digitized by Google

lissait sur sa maison entière. On vit des mères spartiates, pour prévenir un semblable opprobre, poignarder à leur retour leurs fils déshonorés. Le poëte Archiloque fut banni de Sparte pour avoir plaisanté, dans une de ses épigrammes, sur la perte de son bouclier. (STRAB. *Geograph.* lib. 12; PLUT. *Instit. Lacon.*)

C'était encore un crime de mettre ses armes en gage. Une loi d'Athènes le défendait expressément. (ARISTOPH. *Plut.* act. 2, sc. 4.)

La récompense du courage était d'obtenir un grade plus élevé, un commandement plus étendu. (XENOPH. *Hipparch.*; *Id. Memorab.* 3.) Le général en chef récompensait encore les belles actions par des dons précieux. (HOM. *Il.* θ', v. 289; VIRG. *Æneid.* lib. 9, 263.) Les guerriers recevaient quelquefois des couronnes sur lesquelles étaient inscrits leur nom et le détail de leurs exploits (DEMOSTH. *adv. Androt.*); d'autres recevaient la permission de consacrer aux dieux des colonnes ou des statues, avec une inscription qui rappelât leur victoire. (PLUT. *in Cimon.*) Un autre honneur était encore brigué par les citoyens d'Athènes; c'était celui de déposer leurs armes dans la citadelle, et de se parer du surnom de Cécropides. (DEMOSTH. *Orat. funeb.*) Aux uns on offrait une armure complète, πανοπλία (PLUT. *in Alcibiad.*; HOM. *Il.* γ', v. 330; VIRG. *Æn.* 8. 620); les autres étaient chantés dans des hymnes; et des oraisons funèbres perpétuaient chaque année le souvenir de leurs services. (PLUT. *Lysand.*; THUCYD. 2, 34; DEMOSTH.; LUCIAN. *de Luctu.*) Ces hommages rendus à la valeur prenaient le nom de ἀριστεῖα (ÆLIAN. *Var. hist.* 5, 19), ἔπαθλα, νικητήρια et ἐπινίκια.

Les enfants des guerriers morts sur le champ de

Digitized by Google

bataille, ἀδύνατοι, étaient entretenus aux dépens du trésor public, lorsque leur patrimoine ne pouvait s'élever à un revenu de trois talents attiques. Le sénat des Cinq-Cents était chargé d'un rapport à ce sujet; et on leur allouait alors une obole par jour. Quelques auteurs portent cet entretien à deux oboles par jour; et d'autres à neuf drachmes ou quarante-quatre oboles par mois. (PLUT. *in Solon.;* LYSIAS περὶ ἀδυνάτου; HESYCH.; HARPOCR.; SUID. *v.* Ἀδύνατοι.)

A Athènes, ces enfants étaient aussi élevés jusqu'à leur majorité aux dépens de la république. (DIOG. LAERT. *in Solon.*) Parvenus à cette époque, on les présentait dans l'assemblée du peuple, revêtus d'une armure complète, πανοπλία (ARISTID. *in Panath.*), et l'un des magistrats prononçait la formule suivante : « En mémoire des services de son père, la patrie adopta et fit élever le jeune citoyen. Aujourd'hui elle lui confie cette armure, pour qu'il puisse, à son tour, la servir, à l'exemple de son glorieux père. » Enfin, pour dernier encouragement, les citoyens les plus braves jouissaient du droit de προεδρία, c'est-à-dire des premières places au théâtre et dans les assemblées publiques. (ÆSCHIN. *in Ctes.*)

Les lois de Solon avaient pourvu aussi à l'entretien des pères qui perdraient dans les combats un fils, le soutien et la consolation de leur vieillesse. (PLAT. *Menex.;* DIOG. LAERT. *Solon.*)

Mille moyens différents et des messagers de toute nature servaient à communiquer et à porter les ordres. Parmi ces messagers, on distinguait les ἡμεροδρόμοι, armés à la légère de dards et de javelots. (SUID.) Parmi eux on cite ce Phidippides, que sa vision de Pan a

Digitized by Google

rendu fameux dans l'histoire de Miltiade. (Corn. Nep. *Miltiad.*)

Le procédé le plus ingénieux pour la transmission des ordres était, sans contredit, le σκυτάλη des Lacédémoniens. Il tirait son nom du mot σκύτος, peau. C'était une bande de peau préparée, roulée autour d'un bâton noir, et de la longueur d'à peu près quatre coudées. (*Schol.* Pind. *Olymp.* od. 6.) Voici la manière dont on s'en servait. Les magistrats, en envoyant à quelque expédition un général ou un amiral, prenaient deux rouleaux de bois, parfaitement égaux en grosseur et en largeur, lui en remettaient un, et conservaient l'autre. Voulaient-ils transmettre un ordre important et secret à ce chef, ils coupaient une longue bande étroite de parchemin, et la roulaient autour du bâton qu'ils avaient gardé, en faisant toucher toutes les bandes, et écrivant dessus ce qu'ils avaient à dire. Enlevant ensuite le parchemin, il l'envoyaient au commandant, qui, le roulant, à son tour, sur son bâton, de manière à ce que les bandes fussent placées dans le même ordre, représentait d'une manière claire les caractères, auparavant confus et inintelligibles, sans que rien pût le tromper sur l'authenticité des ordres des magistrats. (Plut. *in Lysand.*; Aul. Gell.; Aristoph. *Av.*)

CHAPITRE XIII.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VAISSEAUX.

Les hommes qui se hasardèrent les premiers sur les flots, se tinrent d'abord dans des endoits peu profonds

Digitized by Google

et peu éloignés du rivage; ce n'est que par degrés, et rassurés par de nombreuses tentatives qu'ils s'enhardirent au point de s'élancer jusqu'au milieu de l'Océan. (CLAUDIAN. *Præfat. in rapt. Proserp.*)

Le nom du premier navigateur grec est ignoré. On attribua également cet honneur à Prométhée, Neptune, Janus, Atlas, Hercule, Jason, Danaüs, Érythræus, etc. L'opinion la plus générale désigne Minerve, la déesse des arts, comme ayant construit le premier vaisseau. Des observations plus certaines que les traditions de la Fable nous indiquent, comme premiers marins, les Phéniciens, les habitants de l'île d'Ægine et d'autres peuples situés aussi sur le rivage de la mer. (PLIN. lib. 5, cap. 12; STRAB. lib. 16; POMPON. MEL. lib. 1, cap. 12.)

Les premières embarcations, construites grossièrement et sans art, n'étaient qu'un assemblage de planches jointes entre elles de manière à ne livrer aucun passage à l'eau. (MAXIM. TYR. *Dissert.* 40; ISID.) Quelquefois c'était un tronc d'arbre creusé. On les nommait alors πλοῖα μονόξυλα, parce qu'elles étaient d'une seule pièce. C'est encore ainsi qu'étaient plus tard celles nommées σκάφη, nom tiré de σκάπτεσθαι, creuser. (POLYÆN. lib. 5.)

Toutes les matières qui semblaient pouvoir flotter facilement sur l'eau, s'employaient, ainsi que le bois, dans ces constructions. Les Égyptiens se servaient fréquemment de papyrus, et les anciens vaisseaux étaient appelés πλοῖα διφθερινὰ ou δερμάτινα. (LYCOPHR. *Cassand. ejusq. Schol. in* v. 75.) Les Grecs donnaient la préférence au bois léger; tel que l'aune, le peuplier, le sapin, etc. (HOM. *Odyss.* ε', v. 239; PLAT. *de Leg.* lib. 4.)

Les vaisseaux grecs, portés par la suite à une dimen-

Digitized by Google

sion plus vaste et à un plus haut point de perfection, frappaient de surprise et de terreur les peuplades barbares qui les voyaient pour la première fois. Elles fuyaient à l'aspect de ces citadelles ailées remplies de guerriers, et glissant légèrement sur les flots. (*Schol.* APOLL.; ARISTOPH. *Thesmoph.*)

Les progrès dans l'art de la construction étaient regardés comme tellement importants, que l'auteur de la moindre amélioration ou d'une forme nouvelle de vaisseaux obtenait en récompense les plus grands honneurs, et voyait son nom placé parmi les noms des héros.

Tout porte à croire que parmi les peuples de la Grèce les Athéniens eurent les premiers une marine. (PAUSAN. lib. 1, cap. 31; ATHEN. lib. 9.) Les habitants de l'île d'Ægine s'adonnèrent de très-bonne heure à la navigation, art dont on les disait même les inventeurs. (HESIOD. *Fragm.*) Ceux de Salamine y excellaient dès les siècles héroïques, ainsi que ceux d'Argos. (APOLLOD. lib. 2; PLIN. lib. 7, cap. 57.) Mais nul peuple ne put rivaliser avec la nation de Crète, à qui le grand nombre de ses vaisseaux donna l'empire de la mer. (THUCYD. lib. 1; HERODOT. lib. 3; ARISTOT. *de Repub.* lib. 2, cap. 10; DIOD. SIC. lib. 4; STRAB. lib. 10.) Les Lacédémoniens portèrent aussi d'abord leurs vues de ce côté (HOM. *Il.* β', v. 94); mais leurs lois les arrêtèrent bientôt et leur défendirent de combattre sur mer. (*Id. ibid.*; PAUS. lib. 2, cap. 4.) La grande puissance maritime dont jouirent les Corinthiens, n'appartient qu'à une époque beaucoup plus rapprochée de nous.

Les premiers vaisseaux, quel que fût l'usage auquel on les destinait, recevaient tous la même forme. Cette

Digitized by Google

forme varia dans la suite, et l'on distingua les vaisseaux en trois sortes principales : de guerre, de transport, et de passage.

Les vaisseaux de passage prenaient différents noms, selon l'espèce des passagers qu'ils devaient porter. Πόρια et ἐπιβάδες étaient les noms de ceux qui portaient simplement des voyageurs; ὁπλιταγωγοὶ et ϛρατιώτιδες désignaient ceux qui recevaient des soldats; ἱππηγοὶ, ἱππαγωγοὶ, ceux qui pouvaient contenir de la cavalerie, etc.

Les noms de ὁλκάδες (THUCYD. 6, 30), φορτηγοὶ (PLUT. *in Pompei.*) et πλοῖα servaient à distinguer les vaisseaux de transport de ceux de guerre, proprement dits νῆες. Ils étaient de forme ronde. Leurs flancs élargis offraient un vaste magasin pour enfermer les vivres, les provisions et tous les objets de commerce qu'ils devaient transporter. Aussi les appela-t-on quelquefois ϛρογγύλαι (*Schol.* THUCYD. l. c.); et ceux de guerre, par opposition, μακραί (ULPIAN. *in* DEMOSTH. *Orat. Symmor.*), parce qu'ils comportaient plus de longueur. Une autre différence plus remarquable, c'est que les galères, quoique ne manquant pas entièrement de voiles, portaient toujours une grande quantité de rameurs, ce qui leur permettait de virer rapidement, pour aborder l'ennemi sur son point le plus faible; de là leur épithète de ἐπίκωποι et κωπήρη; tandis que les vaisseaux de passage ne se gouvernaient guère qu'à la voile. Quant aux vaisseaux de transport, le plus souvent on les conduisait à la remorque.

On attribue l'invention de l'équipement particulier aux vaisseaux de guerre ou galères, à Parhalus, Jason, Sémiramis, ou Ægéon. (PLIN. *Nat. hist.* lib. 7, cap. ult.)

Digitized by Google

Ils se distinguaient des autres vaisseaux par différentes machines et constructions propres, les unes à accabler de traits les vaisseaux ennemis, les autres à protéger l'équipage. Ils avaient en outre plusieurs rangs de rameurs. Les siéges de ces rameurs n'étaient point placés sur une seule et même ligne occupant le tour entier du vaisseau. Ils étaient disposés en gradins, les uns derrière les autres, comme les marches de différents escaliers. Le nombre le plus usité de ces bancs de rameurs était de trois, quatre, cinq, comme le marquent les épithètes fréquentes de τριήρεις, trirèmes (Poll. 1. 9, seg. 119; Lys. *in* Ἀπολογ. Δωροδοχίας), τετρήρεις, quatrirèmes (Diod. Sic. 14, 62; Athen. 5, 8), et πεντήρεις, quinquirèmes (Diod. Sic. *ibid.*), données souvent aux galères. Les premiers vaisseaux de cette forme n'eurent qu'un seul banc, et furent appelés, μονήρεις et κέλητες. Le vaisseau Argo, construit par Jason, mille deux cent cinquante-trois ans avant l'ère chrétienne, ne portait que cinquante rameurs, et fut la première galère qui sortit des ports de la Grèce. (Diod. Sic. lib. 4; Plin. lib. 7, seg. 57.) Des commentateurs font remonter encore plus haut la construction des galères. Selon eux, Danaüs fit la traversée d'Égypte en Grèce sur une galère montée de cinquante rameurs. (Apollon. lib. 2.) C'est aux habitants d'Érythrée qu'on dut l'usage du double banc (Plin.); le troisième fut ajouté par Aminoclès de Corinthe (Herodot.; Thucyd.; Diod. Sic.), ou par les Sidoniens (Clem. Alex. *Strom.* 1); le quatrième par les Carthaginois, d'après Aristote; le cinquième, d'après Mnesogiton, par les Salaminiens, ou par Denys de Sicile (Diod. Sic.); le sixième, d'après Xenagoras, par les Syracusains. Alexandre le Grand porta ce nom-

Digitized by Google

bre à dix; Ptolemée Soter, à douze; Philippe, père de Persée, à seize (POLYB. *in Fragm.;* LIV.); Démétrius, fils d'Antigone, à trente; Ptolémée Philopator, à quarante. (PLUT. *Demetr.;* ATHEN. lib. 5.) Une galère de cette dimension ressemblait de loin, par sa hauteur prodigieuse, à quelque montagne ou à quelque île flottante. Outre quatre mille rameurs et quatre cents matelots que nécessitait son service, elle pouvait recevoir jusqu'à trois mille soldats. On lui donnait le surnom de Cyclade ou Ætna, île ou montagne. (ATHEN.) Les matériaux employés à une construction de cette nature auraient pu suffire au moins à cinquante trirèmes. Ces immenses machines étaient des objets de parade et de luxe, presque inhabiles à rendre aucun véritable service.

Quelques galères avaient des bancs et des demi-bancs de rameurs, ἡμιολία ou ἡμίολος, qui tenaient le milieu entre l'unirème et la birème. La τριηρημιολία, qui était entre la birème et la trirème, avait deux bancs et demi. Aux trois sortes de vaisseaux mentionnés ici, il faut encore en ajouter d'autres adaptés à des usages particuliers; comme les ὑπηρετικαὶ, qui servaient à approvisionner les flottes, à porter les messages, à observer les positions ennemies. Leur rapidité ne permettait pas aux galères armées et pesantes de leur donner la chasse. Ils se distinguaient par une construction et un équipement particulier, participant, en quelques points, des galères et des vaisseaux de transport, mais entièrement différents dans beaucoup d'autres.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

DIFFÉRENTES PARTIES, ORNEMENTS DES VAISSEAUX.

Les vaisseaux anciens peuvent se diviser en trois parties principales, qui se subdivisent elles-mêmes en une infinité d'autres.

1° Τρόπις, la carène, ordinairement faite de bois, et nommée, à cause de sa pesanteur et de sa solidité, ςείρη. (Hom. *Odyss.* μ', v. 421 et 438; Hom. *Il.* α', v. 482; et *Schol. min. ad h. l.*) Elle occupait le fond du vaisseau, et servait à fendre les vagues. (*Scholiast.* Hom. *Odyss.* μ'.) On lui donnait à cet effet une forme tranchante; et il est à remarquer que les galères seules, dont les flancs étaient étroits et offraient peu de circonférence, étaient pourvues de quilles; les autres vaisseaux étaient presque tous plats par-dessous. (*Ibid.* lib. 19, cap. 1.) Les quilles étaient garnies de pièces de bois, χελύσματα, pour préserver le vaisseau dans le cas où il viendrait à échouer ou à heurter sur quelque écueil. (Ovid. *Metam.* 11, v. 516.)

Près de la τρόπις était le φάλκις (Poll.), dans lequel se trouvait l'ἀντλία, pompe, qui servait à rejeter à la mer l'eau qui pouvait s'être introduite dans le vaisseau. (*Schol.* Aristoph. *Equit.*)

Ensuite venait la δευτέρα τρόπις, seconde quille, placée sous la pompe et nommée aussi λέσβιον, χαλκήνης, κλειτοπόδιον. (Poll.) Quelques auteurs la confondent, mais à tort, avec le φάλκις.

Digitized by Google

Au-dessus de la pompe était un endroit creux, appelé κοίλη τῆς νηὸς (HERODOT.) ou κύτος et γάστρα (POLL.), parce qu'il était large et vaste, et qu'il était arrondi en forme de vaisseau. Il était entouré de bandes de bois, qui sortaient de la quille, et qu'on appelait νομεῖς (HESYCH. *in v.*) et ἐγκοίλια. (THUCYD. *Hist.* 4, 3.) C'était entre ces espèces de côtes qu'était contenu le corps du vaisseau. Par-dessus étaient placées certaines planches appelées par les Grecs ἐντερωνείας ou ἐντερωνίδα. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Equit.* v. 1182.)

Πλευραὶ, les flancs du vaisseau (POLL. 1, 9, seg. 88; ATHEN. 5, 11), étaient composés de vastes planches qui s'étendaient de la proue à la poupe, placées les unes à côté des autres, et nommées ὑποζώματα (PLAT. *de Rep.* lib. 10; ATHEN. 5, 9), ζωστῆρες (HELIOD. *Æthiop.*), et ζωμεύματα. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Equit.* v. 279.)

C'est le long de ces flancs qu'étaient établis les siéges des rameurs, τοῖχοι et ἑδώλια (HEROD. lib. 1), placés les uns au-dessous des autres. La partie des siéges située dans le fond était appelée θάλαμος (*Schol.* ARISTOPH. *Acharn.*), et ceux qui les occupaient θαλάμιοι; la partie du milieu ζυγὰ (POLL. lib. 1, cap. 6, seg. 87), et les rameurs ζύγιοι; les siéges supérieurs θρᾶνοι (*Id. ibid.*), et les rameurs θρανῖται. (*Id. ibid.*) L'ouverture par laquelle le rameur faisait passer sa rame était nommée τράφηξ; elle se prolongeait quelquefois dans toute la ligne. Mais, le plus communément, chaque rame sortait par une ouverture particulière, et l'on nommait ces ouvertures τρήματα, τρυπήματα, et ὀφθαλμοὶ, ou encore ἐγκοπαί. (ATHEN. lib. 5.) Ἐγκωπὶς signifiait l'espace qui régnait entre chaque rang de rameurs, et qui servait de retraite aux passagers. Πάροδος ou παράθρανος était un passage

Digitized by Google

qui conduisait jusqu'aux θρᾶνοι, bancs supérieurs.

Nous donnerons ici quelques termes relatifs aux rames et aux rameurs. Τῆς κώπης ἐπιλαβέσθαι, saisir la rame (LUCIAN. *Dial. mort.*; POLL. lib. 1, cap. 9, seg. 81), τροποῦσθαι, être attaché par une corde à la rame (LUCIAN.; ARISTOPH. *ibid.* v. 552); ἄσκωμα, peau dont on garnissait l'ouverture qui recevait la rame (*Sch.* ARISTOPH. *ad. Ran.* v. 367); ἐρέσσειν, ramer (POLL. 1, 9, seg. 98); ἐρείδειν, se courber sur la rame (SUID.); ἐλαύνειν (ÆLIAN. *Var. hist.* 2, 9) et σχάσαι (PIND. *Pyth.* od. 10, epod. γ', v. 3), faire mouvoir les rames, δικωπίαν ἕλκειν, en faire mouvoir deux (LUCIAN.; *Schol.* THUC. *ad* 4, 67); ὁμοῤῥοθεῖν, prêter la main à un rameur (*Schol.* ARISTOPH. *ad Av.* v. 852); μετεωροκοπεῖν, ramer en vain (ARISTOPH. *Pac.* v. 91); ταρσὸς, la partie large de la rame. (POLL. 1, 9, seg. 90.)

2° Πρώρα, la proue, partie antérieure du vaisseau, s'appelait encore μέτωπον (SUID. *in v.*; *Schol.* THUCYD. *ad* 2, 90) et ἔμβολον. (EURIPID. *Iphig. in Aul.* v. 1320; ARISTOPH. *Equit.* v. 551.) Il est quelquefois parlé de vaisseaux à doubles proues et à doubles poupes. Cette partie du vaisseau était pour l'ordinaire enrichie d'or et de couleurs éclatantes, ainsi que l'annoncent les épithètes de μιλτοπάρῃοι et φοινικοπάρῃοι (HOM.); comme la couleur bleue avait souvent la préférence, les épithètes κυανόπρωροι (*Id.*) et κυανέμβολοι (ARISTOPH.) étaient souvent données aux vaisseaux. (ARISTOPH.) Ces couleurs, combinées avec un mélange de cire, bravaient également l'outrage du soleil, des vents et des flots. Ce mélange était nommé κηρογραφία, et, parce qu'il avait passé sur le feu, ἐγκαυστική. (VITRUV. lib. 7, cap. 9; OVID. *Fast.* lib. 4.) Les ornements représentaient pour la plupart

Digitized by Google

l'image d'un dieu, d'un animal, d'une plante, etc.

Les deux côtés de la proue se nommaient πτερὰ, les ailes, ou παρεῖα et παρειαὶ, les joues; et le sommet de la proue, ainsi que celui de la poupe, παρεξειρεσία (*Schol.* Thucyd.), parce qu'il était vide de rameurs.

3° Πρύμνη, la poupe ou la partie postérieure, se nommait encore οὐρὰ, *la queue.* (Lucian.; Athen. lib. 5.) Elle était d'une forme plus arrondie que la proue, dont l'extrémité affilée était destinée à couper l'eau, et surpassait la poupe en hauteur. C'est là que le pilote s'asseyait pour gouverner. La circonférence de la poupe se nommait ἐπισείων; les planches qui la composaient, τὰ περιτόνεια; le sommet, ἀσάνδιον; et la partie intérieure, ἐνθέμιον.

Les différents objets dont les vaisseaux étaient ornés à leurs extrémités, prenaient le nom général de ἀκρόνεα (Suid.) ou νεῶν κορωνίδες (Hesych. *in* Κορων.; Eustath. *ad Il.* α'); mais on distinguait ceux de la proue par celui de ἀκροςόλια (Athen. lib. 5; Eustath. *ad* Hom. *Il.* ο'), parce qu'ils occupaient l'extrémité du στόλος, longue poutre située à la tête de la proue, nommée aussi περικεφαλαία. (Poll.) Ces ornements recevaient quelquefois la forme de casques; quelquefois celle de créatures vivantes; mais, comme ils étaient toujours placés dans un espace circulaire, ils portaient aussi le nom de κόρυμβα. (Hom.)

Aux ἀκροστόλια de la proue répondaient les ἄφλαστα, ornements placés au sommet de la poupe (Hom. *Il.* ο', v. 717; Athen. lib. 5), souvent de forme circulaire, ou façonnés en ailes, auxquels on attachait, pour l'ordinaire, un petit écusson, ἀσπιδεῖον ou ἀσπιδίσκη. On y plaçait encore quelquefois un petit mât orné de rubans de différentes couleurs, qui servait comme de pavillon

Digitized by Google

(Poll.; Eustath.), pour distinguer à quelle nation appartenait le vaisseau, ou pour indiquer de quel côté soufflait le vent.

Χηνίσκος était ainsi nommé du mot χὴν, oie (Lucian. *in Jov. Tragœd.*), parce qu'il en offrait l'image. L'oie était, selon les matelots, d'un heureux augure. Cet ornement, placé au bas de la proue, formait la partie supérieure de la quille, et servait à retenir l'ancre lorsqu'on la jetait à la mer. Selon d'autres, c'est à la poupe qu'il était placé. (*Etymol. magn.*)

Παράσημον était le pavillon qui servait à faire reconnaître les vaisseaux. Il se plaçait à la proue, au-dessous du ϛόλος. Souvent il était sculpté; mais, le plus ordinairement, il était peint. Il représentait indifféremment une montagne, un arbre, un fleuve, etc. Il ne faut pas le confondre avec un autre pavillon, le pavillon de sauvegarde, portant l'image des dieux sous la protection desquels le vaisseau s'était placé. Ce dernier était un objet sacré. Il devenait un asile inviolable pour ceux qui se réfugiaient sous son abri. C'est devant lui que se faisaient les vœux, les prières et les sacrifices aux dieux dont il offrait l'image. On le trouve confondu avec le παράσημον, parce que ce dernier portait aussi quelquefois des images des dieux. Les uns le placent à la proue; les autres, au contraire, à la poupe. (Ovid.)

A la proue du vaisseau, près du στόλος, était une pièce ronde de bois, nommée πτυχὶς, table, ou ὀφθαλμὸς, l'œil, parce qu'elle formait la partie la plus saillante du vaisseau. (Poll.; Eustath.; *Schol.* Apoll. *Arg.* lib. 1, v. 1089.) C'est là qu'était inscrit le nom du vaisseau, d'après le signe indiqué par le pavillon. Telle est l'origine de ces pégases, de ces scylles, de ces taureaux, de ces béliers,

Digitized by Google

de ces tigres, que les poëtes nous représentent comme des créatures vivantes, transportant les héros ou les belles d'un pays à un autre.

La partie du vaisseau qui se trouvait entièrement cachée dans l'eau recevait le nom général de ὕφαλα; et la partie supérieure, celle qui s'élevait au-dessus de l'eau, celui de ἔξαλα. (LUCIAN. *in Jov. Tragœd.*)

Les vaisseaux étaient enduits de poix et devenaient ainsi impénétrables à l'eau. De là l'épithète de μέλαιναι, noirs, qui leur est souvent appliquée. (HOM.) C'est aux habitants de l'île de Phéacie, maintenant Corfou, que l'on dut cet usage. (SUID. *in v.* Ναυσίκ.) On employait aussi la cire (OVID. *Epistol. OEnon.* v. 42), mélangée avec de la résine et d'autres matières; et, la couleur des vaisseaux étant ainsi variée, les poëtes variaient aussi leurs épithètes.

Lorsqu'on lançait un vaisseau à la mer, on le décorait de fleurs et de guirlandes, et les matelots eux-mêmes se paraient de couronnes. La cérémonie s'exécutait aux acclamations d'un peuple nombreux. (ATHEN. lib. 5.) Un prêtre le purifiait avec une torche, des œufs et du soufre, et le consacrait au dieu dont son pavillon représentait l'image.

CHAPITRE XV.

OBJETS QUI COMPOSAIENT L'ÉQUIPEMENT D'UN VAISSEAU.

Les objets qui composaient l'équipement d'un vaisseau variaient selon l'espèce de navigation que le vais-

Digitized by Google

seau allait entreprendre, ou selon sa forme particulière. Voici le nom des plus indispensables.

Πηδάλιον, le gouvernail, se plaçait à l'extrémité de la poupe et servait au pilote à diriger la marche du vaisseau. (ÆLIAN. *Var. hist.* 9, 40.) Οἴαξ (ISIDOR.), φθεὶρ (POLL. I, 9, seg. 89), πτερύγων (HESYCH.), αὐχὴν (HELIOD. *Æthiop.* 5), et χάμαξ (LUCIAN. *in Vot.*) étaient les différentes parties dont il se composait. Les anciens Grecs se servaient d'un seul gouvernail (HOM. *Odyss.* ε', v. 255), garni, sur ses côtés, de fortes claies de branchages ou d'osier, destinées à amortir l'effet des vagues. (*Id. ibid.* v. 256 et 257.) Les vaisseaux pesants en prirent deux par la suite (ÆLIAN. 9, 40), et quelquefois portèrent ce nombre à quatre. On ignore l'endroit où on les plaçait alors; mais il est probable que, dans le cas d'un double gouvernail, l'un manœuvrait à la proue, et l'autre à la poupe. Il est souvent fait mention de νῆες ἀμφίπρυμνοι, vaisseaux à deux poupes : lorsqu'on employait deux gouvernails, on en plaçait probablement un sur chacun des côtés du vaisseau.

Le nom de l'ancre était ἄγκυρα et εὐνή. (HOM. *Il.* α', v. 436; EUSTATH. *in loc.*) De là ces expressions, ἀνασπᾶν (LUCIAN. *Dialog. mort.*; POLL. I, 9, seg. 104), αἴρειν ἄγκυραν. (PLUT. *in Apophth.*) L'invention de l'ancre appartenait aux Toscans (PLIN. lib. 8, cap. ult.), ou, selon d'autres, à Midas, fils de Gordius, qui consacra une ancre dans le temple de Jupiter, où elle fut longtemps conservée. (PAUSAN. *Attic.*) Comme on distinguait différentes espèces d'ancres, il est à présumer que chacun de ceux qui avaient imaginé l'une de ces espèces, réclamait, à bon droit, le titre d'inventeur. L'ancre n'était d'abord qu'une lourde pierre, ou une forte pièce

Digitized by Google

de bois, percées dans le milieu et attachées à une longue corde. Quelques peuples se servaient également de vases remplis de pierres ou de sacs de sable, suspendus à des cordes, et dont le poids suffisait pour arrêter la marche du vaisseau. On leur fit succéder des ancres de fer armées d'une dent ou pointe aiguë qui, par leur propre poids, s'enfonçant fortement en terre, maintenaient le vaisseau à la même place. De là le mot ὀδόντες, employé dans le sens d'*ancre*. Ces ancres n'eurent d'abord qu'une dent, et furent nommées ἑτερόστομοι. (POLL.) Bientôt Eupalamus (PLIN. lib. 7, cap. ult.) ou Anacharsis, le philosophe de Scythie, leur en ajoutèrent une seconde. Elles reçurent les noms de ἀμφίβολοι ou ἀμφίστομοι. Chaque vaisseau en contenait toujours plusieurs; mais une d'entre elles surpassait toutes les autres en force et en pesanteur. On l'appelait ἱερὰ, *ancre de miséricorde*, parce qu'elle ne se jetait à la mer que dans le danger le plus extrême. De là l'expression proverbiale βάλλειν ἄγκυραν ἱερὰν, user de sa dernière ressource dans un cas critique. (POLL. I, 9, seg. 93; LUCIAN. *in Jov. Tragœd.*)

Ἕρμα, θεμέλιος, ἔρεισμα (EUSTATH. *ad* HOM. *Il.* β', v. 154; ARISTOPH. *Av.* 1429), était le lest du vaisseau. On l'appelait encore ἀσφάλισμα πλοίου. On employait à cet usage le sable ou quelques matières pesantes. (LYCOPHR. *Cassand.* v. 6, 8.) On le trouve encore nommé κέφαλος et κέφαλον. (HESYCH.)

Βόλις, et quelquefois καταπειρητηρίη (HEROD. *Euterp.*), la sonde, servait à sonder la profondeur de la mer et à indiquer si le fond était favorable pour l'ancrage. C'était une longue chaîne chargée à son extrémité d'airain, de plomb, ou d'un autre métal pesant.

Digitized by Google

Κοντοὶ, et quelquefois πλῆκτρα (SOPHOCL.; POLL.; HOM. *Odyss.* α', v. 487), étaient de longues perches qui servaient aussi à faire connaître la profondeur de l'eau, comme à écarter le vaisseau des rocs et des écueils où l'entraînait la force des courants, et à le faire avancer, lorsqu'il se trouvait engravé.

Ἀποβάθραι (THUCYD. 4, 12; LUCIAN.), ἐπιβάθραι (DIOD. SIC. 12, 62), ἀναβάθραι (LUCIAN. *Dialog. mort.*), ou κλίμακες, étaient les planches d'abordage ou les ponts qui servaient à passer d'un vaisseau sur un autre.

Ἀντλίον, ἄντλον, écope qui servait à rejeter l'eau introduite dans le vaisseau. (ARISTOPH. *Equit.* v. 433, et *Pac.* v. 17; EUSTATH. *ad Odyss.* μ', v. 411.)

Ces différents instruments étaient pour la plupart pourvus de cordes dont les noms variaient selon l'usage auquel elles étaient employées.

Πείσματα, κάμηλοι (SUID.) et κάμιλοι (*Schol.* ARISTOPHAN.), étaient les cables qui servaient à jeter l'ancre à la mer.

Ῥύματα (POLYB. 1), ὁλκοὶ ou σπεῖραι servaient à remorquer les vaisseaux.

Ἀπόγεια, ἐπίγεια, πείσματα (HOM. *Odyss.* κ', v. 96 et 127), πρυμνήσια (HESYCH. et SUID. *in v.*; HOM. *Il.* α', v. 436; POLL. 1, 9, seg. 93), servaient à attacher les vaisseaux au rivage; des pierres creusées en forme d'anneaux, et appelées de là δακτύλιοι, étaient disposées, à cet effet, dans les ports. Elles recevaient les cordes qu'on attachait, par l'autre extrémité, à la poupe du vaisseau. (OVID. *Metam.* lib. 15, v. 695.) Dans les ports assez bien fermés pour ne rien redouter de la violence des flots, les vaisseaux restaient libres et sans aucuns liens. (HOM. *Odyss.* ι', 136.)

Digitized by Google

Passons aux instruments particuliers aux différents modes de navigation.

Κῶπαι, les rames, devaient ce nom à Copas, leur inventeur. Elles portaient, en outre, celui de ἐρετμοί. Πλάτη était la lame ou partie plate de la rame. On la doublait d'airain pour lui donner plus de force et de solidité. Les bancs des rameurs se trouvant placés les uns au-dessus des autres, les rames du rang inférieur étaient, par conséquent, les plus courtes. On les nommait θαλάμιαι ou θαλαμίδιαι, et celles des rangs du milieu ζύγιαι; θρανητικαὶ ou θρανίτιδες était le nom de celles du rang supérieur qui surpassaient toutes les autres en longueur. Un poids de plomb chargeait leur poignée, et donnait aux rameurs la facilité d'enlever hors de l'eau leur extrémité. (ATHEN. lib. 5.)

Σκαλμοὶ, pièces de bois rondes auxquelles les rameurs attachaient leurs rames lorsqu'ils cessaient de s'en servir. De là ναῦς τρίσκαλμος, employé pour désigner une trirème.

Τροποὶ (HOM. *Odyss.* δ', v. 782), τροπωτῆρες (ARISTOPH. *Acharn.* v. 548) étaient les courroies qui servaient à attacher la rame aux σκαλμοί. Le cuir s'employait encore à d'autres usages, comme à couvrir les σκαλμοὶ, et à garnir les ouvertures par où l'on passait la rame (SUID. *in v.* Διφθέρα), ainsi que les siéges des rameurs. Ces couvertures se nommaient ὑπηρέσια, ou ὑπαγκώνια, ou ὑποπύγια τῶν ἐρετῶν, parce qu'elles servaient à préserver les coudes et les vêtements des rameurs.

Ἑδώλια, σέλματα, ζυγὰ étaient les siéges des rameurs, Voici les noms d'autres objets nécessaires aux vaisseaux pourvus de voile.

Ἱστία, φώσσωνες, ἄρμενα (HESYCH.), ὀθόναι (POLL. 1, 9,

seg. 103), φάρη (Hesych. *in* Ἐπίδρ.; Eustath. *ad Odyss.* ω', v. 146), λαίφη (*Id. ad Odyss.* ν'; Hesych.) étaient les différents noms des voiles. On en attribuait l'invention à Dédale; ce fut même l'origine de la fable de Dédale et d'Icare se fabriquant des ailes. (Plin. lib. 7, cap. 56.) On commença par se servir d'une voile seule; ce ne fut que par la suite qu'on en employa un plus grand nombre.

Ἀρτέμων était la voile qui s'attachait au haut du mât. Ἀκάτια étaient les grandes voiles. (Hesych. *in v.*; Poll. 1, 9, seg. 91.)

Δόλων, petite voile qui occupait le devant de la proue. (Suid. *in* Δόλων; Isidor.) Quelques auteurs ne font nulle distinction entre le Δόλων et l'ἀκάτιον.

Ἐπίδρομος était la voile de misaine, plus large que la précédente, et placée sur le derrière de la proue. (Hesych. Isidor.; Poll. 1, 9, seg. 91.)

Les voiles étaient faites de lin (Hom. *Odyss.* ε', v. 258; β', v. 425), ou d'autre matière propre à bien prendre le vent; on se servait quelquefois de peaux. (Diod. lib. 39.)

Κεραῖαι, κέρατα, antennes, étaient des pièces de bois fixées le long du mât, pour attacher les voiles. (Hom. *Odyss.* ε', v. 254; *Schol.* Hom. *Iliad.* σ'; Athen. 5, 11; *Sch.* Apoll. Rhod. *Argon.* 1, 566.) Ce mot signifie corne. De là le nom de ἀκροκέραια donné à ses extrémités. Les parties intérieures, qui prenaient une figure circulaire, s'appelaient ἀγκύλαι. Les parties adhérentes au mât, et qui servaient à l'attacher, recevaient le nom de ἄμβολα et σύμβολα.

Ἱστὸς était le mât. Dédale en fut le premier inventeur. (Plin. lib. 7, cap. 56.) Les vaisseaux avaient plu-

Digitized by Google

sieurs mâts; les premiers cependant n'en eurent qu'un seul (Hom. *Odyss.* ε', v. 254; Aristot.); et comme il occupait toujours le milieu du vaisseau, on donna à la place, dans laquelle il était enfoncé, le nom du μεσόδμη. (*Schol.* Hom. *in Odyss.* β', v. 424; Apoll. Rhod. *Argon.* 1, v. 563.) On enlevait le mât du vaisseau au moment de débarquer, et on le plaçait dans l'ἱςοδόκη (Hom. *Il* α', v. 434), partie destinée à le recevoir. (Suid.) Faire ce dématement se disait ὀρθοῦσθαι. (Lucian. *in Catapl.*) Le mât se divisait en πτέρνα, le pied (*Schol.* Apollon. Rhod. *Argonaut.* 1, 564; Macrob. *Saturn.* 5, 21), λινὰς, λινὸς (Athen.) ou τράχηλος (Macrob. *ibid.*), endroit où s'attachait la voile; καρχήσιον, poulie, dans laquelle passaient des cordages (Athen. 5, 1); θωράκιον, *hune*, propre à recevoir des soldats qui lançaient des traits; enfin le ἰκρίον qui terminait le mât, et dont l'extrémité, ἠλακάτη, était ornée d'une banderole que le vent agitait sans cesse.

Voici le nom des cordages dont étaient pourvus ces différents objets.

Ἐπίτονοι étaient les cordages qui attachaient les antennes au mât. (Suid. *Schol.*; Apollon. Rhod. *Argon.* 1, v. 566.) Quelques-uns en font les cordages qui servaient à ouvrir ou à fermer les voiles. (Phavorin.) Selon d'autres, κάλων était le nom des cordages qui attachaient la voile au mât, et ὑπέρα celui de ceux qui servaient à la gouverner. (Suid.; Isidor.)

Πόδες étaient les cordages adaptés aux coins des voiles. (*Schol.* Aristoph. *Equit.* act. 1, scène 1; *Schol.* Apoll.) Πρόποδες étaient de petites cordes placées au-dessus des πόδες, et qui servaient à resserrer la voile, lorsqu'on voulait qu'elle prît moins de vent. Le mot πόδες

Digitized by Google

s'employait encore pour désigner les cordages qui servaient à maintenir le mât, c'étaient les haubans de nos vaisseaux modernes. (Hom. *Odyss.* ε', v. 260.)

Μεσούριαι étaient les appuis qui servaient à élever ou à baisser le mât. D'autres en font un objet particulier aux voiles. (Suid. *in v.;* Hom. *Odyss.* μ', v. 423.)

Πρότονοι étaient des appuis qui, passant dans la poulie placée au haut du mât, et revenant s'attacher à la proue et à la poupe, servaient à maintenir le mât fixe et immobile. D'autres en font un objet propre à fermer ou étendre les voiles. (Hom. *Il.* α', v. 434; Eust. *in loc.*)

Ces cordages se fabriquaient d'abord avec des lanières de cuir; on se servit, par la suite, de chanvre, et en général, des différentes plantes et des écorces d'arbres qui semblaient propres à cet usage. (Hom. *Il.* β'. v. 135; *Odyss.* β', v. 426; Aul. Gell. lib. 17, cap. 3.) Les anciens Grecs donnèrent longtemps la préférence aux cordages d'algue marine, dont ils avaient appris l'usage des habitants de l'Égypte. (Hom. *Odyss.* lib. 21, v. 390 et 391; Strab. lib. 17.)

CHAPITRE XVI.

ÉQUIPEMENT PARTICULIER AUX VAISSEAUX DE GUERRE OU GALÈRES.

Les détails que nous venons de donner sur la construction des vaisseaux s'appliquent également à chacune des espèces que nous avons désignées. Il nous reste seulement à donner quelques notions sur l'équipement des vaisseaux de guerre ou galères.

Digitized by Google

L'Ἔμϐολον, éperon, était une forte pièce de bois, garnie d'airain que l'on surnommait χάλκωμα νεῶν. (Diod. Sic. lib. 20.) Les galères qui en étaient pourvues étaient dites χαλκέμϐολοι. On armait toujours la proue d'un, ou même de plusieurs de ces ἔμϐολοι, destinés à endommager les flancs des vaisseaux ennemis, et l'on avait soin, au contraire, de garnir la poupe de plaques de cuivre, pour la garantir de tout choc ou de l'injure des écueils. On dut cette invention à Pisæus d'Italie (Plin. lib. 7, cap. 56), et comme il n'en est nulle part fait mention dans Homère, on peut conjecturer qu'elle était entièrement inconnue des anciens Grecs. Les galères portèrent jusqu'à dix de ces redoutables éperons. (Æschyl. Μυρμιδόσιν). D'abord ils furent longs et placés à une grande hauteur; puis on leur donna plus de force et moins d'avancement, et on les disposa de manière qu'ils pussent frapper les vaisseaux ennemis à fleur d'eau (Diod. Sic. lib. 13.) Les galères étaient encore armées du προεμϐολὶς, autre instrument de la même nature. Les éperons recevaient ordinairement la forme de quelque animal.

Ἐπωτίδες étaient des pièces de bois, placées de chaque côté de la proue (Athen. lib. 5; Thucyd. 7, 62), pour la préserver du choc des éperons ennemis. Elles tenaient, sur la proue ou face du vaisseau, la place des oreilles dans la figure humaine.

Καταστρώματα (Athen. lib. 5), σανιδώματα, ponts, se nommaient encore καταφράγματα. De là le nom de νῆες πεφραγμέναι et κατάφρακτοι, vaisseaux couverts, donné aux galères, pour les distinguer de ceux de transport et de passage, pour l'ordinaire ἄφρακτοι, non couverts. Ce pont, construit de planches, servait à élever les soldats

Digitized by Google

et à leur donner plus de facilité pour ajuster leurs traits contre les vaisseaux ennemis.

Dans l'enfance de la marine, les soldats combattaient sur la partie élevée de la proue et de la poupe. (THUCYD. lib. I), et lorsque Homère fait mention de ἰκρία νηὸς, il faut supposer qu'il désignait ces parties qui seules offraient, à cette époque, une élévation propre à recevoir les soldats. (*Il.* ο'; *Odyss.* μ'.) C'est aux Thasiens que l'on doit l'usage de recouvrir entièrement les vaisseaux. (PLIN. lib. 7, cap. 57.)

Les soldats étaient défendus par des remparts de peaux ou de matières légères, nommés παραφράγματα, περιφράγματα, παραπετάσματα, παραβλήματα, προκαλύμματα, etc., contre les lames d'eau qui s'élançaient au-dessus du bâtiment, et contre les traits lancés des galères ennemies.

Δελφὶν était une forte masse de plomb ou de fer de la forme d'un dauphin qui était attachée le long du mât à l'aide de cordages et de poulies. Cette masse, précipitée avec violence sur les galères ennemies, leur causait le plus grand dommage, et les faisait quelquefois couler à fond. (*Schol.* ARISTOPH.; SUID.)

Les galères portaient souvent pour signe distinctif un casque au haut de leur mât. (GYRALD. *de Navigat.* cap. 12.)



Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

MATELOTS ET ÉQUIPAGE.

Les premiers navigateurs ne connaissaient nulles distinctions dans les fonctions des gens qui montaient un vaisseau. Chacun également maniait la rame, ouvrait et fermait la voile, et combattait en cas de besoin. On les nommait αὐτερέται. (Suid.; Poll. lib. 1, cap. 9; Thucyd.) Lorsque l'art eut fait de plus grands progrès, on fut obligé de régler les différents emplois de l'équipage.

Ἐρέται κωπηλάται (Hesych.) étaient les rameurs, nommés encore οἱ ὑπάρχοντες (Polyb. *Histor.* lib. 10) et τὰ πληρώματα. (Diod. Sic. lib. 13, cap. 2; Polyb. 1; Xenoph. *Hist.* lib. 1.) Chaque rameur avait un siége particulier. Ceux qui garnissaient les rangs élevés, et avaient à manier des rames plus longues et plus pesantes, recevaient une plus forte paye. Sur les vaisseaux de transport, on les nommait ϛρογγυλοναῦται (Poll. lib. 7), sur les trirèmes τριηρέται; leur nom changeait selon les différentes espèces de vaisseaux, sur lesquels ils étaient employés. Les premiers de chaque banc, près de la proue, étaient nommés πρόκωποι. De l'autre côté, ceux qui étaient les plus voisins de la poupe étaient appelés ἐπίκωποι (Poll. lib. 9, seg. 95), de ce qu'ils étaient placés derrière leurs camarades. Cet état était pénible et regardé comme vil. Pour ramer sur les vaisseaux, on employait souvent des malfaiteurs. Dans les courts instants de loisir que leur laissait la ma-

Digitized by Google

nœuvre, ils n'avaient pour reposer leurs corps épuisés de fatigue, d'autre lit que les siéges, sur lesquels ils étaient demeurés tout le jour. (Senec. *Agamemn.* v. 437; Virg. *Æn.* 5, v. 836.) Le reste de l'équipage, si l'on en excepte les chefs et les personnes d'un rang supérieur, qui avaient droit de s'étendre sur quelques tapisseries, ne connaissait point de position plus commode. (Theoph. περὶ ἀνελευθερίας; Hom. *Odyss.* ν', v. 74.) On regardait comme efféminés et peu propres aux fatigues de la guerre ceux qui cherchaient à éluder cette loi commune. (Plut. *in Alcibiad.*)

Les ναῦται ne travaillaient point à la rame; ils se distribuaient le reste de la manœuvre, et prenaient des noms différents, selon les fonctions qu'ils avaient à remplir. (Cic. *de Senect.* 6.) Par exemple, ceux qui étaient employés aux voiles, étaient appelés ἀρμενισταὶ, du mot ἄρμενα; ceux qui montaient les cordages, σχοινοβάται, etc. Les μεσογαῦται étaient d'un rang inférieur, et servaient d'aides aux premiers dans tout ce qui leur était commandé. Les gens de mer s'étaient déjà fait dans les temps les plus anciens une réputation d'immoralité et de grossièreté. (Juvenal. *Sat.* 8.)

Les soldats employés sur les galères étaient appelés ἐπιβάται, ἀπὸ τοῦ ἐπιβαίνειν, *monter*, ou du tillac qui les portait et les tenait élevés. Leur armure défensive était la même que celle des troupes de terre. Seulement ils avaient parmi eux un plus grand nombre de gens de traits. (Plut. *in Themist.*)

Parmi les différentes armes offensives, inusitées parmi les troupes de terre, on peut remarquer les suivantes :

Δόρατα ναύμαχα, lances marines (Herodot.) ou demi-

Digitized by Google

piques, dont la longueur excédait souvent vingt coudées. On les nommait de là ξυςὰ ναύμαχα et μακρά. Μακροῖσι ξυςοῖσι, τά ῥά σφ' ἐπὶ νηυσὶν ἔκειτο Ναύμαχα. (HOM. *Il.* ο', v. 389 et 677.)

Δρέπανον (POLL.), δορυδρέπανον ou δρεπανηφόρος κεραία (DIOD. SIC. lib. 22) était un instrument de fer, assez semblable à une faux, dont on se servait pour couper et endommager les agrès des galères ennemies. Un autre instrument du même genre, armé d'un double tranchant, était destiné à couper les câbles qui attachaient le gouvernail.

Κεραῖαι (DIOD. SIC. lib. 12, ATHEN.) étaient des machines propres à lancer des pierres.

Un instrument attaché au grand mât, de la forme d'un bélier de siége, servait à battre le flanc des galères ennemies.

Χεὶρ σιδηρᾶ était un grappin de fer qui se lançait, à l'aide d'une machine, sur les galères ennemies. On en attribue l'invention à Périclès. (PLIN. lib. 7, cap. 61.) Il différait des ἅρπαγες, masses de fer, adaptées à une lourde poutre, et soutenues par des chaînes le long du mât. Ces ἅρπαγες s'élevaient en l'air, et retombaient avec violence au milieu des galères ennemies, qu'elles faisaient voler en éclats. C'est pour prévenir leur effet terrible qu'Anacharsis, le philosophe scythe, fit couvrir les vaisseaux de peaux suspendues, qui détournaient ou amortissaient la force du coup. (THUCYD. lib. 8; POLL.)

Les Athéniens ne dirigèrent toute leur attention vers la marine qu'à l'époque de l'invasion de Xerxès. Ils y consacrèrent le revenu des mines d'argent de Lauréotis, qui jusque-là s'était distribué chaque année parmi le

Digitized by Google

peuple, et ils mirent en mer une flotte de cent trirèmes. Ils portèrent depuis ce nombre jusqu'à quatre cents (PLUT. *in Lyc.*), et leur flotte finit par être deux fois plus forte que toutes les flottes réunies des autres peuples de la Grèce. (ISOCR. *Panegyr.*) Démosthène rendit au peuple son ancien revenu, et maintint la flotte sur le même pied par l'établissement des συμμορίαι, compagnies de citoyens, chargées de l'entretenir à leurs frais. Les nations alliées, en outre, fournissaient leur contingent proportionnel en vaisseaux ou, si elles le préféraient, en numéraire. (XENOPH. *Hist. Græc.* lib. 6.)

Athènes condamnait pour l'ordinaire les cités conquises à payer un tribut ou à fournir un certain nombre de galères. (THUCYD. lib. 7; XENOPH. *Hist.* lib. 1; DIOD. SIC. lib. 13.)

Les habitants de Corinthe et de Corcyre eurent aussi de très-bonne heure des forces maritimes. Mais ce furent les Crétois qui les premiers s'emparèrent de la souveraineté des mers. (PAUSAN. *Lacon.*) Les Lacédémoniens, à qui la construction des vaisseaux était interdite par leurs lois, ne dirigèrent leurs vues vers la marine qu'à l'époque de la guerre du Péloponèse.

CHAPITRE XVIII.

DIVERS EMPLOIS DANS LA MARINE.

On distinguait dans les flottes deux sortes d'officiers. Les uns avaient le commandement sur les matelots et tout ce qui regardait la manœuvre des galères; les autres étaient chargés de celui des hommes de guerre.

Digitized by Google

Στόλαρχος (HESYCH.), ναύαρχος (XENOPH. *Hist. Græc.* lib. 2, 5; HESYCH.; SUID.) ou ςρατηγὸς était l'amiral. Son autorité variait selon l'urgence des cas et les circonstances. Ce commandement se confiait quelquefois à une personne seule, et quelquefois se partageait entre deux ou trois. Sa durée dépendait du caprice du peuple, qui le prolongeait ou le faisait cesser à son gré. (CORN. NEP. *in Epaminond.*) Jaloux à l'excès de leur liberté, les Lacédémoniens, par une loi formelle, défendaient que le même citoyen fût appelé plus d'une fois à ce poste important. Οὐ νόμος αὐτοῖς δὶς τὸν αὐτὸν ναυαρχεῖν. (XENOPH. *Hist. Græc.* lib. 2; PLUT. *in Lysand.*)

Ἐπιστολεὺς (XENOPH. *ibid.* et lib. 5; POLL. lib. 1, cap. 9) nommé encore ἐπιστολιαφόρος, était le vice-amiral qui exerçait le commandement sous l'amiral.

Τριήραρχος commandait, sur une trirème (HESYCH.), tous les hommes de guerre qui la montaient. (*Schol.* ARISTOPH. *Equ.* v. 908.) Les commandants des galères d'une autre dimension recevaient leur titre d'après la galère qu'ils commandaient. Ainsi l'on disait πεντηκόντορος, etc.

Voici les noms des officiers chargés du commandement des matelots.

Ἀρχικυβερνήτης était chargé de l'administration de la flotte entière, avait soin de lui procurer de sûrs mouillages, réglait sa course, et avait la direction de tout ce qui ne concernait point les affaires militaires. (DIOD. SIC. lib. 20, cap. 51.)

Κυβερνήτης (ARRIAN. *Exped. Alex.* 6, 2) était le pilote, et avait le commandement de tous les gens de mer d'une galère. (ATHEN. 5, 11; ÆLIAN. 9, 40.) Toutes les manœuvres s'exécutaient sous sa direction. Il devait possé-

Digitized by Google

der à fond l'art de la navigation, κυβερνητικὴ τέχνη, qui consistait en trois points principaux : 1° le maniement du gouvernail, des voiles et de tous les instruments qui servaient à la manœuvre; 2° l'observation des vents et des mouvements des corps célestes; 3° la connaissance des ports, des écueils, des bancs de sables, etc. (Ovid. *Met.* lib. 3.) Les gens de mer étudiaient le mouvement des corps célestes et leur influence sur les saisons. Les premiers navigateurs se dirigeaient pendant le jour sur la marche du soleil, et la nuit venaient se ranger dans quelque port ou se retiraient sur le rivage. (Virgil. *Æneid.* 5, v. 508.) Peu à peu l'observation leur fit distinguer et connaître la marche des différentes constellations, l'ourse, la canicule, les autels, Orion, les hyades, Castor et Pollux, Hélène, etc., et désormais ce fut sur elles qu'ils réglèrent leur course. Les Phéniciens, auxquels l'art de la navigation fut souvent attribué, firent d'autres progrès dans la découverte des astres. (Plin. lib. 7; Propert. lib. 2, v. 990.) Leur grand guide était Cynosure (Eustath. *Il.* α'; Arrian. *Expedit. Alexand.* 6) que l'on prétend avoir été découverte par Thalès de Milet, Phénicien d'origine. (Eustath. *Il.*) Les Grecs et les autres nations avaient choisi la grande ourse nommée Hélice (Arat.), dont la découverte était due à Nauplius, ou à Tiphys, le pilote du vaisseau Argo. (Argon. 1.)

Πρωρεὺς ou πρωράτης, le contre-maître, venait après le pilote. Il tirait son nom du mot πρώρα, proue. ὁ τοῦ κυβερνήτου διάκονος, ὃς πρωρεὺς τῆς νεὼς καλεῖται. (Xenoph. *OEconom.* 8, seg. 14.) Il avait la direction et l'inspection sur les cordages. C'était lui qui assignait leurs différentes places aux rameurs. (Athen. lib. 15)

Digitized by Google

Il assistait le pilote de ses conseils dans les délibérations et les observations importantes. (SUID.; PLUT. *in Agid.*; POLL., XENOPH. *OEconom.* lib. 5.)

Κελευστὴς, le commis aux vivres, que d'autres traduisent encore par le contre-maître, transmettait les ordres aux rameurs (ARRIAN. *Exped. Alexand.* 6, 3; OVID. *Metam.* 3, v. 618) et leur distribuait chaque jour leur ration. (SUID.)

Τριηραύλης était un chanteur ou trompette, dont la voix et l'instrument servaient à ranimer le courage des rameurs épuisés de fatigue. (STAT. *Theb.* 5, v. 343; DEMOSTH. *de Coron.*) C'était sur la mesure des airs qu'il chantait que se réglait le mouvement des rames. (MAXIM. *Tyr. Dissert.* 23; FLACC. *Argon.*; STAT. *Theb.* 6, v. 361.) Ce chant se nommait νίγλαρος (*Schol.* ARISTOPH. *Ran.* act. 2, scène 5; POLL.) ou τὸ τριηρικὸν μέλος. (*Id. ibid.*)

Δίοποι, ναυφύλακες, quartiers-maîtres, veillaient à ce que le vaisseau ne heurtât point contre quelque écueil caché. (ULPIAN. lib. 53, cap. 6 et 7; POLL. lib. 7, cap. 31; EUSTATH. *in Il.* β'.) On les voyait sans cesse le κοντὸς à la main, et s'en servant fréquemment pour sonder, surtout pendant la nuit: Ναυφύλακες νυκτέρου ναυκληρίας πλήκτροις ἀπευθύνουσιν οὐρίαν τρόπιν. (SOPHOCL. Ἀχαιῶν συλλόγῳ.)

Τοίχαρχοι, charpentiers, veillaient à l'entretien des bordages du vaisseau, τοῖχοι τῆς νηὸς (POLL. lib. 1, 9, seg. 95), ou des τοῖχοι, ou στοῖχοι τῶν ἐρετῶν, des siéges des rameurs.

Ταμίας, commis aux vivres, distribuait à chacun sa ration. Ses fonctions étaient les mêmes que celles du κελευστής. (HOM. *Il.* τ'.)

Digitized by Google

Ἐσχαρεὺς (POLL. 1, 9, seg. 95), employé, comme son nom l'indique, auprès du feu, περὶ τὴν ἐσχαρὰν, ne pouvait guère être que l'homme chargé d'apprêter la nourriture, ou le prêtre chargé d'offrir les sacrifices.

Λογιστὴς ou γραμματεὺς était le caissier chargé de tenir un compte exact de toutes les recettes et dépenses du bâtiment. (EUSTATH. *ad* HOM. *Odyss.* θ', v. 163.) On le nommait encore φόρτου μνήμων. (HOM. *ibid.*)

CHAPITRE XIX.

VOYAGES, PORTS.

Lorsque l'instant venait de mettre à la voile, l'amiral donnait le signal, et les matelots lançaient les vaisseaux à la mer (HOM. *Il.* α', v. 308; *Odyss.* β', v. 389; κ', v. 2; HESIOD. *Oper. et Dier.* v. 631.); car on avait pour coutume, une fois entré dans le port, de tirer les vaisseaux à terre (HOM. *Il.* α', v. 485; *Odyss.* κ', v. 20; HESIOD. *ibid.* v. 624; STRAB. lib. 4); ce qui se pratiquait à l'aide de rouleaux de bois, sur lesquels on les faisait rouler. Ces rouleaux se nommait φάλαγγες, φαλαγγια (HESYCH.; POLL.) et μοχλοί. Μοχλοῖσιν δ' ἄρα τήν γε κατείρυσεν εἰς ἅλα δῖαν. (HOM. *Odyss.* σ'.) Pour faciliter cette opération, Archimède de Syracuse inventa l'hélix, machine à l'aide de laquelle un homme seul pouvait amener une galère sur le rivage. (PLUT. *in Marcel.*; ATHEN.) Faire cette manœuvre se disait τὴν πρύμναν κινεῖν, ou νῆας κατερύειν εἰς ἅλα.

Les vaisseaux se paraient alors de fleurs, de guir-

Digitized by Google

landes de feuillage, emblème heureux des succès que l'on se promettait dans l'expédition projetée. (*Schol.* ARISTOPHAN. *Acharn.* act. 2, scène 5.) Cependant comme on n'attendait jamais la victoire que de la faveur du ciel, on offrait des prières et des sacrifices aux dieux, et principalement à Neptune, qui possédait l'empire de la mer, des vents et des tempêtes. (VIRG. *Æneid.* 3, v. 118.) Un peuple immense, répandu sur le rivage, joignait ses acclamations aux cris des matelots, et faisait de son côté des vœux pour leur retour et leur prospérité. (DIOD. SIC. lib. 13.)

Pour l'ordinaire, on rendait dans cet instant la liberté à une colombe. C'était le présage d'un retour heureux. (*Schol. in* APOLL. RHOD.) La flotte se mettait en mouvement au signal donné soit de vive voix, soit par le son de la trompette, ou par tout autre moyen. La nuit, par exemple, on se servait de torches allumées sur la galère de l'amiral. (SENEC. *Agam.* v. 427.) La marche s'ouvrait par les vaisseaux légers, destinés à l'observation; venaient ensuite les galères, à la tête desquelles se distinguait la galère amirale, par l'éclat et la richesse de ses ornements. Les vaisseaux de transport formaient l'arrière-garde. (*Id. ibid.*) Si la mer était houleuse, les bâtiments sortaient un à un et se tenaient à de grandes distances les uns des autres; autrement ils sortaient trois, et même souvent davantage, de front.

Arrivés dans un port où l'on avait l'intention de descendre, les matelots rangeaient lentement les vaisseaux sur l'arrière, pour se préparer à virer, ἐπιϛρέφειν. (GROT. *Arat.*) Cette manœuvre se pratiquait aussi dans le combat, lorsqu'on se retirait devant l'ennemi, pour revenir sur lui avec plus d'impétuosité. C'est ce qu'on

Digitized by Google

appelait ἐπὶ πρύμναν κρούεσθαι. (*Schol.* Aristoph. *Vesp.*; Thucyd.) Lorsqu'on avait entièrement viré, de manière à ce que la proue du vaisseau fût tournée vers la mer, et la poupe appuyée au rivage (Virg.), les rameurs s'arrêtaient et laissaient reposer leurs rames, ce qui se disait ἐπέχειν τὴν ναῦν; puis les attachaient (Stat. *Theb.* 5, v. 344) sur les côtés du vaisseau, afin que les flots ne pussent les endommager. (Ovid. *Metam.* 11, 25.)

Le premier soin en débarquant à terre était de s'acquitter des différents vœux que l'on avait faits aux dieux. Cet instant était marqué par un sacrifice, ἀποβατήριον, à Jupiter ἀποβατήριος, mot dérivé de ἀποβαίνειν ἐκ τῶν νηῶν, descendre des vaisseaux. On rendait ordinairement des hommages à Nérée, à Glaucus, à Ino, à Mélicerte, aux Cabires, et aux autres divinités de la mer; mais principalement à Neptune. (Hom. *Odyss.* γ', v. 4.) Les naufragés échappés à quelque tempête violente se faisaient remarquer par leur zèle à remplir ces pieux devoirs. Ils ajoutaient à leur offrande leurs vêtements humides encore des flots de la mer, ainsi qu'une tablette contenant le détail de leur délivrance. (Horat. lib. 1, od. 5.) A défaut d'offrande plus somptueuse, ils coupaient leur chevelure, et la consacraient au dieu qui les avait sauvés. Γλαύκῳ, καὶ Νηρῆϊ, καὶ Ἰνοῖ, καὶ Μελικέρτῃ, Καὶ βυθίῳ Κρονίδῃ, καὶ Σαμόθρῃξι θεοῖς, Σωθεὶς ἐκ πελάγους Λουκίλλιος, ὧδε κέκαρμαι Τὰς τρίχας ἐκ κεφαλῆς, ἄλλο γὰρ οὐδὲν ἔχω. (Lucill. *Anthol.* lib. 6, cap. 21, epigr. 1; Petron. Arbit. cap. 63.)

Les ports étaient des abris que la nature et l'art avaient contribué à rendre commodes pour la station des vaisseaux. Les premiers ports furent le lit d'un

Digitized by Google

fleuve ou une baie avançant dans les terres; l'art vint bientôt ajouter au travail de la nature; de forts pilotis, des levées de terre ou d'autres matériaux, servirent à donner aux ports une forme plus régulière, et à étendre leurs môles plus avant dans la mer. Ces môles reçurent le nom de χηλαὶ, à cause de leur ressemblance avec les pattes de l'écrevisse (DIOD. SIC. lib. 12; *Schol.* THUCYD.), et celui de ἄκραι τοῦ λιμένος. (POLYÆN. *Strateg.* lib. 5) ou ἀκταί. (HOM. *Odyss.* ν'.) De fortes chaînes en défendaient l'entrée. (POLYÆN. *Strateg.* lib. 1.) Cette entrée se fermait même quelquefois par des palissades enduites de poix, pour mieux résister à l'eau; ce qui fit donner aux ports le nom de κλείσεις. (THUCYD. lib. 2.) Sur chacun des môles s'élevait une tour, où l'on entretenait garnison pendant la nuit et dans les temps de danger (THUCYD.; CURT.; POLYÆN.), et, non loin d'elle, une autre tour, sur laquelle on plaçait des feux pour diriger les vaisseaux qui tenaient la mer. Cette tour avait reçu le nom de Phare, nom d'une petite île, située à l'embouchure du Nil, et sur laquelle avait été construit le premier de ces fanaux.

Στόμα était l'entrée du port, située entre les deux môles.

Μυχὸς, le quai, était la partie du port la plus reculée et le plus à l'abri des vagues. On y laissait les vaisseaux libres et sans aucuns câbles. Elle contenait plusieurs séparations construites en pierre, où venaient se ranger les vaisseaux. Ces espèces de loges s'appelaient ὅρμοι (EUSTATH. *Odyss.* ν'; *Il.* α'), ναύλοχοι; et leur ensemble ναύσταθμος. Des chantiers, νεώσοικοι (DIOD. SIC. lib. 14; SUID.), ἐπίστια (HOM. *Odyss.* σ'), νεώρια (*Schol.* DEMOSTH. *Orat. de Coron.*; SUID.; *Schol.* HOM.), servaient à la

Digitized by Google

construction et au radoub des vaisseaux, et recevaient ceux que l'on tirait à terre.

Des arsenaux, renfermant tous les agrès et objets d'équipement des vaisseaux, avoisinaient ces chantiers. (POLL. lib. 9, cap. 5.) On trouvait aussi dans plusieurs ports des temples et des autels, où l'on pouvait sacrifier aux dieux de la mer protecteurs de la contrée. (HOM. *Odyss.* ν', v. 103.)

Les stations que faisaient les vaisseaux, pour se pourvoir d'eau fraîche ou d'autres provisions, se nommaient ὅρμα (HESYCH.), ὕφορμοι (STRAB. lib. 8), ἐνορμίσματα (APPIAN. lib. 5), σάλοι (POLYB. lib. 1), κατάρσεις (THUC. lib. 4, *ejusque Schol.*); et comme les vaisseaux dans ce cas restaient en mer à quelque distance du rivage, on donna souvent pour synonyme au verbe ὁρμᾷν (PLUT. *Pompeï*) le verbe ἀποσαλεύειν, qui signifiait être placé au milieu des flots.

En temps de guerre et lorsqu'on faisait une station, on avait soin de protéger la flotte du côté de la terre par un rempart demi-circulaire élevé sur le rivage, garni de tours et de fossés (HOM. *Il.* η', v. 436), et l'on s'entourait du côté de la mer de palissades semblables à celles employées pour fermer l'entrée des ports. Les vaisseaux d'observation faisaient aussi leur devoir : on les nommait προφυλακίδες (THUCYD. lib. 1), et les soldats qui les montaient, πύρσουροι ou πυρσουρίδαι, de πυρσὸς, torche, parce qu'ils allumaient des torches pour annoncer l'approche de l'ennemi. Lorsqu'on se croyait suffisamment couvert par ces fortifications et ces palissades, on tirait les vaisseaux sur le rivage, ce qui se disait ἐνολκεῖν; et les soldats établissaient leurs tentes autour des vaisseaux. Ceci se pratiquait lorsqu'on se

Digitized by Google

préparait à hiverner ou à ouvrir un siége qui pouvait traîner en longueur.

CHAPITRE XX.

COMBATS SUR MER.

On avait soin, avant le combat, de distribuer à chaque galère les munitions et les autres objets, dont elle allait avoir besoin. On fermait les voiles, on baissait les mâts, et l'on n'employait plus que les rames pour gouverner. (POLYÆN. lib. 5.) L'ordre de bataille n'était point déterminé; il variait selon la circonstance. La flotte formait quelquefois le demi-cercle, ϛόλος μηνοειδὴς, rapprochant ses ailes de l'ennemi, et portant sur ce point ses galères les plus fortes. D'autres fois c'était le centre qui avoisinait le plus l'ennemi, et les ailes s'en écartaient; la flotte formait alors le κυρτὴ παράταξις. Elle présentait quelquefois un cercle complet, κύκλον, ou la figure d'un V, et cet ordre, dit ἐπικαμπὴς παράταξις, s'employait dans le cas où la flotte ennemie offrait le même ordre, mais renversé. Cette forme angulaire était regardée comme favorable pour percer et rompre l'ordre de bataille de l'ennemi.

Chaque parti invoquait l'assistance divine par des vœux et des sacrifices, et les chefs se transportaient de galère en galère, pour enflammer l'ardeur de leurs soldats. Le signal se donnait, sur la galère amirale, par une bannière rouge que l'on élevait en l'air. (DIOD. SIC. lib. 13; POLYÆN. lib. 1.) De là l'expression αἴρειν

Digitized by Google

σημεῖα. On l'agitait à droite ou à gauche, selon les différents mouvements que l'on voulait indiquer. On la baissait pour donner le signal de la retraite. Les trompettes sonnaient à leur tour. Celles de la galère amirale commençaient (Plut. *in Lysand.*), et les autres y répondaient successivement. (Diod. Sic. lib. 13.) On entonnait, comme sur terre, l'hymne à Mars, et, après la victoire, l'hymne à Apollon.

La galère amirale engageait le combat la première. (Diod. Sic. lib. 13; Polyb. lib. 10.) Les galères s'attachaient l'une à l'autre avec acharnement, elles se heurtaient violemment de l'éperon, de la proue, et même de la poupe. Les soldats s'accablaient de dards et de javelots, et lorsqu'ils étaient à portée, se frappaient de l'épée et de la pique. (Lucan. lib. 3.) On cherchait à accrocher la galère ennemie, au moyen de chaînes et de grappins de fer. (Sil. Ital. 13.) A défaut de grappin, on se servait des rames, pour former un pont et s'élancer à l'abordage. (Lucian. *Ver. Hist.*)

Lorsqu'on assiégeait une place par mer, on environnait ses remparts et son port de vaisseaux liés entre eux avec des chaînes, de manière à arrêter toute communication de la place à la mer. On nommait cette chaîne de vaisseaux ζεῦγμα. (Diod. Sic. lib. 13.) Pour prévenir les sorties que pourraient faire les assiégés, on fermait l'entrée de leur port par un mât armé de pointes de fer et étendu sur l'eau. (*Id.* lib. 20.) Quelquefois on fermait exactement cette entrée par une vaste chaussée qui chaque jour s'approchait de la place, ou par des vaisseaux remplis de pierre et de sable que l'on coulait à fond. (Quint. Curt. lib. 4.)

Les soldats, placés sur des ponts que supportait la

Digitized by Google

chaîne des vaisseaux, faisaient pleuvoir sur les remparts une grêle de pierres et de traits. Sur ces ponts, ils établissaient le redoutable bélier, ainsi que des tours qui, surpassant en élevation les remparts, donnaient la facilité d'en chasser les assiégés et d'y descendre par des échelles.

Les assiégés, de leur côté, s'appliquaient à déjouer tous ces stratagèmes. Ils accablaient de fortes masses de fer les vaisseaux qui formaient la chaîne. Ils fermaient le passage qui conduisait à la place, aussi bien que les assiégeants avaient fermé celui du port. (Tucyd. lib. 7.) S'ils ne pouvaient enfin s'opposer à l'approche des vaisseaux, ils lançaient sur eux des dards, des pierres, des balles de plomb, de la poix brûlante, et souvent même se servaient de brûlots qui incendiaient à la fois et les vaisseaux et les constructions qu'ils portaient.

CHAPITRE XXI.

DÉPOUILLES NAVALES, RÉCOMPENSES ET CHATIMENTS RÉSERVÉS AUX TROUPES DE MER.

Les vainqueurs, au retour d'une heureuse expédition, s'avançaient en triomphe, chargés des dépouilles des ennemis, et traînant à leur suite les galères qu'ils avaient prises. (Plut. *in Lysand.*; Xenoph. *Hist.* lib. 2.) Chefs, soldats, matelots, tous couronnaient leur tête de fleurs et de guirlandes. (Xenoph. *ibid.*; Polyæn. lib. 4.) Les vaisseaux eux-mêmes en étaient parés. (Diod. Sic. lib. 13.) On les parait encore des éperons et des autres débris des galères vaincues, et principalement des

Digitized by Google

ornements, tels que les ἄφλαστα, ἀκροστόλια, κόρυμβα, qui servaient à rehausser le triomphe du vainqueur. (Hom.) Dépouiller une galère de ses ornements se disait ἀκρωτηριάζειν. (Xenoph. *Hist.* lib. 6.) L'air retentissait des sons de tous les instruments et des acclamations bruyantes qui s'élevaient de la flotte des vainqueurs. (Plut. *in Lysand.*)

A leur débarquement, leur premier soin était d'entrer dans le temple des dieux et d'y consacrer une partie des dépouilles conquises. Ces offrandes se composaient quelquefois de vaisseaux entiers. (Diod. Sic. lib. 12.) Les Grecs, après leur glorieuse victoire de Salamine, offrirent aux dieux trois trirèmes phéniciennes. (Herodot. lib. 8.)

Après cet hommage rendu aux dieux, le reste des dépouilles se plaçait dans les portiques et dans les places publiques, et servait à perpétuer le souvenir de ce succès. On élevait encore en l'honneur des vainqueurs des statues et des trophées avec des inscriptions, dans la cité voisine du lieu où ils avaient rencontré l'ennemi; et ces trophées se composaient des armes et des proues des galères vaincues. (Thucyd. lib. 7; Polyb. *Hist.* lib. 16, cap. 3.)

Telles étaient les récompenses particulières aux vainqueurs dans les engagements maritimes. Ils avaient, en outre, part aux honneurs accordés par l'état non-seulement aux soldats et officiers, mais à tous les employés publics qui avaient parfaitement rempli leurs devoirs.

Quant aux châtiments, le plus usité consistait en coups de corde. Quelquefois le patient, en les recevant, était obligé de passer sa tête hors du vaisseau. (Herodot. *Terpsichor.*) Un autre genre de supplice

Digitized by Google

consistait à attacher le coupable au vaisseau, et à le traîner ainsi dans la mer jusqu'à ce qu'il fût noyé; un autre à le précipiter vivant au milieu des flots.

Ἀναύμαχοι, ceux qui refusaient le service sur mer, lorsque la loi leur en faisait un devoir, encouraient à Athènes eux et leur postérité l'ἀτιμία, infamie, et la perte de leurs droits. (SUID.)

Λιποναῦται, les déserteurs, étaient liés, frappés de cordes (DEMOSTH.), et avaient, en outre, les mains coupées. (SUID.)

Digitized by Google

LIVRE VIII.

VIE PRIVÉE DES GRECS.

CHAPITRE PREMIER.

FUNÉRAILLES GRECQUES.

Pluton passait pour avoir le premier instruit les Grecs des rites à accomplir dans les funérailles. (Diod. Sic. lib. 5, cap. 15.) C'est ce qui lui valut des poëtes le titre de souverain d'un empire immense et ténébreux, situé, selon eux, dans les entrailles de la terre. (Lucian. *Dialog. mort.*) Les derniers devoirs à rendre aux morts étaient regardés comme de la plus haute importance; c'était un crime des plus grands que de manquer à les accomplir. Ce crime même excitait plus d'horreur que le vol des objets consacrés dans les temples des dieux. Mal parler d'un mort et poursuivre sa vengeance jusqu'au delà du tombeau, décelait un caractère féroce et inhumain. Ce genre d'offense entraînait le déshonneur et l'infamie. Les lois de Solon lui réservaient un châtiment sévère. (Demosth. *Orat. in Leptin.*; Plut. *in Solon.*)

De tous les honneurs réclamés par les morts, l'exécution des rites funéraires passait pour le plus important; la négligence à s'en acquitter appelait, disait-on, infail-

Digitized by Google

liblement la malédiction des dieux. De là les mots de δίκαια, νόμιμα, νομιζόμενα, ἔθιμα, ὅσια, etc., usités chez les Grecs pour exprimer combien devait être inviolable cette obligation que la nature imposait aux vivants de s'acquitter des obsèques des morts. Cette opinion naissait de la croyance généralement répandue, que les âmes ne pouvaient être admises dans les champs élysées, mais erraient misérablement sur la rive du Styx, jusqu'au moment où les corps étaient ensevelis (Hom. *Il.* ψ'), et qu'elles subissaient un exil de cent ans, lorsque ces honneurs n'avaient pas été rendus à leur dépouille. De là les supplications fréquentes adressées par les guerriers d'Homère à leurs derniers moments pour s'assurer cette faveur. (Hom. *Odyss.* λ', v. 66, 72; Horat. lib. 1, od. 28.)

L'imprécation la plus terrible que l'on pût faire sur la tête de quelqu'un était de lui souhaiter de mourir sans sépulture, ἄταφος ἐκπίπτειν χθονός. Périr sur un vaisseau était regardé comme la mort la plus affreuse; car le cadavre alors disparaissait dans les flots. (Ovid.) A l'instant du naufrage, on avait soin de se parer de ses effets les plus précieux. On espérait par l'aspect d'une dépouille aussi riche, si toutefois la mer la rejetait sur le rivage, intéresser la pitié du voyageur qui viendrait à la rencontrer, et lui offrir, dans ces objets précieux, un dédommagement des frais à faire pour les funérailles, ou du moins un secours pour en acquitter une partie. (Meurs. *in* Lycophr. *Cassandr.* v. 367.) Les cadavres cependant qui ne portaient point avec eux ce dédommagement, avaient des droits à ces soins pieux; on ne pouvait leur refuser ce qu'on devait à tous les hommes indistinctement. Les lois athéniennes pu-

Digitized by Google

nissaient ce refus comme un acte de barbarie; et de plus chaque peuple de la Grèce le considérait comme une offense aux divinités infernales, capable d'attirer leurs vengeances les plus terribles. (SOPHOCL. *Schol Antig.*) Le coupable ne pouvait se croire à l'abri du châtiment, et n'était admis au commerce avec les hommes et à la participation aux choses sacrées, qu'après les purifications prescrites et après avoir désarmé la colère de ces divinités. L'accomplissement exact de tous les rites des funérailles n'était cependant pas toujours exigé. Les affaires pressées des voyageurs qui venaient à rencontrer un cadavre, s'y opposaient fréquemment. Il suffisait, dans ce cas, de jeter sur le mort trois poignées de sable ou de terre. (HORAT. lib. 1, od. 28.) L'une de ces trois poignées devait être répandue sur la tête.

Dans les cas pressants, cette mesure pouvait bien obtenir l'admission des âmes dans la demeure de Pluton; mais elle n'était point encore satisfaisante. Les cadavres, ainsi enterrés à la hâte et sans les cérémonies ordinaires, devaient recevoir de secondes funérailles, lorsqu'un hasard heureux les présentait à quelque ami du mort. (VIRG. *Æn.* 3, v. 62 et 67.)

Les parents du mort devaient, en outre, lui accorder les honneurs du bûcher, et déposer sa dépouille dans le tombeau de ses pères. La privation de ces honneurs était, disait-on, pour le mort, ainsi que pour ses amis, un mal des plus terribles, et presque aussi affreux que la mort même. Πολλὸν ἀπ' Ἰταλίης κεῖμαι χθονὸς, ἔκ τε Τάραντος Πάτρης, τοῦτο δέ μοι πικρότερον θανάτου. (ANTHOL. *Epigr.* lib. 3, cap. 25, ep. 75. SOPHOC. *Electr.* v. 1136.) Aussi les cendres des personnes mortes en pays étranger étaient-elles rapportées avec soin

Digitized by Google

dans le tombeau de leurs ancêtres, ou pour le moins sur le sol de leur patrie. Le lieu qui les avait vues naître, était le seul propre, selon les Grecs, à recevoir leur dépouille, et leur présentait seul, après leur mort, un repos assuré.

L'exercice de ces soins pieux ne se bornait pas aux personnes de condition libre : il s'étendait encore à la dépouille des esclaves. A Athènes, des magistrats, δήμαρχοι, veillaient aux devoirs funèbres à rendre aux esclaves, qui souvent manquaient des honneurs d'une sépulture convenable. (DEMOSTH. *Orat. in Macart.*)

Celui qui refusait à son ami quelqu'un de ces tristes devoirs, ou qui se rendait coupable de parcimonie dans les obsèques ou dans les monuments élevés à sa mémoire, encourait le reproche d'ingratitude et d'inhumanité, et se voyait exclu de toute fonction honorable. C'est un des points que le peuple athénien examinait avec le plus de soin dans les candidats à la magistrature. (XENOPH. *de Dict. Socrat.* lib. 2.) On ne pouvait, sans encourir le blâme, donner des signes de joie et de gaieté avant l'expiration du temps consacré au deuil. (ÆSCHIN.)

L'importance extrême attachée par les Grecs à tout ce qui regarde les funérailles se fait bien voir dans la considération dont jouissaient les personnes chargées de les accomplir. En Crète, les κατακαῦται, officiers chargés des funérailles, étaient respectés à l'égal des prêtres. A Sparte, où les lois semblaient tolérer le vol, tout ce qui appartenait à ces magistrats était regardé comme inviolable, et était considéré avec une vénération religieuse. (PLUT. *Gærc. Quæst.* 21.)

Dans certains cas cependant, et cela dépendait des

Digitized by Google

actions du personnage ou des circonstances de sa mort, la sépulture pouvait être refusée. Par exemple :

1° Aux ennemis publics et particuliers, quoique l'opinion générale consacrât comme un acte peu généreux le refus fait à un ennemi, d'une faveur due à l'humanité entière. Ce refus se retrouve fréquemment exprimé par les anciens Grecs dans leurs défis extraordinaires. (Hom. *Il.* υ'; π'; χ'; Ovid. *in Ibin.* v. 304.) Homère nous montre des héros donnés en pâture aux chiens et aux vautours, κυσὶ μέλπηθρα et κύνεσσιν οἰωνοῖσί τε ἑλώρια. Dans des siècles moins barbares, Lysandre, commandant de la flotte lacédémonienne, à la suite d'une victoire sur la flotte d'Athènes, fit mettre à mort Philoclès, l'un des chefs, et quatre mille prisonniers; et leur refusa les honneurs de la sépulture. (Pausan.)

2° Aux traîtres et aux conspirateurs contre l'état. (Diod. Sic. lib. 16, cap. 6; Pausan. *Messen.*; Plut. *in Pausan.*; Plut. et Corn. Nep. *in Phocion.*; Valer. Maxim. lib. 5, cap. 3.) Au nombre des traîtres envers l'état étaient comptés ceux qui refusaient de prendre les armes dans un danger pressant. (Hom. *Il.* ο', v. 384; *Il.* β', v. 391.)

3° Aux tyrans; car on les considérait comme ennemis de l'état; on les assimilait aux traîtres qui cherchaient à le livrer à des forces étrangères. On n'établissait nulle différence entre l'asservissement domestique et le joug imposé par l'étranger. (Plut. *Lib. de Homer.*; Hom. *Odyss.* γ', v. 256; Pausan. *Corinth.*)

4° Aux coupables de suicide. On les déposait secrètement en terre sans aucune des cérémonies accoutumées. On les assimilait aux ennemis de l'état, puisqu'ils en abandonnaient ainsi le service. (Aristot. *Ethic.*; *Nico-*

Digitized by Google

mach. lib. 5, cap. 2; PHILOSTR. *Heroic.*; HERODOT. *Calliop*. cap. 70.) Le suicide dans certains cas cependant était regardé comme un acte de courage, et nullement digne de blâme. (PLAT. *de Leg*. lib. 9.) On ne peut douter que les Épicuriens, qui n'attendaient plus rien après la mort, et les Stoïciens, qui attribuaient tout à la fatalité, ne contribuassent à entretenir et à répandre cette doctrine.

5° Aux coupables de sacrilége, (DIOD. SIC. lib. 16, cap. 6.) Leurs funérailles eussent passé pour une offense envers les dieux qu'ils avaient insultés. D'autres attribuaient ce châtiment à la juste sévérité des dieux. (PAUSAN. *Lacon.*)

6° Les personnes frappées de la foudre étaient ensevelies séparément; on craignait que leur cendre ne souillât celle des autres morts. Ἢν χωρὶς, ἱερὸν ὡς νεκρὸν, θάψαι θέλεις. (EURIPID.) Selon quelques auteurs, on les enterrait dans la place même où elles avaient été frappées. (ARTEMID. lib. 2, cap. 8.) Selon d'autres, on se contentait de les laisser sur cette place, avec défense d'en approcher (PERS. *Sat.* 2, v. 27), et on l'enfermait de barrières, pour empêcher d'autres personnes de contracter souillure par leur contact. En général, les endroits frappés par la foudre restaient vides et entourés d'une barrière circulaire. (PLUT. *Pyrrh.*)

7° Quiconque avait consommé son patrimoine, perdait le droit de prendre place au tombeau de ses pères. (DIOG. LAERT. *Democrit.*)

8° Les corps de ceux qui mouraient sans avoir soldé leurs dettes, appartenaient de droit aux créanciers, et ne recevaient de sépulture qu'après un acquittement complet.

Digitized by Google

9° Les criminels punis du dernier supplice perdaient dans certains cas leur droit à la sépulture. Par exemple, les condamnés au supplice de la croix, du pal; leurs corps étaient abandonnés, pour l'ordinaire, aux chiens et aux vautours. (HORAT. lib. I, epist. 16; JUVENAL. *Sat.* 16, v. 77.) Des commentateurs pensent que la fable de Prométhée fait allusion à cet usage. Le cadavre, s'il n'était point abandonné aux bêtes, restait attaché au pal ou à la croix, jusqu'à sa putréfaction et décomposition complètes. (SIL. ITAL. lib. 13; HERODOT. *Thalia;* CIC. *Tusc. Quæst.* lib. 1.)

10° Quelques peuples avaient l'usage d'enterrer les enfants morts avant la dentition, sans les placer sur un bûcher. (PLIN. *Nat. hist.* lib. 7; JUVENAL. *Sat.* 15. v. 139.)

Quand on accordait la sépulture à ceux qui avaient encouru la haine publique, il était d'usage de sauter sur leur tombe et d'y jeter des pierres, en signe de mépris. ἐχθρώσκει τάφῳ, Πέτροις τε λεύει μνῆμα λάϊνον πατρός. (EURIPID. *Elect.*)

On punissait souvent les grands coupables en arrachant leurs restes de la tombe, et en les privant d'un honneur auxquels ils n'avaient eu aucun droit. Ce châtiment était surtout réservé aux sacriléges. (PLUT. *de Ser. Num. Vindict.*)

Il atteignait aussi les traîtres (LYCURG. *Orat. in Leocrat.*), ainsi que les ennemis dont la férocité avait été au delà des bornes ordinaires, en se rendant, par exemple, coupables du pillage d'un temple, ou d'autres excès infâmes. Mais lorsque l'ennemi s'était montré généreux, ce traitement était regardé comme un acte inhumain.

Les tyrans, considérés comme le fléau le plus exécrable

Digitized by Google

de l'humanité, avaient aussi à le subir. (PLUT. *in Dion.*) Aussi faisaient-ils tous leurs efforts pour cacher leurs dépouilles, et assurer leur repos après leur mort. La dispersion de ses cendres était un des affronts les plus grands que l'on pût faire à la mémoire d'un mort. (DIOG. LAERT. *Periand.*; EURIPID. *Med.* v. 1378.)

CHAPITRE II.

CÉRÉMONIES DANS LES CAS DE MALADIE ET DE MORT.

Lorsqu'une personne était dangereusement malade, l'usage était de planter à sa porte deux rameaux, l'un d'olivier, et l'autre de laurier. Le premier était, disait-on, un préservatif contre les mauvais génies, et prenait quelquefois l'épithète de ἀλεξίκακος. (EUPHOR.) Le second devait rendre Apollon favorable. On ne croyait pas qu'il pût étendre son courroux sur des lieux où il rencontrerait un souvenir de sa chère Daphné. Ces rameaux recevaient le nom de ἀντηνίους.

On doit observer que toutes les morts soudaines qui frappaient les hommes étaient attribuées au courroux d'Apollon (HOM. *Il.* α', v. 757), et celles des femmes à sa sœur Diane. Τὴν δὲ χολωσαμένη χρυσήνιος Ἄρτεμις ἔκτα. (HOM. *Il.* ζ', v. 205; τ', v. 59; *Odyss.* ο', v. 406; *Odyss.* λ', v. 170.) La désignation du soleil sous le nom d'Apollon, et celle de la lune sous celui de Diane, avait donné naissance à cette opinion. Ces deux astres exerçaient une grande influence sur la vie des hommes. (HERACL. PONT. *de Alleg. Hom.*; EUSTATH. *Il.* ζ', v. 205; et *Il.* τ', v. 59.)

Digitized by Google

Les morts, selon la croyance générale, passaient sous l'empire des divinités infernales; et l'usage était, lorsqu'on se préparait à quitter la vie, de couper une partie de ses cheveux, et de la leur consacrer (EURIP. *Alcest.* v. 74; VIRG. *Æneid.* 14, v. 698; HORAT. 28, 20; MARTIAL. 3, 43; MACROB. *Saturnal.* lib. 5, cap. 19), usage imité de celui des sacrificateurs, qui coupaient toujours quelques poils sur la tête des victimes, et les offraient aux dieux comme prémices du sacrifice.

Le malade qui pressentait les approches de la mort, adressait des prières à Mercure (VALER. MAXIM. lib. 2, cap. 6), dont le principal emploi était de conduire les âmes aux enfers. (*Id. ibid.*; HOM. *Odyss.* ω', v. 1, sq.; VIRG. *Æneid.* 4, 242; HORAT. 1, od. 10, v. 17; *id. ibid.* od. 24, v. 18.) Ἐξιτήριοι εὐχαὶ était le nom général des prières adressées à Mercure ou à quelques autres dieux, par ceux qui se disposaient à mourir ou à entreprendre un long voyage. Un cercle nombreux de parents et d'amis entouraient le lit du mourant et se préparaient à recevoir ses dernières paroles, conservées, par la suite, avec le plus saint respect. (EURIPID. *Heraclid.* v. 600; HOM. *Il.* ω', v. 734, sq.)

C'est en le serrant dans leurs bras, en appliquant leur bouche sur la sienne, qu'ils lui disaient le dernier adieu. Persuadés que son âme s'exhalerait avec le dernier soupir, ils faisaient tous leurs efforts pour la recueillir et la faire passer en eux-mêmes. (EURIPID. *Alcest.* v. 403; CIC. *in Verrem*, v. 45.) A ce moment fatal, on frappait avec force sur des vases d'airain, pour écarter les mauvais génies, dont les formes délicates et aériennes ne pouvaient résister à ces sons bruyants. (*Schol.* THEOCRIT. *ad. Idyll.* 2, v. 36; MA-

Digitized by Google

CROB. *Saturn.* 5, 19.) On pensait qu'à l'aide de ce fracas, l'âme parviendrait à tromper la garde vigilante des Furies, et à gagner, sans obstacle, les champs paisibles de l'Élysée. Selon les Grecs, en effet, l'empire des morts était divisé en deux parties : l'une, située à droite, demeure agréable et délicieuse; et l'autre, située à gauche, séjour affreux, réservé aux coupables que les Furies étaient occupées sans cesse à y précipiter. (VIRG. *Æneid.* 6, v. 540.)

La mort et tout ce qui pouvait se rapporter aux derniers instants, était considéré comme de funeste présage, et présentait des idées pénibles. On consacrait cependant à les exprimer des termes qui n'avaient rien que de favorable. Θνήσκειν, ἀποθνήσκειν, mourir, était souvent remplacé par ἀπογίνεσθαι, οἴχεσθαι, quitter sa demeure (EUSTATH. *ad Il.* α'; EURIPID. *Alcest.* v. 316), et les morts étaient nommés οἰχόμενοι : quelquefois aussi mourir se rendait par ἀπέρχεσθαι, partir pour un voyage. On employait de la même manière βεβίωκε, il a vécu, et κέκμηκε, il a souffert, et καμόντες pour désigner les morts; Βροτῶν εἴδωλα καμόντων. (HOM. *Od.* λ'; *Il.* γ'.) Les poëtes qui représentaient la mort comme la sœur du sommeil, dont elle est la plus fidèle image, se servaient de κοιμᾶσθαι (CALLIM. *Epigr.* 10, 2) ou εὕδειν (ÆSCHYL. *Eumenid.* v. 708), dormir. De là le nom de εὐναστήρια et celui de κοιμητήρια, donnés, l'un par les païens, l'autre par les premiers chrétiens, aux lieux destinés à la sépulture. (LYCOPHR. *Cassand.* v. 583.) On trouve l'idée de la mort rendue encore quelquefois par celle de παθεῖν τι (HOM. *Iliad.* φ', v. 274; *Odyss.* δ', v. 820, HERODIAN. 5, 7, seg. 1), etc.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

CÉRÉMONIES QUI PRÉCÉDAIENT LES FUNÉRAILLES.

Le premier soin des assistants, après la mort d'une personne, était de lui fermer les yeux. C'est ce qui s'appelait καθαιρεῖν (HOM. *Il.* λ', v. 453; *Odyss.* λ', v. 425; *Odyss.* ω', v. 295), συναρμόττειν (EURIPID. *Phœniss.* v. 1460), συγκλείειν τοὺς ὀφθαλμοὺς ou τὰ βλέφαρα (EURIPID. *Hecub.* v. 430), etc. Cet usage, tellement répandu que le mot καταμύειν s'employait habituellement pour θνήσκειν, avait autant pour but de prévenir l'effroi que ces yeux ouverts auraient pu causer aux vivants, que de remplir les dernières intentions du mourant, qui demandait toujours à conserver après sa mort, une position décente. (EURIPID. *Hecub.* v. 568; SUETON. *in August.* 99.) Sa bouche était fermée aussi par les mêmes motifs (HOM. *Odyss.* λ', v. 425), et l'on couvrait sa figure d'un voile. (EURIP. *Hippol.* v. 1458; *Hecub.* v. 432; HOM. *Odyss.* ω', v. 292.) Ce devoir sacré appartenait au parent le plus proche. La femme le rendait à son mari, le frère à sa sœur. (EURIP. *Troad.* v. 277; *Id. Iphig. in Taur.*) On plaignait le sort du malheureux, qui expirait sans qu'une main amie lui rendît ce triste et dernier service. (HOM. *Il.* ο'; SOPHOCL. *Electr.*) Les frais des funérailles étaient à la charge de la famille. C'est elle qui réglait l'ordre des cérémonies, excepté dans les cas où l'état accordait aux morts des funérailles publiques et en faisait couvrir la dépense

Digitized by Google

Le corps était étendu dans toute sa longueur (Eurip. *Hippolyt.* v. 786), ce qui s'appelait ἐκτείνειν ou ὀρθοῦν (*Id. ibid.* v. 789); le soin de le laver avec de l'eau chaude (Hom. *Odyss.* ω', v. 44, sq.; Eurip. *Phœniss.* v. 1239 et 1661; Ælian. *Var. hist.* 4, 1) était confié aux femmes que des liens de parenté avaient attachées au défunt. (Plat. *Phædon.*) Dans quelques villes, les vases destinés à cet usage étaient renfermés dans les temples.

Le corps était ensuite frotté d'huile (Hom. *Il.* σ', v. 350) ou de parfums (Athen. Δειπνοσοφ., lib. 15), enveloppé dans un manteau de forme ordinaire (Apul. *Flor.* 1; Virg. *Æneid.* 6; v. 218), et recouvert d'une riche draperie (Laert. Socrat.; Ælian. *Var. hist.* lib. 1, cap. 16; Hom. *Odyss.* β', v. 97; *Il.* σ', v. 352; Plut. *in Lysand.*; Euripid. *Alcest.*), ordinairement de couleur blanche. (Hom. *Il.* σ', v. 352; *Odyss.* β', v. 97; Euripid. *ibid.*) Un vêtement de cette couleur devenait pour un malade de mauvais présage. (Artemid. *Oneirocrit.* lib. 2, cap. 3.) Le blanc était un symbole de la simplicité et de l'innocence du mort. (Plut. *Quæst. rom.*) Les Grecs attachaient tant d'importance à la magnificence de cette draperie, que souvent ils préparaient de leurs propres mains celle qu'ils destinaient à leur propre usage ou à celui de leurs amis. (Hom. *Od.* β', v. 96; Virg. *Æneid.* 9, v. 486.) A Sparte, où les usages étaient souvent en opposition avec ceux reçus dans le reste de la Grèce, on ne connaissait d'autre linceul que le vêtement rouge porté à la guerre par les citoyens; encore était-ce une faveur à laquelle on attachait le plus grand prix, et qui était réservée seulement à ceux qui s'étaient distingués par de rares vertus ou par une haute valeur. (Ælian. *Var. histor.* lib. 5, cap. 6.) Il semblait, en effet, contraire à la raison

Digitized by Google

que des hommes élevés dans le mépris des richesses et de toute vaine parure, fussent couverts après leur mort de somptueux ornements. Cette austérité, qui caractérisait les enfants de Sparte, fit interdire aussi l'usage des parfums.

Le corps était couvert de rameaux verts et de guirlandes de fleurs. (Euripid. *Troad.* v. 1141; *Phœniss.* v. 1626, *Schol.* Aristoph. *Ecclesiaz.* v. 533; *Anthol.* 2.) Cette cérémonie passait pour une des plus importantes, et n'était point oubliée dans les honneurs rendus aux grands hommes, morts en pays étrangers, et dont les restes étaient rapportés dans leur patrie. (Plut. *in Demetr.; Id. in Philopœmen.*) Elle faisait allusion aux couronnes décernées aux vainqueurs dans les jeux publics et rappelait que le défunt avait terminé sa carrière mortelle; ou plutôt, ces guirlandes étaient l'emblème des plaisirs éternels et sans mélange qu'il était admis à goûter, loin du tumulte et des orages de la vie. (Clem. Alex. Στρωμ. lib. 2, cap. 8.)

On s'occupait ensuite d'exposer le corps, προτίθεσθαι (*Schol.* Aristoph. *ad Lysistr.* v. 612; Demosth. *in Macart.;* Lysias *contr. Eratosth.;* Lucian. *de Elect.;* Euripid. *Hecub.* v. 613); on le plaçait sur le sol, et quelquefois dans un cercueil, nommé λέκτρον, φέρτρον ou φέρετρον, parsemé de fleurs. Ce soin appartenait encore aux parents. (Lysias. *Orat. de cæd. Eratosth.;* Dio. lib. 58.) La place consacrée à cet usage était le προνώπιον, vestibule de la maison. (*Schol.* Aristoph. *ad Lysistr.* v. 612.) De là le nom de προνωπεῖς, donné aux morts. (Euripid. *Alcest.*) Cette cérémonie avait pour but de fournir à chacun l'occasion d'examiner si le défunt portait des marques de mort violente. (Poll.

Digitized by Google

lib. 8, cap. 7, seg. 65; SUID. *in* προύκειτο.) Les pieds étaient toujours tournés vers la porte (HOM. *Il.* τ', v. 211; EUSTATH. *in loc.*; PERS. *Sat.* 3, v. 103), pour indiquer qu'il ne lui serait plus possible de rentrer dans sa demeure. Quelqu'un était chargé de veiller auprès du corps, de le défendre contre toute insulte, et de le préserver des insectes. (HOM. *Il.* τ', v. 214 et 23.)

L'usage était de placer dans sa bouche une pièce de monnaie, une obole, destinée à Caron, pour le passage de l'âme sur la rive infernale (*Schol.* ARISTOPH. *Ran.* v. 140; LUCIAN. *de Luct.*), ainsi qu'un gâteau de fleur de farine et de miel, μελιττοῦτα (SUID.), pour apaiser le terrible gardien Cerbère. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Lysistr.* v. 601; VIRG. *Æneid.* 6, v. 420.) Ces objets recevaient le nom de καρκήδοντα (SUID.), δανάη (HESYCH.) δανάκη (POLL. 9, 6, seg. 82), et δανάκης, de δάνος, don, ou de τοῖς δανοῖς, donné aux morts, ou simplement de δανὰ, bâtons secs. L'obole était désignée encore sous celui de ναῦλος et de πορθμεῖον. (EUST. *ad Odyss.*; CALLIMACH. *in Fragm.*; LUCIAN. *Dialog. mort.*) Le don de l'obole n'était point exigé chez les peuples voisins du lieu que l'on croyait l'entrée des enfers. On en peut citer pour preuve la demande que firent les Hermioniens, d'être compris dans cette exemption. (STRAB. *Geogr.* lib. 8.)

L'ensemble de toutes ces cérémonies recevait le nom général de συγκομιδὴ (*Schol. ad* ÆSCHYL. *Septem contra Thebas*, v. 1032), ἐκφορὰ (ÆSCHYL.), κήδευμα (*Schol.* ÆSCHYL.), et κηδεία. (HERODIAN. 1, 5, 8, 1.) On trouve employé dans le même sens le mot, συγκομίζειν. (*Schol. ad* ÆSCHYL. *Septem contra Thebas*, v. 1302; SOPHOCL. *Ajax*, v. 1067.)

Digitized by Google

La chevelure du mort, pendant la durée entière de l'exposition, restait suspendue à la porte de sa demeure pour indiquer que le deuil régnait en cet endroit. Un vase rempli d'eau, ἀρδάνιον (Hesych. et Suid. *in v.;* Poll. lib. 8, cap. 7, seg. 66), ἀρδανία, γάςρα (Hesych.) et ὄςρακον, du nom de la matière dont il était fabriqué, quelquefois aussi nommé πηγαῖον (Euripid. *Alcest.* v. 99; Hesych.), était placé sur le seuil. Cette eau servait à ceux qui entraient et sortaient, à se purifier, ce qui s'appelait λούεσθαι ἀπὸ νεκροῦ. L'opinion générale des anciens était que le contact avec un mort était une souillure. (Euripid. *Hippolyt.*)

La maison elle-même, dans laquelle était déposé le corps, avait besoin d'être purifiée. (Eurip. *Hel.* v. 1446.)

CHAPITRE IV.

CONVOIS FUNÉRAIRES.

On procédait ensuite au transport du corps, ce qui se nommait ἐκκομιδὴ (Lucil. *in Anthol.* 2, 32) et ἐκφορά. (Thucyd. 2, 34.) De là ἐκφέρειν (Demosth. *in Macart.*) et ἐκκομίζειν (Ælian. *Var. hist.* 8, 4), dont la signification s'étendait à tout ce qui concernait les funérailles. (Theocrit. *Idyll.* 15, v. 132.)

Le temps qui devait s'écouler avant la sépulture n'était pas fixé. Selon les uns, cet espace devait être de dix-sept jours et dix-sept nuits. (Hom. *Odyss.* υ', v. 63.) D'autres le fixent à huit jours seulement. (Serv. *in Æneid.* 5.) Mais ce terme si long semble n'avoir

Digitized by Google

eu lieu que pour les funérailles des personnages de considération. Tout porte à croire que cette cérémonie n'était retardée que de trois ou quatre jours. (APOLL. RHOD. *Argon.* lib. 2.) Les pauvres étaient quelquefois ensevelis le lendemain même de leur décès. (CALLIM.; LAERT. *Vita Pherecyd.*)

La nuit était considérée comme un temps défavorable. C'était l'heure, disait-on, où les mauvais génies et les furies, qui ne pouvaient supporter l'éclat du jour, erraient à l'aventure. (EURIPID. *Troad.* v. 446.) Les adolescents qui mouraient à la fleur de l'âge étaient cependant placés sur le bûcher au lever de l'aurore. Leur mort semblait une calamité qu'on ne pouvait révéler à la face du soleil. (HERACLID. PONT. *in Allegor.*; HOM. *Odyss.* ω', v. 72; *Il.* ψ', v. 226; THEOCRIT. *Idyll.* 15, 132, sq.) On lui donnait le nom de ἡμέρας ἁρπαγήν. (HERACLID. PONT. *in Allegor.*; EUSTATH.) L'usage des torches dans ces sortes de funérailles s'introduisit bientôt dans toutes les cérémonies de cette nature. De là cette expression proverbiale, en parlant des hommes avancés en âge : ils approchent de la torche de leur vie : ἐπὶ τὴν δᾶδα τοῦ βίου. (PLUT. lib. *An seni capess. sit Respubl.*) Les Athéniens, par un usage contraire à celui du reste de la Grèce, les célébraient avant le lever du soleil (CIC. *de Leg.* lib. 2; DEMOSTH. *in Macart.*), en vertu d'une loi attribuée à Démétrius de Phalère (CIC. *ibid.*), et selon d'autres à Solon. (DEMOSTH. *ibid.*)

Les porteurs prenaient le corps sur leurs épaules, ce qui se disait ἄρδην φέρειν. (EURIPID. *Alcest.*) Il était quelquefois enfermé dans un cercueil. A Lacédémone, on le plaçait sur un bouclier. De là ce mot si connu

Digitized by Google

d'une mère de Sparte à son fils, en lui montrant son bouclier, ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾷ δε. (PLUT. *Apophth.*) Cet usage était commun encore à quelques autres villes. (VIRG. *Æneid.* 10, 506.) Tout nous fait croire que les anciens Grecs ne se servaient d'aucune espèce de cercueil, et portaient leurs morts dans leurs bras. (EUSTATH. *in Il.* ψ'; EURIPID. *in Rhes.* v. 886.)

Les parents et les amis assistaient au convoi, et ne pouvaient nullement s'en dispenser. (THUCYD. 2, 34; SOPHOCL. *Ajac. Mastig.* v. 1189; ARISTOT. *Ethic.* 9, 11.) Un grand nombre d'hommes et de femmes y étaient, en outre, presque toujours invités (EURIPID. *Alcest.* v. 629), surtout dans les villes où les lois ne s'y opposaient pas. Dans quelques-unes, en effet, pour prévenir la confusion que pourrait entraîner une affluence trop considérable d'assistants, la loi en avait fixé le nombre à celui des parents. (CIC. *de Leg.* 11, 26.) Cette loi était en vigueur à Mitylène. Solon en avait établi une qui excluait toutes femmes au-dessous de l'âge de soixante ans, que des liens de parenté n'avaient point attachées au défunt. (DEMOSTH. *in Macart.*; LYS. *Orat. pro Eratosth.*) Les femmes ne se mêlaient point aux hommes dans ces cérémonies; elles formaient une troupe séparée. (TERENT. *Andr.*)

Dans les funérailles des simples particuliers, les vêtements de deuil et tous les signes de la douleur étaient l'appareil accoutumé. Celles des grands hommes, au contraire, étaient accompagnées de jeux et de solennités. (PLUT. *in Timol.*; *Id. in Arat.*) Le moment où le corps était enlevé de la maison, était celui des adieux, exprimés dans une formule consacrée. (EURIPID. *Alcest.* v. 608.)

Digitized by Google

Le cortége se transportait ordinairement à cheval ou en chariots; mais lorsqu'il s'agissait d'un personnage de marque, on suivait à pied et la tête nue. (DIOG. LAERT. *Theophrast.*) Les parents se tenaient auprès du corps, et les autres assistants à quelque distance. Le corps de Patrocle cependant fut entouré de ses guerriers. (HOM. *Il.* ψ'.) Les soldats suivaient leurs compagnons, la pointe de leurs armes et leurs boucliers penchés vers la terre. (VIRG. *Æn.* 11, v. 92; STAT. *Theb.* 6.) Les marques distinctives du commandement pour les guerriers, les insignes des magistrats, étaient portées en grande pompe à leur convoi. Ἐκπέμπειν, παραπέμπειν et προπέμπειν, étaient les trois expressions qui désignaient cette cérémonie.

CHAPITRE V.

DEUIL.

Les cérémonies consacrées par les Grecs à l'expression du deuil occasionné par la perte d'un ami ou par toute autre affliction profonde, ne nous sont point parfaitement connues. Le deuil consistait dans l'extérieur de la personne et dans la forme et la couleur de ses vêtements.

Les Grecs, dans cette occasion, cessaient de paraître aux banquets et dans les jeux (LUCIAN. *de Luctu*), et bannissaient de leur demeure les instruments de musique, et tout ce qui pouvait inspirer quelques idées de fête ou de réjouissance. (EURIPID. *Alcest.* v. 341.) Re-

Digitized by Google

tirés dans l'intérieur de leur demeure, ils s'imposaient mille privations sur les commodités ordinaires de la vie. Le vin leur semblait trop propre à porter à la gaîté; ils n'osaient en faire usage. Fuyant la clarté du jour, c'est dans les ténèbres et la solitude qu'ils cherchaient à dérober leur affliction à tous les regards. (Hom. *Odyss.* δ', v. 101; Plut. *Cons. ad Uxor.*)

Le luxe de la parure était supprimé; joyaux, or, ornements riches et précieux, tout était mis de côté. (Lycoph. *Cassand.* v. 862; Ovid. *Metam.* 6, 566.) Des vêtements d'une étoffe grossière, et ordinairement d'une couleur blanche, leur succédaient. (Terent. *Heaut.* 2, 3, 45; Ovid. *Metam.* 6, 567; 8, fab. 4; Plut. περὶ τοῦ ἑαυτὸν ἐπαινεῖν ἀνεπιφθόνως; Euripid. *Helen.* v. 1094; *Alcestid.* v. 215 et 427.)

Ils coupaient, et même quelquefois rasaient entièrement leur chevelure (Hom. *Odyss.* δ', v. 197; ω', v. 45; Herodot. 2; Xenoph. *Hellen.* 1; Ælian. *Var. Hist.* 7, 8; Euripid. *Orest.* v. 128), pour en disposer de différentes manières. Tantôt ils la plaçaient sur le corps du défunt (Hom. *Iliad.* ψ', v. 135; Stat. *Theb.* 6); tantôt ils la jetaient au milieu du bûcher qui devait consumer sa dépouille. (Hom. *Il.* ψ'.) Quelquefois ils ne la déposaient que sur le lieu choisi pour sa sépulture. (Æschyl. Χοηφόρ.) A la mort d'un grand homme, chaque citoyen s'acquittait de ce pieux devoir; soit que l'on crût apaiser ainsi ses mânes par ce sacrifice, ou que l'on vît une preuve d'affliction dans cette négligence, et cet abandon d'un des principaux signes de beauté. Les Grecs, en effet, laissaient croître, avec le plus grand soin, leur chevelure, et justifiaient le surnom de καρηκομόωντες que leur donne Homère. Dans les deuils solennels et

Digitized by Google

publics, cet usage s'étendait aussi jusqu'aux victimes. (EURIPID. *Alcest.* v. 428; PLUT. *in Pelopid.; Id. in Aristid.*) Ce sacrifice était cependant quelquefois un signe de joie et de reconnaissance de la part des matelots, par exemple, échappés au naufrage. (JUVEN. *Sat.* 12, v. 82; ARTEMID. lib. 1, cap. 23; PLIN. *Epistol.*; LYCOPHR. *Cassand.* v. 973.) Mais cette difficulté peut se résoudre facilement, si l'on considère les préjugés différents de ces nations diverses. Chez le peuple où la coutume était de porter la chevelure longue, une chevelure courte devait être un signe de deuil. Le contraire devait arriver chez celui dont la coutume était de ne point laisser croître les cheveux. (HERODOT. lib. 1, cap. 82; PLUT. *in Lysand.*; ALEX. ab ALEX. *Gen. Dier.* lib. 5.)

On les voyait quelquefois, égarés par la douleur, s'agiter, se rouler dans la poussière (OVID. *Met.* lib. 8, v. 528; LUCIAN. *de Luctu;* HOM. *Il.* ω', v. 640), se couvrir la tête de cendres (LUCIAN. *ibid.*; HOM. *Il.* σ', v. 23; OVID. *Met.* 8, v. 525), s'envelopper la tête dans leurs vêtements (ANTHOL. lib. 5, ep. 33; EURIP. *Suppl.* v. 111; *Orest.* v. 294), où, marchant à pas incertains et précipités, se frapper violemment la poitrine (LUCIAN, *de Luctu;* OVID. *Heriod.* 15, 113) et se déchirer le visage avec leurs ongles; ce qui se disait φοινίσσειν παρειάς. (LUCIAN. *de Luctu.*) Douées de passions plus vives et cédant plus facilement à l'affliction, les femmes déployaient un appareil de douleur plus violent encore. (NONN. DIONYS. lib. 9, cap. 18; VIRG. *Æn.* 4, v. 673.) Solon défendit prudemment ces excès que condamnait la raison. Les Lacédémoniens montraient un grand courage à supporter les pertes privées. Mais à la mort d'un de leurs rois, hommes, femmes, enfants se rassemblaient

Digitized by Google

indistinctement, et se déchiraient le front à coups d'épingles et d'aiguilles, autant pour lui donner un témoignage de leur affliction, que pour apaiser ses mânes satisfaites de ce sacrifice. (SERV. *in* VIRG. *Æn.* 3; *Id. in Æn.* 12.)

Dans la violence de leurs imprécations, ils en venaient au point d'accuser les dieux. (STAT. *Sylv.* lib. 5.) Les dieux, selon les Grecs, étant sujets aux passions humaines, les hommes malheureux se sentaient naturellement disposés à les accuser d'avoir cédé à la vengeance ou à l'envie. (VIRG. *Æneid.* 869; STAT. *Theb.* 3.) Leur fureur insensée renversa plus d'une fois les autels, et porta le ravage dans les temples. (EURIPID. *Andromach.*)

Leurs sanglots n'étaient interrompus que par ce cri sans cesse répété, ἒ, ἒ, ἒ, ἒ. (ÆSCHYL.) De là, dit-on, le nom d'ἔλεγοι, lamentations funèbres. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Av.* 217.)

Dans le cas de mort d'un citoyen revêtu d'une charge importante de l'état, ou d'un personnage du rang le plus élevé, ou de toute autre calamité terrible, les assemblées publiques étaient suspendues; les lieux d'exercice, les bains, les boutiques, les temples, étaient aussitôt fermés, les places étaient désertes, et la ville entière n'offrait que l'aspect du deuil et de la désolation.

Le luxe et la vanité appelaient aux funérailles une affluence prodigieuse de musiciens et de pleureurs. Ces derniers étaient nommés θρήνων ἔξαρχοι (HOM. *Il.* ω', v. 721; EUST. *ad h. l.*), parce que leur emploi était de se frapper la poitrine et de donner tous les signes du désespoir le plus violent. On les appelait encore ἀοιδοὶ, προσῳδοὶ, à cause des chants funèbres qu'ils étaient chargés de réciter. On distinguait trois sortes de chants: les premiers pour le convoi, les seconds pour le moment

Digitized by Google

où le bûcher s'allumait, les troisièmes pour le lieu de la sépulture. Ces chants étaient dits ὀλοφυρμοὶ, λίνοι et αἴλινοι, quelquefois ἰάλεμοι, du nom de leur auteur Ialémus, l'un des fils de Clio (EURIPID. *Suppl.* 281; *Troad.* 600); et souvent τάλεμοι. De là τηλεμίζειν, prendre le deuil (HESYCH.), τηλεμίστριαι, femmes employées au deuil, et τὰ ταλεμώδη, et ταλέμου ψυχρότερος, expression proverbiale pour désigner des productions faibles et médiocres, ces sortes de chants n'étant nullement des chefs-d'œuvre de goût. (PLAUT. *Asin.*; SUID.; ZENODOT.)

Le motif de l'introduction des instruments de musique dans les cérémonies funèbres ne nous est point connu. Selon les uns, cette harmonie devait éloigner les furies et les mauvais génies; selon d'autres, elle était l'emblême des concerts éternels, délices des champs de l'Élysée. Il est probable qu'elle n'avait pour but que d'exciter à la douleur. La lyre, dont les sons invitaient aux jeux et aux plaisirs, ne fut jamais admise à ces tristes concerts. (EURIPID. *Alcest.* v. 430.) Les instruments les plus usités étaient : αὐλοὶ, les flûtes phrygiennes (STAT. *Theb.* 6, v. 120), et la flûte carienne, qui avait beaucoup de rapport avec ces dernières; de là le nom de καρίναι, donné aux pleureurs et aux musiciens, et celui de καρικὴ μοῦσα aux hymnes funèbres. La flûte mysienne était également en usage. (ÆSCHYL. *Pers. ejusque Schol.*) La flûte de Lydie fut employée la première par Olympus à la mort de Python. (PLUT. *de Mus.*)

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

CÉRÉMONIES USITÉES POUR BRULER LES CORPS ET POUR LES ENSEVELIR.

On a souvent mis en doute si l'usage le plus répandu chez les Grecs était d'enterrer les corps ou de les réduire en cendres. On peut cependant affirmer que la première de ces cérémonies fut antérieure à la seconde. La coutume de l'inhumation existait encore sous le règne de Cécrops (Cic. *de Leg.* lib. 2, cap. 23; *Schol. in* Hom. *Il.* α'); ce fut Hercule qui introduisit l'usage des bûchers, répandu à l'époque de la guerre de Troie, et combattu, comme indécent et cruel, par quelques philosophes. (Lucian. *de Luctu*; Plat. *Phæd.*; Eustath. *in Il.* α'.)

L'opinion générale était que le feu purifiait l'âme de toute souillure, et, la débarrassant de son enveloppe grossière, lui rendait plus facile son essor vers les demeures célestes. (Eustath. *in Il.* α'; Quint. *Declam.* 10; Lycophr. *Cassand.* 44.)

Πυραὶ était le nom des bûchers sur lesquels étaient brûlés les corps. (Hom. *Il.* α', v. 52; ω', 786; ψ', 164.) Leur forme et les matériaux qui devaient les composer, ne furent jamais fixés. Ils variaient selon les temps et la nature des lieux.

Le corps, entouré de victimes de toute espèce, était placé sur le bûcher. (Hom. *Odyss.* ω', v. 67; *Il.* ψ', v. 166.) Dans les funérailles d'un personnage de marque, on brûlait même quelques esclaves ou captifs. Des parfums précieux étaient jetés dans les flammes. (Hom.

Digitized by Google

Odyss. ω′ v. 67; *Il.* ψ′ v. 166.) Pour que les corps se consumassent plus promptement, on les couvrait des parties grasses des victimes. (Eustath.) On regardait comme un signe favorable que le corps fût promptement consumé. Lorsque plusieurs cadavres étaient placés sur un même bûcher, on les disposait de manière que les corps les plus propres à s'enflammer fussent à côté de ceux qui l'étaient moins, et leur communiquassent une partie de cette propriété. Sur dix corps, on mettait ordinairement un corps de femme. (Plut. *Sympos.* lib. 3, quæst. 4; Macrob. *Saturn.* lib. 7, cap. 7.) Les armes des guerriers étaient placées avec leurs corps sur le bûcher. (Hom. *Odyss.* λ′, v. 74; ζ′, v. 418.)

On y jetait aussi les vêtements qui avaient appartenu au défunt pendant sa vie. (Lucian. *in Nigrin.*; Euripid. *Rhes.* v. 960.) La prodigalité à cet égard était même quelquefois poussée si loin qu'il fallut avoir recours aux lois pour la réprimer. Lycurgue n'accorda aux Spartiates que le vêtement rouge, porté à la guerre, et quelques branches d'olivier. Cette faveur même était le prix de la valeur jointe à de rares vertus. (Plut. *in Lyc.*) Solon accorda aux Athéniens trois vêtements et un bœuf. (*Id. in Solon.*) A Chéronée, quiconque portait le luxe des funérailles jusqu'à l'extravagance, était abandonné, comme mol et efféminé, à la sévérité des censeurs chargés de régler la parure des femmes. (*Id. ibid.*)

Les parents, après une prière adressée aux vents, mettaient eux-mêmes le feu au bûcher. (Hom. *Il.* ψ′, v. 192.) Aux funérailles des grands capitaines, les soldats, ainsi que le reste des assistants, en faisaient trois fois le tour, en étendant la main gauche de ce côté. Le même mouvement de la main droite était l'expression

Digitized by Google

de la joie. Cette cérémonie se nommait περιδρομή. (Hom. *Il.* ψ', v. 13; *Odyss.* ω', v. 68; Apoll. Rhod. 1, v. 1059; Stat. *Theb.* 6, 215.) Elle était accompagnée de gémissements et d'un grand bruit de trompettes. (Valer. Flacc. *Argon.* lib. 3.) Les parents saisissant des coupes remplies de vin faisaient des libations dans les flammes, en appelant quatre fois le défunt par son nom. (Hom. *Il.* ψ', v. 220; Lucian. *de Luctu; Æschyl.* Χοηφορ. v. 86 et 128.) Lorsque les flammes étaient apaisées, ils arrosaient de vin les restes du bûcher (Hom. *Il.* ω', v. 791; ψ', v. 250; Virg. *Æneid.* 6, 227), et se préparaient au recueillement des cendres et des ossements, ὀστολόγιον et ὀστολογία (Diod. Sic. 4, 39), qu'ils couvraient de vin ou d'huile (Hom. *Odyss.* ω', v. 73; Tibull. 3, 2, 19), et quelquefois d'une enveloppe de graisse. (Hom. *Il.* ψ', v. 252.) Pour distinguer les cendres du défunt de celles des victimes brûlées avec lui, on avait soin, en plaçant le corps sur le bûcher, de le tenir au milieu et à quelque distance de ces dernières. (Hom. *Il.*)

Les ossements et les cendres étaient enfermés dans des urnes (Hom. *Il.* ψ', v. 243; ω', v. 795; *Odyss.* ω', v. 74), κάλπαι (Herod. 3, 15, seg. 16; 4, 1, seg. 6, 7), φιάλαι, κρωσσοὶ (Mosch. *Idyl.* 4, 34), λάρνακες (Hom. *Il.* ω', v. 795), ἀμφιφορῆαι (Hom. *Odyss.* ω', 74), ὀστοθῆκαι (Lycophr. *in Cassandr.* v. 367), ὀστοδοχεῖα, σοροὶ, etc., de bois (Euripid. *Alcestid.* v. 365), de pierre, de terre, d'argent, et quelquefois d'or, selon la condition des personnes. (Xiphilin. *in Sever.*; Ammian. Marcell. 19; Hom. *Il.* ψ', v. 243; Mosch. *Idyll.* 4, v. 34.) Ces urnes, lorsqu'elles contenaient les restes de quelque personnage distingué par son rang ou par ses vertus, étaient ornées de guirlandes de fleurs; mais le plus

Digitized by Google

généralement couvertes d'un voile, et déposées sous la terre dans un lieu inaccessible à la lumière du jour. (Hom. *Il.* ψ', et ω'.)

Quant à l'inhumation, on observait seulement que les corps enfermés dans un cercueil fussent placés les pieds en bas. On croyait cette position plus favorable au défunt. A Athènes et dans d'autres contrées de la Grèce, on leur tournait la face vers le soleil levant. (Ælian. *Var. hist.* 7, 19, v. 14; Plut. *in Solon.*) A Mégare, elle était tournée du côté du soleil couchant. (Plut. *ibid.*)

A Mégare le même lieu servait souvent de sépulture à deux, trois, et même quatre corps. A Athènes et dans le reste de la Grèce, chacun avait son tombeau séparé. (*Id. ibid.*) Dans quelques occasions cependant cette mesure était enfreinte. Deux êtres chers l'un à l'autre n'avaient qu'un tombeau commun; on voulait empêcher la mort de désunir ceux que des sentiments affectueux avaient rapprochés toute leur vie. (Ovid. *Met.* 4, v. 154; Euripid. *Alcest.* v. 365; Hom. *Il.* ψ'; *Odyss.* ω', v. 76; Ovid. *Met.* lib. 11, v. 702; Agath. *Epig.*)

CHAPITRE VII.

LIEUX DE SÉPULTURE, MONUMENTS, CÉNOTAPHES.

Dans les premiers temps de la Grèce, chacun avait sa sépulture particulière dans sa propre demeure. (Plat. *Min.*) A Thèbes une loi défendait de construire aucune maison sans réserver une place consacrée à cet usage.

Digitized by Google

La sépulture dans l'intérieur des villes devint, par la suite, un hommage réservé aux services rendus à l'état, où à des vertus dont on voulait perpétuer le souvenir. Les Magnésiens élevèrent un tombeau à Thémistocle au milieu de leur forum. (PLUT. *in Themist.*) Euphron obtint le même honneur à Corinthe. (XENOPH. Ἑλληνικ. lib. 7.) Les chefs de quelques colonies le reçurent aussi des villes fondées par leurs soins. (PIND. *Schol.*)

Les temples étaient quelquefois des lieux de sépulture. De là l'opinion que les premiers temples ne furent élevés qu'en l'honneur de quelque héros et sur la place où il reposait. Des exemples tirés des âges moins reculés nous prouvent que cet honneur n'était accordé que comme hommage rendu ou à titre de protection. (PLUT. *in Aristid.*; EURIPID. *Med.* v. 1378.)

Mais l'usage le plus généralement établi était de placer les tombeaux hors de l'enceinte des villes, et sur le bord des grands chemins. (CIC. *ad. Div.* 12, 1, seg. 9; LIV. 31, 24; EURIP. *Alcest.* v. 835; *Rhes.* 881; MENAND. *in Fragm.*; THEOCRIT. *Idyll.* 7, 10; PAUSAN. *Attic.*)

L'avantage de cet usage était de prévenir les exhalaisons funestes ou les dangers d'incendie qu'entraînait l'établissement des bûchers près des lieux habités, et d'exciter plus vivement les citoyens à la défense de leurs remparts contre les incursions de l'ennemi, en les intéressant à la conservation des dépouilles de leurs aïeux. (EURIPID. *Iphigen. in Taur.*; LUCIAN. *de Luctu.*)

Les dispositions de Lycurgue furent sur cet objet encore entièrement contraires à celles des législateurs des autres contrées. Il pensa qu'en faisant enterrer les morts dans l'intérieur de la ville, et même dans les

Digitized by Google

temples, il familiariserait l'esprit de la jeunesse avec les idées pénibles de la mort. (PLUT. *in Lycurg.*)

Chaque famille avait son lieu particulier de sépulture. Les Lacédémoniens, à leur départ pour la conquête de Messène, résolus à périr ou à réussir dans leur entreprise, attachèrent à leur bras droit des marques particulières contenant leur nom et celui de leur père, afin que leurs corps pussent être reconnus sur le champ de bataille, et rendus à la sépulture de leurs ancêtres. (JUSTIN. lib. 3.) Les autres Grecs étaient imbus des mêmes principes. Une loi privait de cette faveur quiconque n'avait point conservé son patrimoine. (LAERT. *Democr.*)

Dans les premiers temps de la Grèce, les tombeaux n'étaient qu'un espace creusé dans la terre, ὑπόγαια. (HOM. *Il.* ω', v. 197.) Les âges suivants amenèrent un plus grand luxe : les tombeaux furent pavés en pierre, voûtés avec art, ornés et enrichis avec autant de soin que les demeures des vivants. Les pleureurs et les parents du mort s'y établissaient même souvent plusieurs jours et plusieurs nuits. (PETRON. *de Matron. Ephes.*; CIC. *ad Div.* 4, 12.)

On choisissait toujours, dans les premiers temps, quelque monticule pour lieu de sépulture d'un roi ou d'un héros. (SERV. *in Æneid.* 11; AUREL. *de Orig. Gent. Rom.*; VIRG. *ibid.*) Cet usage donna lieu, sans doute, à celui d'élever un monument sur le corps des personnages de considération. (LUC. lib. 3.) Ce fut d'abord un simple amas de pierre (EURIPID.), et même le plus souvent de terre, comme l'atteste son nom de χῶμα (EURIP. *Hecub.* 221); ériger un tel monument se disait χέειν σῆμα (HOM. *Il.* ω' v. 801; *Il.* ψ') ou χώννυσθαι

Digitized by Google

τάφον (ANTHOL. 3, 14, epigr. 14; PAUSAN. 8, 16), et plus généralement ὀγκῶσαι, ὑψῶσαι, etc. (EURIPID.; ANTHOL. lib. 3, εἰς ποιητάς.) Des matériaux précieux assemblés avec art remplacèrent, dans la suite, ces grossières constructions.

Les μνημεῖα des anciens consistaient en deux parties : l'une, le tombeau, μνημεῖον proprement dit, recevait encore d'autres noms de sa forme particulière, σπήλαιον, τύμβος, etc.; l'autre était un espace découvert et entouré de palissades, réservé autour du μνημεῖον, et nommé quelquefois ὕπαιθρον, souvent aussi θριγκὸς, γεῖσον, περιοικοιδομὴ, κρηπὶς (PAUSAN.), σκέπη, etc. Les tombeaux étaient de pierre polie et travaillés avec le plus grand soin. Leur nom était ξεστοὶ τάφοι ou τύμβοι. (EURIPID. *Alcest.* v. 836; *Helen.* v. 992.)

Parmi les nombreux ornements dont on embellissait les lieux de sépulture, les colonnes de pierre, στῆλαι (HOM. *Il.* λ', v. 371; ρ', v. 434), ἀγάλματα αἴδαο (PIND. *Nem.* od. 10, epod, δ', v. 1, 2), et ξεστὰ πέτρα étaient les plus anciens. On les couvrait d'inscriptions rédigées en vers, et contenant le nom, les vertus et les actions remarquables du défunt. (THEOPH. *in Charact. Ethic.* cap. 14, περὶ περιεργίας; DIOG. LAERT. 1. 48; CALLIM. epig. 16.) Ces inscriptions n'étaient point usitées chez les Sicyoniens. (PAUSAN. *Corinth.*) Lycurgue ne permit d'inscrire que les noms des guerriers morts sur le champ de bataille, ou des femmes qui avaient succombé dans les douleurs de l'enfantement. (PLUT. *in Lycurg.*) On plaçait quelquefois au lieu de ces noms une reflexion de morale. Ces inscriptions étaient nommées ἐπιγραφαί. (ARTEMID. 5, 75.)

L'inscription était encore remplacée par une image

Digitized by Google

du défunt ou par quelque objet, rappelant une circonstance de sa vie, ses travaux habituels ou sa condition. (PAUSAN. I, cap. 18.) La tombe des jeunes filles était ornée de l'image d'une vierge portant une urne. (POLL. lib. 8, cap. 7.) On remarquait un chien sur celle de Diogène le cynique. (DIOG. LAERT. 6, 78); une syrène assise sur un bélier, sur celle d'Isocrate (PLUT. *in decem Orat.*); une sphère et un cylindre sur celle d'Archimède. (CIC. *Tusc. quæst.* v. 23.)

Ces inscriptions et ces images devaient perpétuer la mémoire du défunt. De là leur nom de σήματα (CALLIMACH. *Epig.* 18, v. 4; ARISTOPH. *Eclesiaz.* v. 1100; THESMOPHOR. v. 893), μνήματα (THEOPHR. *in Charact. Ethic.* cap. 14; PAUSAN. *Corinth.* 20), μνημεῖα. (LUCIAN. *in Philopseud.*) Agamemnon porte envie au destin d'Achille, dont la mémoire, honorée par un monument, doit passer à la postérité. (HOM. *Odyss.* ω', v. 36.)

Dans les siècles plus avancés, le luxe des tombeaux fut poussé à un si haut point d'extravagance, que la sagesse du législateur dut songer à y mettre des bornes. Une loi de Solon défendit les statues élevées dans cette circonstance à Mercure, ainsi que les monuments voûtés, et toute construction qui demanderait plus de trente journées de travail. Démétrius de Phalère réduisit la hauteur des colonnes à trois coudées, et leur nombre à une seule. (CIC. *de Leg.* 2.)

A tous ces usages il faut ajouter l'usage touchant de prières adressées sur le tombeau du défunt. Quand on faisait des vœux pour un ami, un parent, un homme vertueux, on demandait que la terre qui le couvrait lui fût légère. On demandait, au contraire, qu'elle pesât lourdement sur la tête d'un ennemi ou d'un homme

Digitized by Google

vicieux. (EURIP. *Alcest.* v. 462; *Helen.* v. 857; CALLIM. *Epigram.* 20; SENEC. *Hippolyt. fine;* ANTHOL. lib. 2, εἰς πονηρούς; lib. 9, *Epitaph. Philæn.*)

Les Grecs connaissaient encore une autre sorte de tombeaux, élevés à la mémoire d'un mort, mais sans renfermer ses cendres (CALLIM. *Epig.* 18, 4; SUETON. *in Claud.* cap. 1; VIRG. *Æneid.* 3, v. 304; EURIPID. *Hel.* v. 1255), et appelés, pour cette raison, κενοτάφια (SUID.) et κενήμια (LYCOPHR. *in Cassand.* v. 370), cénotaphes. Construire un monument semblable, s'appelait κενοταφεῖν. (EURPI. *Helen.* v. 1562.)

On distinguait deux sortes de cénotaphes : les cénotaphes élevés à la mémoire de personnes dont les funérailles s'étaient accomplies dans d'autres lieux (PAUSAN. *Attic.; Messen.; Eliac.* β'; *Bœotic.*), et ceux, accordés aux morts dont le corps n'avait pu être retrouvé. Selon la croyance générale, les âmes dont les corps étaient privés de sépulture, erraient pendant cent ans sur les bords du Styx, sans pouvoir obtenir l'entrée des enfers. Les monuments de ce genre devaient, disait-on, mettre un terme à leur longue souffrance. (THUCYD. 2, 34; XENOPH. *de Exped.* lib. 6; EURIP. *Helen.* v. 1257.) On les appelait trois fois par leur nom avant la fin de toutes les cérémonies. Cet appel prenait le nom de ψυχαγωγία. (EUSTATH. *in* HOM. *Odyss.* ι', v. 64.)

Le signe distinctif attaché à ces monuments était un débris de vaisseau, ἰκρίον, propre à rappeler que les personnes auxquelles ils étaient consacrés étaient mortes loin de leur patrie.

La violation de l'asile des morts était regardée comme le plus horrible sacrilége. La vengance des dieux et la ruine certaine du coupable en étaient le châtiment.

Digitized by Google

(Theocr. *Idyll.*) Les cénotaphes cependant, qui n'étaient qu'un hommage rendu, et où l'âme n'était point supposée résider, ne participaient point à cette protection immédiate de la divinité.

CHAPITRE VIII.

ORAISONS FUNÈBRES, JEUX, LUSTRATIONS, REPAS, CONSÉCRATIONS ET AUTRES CÉRÉMONIES QUI SUIVAIENT LES FUNÉRAILLES.

Avant le retour de ceux qui assistaient aux cérémonies funèbres, on prononçait sur le lieu de la sépulture l'éloge du défunt. (Lucian. *de Luctu.*) Aux funérailles des citoyens morts dans les combats, les magistrats veillaient au choix de l'orateur qui devait s'acquitter de ce soin. Cet éloge était prononcé de nouveau à chaque anniversaire. (Cic. *de Orat.;* Plat. *in Menex.;* Thucyd. 2, 34.) C'était un des hommages auxquels, assurait-on, les mânes du défunt devaient être le plus sensibles. (Plin. lib. 2, epist. 1.)

Les funérailles des personnes d'un rang élevé étaient suivies de jeux dont les prix étaient proportionnés au rang et à la fortune des citoyens qui les célébraient. (Herod. Thucyd. 5, 11; Plut. *in Timol.;* Hom. *Il.* ψ', v. 274; *Odyss.* ω', v. 45; Pausan. *Arcad.* 4; Dionys. Halicarn. lib. 5.) Les couronnes des vainqueurs étaient formées de persil, plante consacrée aux morts, et née, disait-on, du sang d'Archemore.

Les funérailles terminées, chacun songeait à se purifier de la souillure contractée ordinairement en approchant d'un mort. (Virg. *Æneid.* lib. 16, v. 229.) Ce

Digitized by Google

n'était qu'après cette cérémonie qu'on pouvait être admis dans les temples et aux exercices de religion. (EURIP. *Iph. Taur.* v. 380; LUCIAN. *de Deâ Syriâ;* SUID. *v.* καταλούει; ARISTOPH. *Schol. in Nub.*) Cette mesure s'étendait à ceux qui, recouvrant la santé comme par miracle, ou rentrant dans leur patrie après une longue disparition, semblaient renaître du tombeau. On y ajoutait même alors toutes les cérémonies en usage pour la présentation d'un nouveau-né. (PLUT. *Quæst. Rom.*)

Les demeures se purifiaient par du soufre jeté dans les foyers. (HOM. *Odyss.* x', v. 481 et 492.)

Les Lacédémoniens éclairés par des institutions plus fortes, se défendirent de ce dernier préjugé. Ils ne pensaient pas que le corps d'un citoyen, dont la vie entière avait été consacrée à la pratique de la vertu et à l'observation des lois de son pays, pût après sa mort souiller par son approche; et redoublant, pour sa dépouille, leurs marques d'amour et de respect, ils lui accordaient une place dans les temples, auprès de leurs dieux. (PLUT. *in Lycurg.*)

Un repas suivait ordinairement les jeux. (DEMOSTH. *Orat. de Coron.;* HOM. *Il.* ψ', v. 28; LUCIAN. *Dial. de Luctu.*) On le nommait περίδειπνον (DEMOSTH. *ibid.;* LUCIAN. *ibid.*) νεκρόδειπνον (STOB. *Serm.* 55; ARTEMID. 1, 5), et τάφος. (HOM. *Il.* ψ'; *Odyss.* γ', v. 309; HESIOD. Ἔργ. v. 735.) Les vertus du défunt formaient le seul objet de la conversation. (HOM. *Il.* ψ', v. 802; DEMOSTH. *de Coron.;* CIC. *de Leg.* lib. 2, cap. 25.) Une loi d'Athènes défendait l'usage de ces festins aux funérailles des esclaves. (CIC. *ibid.*) Ils précédaient quelquefois les autres cérémonies. (HOM. *Iliad.* ψ', v. 28.) Tout ce qui tombait des tables était réservé aux âmes,

Digitized by Google

et les convives se gardaient d'y toucher. (ATHEN. Δειπνοσοφ. lib. 10, cap. 7; DIOG. LAERT. 8, cap. 34; TIBULL. 1, 6, v. 17.) On le portait au lieu de la sépulture, et là on l'offrait aux mânes du défunt. (TERENT. *Eunuch.* act. 3, scène 2; CATULL. *Carm.* 60.)

Dans les siècles moins reculés ces repas consistaient non-seulement en viandes, comme au temps d'Homère, mais en légumes de toute espèce. (PLUT. *Problem.*) Le convive qui n'aurait pu rendre hommage aux bonnes qualités que les amis et les parents attribuaient au défunt, sans blesser sa conscience, s'imposait le silence le plus profond. Mais cette innocence des premiers âges, ce respect pour la vérité, disparurent bientôt, et l'éloge, regardé comme une formalité d'usage cessa souvent d'être sincère.

A Argos, après la perte d'un ami ou d'un parent et l'expiration du deuil, il était d'usage d'offrir un sacrifice à Apollon, suivi trente jours après d'un autre à Mercure. Le premier de ces dieux veillait, disait-on, sur les corps; le second était chargé de la conduite des âmes. L'orge du sacrifice était donné au prêtre d'Apollon. On éteignait le feu du sacrifice, qu'on regardait comme souillé, et on en rallumait un autre, sur lequel on faisait bouillir la chair des victimes, appelée ἔγκνισμα (PLUT. *Quæst. Græc.*), de la fumée qui s'échappait du sacrifice, qu'on nommait κνίσσα.

Une lampe était ordinairement placée dans les lieux de sépulture, où les parents, pour donner une preuve de leur attachement au défunt, se retiraient souvent pendant quelques jours. (PETRON. cap. 1.) Ces lieux étaient ornés de fleurs et d'autres plantes, parmi lesquelles on distinguait le persil. (POLYÆN. *Strateg.* v. 12,

Digitized by Google

seg. 1; SUID. *in* Σελίνου ϛέφανον; PLUT. *in Timol.*) C'est ce qui donna naissance à l'expression proverbiale δεῖσθαι σελίνου, lorsqu'on voulait exprimer qu'une personne était dangereusement malade et qu'elle aurait bientôt besoin de persil. (PLUT. *ibid.*; SUID. *in* Σελίνου δεῖται ὁ νοσῶν et τοῦ σελίνου δεῖται.) Au nombre des fleurs on comptait l'amaranthe, dont les Thessaliens couvrirent le tombeau d'Achille (PHILOSTR. *Heroic.* cap. 19); le πόθος λευκὸς (THEOPHRAST. lib. 6, ψυχικῶν) que quelques-uns prétendent avoir été le jasmin (VIRG. *Æneid.* 5, v. 49; 6, v. 883); la rose, comme on le voit dans Anacréon : τό δε καὶ νεκροῖς ἀμύνει (ANACREON. od. 53); le myrte, mais l'usage n'en était point aussi fréquent. Ἀγαμέμνονος δε τύμβος ἠτιμασμένος οὐ πώποτε οὐ χοὰς, οὐ κλῶνα μυρσίνης ἔλαβε. (EURIPID. *Electr.*)

Ces fleurs recevaient le nom d'ἔρωτες, soit parce qu'elles étaient l'expression du souvenir tendre que l'on conservait pour le défunt; ou que l'on fit dériver ce nom d'ἔρανος, bouquet, ou d'ἔρα, terre. Elles étaient placées quelquefois aussi en guirlandes et attachées à la colonne élevée sur le tombeau. On y joignait encore des rubans. Des parents y suspendaient leur chevelure. (SOPHOCL. *Electr.*; OVID. *Epist. Canac. ad Mac.*)

On couvrait les pierres sépulcrales de parfums précieux. Τί σε δεῖ λίθον μυρίζειν; τί δὲ γῇ χέειν μάταια; (ANACR.) On se dépouillait de ses vêtements et l'on se promenait à l'entour. (PLUT. *in Alexand.*)

Dans les sacrifices qui suivaient les funérailles, ainsi que dans ceux offerts aux divinités infernales, on n'immolait que des génisses noires (VIRG. *Æneid.* 5, v. 97; 6, 243; HOM. *Odyss.* κ', v. 522) ou des agneaux de la même couleur. (EURIP. *Electr.* v. 513; SENEC. *OEdipod.*

Digitized by Google

v. 556; Hom. *Odyss.* λ', v. 29.) Ces sacrifices se faisaient dans une fosse. (Hom. *Odyss.* γ', v. 445; ξ', v. 422; Eurip. *Electr.* v. 811; Virg. *Æneid.* 6, v. 245.)

Mais les offrandes les plus générales étaient des libations de sang (Eurip. *Iphig. in Taur.* v. 163), de miel (*Id. ibid.* v. 165, 633 sq.), de vin (Lucian. *de Luctu*; Virg. *Æn.* 5, v. 77), de lait (Eurip. *Orest.* v. 115), et d'eau. (Sophocl. *Electr.* v. 436.) Solon défendit aux Athéniens ἐναγίζειν βοῦν, de dépenser ainsi plus de la valeur d'un bœuf. (Plut. *in Sol.*) On répandait de la fleur d'orge. (Hom. *Odyss.* λ', v. 26.) Le miel, θανάτου σύμβολον, regardé comme l'emblème de la mort, était rarement oublié. (Porphyr. *de Antr. Nymph.*) De là le nom de μέλισσαι, donné aux âmes des défunts, celui de μειλίχιοι aux dieux infernaux, et celui de μειλίγματα aux oblations faites en leur honneur.

Ces libations devaient apaiser et rendre favorables les mânes du défunt. On les appela χοαὶ ἡδυντήριοι ou θελκτήριοι. (Eurip. *Iphig. in Taur.* v. 166; Æschyl. *Chœph.* v. 13.) Les offrir était dit τυμβεῦσαι χοάς. (Soph. *Electr.* v. 408.) Elles se faisaient sur les autels placés auprès des anciens tombeaux, à côté de larges pierres destinées aux festins et aux sacrifices; souvent sur la terre, et selon un rite consacré. (Eurip. *Orest.* v. 112.) L'eau qui servait à cet usage se nommait λουτρὸν (Soph. *Electr.* v. 436), χθόνιον λουτρὸν (Hesych. et Suid. *in* χθόνια λουτρὰ), à Athènes ἀπόνιμμα (Athen. 9, 18; Eust. *ad Odyss.* α'), et selon d'autres χέρνιβας. (Æschyl. *Chœph.* v. 127.) Aux funérailles d'un homme marié cette eau était portée par des femmes, auxquelles on donnait le nom de ἐγχυτρίστριαι (Suid. *in Verb.*) et ἐγχύτριαι *Schol.* Aristophan. *ad Vesp.* v. 288); à celles d'un ado-

Digitized by Google

lescent par un jeune homme du même âge (Demosth. *adv. Leochar.*; Harpocr. *in* λουτροφόρος); à celles d'une vierge par une de ses compagnes. De là ces statues de vierges, portant une urne, placées ordinairement sur les tombeaux des jeunes filles. (Poll. lib. 8, cap. 7, seg. 66.) Les enfants en bas âge n'avaient droit ni aux libations ni aux autres cérémonies. (Plut. *Lib. Consol. ad Uxor.*)

Les jours fixés pour ces hommages étaient le neuvième et le trentième après les funérailles. (Isæus *de Cyron. Heredit.*; Poll. lib. 3, cap. 19, seg. 102; *Id.* lib. 1, cap. 7, seg. 66; *Id.* lib. 8, cap. 14, seg. 149; Harpocr. *in* τριακάς.) Les parents absents à l'époque de la solennité avaient soin, à leur retour, de s'acquitter de ce devoir. Dans quelques villes de la Grèce, certains jours du mois ἀνθεστηριὼν y étaient spécialement consacrés. On les nommait μιαραὶ ἡμέραι (Hesych. *ibid.*) ou ἀποφράδες, souillés, consacrés aux morts; leurs mânes, disait-on, abandonnaient quelques instants les demeures éternelles, et venaient recueillir les larmes de l'amitié. (Lucian. Ἐπισκοπ.) On regardait comme un très-grand malheur de ne laisser après soi aucun ami, pour offrir un sacrifice sur sa tombe. (Lycoph. *Cassand.*)

Dans ces solennités publiques chacun invoquait à haute voix le nom des parents qu'il avait perdus. On n'exceptait que ceux qui n'avaient point atteint l'âge de l'adolescence ou que leur conduite infamante, la dissipation de leur patrimoine, par exemple, ou quelque autre crime, avaient privés de cet honneur. On prononçait trois fois le nom des infortunés, dont les dépouilles gisaient peut-être sans sépulture, dans une contrée barbare et lointaine. (Hom. *Odyss.* ι', v. 64; Theocr. *Idyll.* γ', v. 58.)

Digitized by Google

Les Grecs avaient des jours d'anniversaire où se renouvelaient, sur les tombeaux, quelques-unes de ces cérémonies. On les nommait νεμέσια, de Némésis, sous la protection de laquelle ils étaient célébrés (Suid.), νεκύσια (Hesych.; Suid.; Phavorin, etc.), et quelquefois ὡραῖα (Hesych.; Phavorin.), γενέσια, en les confondant alors avec les anniversaires de naissance. (Suid.).

Les honneurs décernés aux morts différaient selon le rang et le mérite des personnages que l'on en avait déclarés dignes. Des vertus éminentes, des services rendus à la patrie, étaient honorés des ἡρωικαὶ τιμίαὶ; obtenir cette faveur insigne se nommait ἀνιεροῦσθαι ou τετευχέναι τιμῶν ἡρωϊκῶν, ἰσοθέων ou ἰσολυμπίων. Un mérite plus éclatant encore obtenait le θεοποιΐα, une place parmi les dieux. L'hommage accordé aux premiers se désignait par le mot ἐναγίζειν. Θύειν exprimait le culte que l'on rendait aux derniers. Cette élévation au rang des dieux se présente rarement dans les temps héroïques. Les exemples de vertu devenant peu à peu moins fréquents et l'adulation mêlant ses poisons à ces nobles témoignages de reconnaissance, en fit bientôt la récompense de la médiocrité. Toute distinction cessa alors entre les anciens héros et les nouvelles divinités. Tous furent admis aux honneurs de l'olympe. (Plut. *Lib. de Mulier. Clar. fact.*) Le peuple de la Grèce le plus entaché d'idées superstitieuses, les Athéniens, portèrent au plus haut point cette servile prostitution de leur encens et de leurs vœux.

Chacun, assurait-on, conservait, après sa mort, les différents sentiments de haine et d'affection qui l'avait animé pendant sa vie. L'hommage d'un ennemi, loin d'apaiser les mânes auquel il était offert, ne servait

Digitized by Google

qu'à rallumer de nouveau leur courroux. (Sophocl. *Electr.* v. 432; Lycophr. *Cassand.* v. 443.)

CHAPITRE IX.

MANIÈRES D'EXPRIMER SA TENDRESSE, PHILTRES AMOUREUX, ENCHANTEMENTS.

Les amants avaient mille manières d'exprimer leur amour, et de le faire connaître à la personne qui en était l'objet. Les arbres de chaque bosquet, les murs de leur demeure, le livre qui tombait sous leur main, recevaient le nom de l'objet aimé, nom qu'accompagnait toujours l'épithète de καλὴ ou καλός. (Lucian. *Amat.*; Aristoph. *Acharn.*; Eust. *in Il.* ζ'; Aristoph. *Vesp.*)

On décorait la porte de la demeure de l'objet aimé de fleurs et de guirlandes. Comme on lui reconnaissait une beauté semblable à celle du dieu de l'amour, on croyait devoir lui rendre des honneurs égaux à ceux que l'usage accordait à ce dieu. (Athen. lib. 15.) De là la coutume des libations faites sur le seuil de ces portes que l'on arrosait de vin. (*Schol.* Aristophan. *in Plut.* act. 1, scène 1.)

Si l'objet aimé daignait détacher une de ces guirlandes, l'amant pouvait en tirer un favorable augure pour le succès de ses vœux. (Athen. lib. 15.) Une guirlande composée par une femme était un signe moins équivoque encore. Ἐάν τις πλέκῃ Γυνὴ ςέφανον, ἐρᾷν δοκεῖ. (Arist. *Thesmoph.*)

Il existait mille moyens de connaître si l'on devait ou non espérer quelque succès; et dans ce dernier cas

Digitized by Google

on avait recours à différents artifices propres à faire naître l'affection dans le cœur le plus insensible. Les Thessaliens eurent une réputation immense pour ces opérations, ainsi que pour toutes celles qui réclamaient le pouvoir de la magie. (ARISTOPHAN. *in Nub.* v. 747; PLIN. lib. 30. cap. 1; SENEC. *in Hippol.* act. 2, v. 420.) Au nombre de leurs secrets principaux étaient des breuvages préparés, φίλτρα. (JUVENAL. *Sat.* 6, v. 600.) Mais l'effet en était violent et dangereux; il allait même quelquefois jusqu'à faire perdre l'usage de la raison. (PLUT. *in Lucull.;* CORN. NEP. *in Lucull.*) Le poëte Lucrèce périt de cette manière; Caius Caligula trouva la mort dans un philtre préparé par sa femme Cœsonia. (SUETON. *in Calig.;* JUVEN. *Sat.* 6, 600.) Voici les ingrédients qui entraient le plus fréquemment dans leur composition :

L'hippomane était, dit-on, cette partie de la tête des jeunes poulains, d'une couleur noirâtre, et de la forme d'une figure, que les juments leur enlèvent elles-mêmes aussitôt après leur naissance. Mais si on les en empêche, elles négligent le poulain, dont elles paraissent oublier qu'elles viennent d'être mères. On supposait à cette partie une vertu infaillible pour enflammer les sens; surtout si on la réduisait en poudre, et si on la faisait infuser dans le sang de la personne qui voulait inspirer de l'amour. (ARISTOT.; PLIN.; COLUMELL.; VIRG. *Æneid.* 4, v. 515; PAUSAN. *Eliac.* α'; OVID. lib. 1, eleg. 8.) Selon d'autres, elle venait des cavales lusitaniennes couvertes par les vents. (VIRG. *Georg.* 3, v. 271; ARISTOT.) Selon d'autres encore, l'hippomane était une plante d'Arcadie douée de semblables propriétés. (THUCYD. *Idyll.* β', v. 48.)

Digitized by Google

Ἴυγξ était le nom d'un petit oiseau. Selon la fable, Ἴυγξ, fille de Pan et de Pitho ou Echo, fut métamorphosée ainsi par Junon, pour avoir protégé les amours de Jupiter et d'Io. Devenu depuis favori de Vénus, le corps de cet oiseau avait, dit-on, une vertu puissante, et entrait comme ingrédient dans la formation des philtres. (Suid.; Pind. *Pyth.* od. 4.) L'emploi de sa langue surtout était d'un effet infaillible. Souvent on plaçait l'oiseau entier sur une petite roue de cire que l'on faisait tourner devant le feu jusqu'à ce que le tout fût consumé. Cette opération devait immanquablement faire naître l'amour dans le cœur de la personne que l'on désignait. Selon d'autres, l'ἴυγξ était simplement un instrument de musique; d'autres pensent que ce nom s'appliquait généralement à toutes ces sortes d'enchantement.

On y joignait des plantes de plusieurs espèces, des insectes qui se nourrissent de matières putrides, le poisson appelé ἐχενηίς ou lamproie, le lézard, des cervelles de veau, des poils pris à l'extrémité de la queue d'un loup, ou de ses parties naturelles, les os du côté gauche d'un crapaud mangé par les fourmis. Les os du côté gauche s'employaient quand on voulait inspirer de l'amour; ceux du côté droit, lorsqu'on voulait inspirer de l'aversion. On les jetait dans un vase rempli d'eau; et ceux qui surnageaient, recueillis avec soin dans une enveloppe de lin bleu, devaient entrer dans les aliments de la personne à qui l'on voulait inspirer un de ces deux sentiments. Les autres parties du crapaud entraient dans la composition de différents poisons. (Juven. *Sat.* 6, v. 658.)

On se servait encore de sang de colombe, d'os de

Digitized by Google

serpent, de plumes de chouette, de bandes de laine que l'on roulait autour d'une roue; surtout de celles qu'on pouvait trouver sur le corps d'un suicidé. (Propert. lib. 3, eleg. 5.)

On employait aussi au même usage les linceuls, les torches et les objets propres aux funérailles et qui avaient touché des cadavres. Quelquefois on enfermait un nid d'hirondelles dans un vase que l'on enfouissait en terre le temps nécessaire pour laisser mourir ces animaux, et à l'ouverture du vase, celles que l'on trouvait le bec fermé devenaient un remède certain pour écarter l'amour; les autres, au contraire, avaient la vertu de l'exciter. Des os arrachés à l'avidité de chiennes affamées faisaient passer, assurait-on, dans les philtres l'ardeur dévorante de ces animaux. (Horat. *Epod.* 5, v. 14.)

Voici quelques-uns des autres artifices pratiqués pour inspirer l'amour.

Une mamelle de hyène, portée sur le bras gauche, devait gagner au possesseur de ce talisman l'affection de toute femme qui y attachait ses regards. Une espèce d'olives petites et dures, πίτυρα, ou, selon d'autres, du son lié en pâte, ou sous sa forme naturelle, jetés dans le feu, ne manquaient pas de produire un grand effet. (Theocr. *Idyll.* 5, v. 33.) On se servait aussi de l'ἄλφιτα, farine nommée encore θυλήματα. (Theocr. *Ibid.* v. 18; *Scholiast. in. h. l.*) A défaut de farine ou de son, on brûlait du laurier. (Theocr. *ibid.*) En faisant fondre de la cire, on pensait amollir le cœur que l'on cherchait à posséder. (*Id. ib.* v. 28; Virg. *Eclog.* 8, v. 88.) Quelquefois on plaçait ensemble devant le feu de l'argile et de la cire; cette dernière matière

Digitized by Google

devenait plus molle tandis que l'autre acquérait de la consistance. On s'imaginait amollir, ainsi que la cire, le cœur de la beauté que l'on voulait rendre sensible, en donnant en même temps à son propre cœur la dureté de l'argile, ou rendre le cœur de sa maîtresse insensible à tous charmes étrangers, en le soumettant aux charmes que l'on employait soi-même. (Virg. *ibid.*)

On prenait le soin d'imiter quelques-unes des actions que la personne aimée pouvait souhaiter d'accomplir. On tournait une roue, en faisant des vœux, pour qu'elle pût tomber devant sa porte, et rouler elle-même sur la terre. (Pind. *Pyth.* od. 4, v. 380; *Schol. ibid.;* Apoll. *Argon.* lib 1, v. 1139; *Schol. ibid.;* Hesych. *in* Ῥόμϐ. Theocrit.) On façonnait une petite image de cire, à laquelle on donnait le nom de la personne aimée, et on l'exposait à l'action du feu, vis-à-vis d'une autre image chargée de représenter l'amant lui-même. Un fil les liait ensemble, comme symbole de l'amour qui devait les unir. Quelquefois on les promenait autour d'un autel. (Virg.)

On préparait aussi des enchantements dans quelque partie de la demeure occupée par la personne aimée. (Theocr. *Idyll.* β'.) Avait-on reçu d'elle quelque objet, on en faisait un singulier usage. (*Id. ibid.*) Ces gages d'amour se déposaient souvent dans la terre sous le seuil de la porte (Virg.); et cela dans le but de retenir les sentiments captifs. Quelquefois on en jetait les cendres par-dessus sa tête dans un ruisseau, sans tourner les regards de ce côté. (*Id.*) On les nouait encore de trois nœuds, symbole des liens d'affection qui unissaient les deux amants (Virg.), les nombres impairs, particulièrement le nombre trois, étant aimés des dieux.

Digitized by Google

Ces opérations avaient, pour la plupart, de grands rapports avec tous les enchantements en général. Le charme ou la forme des vers seulement variait selon la circonstance. (VIRG. *Eclog.*) Les herbes et les minéraux qui servaient aux autres opérations magiques, étaient également propres à celles de cette espèce. Ils ne perdaient rien de cette vertu surnaturelle qui devait produire des effets si merveilleux. (*Id.*) Les mêmes dieux présidaient à toutes les opérations de la magie. (THEOCR.)

Pour éteindre l'amour dans le cœur d'une personne, on avait soin de se servir de charmes plus puissants, ou d'invoquer des démons d'un ordre supérieur à ceux qui l'y avaient introduit. (HORAT.) Mais l'amour dont la naissance n'était point due aux charmes de la magie était une passion incurable. (OVID. *Met.* 1, v. 521; *Id. de Remed. amor.*)

On comptait cependant encore plusieurs remèdes applicables à cette maladie, selon les différentes causes qui l'avaient produite. (OVID. *Met.* 10, v. 397.) Mais ces antidotes peuvent se réduire à deux sortes : ceux à qui l'on attribuait une vertu capable de produire l'effet désigné, comme *l'Agnus castus* ou les plantes reconnues contraires à la génération; et les secrets de la magie, tels que l'assistance des démons, ou la précaution de se couvrir du sable dans lequel une mule se serait roulée (PLIN. *Nat. hist.* lib. 30, cap. 16), ou des crapauds enfermés dans la peau d'un animal fraîchement tué (*Id. ibid.*), ou enfin tous les minéraux et herbes que la magie considère comme amulettes et talismans. (PROPERT. lib. 1, eleg. 12.)

On invoquait encore, dans ce cas, l'assistance des

Digitized by Google

dieux infernaux. (Virg. *Æneid.* 4, v. 638; Sil. *Ital.* lib. 8.)

Un des plus sûrs moyens de se délivrer de ce mal, et le dernier que nous citerons, était de se plonger dans le Selemnus, fleuve dont l'embouchure est voisine d'Argyre en Achaïe. Selon les poëtes, Selemnus avait été un jeune et beau berger, aimé de la nymphe Argyre, mais abandonné par elle dans un âge plus avancé. Vénus prit soin de le transformer en fleuve, pour lui faire oublier ses chagrins. C'est sur cette tradition que se fondait la croyance que les amants qui se plongeaient dans son onde, se sentaient à l'instant guéris de leur amour. (Pausan. *Achaïc.*)

CHAPITRE X.

MARIAGES.

Les premiers habitants de la Grèce vivaient sans lois et sans gouvernement, s'abandonnant, sans honte et sans contrainte, à toute la fougue de leurs appétits brutaux. (Athen. 13, 1; Lucret. 5, 960; Hor. *Sat.* 1, 3, v. 109.) Cécrops, rassemblant quelques naturels de l'Attique, les fit renoncer à leurs habitudes sauvages, et en composa une société régie par des lois. Le mariage fut au nombre des institutions qu'il leur donna (Athen. *ibid.*; *Schol.* Aristophan. *ad Plut.* v. 773), comme nous l'apprend son surnom de διφυής. Quelques auteurs attribuent cette institution à Érato, l'une des neuf muses.

Dans toutes les républiques de la Grèce le mariage

Digitized by Google

fut en honneur (PLUT. *in Amator.*; ARISTOT. *OEconom.* 3 et 7; PLUT. *in* Αἰτίοις; SUID. *in* Τελεία; THUCYD. 2, 5, *cum Schol.*), et encouragé par les lois (ÆLIAN. *Var. hist.* 10, 2); quelques villes même punissaient le célibat. (DINARCH. *contr. Demosth.*; PLUT. *in Lac. Apoph.* et *in Lycurg.*; ATHEN. 13, 1; POLL. 3, 4, seg. 48.) Sparte se distingua par sa sévérité envers ceux qui tardaient à contracter ce lien, ou voulaient y renoncer pour toujours. (STOB. 65, *de Laud Nupt.*; PLUT. *ibid.*; ATHEN. *ibid.*; POLL. *ibid.*) Le législateur avait réservé pour eux divers châtiments. Chaque hiver les magistrats les condamnaient à courir nuds dans le forum, en chantant des chansons où ils étaient tournés en ridicule. (PLUT. *in Lycurg.*) L'entrée des lieux d'exercice des jeunes filles leur était interdite. (*Id. ibid.* et *in Apoph.*) Dans une certaine fête de l'année, ils servaient de jouet aux femmes, qui les forçaient à coups de poing à courir autour des autels. (ATHEN. lib. 13.) Les jeunes citoyens étaient dispensés envers eux des marques de respect dues à la vieillesse. (PLUT. *in Lyc.*) Une loi d'Athènes (DINARCH. *contr. Demosth.*) défendait de confier le maniement des affaires publiques à tout citoyen qui ne serait point père de famille et propriétaire; ces deux qualités étant regardées comme des gages indispensables de son intégrité et de sa bonne conduite.

La polygamie ne fut tolérée en Grèce que rarement et dans certaines occasions. (ATHEN. 13, 1; HERODOT. lib. 5.) A la suite d'une guerre désastreuse, l'état accorda quelquefois aux citoyens le droit de se choisir plusieurs femmes. (ATHEN. 13, 1; AUL. GELL. *Noct. Attic.* lib. 15, cap. 20; DIOG. LAERT. 2, 26; SUID. *in* Λειπανδρεῖν.)

L'âge fixé pour le mariage ne fut pas le même dans

Digitized by Google

les différents états de la Grèce. Sparte, qui réclamait de ses citoyens des rejetons robustes et bien constitués, avait fixé cet âge à trente ans pour les hommes, et à vingt-quatre pour les femmes. (XENOPH. *de Rep. Lac.*; PLUT. *in Num. Id Apophth. Lacon.*; LIBAN. *Argum. Declam.* 24.) Une ancienne loi d'Athènes le fixait à trente-cinq (CENSORIN. *de Die Natal.*); selon Aristote à trente-sept (POLIT. lib. 7, cap. 16); selon Hésiode et Platon à vingt seulement. (PLAT. *de Rep.* lib. 5; HESIOD. Ἔργ. καὶ Ἡμέρ. β′ v. 313.) A l'égard des femmes, elles étaient déclarées nubiles à vingt-six ans selon les anciennes lois d'Athènes, à dix-huit selon Aristote (POLIT. *ibid.*), à vingt selon Platon (*De Rep. ibid.*), et à quinze selon Hésiode. (Ἔργ. καὶ Ἡμέρ. v. 316 et 695.)

L'hiver, et particulièrement le mois de janvier, était regardé chez les Athéniens comme la saison la plus propre au mariage. On nommait ce mois Γαμηλιών. (EUST. *in Il.* σ′; TERENT. *Phormio.*) L'époque la plus favorable était celle où s'opérait une jonction de la lune et du soleil. Cette époque était célébrée par la fête Θεογάμια, mariage des dieux. (HESIOD. *Schol.* Ἔργ.) Le temps de la pleine lune était surtout propice (EURIPID. *Iphig. in. Aulid* v. 717; PIND. *Isthm.* od. η′), d'après l'opinion répandue que cet astre exerçait une grande influence sur la reproduction de l'espèce humaine. Quelques auteurs désignent encore le quatrième jour des mois, qui était consacré à Vénus et à Mercure (HESIOD. Ἡμέρ., v. 36); d'autres le seizième; d'autres, enfin, le dix-huitième. (*Id. ibid.* v. 18.)

Dans plusieurs états de la Grèce le mariage ne pouvait avoir lieu entre ceux qu'unissaient déjà des liens de parenté. (EURIPID. *Andromach* v. 173.) A Sparte

Digitized by Google

cette interdiction ne s'étendait qu'aux parents en ligne directe, et ne concernait nullement les branches collatérales. Un oncle pouvait épouser sa nièce, un neveu pouvait épouser sa tante. (HEROD. lib. 5.) L'union entre frère et sœur était défendue. (OVID. *Met.* lib. 9, v. 491.) Quelques législateurs cependant l'autorisaient entre les enfants de différents lits. A Lacédémone elle était permise entre enfants issus de la même mère, mais de pères différents. A Athènes, au contraire, entre enfants ὁμοπατρίους, nés du même père; et défendue entre les ὁμομητρίους. (*Id.*; CORN. NEP. *in Cimon.*; PLUT. *in Themist. et Cimon.*; *Schol.* ARISTOPH. *ad Nub.* v. 1375.)

Les citoyens, dans presque toutes les républiques, ne pouvaient s'allier qu'à des femmes issues de citoyens. Les Grecs considéraient le droit de cité comme d'une importance trop grande pour le donner aussi facilement à des étrangers ou à leurs enfants. Les enfants nés de père ou mère étrangers n'étaient point élevés à la condition d'homme libre. L'étranger convaincu de s'être uni avec une femme libre était traduit devant les Thesmothètes et vendu comme esclave. Ses biens étaient confisqués. Le dénonciateur en obtenait un tiers pour sa récompense. Le citoyen convaincu d'avoir accordé en mariage à un autre citoyen une fille étrangère, qu'il prétendait être la sienne, était puni d'ἀτιμία. Le citoyen qui épousait une femme non issue de citoyen, encourait une amende de mille drachmes. (DEMOSTH. *in Neær.*) Ces lois se relâchèrent quelquefois cependant de leur sévérité. A la suite de calamités désastreuses, les enfants de femmes étrangères furent souvent appelés à jouir des droits de cité. L'ancienne loi qui défendait les mésalliances aux citoyens, fut remise en vigueur par Périclès (PLUT.

Digitized by Google

in Pericl.) qui plus tard en fit décréter le rappel par une assemblée du peuple. Aristophon, sous l'archontat d'Euclide, obtint qu'elle fût de nouveau mise à exécution. (DEMOSTH. *in Eubul.*)

Les jeunes filles ne pouvaient se marier que du consentement de leurs parents. (MUSÆ. 5, v. 179, EURIPID. *Andromach.*; HOM. *Il.* τ', v. 291; *Odyss.* ζ' v. 286 OVID. *Met.* 4, v. 60.) Celui de la mère et celui du père étaient également indispensables. (EURIPID. *in Aulid.* La loi ordonnait aux hommes de les consulter aussi. HOM. *Il.* ι', v. 39; TERENT. *Andr.* act. 1, scène 1.) Les jeunes filles orphelines étaient confiées à la tutelle de eurs frères, et, à défaut de frères en âge de jouir de leurs droits, à celle de leurs grands-pères; à défaut de tout ces parents, on leur nommait des ἐπίτροποι ou κύριοι. (DEMOSTHEN. *in Stephan. Test.*) Les maris, au lit de la mort, léguaient quelquefois leurs femmes à l'un de leurs amis. (*Id. Orat. in Aphob.*)

Les formules de fiançailles différaient souvent entre elles. La plus usitée était : Παίδων σπόρῳ τῶν γνησίων δίδωμί σοι τὴν ἐμαυτοῦ θυγατέρα, *Je vous donne cette fille qui est la mienne et de mon propre sang.* (CLEM. ALEX. *Strom.* lib. 2.) On faisait mention de la dot lorsqu'il y avait lieu. (XENOPH. *Cyrop.* lib. 8.) Les époux se juraient une foi mutuelle. (ACHILL. *Tat.* lib. 5.) Le fiancé donnait à sa fiancée, comme gage de sa tendresse, un présent que l'on appelait ἄῤῥα, ἀῤῥαβὼν (MENAND. *in Fragm.*; ISÆUS, *Orat.* 7, *de Ciron. Hered.*; PLAUT. *Milit. Glorios.* 4, 1, 11), ἕδνον (HOM. *Il.* π', v. 190; *Odyss.* ζ', v. 159), et μνῆστρον. (HESYCH. *in hâc voce.*) Un baiser scellait la nouvelle union, ou les époux se donnaient seulement la main; usage pratiqué pour sceller tous

Digitized by Google

les engagements. (Eurip. *Iphig. in Aulid.* v. 831.)

Chez les Thébains ce don d'une foi mutuelle pour les amants se faisaient dans le temple d'Iolas, favori d'Hercule et compagnon de ses travaux. (Plut. *in Pelop.*)

Dans les premiers âges de la Grèce, la dot des femmes se composait des présents qu'elles recevaient de leur époux. (Arist. *Polit.* lib. 2, cap. 8.) En renonçant à la simplicité des premières habitudes, on vit succéder à cet usage un usage tout à fait contraire. (Eurip. *Med.* v. 230.) La coutume de dots apportées au mari par la femme se propagea rapidement, et forma bientôt la seule différence reconnue entre la femme et la concubine, γυνὴ et παλλακή. (Plaut. *Trinum.*) Pour assurer ce caractère de γυνὴ aux personnes qu'ils épousaient sans fortune, les citoyens avaient soin de leur remettre un écrit, προικῷα, où ils leur reconnaissaient une dot de telle valeur. Cette dot, en effet, devenait pour la femme un titre puissant aux égards de son mari. (Eurip. *Andromach.* v. 147.) C'est pour prévenir cette influence quelquefois dangereuse dans une union, et pour écarter d'une institution sacrée toute idée sordide d'intérêt que Lycurgue proscrivit cet usage à Sparte. (Justin. lib. 3; Plut. *Apophth. Lac.*; Ælian. *Var. hist.* lib. 6, cap. 6.) Guidé par des vues aussi nobles, Solon fit consister la dot des Athéniennes en objet de peu de valeur et en vêtements à leur usage. (Plut. *in Sol.*) La fille ἐπίκληρος, héritière de la fortune de son père mort sans enfants mâles, apportait cependant une dot plus considérable au parent que la loi lui ordonnait d'épouser; aussi jouissait-elle du droit, dans le cas d'impuissance de son mari, de cohabiter avec un autre parent. Un privilége assez bizarre était encore attaché à cette qualité d'héritière :

Digitized by Google

c'était de contraindre le mari à honorer au moins trois fois par mois le lit nuptial de sa présence. (Plut. *in Sol.*) Les jeunes orphelines sans patrimoine, θῆσσαι (Eustath. *in Il.* φ'), pouvaient, de leur côté, forcer leur parent le plus proche à les prendre pour femme ou à leur fournir une dot proportionnée à sa fortune. S'il était πενταχοσιομέδιμνος, cette dot devait être de cinq mines ou cinq cents drachmes; si ἱππεὺς, de trois cents drachmes; si ζυγίτης, de cent cinquante. S'il se rencontrait qu'elle eût plusieurs parents à un égal degré, la dot était fournie en commun. Le parent qui se refusait à ce devoir prescrit par la loi, était traduit devant l'Archonte, et, sur un nouveau refus, condamné à une amende de mille drachmes, consacrée à Junon, déesse qui présidait aux mariages. (Demosth. *Orat. ad Macart. de Hagnian. Heredit.*; Terent. *Phormio*, act. 1, scène 2.; *Id. ibid.* act. 2, scène 3.)

Lorsque par la suite le numéraire fut devenu plus abondant, la valeur de ces dots fut augmentée. Les πενταχοσιομέδιμνοι donnèrent jusqu'à dix mines, etc. (Eustath.) Les orphelines de citoyens qui avaient bien mérité de la patrie étaient adoptées par l'état, lorsqu'elles manquaient de parents, pour les pourvoir. (Plut. *Aristid.*) Ces institutions nobles et généreuses des premiers habitants de l'Attique s'affaiblirent entre les mains de descendants dégénérés. Le mariage ne fut plus qu'un trafic. Cette avidité honteuse triompha même à Sparte des règlements austères de Lycurgue. (Plut. *in Lysand.*) Il faut convenir cependant que les siècles les plus reculés ne furent pas toujours à l'abri d'un semblable reproche. Homère chante Andromaque πολύδωρος, *à la belle dot* (*Il.* ζ'); nous voyons même, avant

Digitized by Google

l'usage des métaux, des jeunes filles apporter à leurs maris des troupeaux nombreux de béliers à la blanche toison, ou de superbes taureaux, et mériter l'épithète d'ἀλφεσίϐοιαι. (HOM. *Il.* σ', v. 593.) En Crète la dot consistait en présents que les frères faisaient à leurs sœurs. (PLUT. *in Lys.*)

Accorder sa fille en mariage s'appelait ἐγγυᾷν (DEMOSTH. *in Neær.; Ælian. Var. hist.* 6, 4), διεγγυᾷν (POLL. 3, 4, seg. 34), κατεγγυᾷν (EURIP. *Orest.* v. 1675), διδόναι (HOM. *Il.* τ', v. 291; DEMOSTH. *in Neær.*), et ἁρμόζειν. (EURIP. *Elect.* v. 24.)

Προὶξ (ISÆUS, *Orat. de Hered. Pyrrh.*), μεῖλια ou ἔδνα, φερνὴ, de φέρειν, étaient les différents noms sous lesquels on désignait la dot. (HESYCH. *in* φερνὴ et ἔδνα.) On les trouve employés quelquefois pour désigner celle du mari. (EUSTATH.) Le mari affectait à la garantie de la dot un douaire d'une valeur égale, et consistant ordinairement en terres ou en maisons. Ce douaire était nommé ἀποτίμημα (HESYCH.; HARPOCR.; SUID.; POLLUX.), et par la suite ἀντιφέρνη, ou ὑπόϐολον, de ὑποϐάλλειν. Les femmes divorcées de leur mari étaient autorisées à se faire restituer leur dot si la garantie ne leur semblait pas suffisante. Les héritiers du mari ne pouvaient procéder à recueillir son héritage qu'après cette restitution. (HOM. *Odyss.* β', v. 132.) Dans quelques villes, la femme qui avait demandé elle-même le divorce était déclarée renoncer, par cette demande, à la réclamation de ses droits. (*Id. ibid.*)

A Athènes cette dot ne pouvait jamais être comprise dans la confiscation des biens du mari.

Une loi de la même ville portait que le mari divorcé, auquel l'état de sa fortune ne permettait pas de resti-

Digitized by Google

tuer sur-le-champ la dot, serait tenu de faire, en attendant, à sa femme une pension, dont le minimum était fixé à neuf oboles par mois. A défaut de payement le curateur, ἐπίτροπος, de la femme intentait contre lui une action, σιτίου δίκη, au tribunal de l'odéon. (DEMOSTH. *in Neær.*)

L'attestation de plusieurs témoins et un écrit, προικῷα, constataient la valeur de la dot apportée par la femme. Elle était tenue de le représenter, lorsqu'elle plaidait pour obtenir une pension séparée. Si la femme mourait sans enfants, la dot retournait à la personne qui l'avait fournie. (ISÆUS, *Orat. de Heredit. Pyrrh.*) La dot, en effet, était consacrée à l'entretien des enfants à naître du mariage; parvenus à leur majorité, ceux-ci pouvaient entrer en jouissance du vivant même de leur mère, à la charge seulement de pourvoir à ses besoins. (DEMOSTH. *in Phœnipp.* et *in Stephan. Test.*) Les autres parties de la dot de la femme prenaient le nom de παράφερνα, ἐπίπροικον, ἐπιμείλια. Ἐξώπροικα était le nom sous lequel ils étaient désignés dans la Grèce entière.

Les hommes, avant leur mariage, préparaient avec soin la demeure qu'ils devaient habiter avec leur nouvelle compagne. (HESIOD. Ἐργ. β', v. 23; THEOCRIT.; HOM. *Iliad.* β', v. 700; VALER. FLACC. lib. 6; CATULL. *Epigr. ad Mart.*) De là cette expression, en parlant des femmes qui perdaient leurs maris peu de temps après leur union, qu'elles restaient veuves dans une demeure nouvellement construite. (*Schol. in* HOM. *Il.* ρ', v. 66.)

Les jeunes filles d'Athènes, avant leur mariage, devaient être présentées à Diane. Cette cérémonie qui se faisait à Brauron, bourg d'Athènes, était appelée ἀρ-

Digitized by Google

κτεία, origine du nom ἄρκτοι, donné aux vierges, et avait pour but de fléchir le courroux de la déesse irritée de la perte d'un ours tué par un Athénien. Les jeunes vierges, déposant sur ses autels des corbeilles remplies de mille objets précieux, venaient implorer son consentement, avant de se livrer aux douceurs de l'hymen. (Theocr. *Idyll.* β', v. 66.) Κανηφορεῖν exprimait la présentation de ces corbeilles, et les jeunes filles recevaient encore le nom de κανηφόροι. En Béotie et chez les Locriens chacun des deux époux offrait un sacrifice à Euclia, dont la statue et l'autel étaient au milieu du forum. Cette Euclia, que quelques auteurs pensent avoir été la fille de Ménétius et la sœur de Patrocle, n'était, selon d'autres, que Diane elle-même. (Plut. *in Aristid.*) L'aversion de cette déesse pour le mariage étant connue, les jeunes filles croyaient ne pouvoir faire le sacrifice de leur virginité sans avoir obtenu son aveu. Les prières et les sacrifices usités à cette occasion étaient nommés γαμήλιοι εὐχαὶ, προγάμεια, προτέλειοι εὐχαὶ, ou προτέλεια, de τέλος et γάμος, employés indistinctement pour signifier le mariage; soit parce que ce moment heureux était le terme de tous les tourments d'un long amour; soit parce que les nouveaux époux, en contractant ce nœud, prenaient l'engagement de renoncer à toutes les habitudes de la jeunesse, et s'élevaient pour toujours à la qualité d'hommes. De là γῆμαι pour τελειωθῆναι, devenir parfait (Eust. *in Il.* μ'), et le nom de τέλειοι (Biset. *in* Aristoph. *Thesmophor.*) donné aux époux, comme étant ἐν βίῳ τελείῳ. Cette épithète se trouve aussi jointe au nom des dieux qui présidaient au mariage : Jupiter τέλειος, Junon τελεία (Suid.), etc.

On cherchait à se rendre ces dieux favorables par des

Digitized by Google

sacrifices désignés sous le même nom que ceux offerts à Diane. On n'en exceptait que les prières à Junon, Ἥρα, désignées particulièrement sous le nom de Ἡρατέλεια. D'autres divinités participaient encore à ces honneurs. Minerve παρθένος, dont le temple était situé dans la cidatelle, recevait des jeunes filles d'Athènes un hommage semblable à celui que Diane exigeait. (Suid.) A Sparte, d'anciennes statues d'Ἀφροδίτη et d'Ἥρα avaient droit aux sacrifices des mères des nouvelles épouses. (Pausan. *Lacon.*) Dans les premiers temps d'Athènes, le ciel et la terre (Procl. *in Tim. Platon. Comment.* 5), les Parques et les Grâces n'étaient point oubliées. (Poll. lib. 3, cap. 3.) Le jour qui précédait le mariage était ordinairement désigné pour ces cérémonies. (Hesych.) On le nommait γαμηλία et κουρεῶτις, de la coutume pratiquée dans ces occasions solennelles de présenter aux dieux une partie de sa chevelure. (Poll. *ut suprà.*) Cette offrande se faisait quelquefois à Diane et aux fatales sœurs. (Poll. *Onom.* lib. 3, cap. 3.) Les Vierges de Trœzène la consacraient à Hippolyte, fils de Thésée. (Lucian. *de Deâ Syriâ.*) Celles de Mégare la suspendaient sur le tombeau d'Iphinoë, fille d'Alcathoüs, morte avec sa virginité; celles de Délos, à Hécaerge et à Opis; celles d'Argos et d'Athènes, à Minerve. Ces noms de γαμηλία et κουρεῶτις servaient chez les Athéniens à désigner celui des jours de la fête Apaturia, où les pères inscrivaient leurs enfants sur les registres publics, et parmi d'autres sacrifices à différents dieux, faisaient quelquefois celui de leur chevelure. Cette offrande, πλόκαμος θρεπτήριος, ainsi nommée parce qu'elle était un hommage de reconnaissance, de la part des jeunes filles, aux Dieux qui avaient protégé leur enfance, était

Digitized by Google

adressée encore à Apollon (PLUT. *in Thes.*), et même aux fleuves qui recevaient de là le nom de κουροτρόφοι, d'après l'opinion que l'eau était indispensable à la conservation et à la reproduction de tout objet. (EUST. *in Il.* ψ'.) Nous voyons au surplus que cet honneur était offert aux dieux par quiconque avait à leur rendre grâces d'une assistance inespérée. (HOM. *Il.* ψ', v. 140.)

Les parents des nouveaux époux n'oubliaient point à leur tour de consulter les dieux par de pompeux sacrifices. (EURIP. *Iphig. in Aul.* v. 718.) Le fiel arraché des entrailles de la victime était jeté derrière l'autel. (PLUT. *de Conjug. Præcept.*) On le regardait comme le siége des passions haineuses. Lorsqu'à l'examen des entrailles le devin croyait entrevoir quelques fâcheux présages, ces cérémonies préliminaires étaient suspendues; on rompait même l'union projetée. Tout autre présage funeste produisait un effet semblable. (ACHIL. *Tact.* lib. 2.) La rencontre de tourterelles, oiseaux célèbres par la constance de leurs amours, était un signe des plus heureux; celle de deux corneilles promettait une vie longue et fortunée; celle d'une seule, au contraire, annonçait la séparation ou le deuil. (ALEX. *ab Alex.*) De là ces paroles d'un chant nuptial : Κόρη, ἐκκόρει κορώνην, *Jeune fille, chasse la corneille.* (ÆLIAN. *de Animal.* lib. 3, cap. 9.) Cette formule : Μηδὲν εἰσίτω κακὸν, *Que rien de mauvais n'entre ici*, inscrite sur la porte, avec le nom du maître de la maison, était regardée comme d'un effet merveilleux contre les fâcheux présages. (DIOG. LAERT. *in Diog.*)

La couleur des vêtements des nouveaux époux variait beaucoup. (ARISTOPHAN. *in Plut.* v. 530; *Scholiast. ad h. l.*; SUID. *in v.* βαπτά.) Chacun se parait de

Digitized by Google

son mieux et selon sa condition. (ARISTOPH. *ibid.* v. 529; *Schol.* ARISTOPH. *in Av.* v. 671; ACHILL. *Tat.* lib. 2.) Leur belle chevelure couverte de parfums précieux flottait sur leurs épaules. (ARISTOPH. *in Plut. ibid.*) Leur tête était ornée de guirlandes de différentes sortes de plantes et de fleurs. (EURIPID. *Iphig. in Aulid.* v. 903.) On choisissait des plantes consacrées à Vénus, ou celles qui offraient quelque rapport au commerce de l'amour: σισύμβριον, μήκων, σήσαμον, etc. (EURIPID. *ibid. Schol.* ARISTOPH. *in Pac.* v. 869; ARISTOPH. *in Av.* v. 159; *Schol. ibid.*) On servait même des gâteaux, où entrait cette dernière. (ARISTOPH. *Schol. in Pac.*) Les Béotiens employait l'asperge sauvage qui, couverte d'épines, mais portant d'excellents fruits, devenait un emblème des longues souffrances de l'amour, récompensées enfin par les douceurs de l'hymen. La maison où se célébraient les fêtes nuptiales était aussi parée de guirlandes. (HIEROCL. *in Frag.* περὶ γάμου; STOB *Serm.* 186; SENEC. *Thebaid.* v. 507.) Un pilon était placé au-dessus de la porte. (POLL. lib. 3, cap. 3, seg. 37.) Une jeune fille tenait dans ses mains un crible (*Id. ibid.*), et la nouvelle épouse portait elle-même un vase, φρύγετον, φρύγετρον, ou φρύγητρον, propre à brûler de l'orge. (POLL. lib. 1, cap. 12, seg. 246; HESYCH.) Tous ces objets devaient lui rappeler les devoirs de sa nouvelle condition.

La nouvelle épouse placée sur un chariot était conduite à la demeure de son mari. Elle attendait, pour cette cérémonie, les approches de la nuit, dont les ombres devaient servir de voile à sa pudeur. (EURIP. *in Helen.* v. 728; SUID. *in* Σεῦγος; HESIOD. *Scut. Herc.* v. 273; CATULL. *Epithal.*) Elle avait à ses côtés son époux et son ami le plus intime, πάροχος (POLL. lib. 3, cap. 3,

Digitized by Google

seg. 40; SUID. *ut suprà*; EUSTATH. *in Il.* lib. 6) ou νυμφευτής, παρανυμφίος et παράνυμφος (HESYCH.; EUSTATH. *in Il.* ζ'.) Le même nom se donnait à l'amie qui accompagnait la nouvelle épouse. L'époux qui convolait à de secondes noces ne pouvait enlever lui-même son épouse de la maison paternelle; ce soin appartenait à l'un de ses amis, νυμφαγωγὸς (HESYCH.; POLL. *Onomast.* lib. 3; SUID.; PHAVORIN; etc.) ou νυμφοςόλος. Ce nom s'appliquait encore aux personnes qui avaient présidé au mariage, ou qui en réglaient les cérémonies. Le chariot s'avançait, précédé d'esclaves qui portaient des torches, et entouré de joueurs d'instruments et de danseurs. On donnait à ces concerts le nom de ἁρμάτειον μέλος, de ἅρμα, chariot. L'essieu brûlé à la fin du voyage annonçait à la vierge qu'elle ne reverrait plus le toit paternel. A Rhodes les crieurs publics étaient chargés de la conduite des épouses.

A l'arrivée des époux dans leur nouvelle demeure, on répandait sur leurs têtes des figues et d'autres sortes de fruits, pour appeler chez eux l'abondance. (ARISTOPH. *Schol. in Plut.*) Le jour du départ était consacré par une fête, προσχαιρητήρια. (HARPOCR.; SUID.), célébrée dans la maison paternelle, et distincte de la cérémonie nuptiale qui se passait dans la demeure de l'époux.

Un banquet somptueux, γάμος (HOM. *Il.* τ', v. 299; POLL. lib. 3, cap. 3, cap. 37), où se trouvaient réunis tous les membres des deux familles, y étaient préparé. De là δαίειν γάμον, pour, célébrer une fête nuptiale. (TERENT. *Phorm.* act. 4, scène 4.) On n'y était admis cependant qu'après avoir pris un bain et changé de vêtements. (HOM. *Odyss.* ψ', v. 131; ζ', v. 27; ARISTOPH. *in Av.* v. 1692.)

Digitized by Google

Le son des instruments et les jeux des danseurs charmaient l'oreille et les yeux des convives pendant la durée entière de la solennité. Ces chants étaient appelés ὑμέναιοι ou ὑμένες : πολὺς δ' ὑμέναιος ὀρώρει (Hom.; Hesiod.; Ter. *Adelph.*), parce qu'ils n'étaient qu'une suite d'invocations à Hymen ou Hymenæus, dieu du mariage. (Hom. *Il.* σ', v. 491; Anacr. od. 18; Callimach. *in Del.* v. 296.) Cet Hymenæus était un Argien admis, après sa mort, au rang des dieux, pour avoir sauvé plusieurs vierges d'Athènes des violences et des outrages de quelques Pélasges. (Hom. *Schol. Il.* σ', v. 593.) Quelques-uns font dériver ce mot ἀπὸ τοῦ ὁμοῦ ναίειν, habiter ensemble; quelques autres le tirent du mot ὑμήν.

Le repas était encore égayé par quelques cérémonies relatives à l'état du mariage. A Athènes, par exemple, un jeune garçon se présentait dans la salle du banquet à demi couvert de rameaux de chêne et d'aubépine, entonnant un hymne, où se trouvaient répétées ces paroles : Ἔφυγον κακὸν, εὗρον ἄμεινον, *J'ai changé mon état mauvais pour un meilleur.* (Hesych. et Suid. *in* Ἔφυγον.) C'est ce que les Athéniens chantaient à l'une de leurs fêtes en mémoire de l'heureux jour où, renonçant au gland qui leur avait servi de nouriture, ils s'adonnèrent à la culture du blé. A Lacédémone, on présentait aux nouveaux époux des gâteaux de différentes formes, appelés κυρίβανες. (Athen. lib. 10.)

Les époux passaient ensuite dans la chambre nuptiale, δῶμα (Theocr. *Idyll.* 27, v. 36), κουρίδιον δῶμα (Hom. *Odyss.* τ', v. 580), δωμάτιον (Poll. 3, 3, seg. 43), νυμφικὸν δωμάτιον (Suid. et Harpocr. *in* Παράβυστον.) θάλαμος (Theocr. *Idyll.* 27, v. 36; Poll. 3, 3, seg. 37), παστάς (Hesych. *in Voc.*; Eustath. *ad Il.* γ'), et παστόν.

Digitized by Google

(Musæus, v. 280.) C'est là qu'était placé le lit nuptial, λέχος κουρίδιον (Aristoph. *Pac.* v. 844), νυμφίδιον, εὐνὴ νυμφεία (Pind. *Nem. od. antistr.* β', v. 10, et sq. *Epod. mit.*), κλίνη νυμφικὴ (Lucian. *in Hérodot.*), et γαμική. (Poll. 3, 3, seg. 43.) Ce lit était richement orné et couvert d'une draperie de pourpre parsemée de fleurs. (*De nuptiis Pelei et Thetid.* v. 1402; Apoll. *Arg.* 4, v. 1141.) Au pied du lit se trouvait une sorte de sopha, κλίνη παράβυστος. (Hesych.; Poll. lib. 3, cap. 3.) Avant d'entrer au lit la jeune épouse se lavait les pieds. (Aristoph. *Pac.*) L'eau préparée pour cet usage était présentée par le λουτροφόρος, qui d'ordinaire était un jeune parent. Les Athéniens ne prenaient cette eau qu'à la fontaine Callirhoë, surnommée, par la suite, Ἐννεάκρουνος, à cause de ses neuf bassins. (Suid.; Poll. lib. 3, cap. 3.) L'épouse, après cette cérémonie, était conduite au lit, en grande pompe et à la lueur des flambeaux (Liban. *Declam.* 38), autour de l'un desquels la mère de la mariée attachait le voile de gaze qu'elle ôtait de sa tête. (Senec. *Theb.* v. 505.) Les parents se gardaient bien de manquer à ces cérémonies; les mères surtout avaient grand soin de faire allumer des torches, au moment où l'épouse entrait dans la demeure de leur fils. (Eurip. *Phœniss.* v. 339.) La mère de la mariée partageait ses soins à cet égard.

Les lois d'Athènes ordonnaient que les nouveaux époux seraient enfermés ensemble, et mangeraient d'un coin. C'était là un emblème de la douceur des rapports qui devaient désormais exister entr'eux. (Plut. *in Solon.* et *in Conjug. præcept.*)

Le mari dénouait ensuite la ceinture de son épouse. De là λύειν ζώνην ou μίτραν παρθενικὴν (Hom. *Hymn. in*

Digitized by Google

Ven. v. 155; Theocr. *Idyll.* 27, 54), et γυνὴ λυσίζωνος. Cette ceinture cependant était à l'usage des femmes mariées aussi bien que des jeunes filles, et servait à protéger leur pudeur. (Nonn. lib. 12.) Le nom d'ἄμιτροι, sans ceinture, s'appliquait à celles qui n'étaient point encore nubiles.

Un parent, θυρωρὸς (Poll. lib. 3, cap. 3, seg. 37), faisait sentinelle à la porte de la chambre. Les jeunes gens restaient en dehors, se livrant à mille jeux et chantant des chansons, ἐπιθαλάμια, de θάλαμος, la chambre nuptiale, et faisant un grand bruit de la voix ou du pied, κτυπία ou κτυπίον. (Hesych.) Aux approches du jour, ils rentraient dans la chambre en chantant ἐπιθαλάμια ἐγερτικὰ, le chant du réveil; celui de la nuit avait le nom particulier de ἐπιθαλάμια κοιμητικά· (Theocr. *Idyll.* 18.) La durée des fêtes nuptiales était de plusieurs jours: la veille du mariage, προαύλια, ainsi nommée de ce qu'elle précédait la nuit où la nouvelle épouse devait rester dans la demeure de son époux, αὐλίζεσθαι τῷ νυμφίῳ; le jour du mariage, γάμοι; le lendemain ἐπίδδης (Pind.), ou παλία) (Hesych. *in* γάμοι), de πάλιν, nommé encore ἐπαύλια ou ἐπαυλία; le troisième jour, ἀπαυλία, ou plutôt ἐπαυλία, parce que la nouvelle épouse quittait la demeure de son mari, pour aller visiter son père. Quelques auteurs confondent ces deux mots ἀπαύλια et ἐπαύλια, quoique la signification en soit différente. Cette difficulté peut se résoudre facilement en appliquant ἐπαύλια au jour qu'elle passait avec son mari, et ἀπαύλια à celui qu'elle consacrait à revoir la maison paternelle. (Poll. lib. 3, cap. 3; Hesych.; Suid.; Phavorin. *et in verb.*)

Le jour de l'ἀπαύλια, l'épouse faisait présent à son mari

Digitized by Google

d'un riche vêtement, ἀπαυλητήρια. Le père de l'épouse et les parents faisaient au nouveau couple mille présents, ἀπαύλια ou ἐπαύλια, des vases d'or, des lits, des parfums et d'autres objets de ménage. Ces présents étaient portés, en grande pompe, par des femmes, à la tête desquelles marchait, comme dans les processions solennelles, un κανηφόρος, porteur d'une corbeille. Une torche dans les mains d'un jeune garçon, paré d'une robe blanche, éclairait le cortége. Les présents de l'époux et de ses amis à la nouvelle épouse prenaient le nom particulier d'ἀνακαλυπτήρια (Suid.) d'ἀνακαλυπτήριον, donné quelquefois encore à ce troisième jour, parce que les femmes y paraissaient sans voile en public pour la première fois. (Hesych.) Quelques-uns trouvent l'origine de ce nom dans l'usage qui commandait à l'époux de ne voir qu'alors les traits de son épouse. De là quelques autres noms à peu près semblables θεώρητρα, ὀπτήρια, ἀθρήματα, et προσφθεγκτήρια, parce qu'ils fournissaient au fiancé le droit de converser librement avec la jeune fille qu'il avait choisie. Les jeunes filles, en effet, paraissaient rarement en public, et portaient sur leur tête un voile, κάλυπτρον ou καλύπτρα, dont elles se couvraient avec soin à l'approche d'un homme. (Euripid. *Phœniss.*) De là le nom de νύμφη ἀπὸ τοῦ νέου, donné aux nouvelles épouses, pour annoncer qu'elles pouvaient se présenter sans voile. (Phurnut. *de Natur. Deor.*)

A Sparte le mariage dégagé de tout cet appareil ressemblait plutôt à un enlèvement qu'à une cérémonie solennelle. La force du corps et une santé florissante étaient des avantages recherchés dans ces choix, autant que les qualités de l'esprit. (Plut. *de lib. Educat.*) Les conditions étant réglées entre les deux époux, la confidente

Digitized by Google

chargée du mariage, νυμφεύτρια, rasait la chevelure de la jeune fille, la couvrait d'un vêtement d'homme, et la laissait seule sur un lit dans une chambre obscure. L'époux, après avoir soupé avec ses compagnons, s'introduisait en secret auprès d'elle, y demeurait quelques instants, puis retournait dormir à sa place accoutumée. Il continuait à la voir ainsi à la dérobée, et en trompant la vigilance des citoyens dont il partageait les exercices. Quelques-uns avaient même des enfants avant de voir librement leur femme, en plein jour. Ces entrevues rares et difficiles devaient, selon le législateur, entretenir plus longtemps leur amour dans toute sa vivacité. (PLUT. *in Lycurg.*)

CHAPITRE XI.

DIVORCE, ADULTÈRES, CONCUBINES, ET COURTISANES.

Chacun des états de la Grèce avait des lois particulières sur le divorce. En Crète on l'accordait à ceux qui craignaient d'avoir un trop grand nombre d'enfants. A Athènes on l'obtenait sous les prétextes les plus légers; en donnant cependant un exposé des causes qui le faisaient demander. La partie lésée pouvait porter ses plaintes devant un magistrat. Les Spartiates, malgré le peu de soins qu'ils semblaient apporter dans leurs choix, se séparaient rarement de leurs épouses. (HEROD. lib. 6, cap. 63; ATHEN. lib. 13, cap. 1.) Cette grande liberté ne s'étendait point aux femmes. Se soustraire à l'autorité de son mari était regardé comme une action scan-

Digitized by Google

daleuse. (EURIP. *Med.* v. 236.) Les lois d'Athènes leur étaient plus favorables. Elles pouvaient s'adresser à un Archonte, pour demander le divorce, en lui présentant un exposé des griefs de leur mari, γράμματα ἀπολείψεως. (PLUTARCH. *in Alcibiad.*; ANDOCID. *Orat.* 4, *contr. Alcibiad.*)

Les maris, en renvoyant leurs femmes, étaient obligés de leur rendre leur dot. (DEMOSTH. *Orat. in Neær.*) Renvoyer sa femme se désignait par les expressions ἀποπέμπειν (DEMOSTH. *in Neær.*), ἀπολύειν, ἐκβάλλειν (*Id. ibid.*), ἐκπέμπειν (ISÆUS *de Hered. Pyrrh.*), et ἀφιέναι (PLUT. *in Cic.*), et le divorce lui-même se nommait ἀποπομπή. (POLL. lib. 3, cap. 3, seg. 46.) Demander le divorce s'appelait, pour une femme, ἀπολείπειν, et le divorce dans ce cas était nommé ἀπόλειψις. (PLUT. *in Alcib.*; ISÆUS *de Heredit. Pyrrh.*)

Le divorce s'accordait aussi à la demande des deux parties, qui conservaient alors la liberté de former de nouveaux nœuds. (PLUT. *in Pericl.*; *id. in Demetr.*; VALER. MAXIM. lib. 5, cap. 7.) Un usage bizarre établi dans quelques villes, et particulièrement à Athènes et à Sparte, autorisait à emprunter les femmes de ses amis. (TERTULL. *Apolog.* cap. 39; PLUT. *in Lycurg.*) A Sparte les citoyens accordaient les faveurs de leurs femmes aux étrangers remarquables par leur beauté, et propres à engendrer de robustes enfants. Les Archagètes seuls étaient exceptés de cet usage. On voulait préserver le sang royal de tout mélange, et empêcher le pouvoir de tomber en des mains étrangères. (PLUT. *in Alcibiad.*) Malgré cette extrême liberté, fondée sur un consentement mutuel, les Spartiates plaçaient l'adultère au rang des crimes les plus honteux, et leur histoire n'en offrait que des exemples

fort rares, aussi longtemps que leurs lois se maintinrent en vigueur. (PLUT. *in Lycurg.*)

Divers châtiments étaient réservés à l'adultère. Dans les siècles les plus reculés le rapt suscitait les haines et les vengeances les plus terribles. (HERODOT. lib. 1; LYCOPHR. *Cassand.* v. 1291.) Ce crime ne pouvait être expié que par la mort. (HOM. *Il.* γ'.) Ceux qui possédaient de grands biens, rachetaient cette peine par un dédommagement pécuniaire, μοιχάγρια, remis au mari. (HOM. *Odyss.* θ', v. 329 et 354.) Le père de la coupable était tenu aussi de lui restituer les présents qu'il en avait reçus. (*Id ibid.* v. 317.)

Un autre châtiment était d'arracher les yeux du coupable. L'usage en semble moins ancien. On voulait le priver du sens qui avait porté dans son âme tous les feux de la luxure. (SERV. *in OEn.;* APOLLOD. lib. 3; LYCOPHR. *Cassand.* v. 421.) Les Locriens devaient cet usage à leur législateur Zaleucus qui, ayant à exercer cette loi contre son fils, s'arracha un œil à lui-même pour en conserver un à ce fils, donnant à la fois un exemple remarquable de justice et de clémence. (VAL. MAXIM. lib. 6, cap. 5; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 13, cap. 24.)

A Gortyne, en Crète, le coupable, vêtu de laine, comme signe honteux de ses habitudes efféminées, était traîné devant le magistrat, qui le déclarait déchu de tous ses droits de citoyen et inhabile à tout emploi public.

C'est à Hyettus, citoyen d'Argos, qu'est dû l'établissement de la première loi contre ce crime. (PAUSAN. *Bœot.*)

A Athènes l'application des peines pour l'adultère était arbitraire et remise entièrement à la décision de

Digitized by Google

magistrats suprêmes. (HERACL. *de Polit. Athen.*) Dracon abandonna le coupable, surpris en flagrant délit, à la vengeance de l'offensé qui pouvait, à son gré, le mutiler et le mettre à mort. Cette disposition que l'on rencontre aussi dans la loi d'Hyettus (PAUSAN. *Bœot.;* DEMOSTH. *in Aristocrat.*) fut conservée par Solon. (PLUT. *in Solon.;* LYSIMACH. *Orat. de Eratosthen.* D'après ce législateur l'adultère commis avec une femme libre et constaté devant les tribunaux, était puni d'une amende de cent drachmes. La séduction, d'une amende de vingt (PLUT. *in Solon.*), ou plutôt, selon d'autres auteurs, de deux cents; le viol, d'une amende de mille; et exercé sur une vierge, il entraînait la nécessité de l'épouser. (PLAUT. *Aulul.*) Dans le cas cependant où la jeune fille ou sa mère avaient reçu du coupable quelque présent, l'affaire changeait de nature; la loi n'y voyait plus qu'une prostitution ordinaire. (TERENT. *Adelph.* act. 3, scène 2.) Un homme privé de sa liberté, pour suspicion d'adultère, pouvait présenter une requête aux Thesmothètes, qui le renvoyaient devant ses juges naturels. Si le crime était avéré, ceux-ci lui infligeaient le châtiment qui leur semblait le plus convenable, la peine de mort exceptée. (DEMOSTH. *in Neær.*) Il existait encore un autre châtiment pour l'adultère : Παρατιλμὸς, ῥαφανίδωσις (*Schol.* ARISTOPH. *ad Plut.* v. 168; ARISTOPH. *ad Nub* v. 1079; SUID. *in* ῥαφαν.), καταπίπτωσις. On donnait le nom d'εὐπρωκτοι aux coupables ainsi traités. Mais ce châtiment n'atteignait que les coupables de la basse classe. La loi le déclarait rachetable par une amende. Ὁ δὲ ἁλούς γε μοιχὸς διὰ σέ που παρατίλλεται. (ARISTOPH. *Plut.* act. 1, scène 2.)

La sévérité de la loi contre les femmes n'était pas

Digitized by Google

moins grande. Celles qui, n'étant point en pouvoir de mari, avaient forfait à leur honneur, étaient vendues comme esclaves par leur père ou par leur frère. (PLUT. *in Solon.*) La femme adultère, condamnée à ne porter que des vêtements grossiers, était abandonnée aux insultes de tous ceux qui la rencontraient; sa présence dans les temples étaient regardée comme une profanation. Il était défendu à son mari, sous peine d'ἀτιμία, de cohabiter désormais avec elle. (DEMOSTH. *in Neær.*) La peine de mort était réservée à l'époux qui faisait commerce de sa femme.

Le nombre des concubines, παλλακίδες, n'était point limité. C'étaient ordinairement des captives ou des esclaves achetées à prix d'argent, soumises aux ordres de l'épouse, à qui la noblesse de son origine, sa dot, et mille autres avantages garantissaient toujours le premier rang. Les femmes grecques, loin de voir en elles des rivales, ne regardaient leur grand nombre que comme un accroissement de leur puissance. (HOM. *Odyss.* α', v. 433; *Il.* ι', v. 447; SENEC. *Agam.* v. 995.)

Les courtisanes, dont l'usage était aussi commun que celui des concubines, étaient tolérées dans presque toutes les villes de la Grèce. On ne trouvait rien en cela de contraires aux bonnes mœurs. (TERENT.) C'est l'opinion du moins de l'un des sept sages. Solon les autorisa à vendre leurs faveurs à quiconque serait tenté d'y mettre un prix. Il recommanda même à la jeunesse d'Athènes de les fréquenter, pour mettre à l'abri de la violence et des séductions l'honneur des épouses et des filles de citoyens. (PHILEM. *Delph.*) Les peines sévères, portées contre quiconque abuserait d'une femme qui jouissait des droits de cité, ne s'étendait pas aux femmes

Digitized by Google

étrangères, parmi lesquelles étaient prises les courtisanes, nommées en conséquence ξέναι.

Les courtisanes ne purent, pendant longtemps, paraître en public que la figure couverte d'un voile ou d'un masque. Il leur était défendu d'exercer leur profession dans l'intérieur des villes. A Athènes elles fréquentaient le Céramique, le Sciros et le vieux forum, dans lequel était situé le temple de Vénus πάνδημος, lieu que Solon leur avait assigné. On les rencontrait encore dans un forum dépendant du port Pirée, et nommé ϛοὰ μακρὰ, le long portique. (Poll.)

Dans quelques villes les courtisanes étaient distinguées des autres femmes par un costume particulier. Le législateur d'Athènes ordonna qu'une modeste simplicité fut le signe distinctif des femmes honnêtes; aux courtisanes seules étaient réservés les riches atours. (Clem. Alexand. *Pædag.* lib. 3, cap. 3.) Une loi semblable fut établie par Zaleucus chez les Locriens (Diod. Sic.), et fut observée aussi à Syracuse. (Athen. Δειπνοσοφ. lib. 12.) En effet, quoique les courtisanes fussent tolérées dans ces différents états, leur profession était déclarée infâme et abandonnée aux captives ou autres esclaves. Une loi d'Athènes défendait de leur donner aucun nom qui eût un rapport à quelque objet sacré. (*Id.*)

A Corinthe leur nombre était prodigieux. Le moyen le plus infallible de se rendre Vénus favorable était de lui présenter quelque beauté pour être attachée à son temple. (Strab. lib. 8.) De là l'expression de κορινθιάζειν. (Hesych.) Λεσβιάζειν, λεσβιᾷν, et φοινικίζειν, étaient employés dans le même sens, les habitants de Lesbos et les Phéniciens ne le cédant nullement en ce point aux citoyens de Corinthe. Les courtisanes de Corinthe

Digitized by Google

étaient célèbres par leur beauté, et mettaient le plus haut prix à leurs faveurs (Aristophan. *Plut.* act. I, scène 2), ce qui donna naissance au proverbe : Οὐ παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἔσθ' ὁ πλοῦς, Il n'est pas donné à tout le monde de faire voile pour Corinthe.

La profession de courtisane paraît avoir été fort lucrative. Quelques-unes parvenaient à une fortune considérable. La célèbre Phryné offrit de rebâtir, à ses frais, les remparts de Thèbes, renversés par Alexandre. A tous les charmes de la beauté elles unissaient souvent les séductions de l'esprit. Elles consacraient leurs loisirs à l'étude des sciences les plus abstraites, assistant aux leçons, et recherchant avec ardeur la conversation intime des philosophes. (Plut. *in Pericl.;* Athen. lib. 13, cap. 5.)

CHAPITRE XII.

VIE RETIRÉE, ET TRAVAUX DES FEMMES.

Les femmes ne paraissaient que rarement en présence des étrangers, et vivaient dans la partie la plus retirée de la maison. (Corn. Nep. *in Præfat.*) Chaque maison se composait d'appartements séparés. La partie voisine de l'entrée était l'ἀνδρῶν ou ἀνδρωνίτις, appartement des hommes, situé derrière l'αὐλή, cour; le γυναίκων ou γυναικωνίτις, appartement des femmes, occupait la partie la plus reculée; le devant de l'αὐλή formait un autre appartement, πρόδομος ou προαύλιον. (Hom. *Il.* ζ', v. 242.) Nous voyons encore dans Homère le logement

Digitized by Google

des femmes nommé τέγεοι θάλαμοι, et placé dans la partie supérieure. Helène occupe l'étage le plus élevé. (HOM. *Il.* γ', v. 423.) Pénélope monte à sa chambre par un κλίμαξ, escalier qui, dans ces temps où l'architecture sortait à peine de l'enfance, n'était probablement qu'une échelle. (*Il. Odyss.*) Cet usage existait particulièrement à Lacédémone, et les chambres de l'étage supérieur recevaient le nom de ὦα, ὤια, ou ὑπερῷα, distingué seulement par l'accent du mot ὠὰ, œufs. Si l'on veut observer que l'accent n'était point connu des anciens Grecs(1), on obtiendra facilement l'explication de la fable des œufs, où se trouvèrent, dit-on, enfermés Castor et Pollux, Hélène et Clitemnestre : on verra que ces ὦα, mal à propos nommés œufs, n'étaient peut-être que les chambres hautes où ces enfants avaient reçu le jour.

La vie des femmes, surtout lorsqu'elles ne se trouvaient pas en pouvoir de mari, et qu'elles étaient vierges ou veuves, était extrêmement retirée. (HARP.) Le παρθενὼν, appartement des vierges, était fermé soigneusement par des verroux. Ὀχυροῖσι παρθενῶσι φρουροῦνται καλῶς. (EURIPID. *Iphig. in Aulid.* v. 738.) Les femmes ne pouvaient quelquefois même passer d'un appartement à l'autre sans permission. (*Id. Phœniss.* v. 88.) Les femmes mariées depuis peu étaient tenues aussi sévèrement que les vierges; se présenter à la porte extérieure eût été pour elles une tache à leur réputation. (EURIP. *Andromach.* v. 876.)

(1) On est généralement d'accord que l'accent ne fut introduit dans la langue grecque qu'à l'époque d'Aristophane de Byzance, grammairien distingué, directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, et qui vivait deux cents ans environ avant J. C. L'étude de la langue grecque devenant de jour en jour plus familière aux étrangers, ce grammairien, pour leur en rendre la prononciation plus facile, imagina l'usage des accents, non pour déterminer la *quantité* des syllabes, mais pour indiquer celles où l'on devait élever ou baisser la voix.

Digitized by Google

Elles osaient à peine franchir le seuil qui les séparait de l'αὐλή. (MENAND. *in* STOB. *Serm.* 72.) Leur captivité devenait moins rigoureuse lorsqu'elles avaient donné un enfant à leur mari. Elles acquéraient alors le titre de μήτηρ, dérivé, dit-on, de μὴ τηρεῖσθαι, *n'être plus renfermé.* Cette liberté cependant n'était nullement un droit acquis; elle dépendait toujours du consentement du mari; lorsqu'il était jaloux, sa surveillance continuait d'être aussi sévère. (ARISTOPH. *Thesmophor.*) Dans tous les cas, la modestie des femmes leur faisait un devoir de n'user de cette faveur qu'avec la plus grande réserve. Ἔνδον γυναικῶν καὶ παρ' οἰκέταις λόγος. (PLUT. *de Precept. Connub.*)

Elles ne paraissaient en public que la tête couverte d'un voile assez épais pour dérober leur beauté à tous les regards. (HOM. *Odyss.* ο', v. 208; EURIPID. *Iphig. in Taur.* v. 372.)

Une loi de Solon défendait aux femmes et matrones (nous avons vu que les vierges étaient renfermées sous les verroux), lorsqu'elles sortaient de la ville, d'emporter plus de trois robes; de prendre avec elles pour plus d'une obole de pain et de vin, ainsi qu'une corbeille de plus d'une coudée de long. Elles ne pouvaient voyager de nuit sans que leur chariot fût précédé d'un esclave portant un flambeau. Philippide fit ajouter, par la suite, à cette loi une amende contre celles qui paraîtraient en public dans un costume immodeste. Les γυναικονόμοι et γυναικοκόσμοι étaient chargés de cette surveillance, et les noms des coupables, inscrits sur des tablettes, étaient exposés sur le πλάτανος, platane, consacré à cet usage, dans le Céramique. (ATHEN. lib. 6, cap. 9; POLL. lib. 8, cap. 9; HESYCH. *in* Πλάταν.; EUSTATH. *in Il.* κ'.)

Digitized by Google

Les femmes étaient entourées de suivantes non mariées et ayant passé l'âge de la jeunesse. Ἀμφίπολος δ' ἄρα οἱ κεδνὴ ἑκάτερθε παρέστη. (HOM. *Odyss.* ο', v. 208.) Ces suivantes accompagnaient leur maîtresse lorsqu'elle sortait par la ville, et restaient auprès d'elle dans sa demeure. Si leur maîtresse était jeune, c'était à elles que l'on confiait le soin de son éducation. Elles prenaient alors le nom de τροφοί. Des vieillards partageaient quelquefois aussi cet emploi. (EURIPID. *Iphig.*) La garde des femmes de qualité était souvent confiée à des eunuques. (TERENT. *Eunuch.* act. 1, scène 2; AMMIAN. MARCELLIN. *Hist.* lib. 14.)

Dans les premiers siècles d'innocence et de simplicité, les femmes riches et pauvres, vouées entièrement aux travaux domestiques, allaient aux fontaines puiser de l'eau, et veillaient à l'entretien des troupeaux et des chevaux de leurs maris. (HOM. *Il.* θ', v. 185.)

Mais leurs travaux les plus ordinaires étaient le rouet, le tissu de la toile, la broderie, et d'autres ouvrages à l'aiguille. Ἱστῶν θάλαμος, ταλασιουργὸς οἶκος, etc., était la partie de la maison où elles se livraient à ces exercices. (POLL.)

C'était à leurs soins qu'était confiée toute administration intérieure. Dans les âges héroïques, c'était elles qui conduisaient les hôtes au bain et leur offraient des parfums. (HOM. *Il.* α', v. 31; ξ', v. 6, 7; σ', v. 559, 560; *Odyss.* α', v. 436; γ', v. 464; δ', v. 49; ι', v. 348; ο', v. 93, 94; ρ', v. 88; τ', v. 320; υ', v. 105, 147, 297, 298; ATHEN. lib. 1; CATULL. *Poem.* 62, v. 160.) Elles faisaient aussi tous les ouvrages fatigants de l'intérieur. (*Id. ibid.;* HEROD. lib. 8.)

L'éducation des femmes spartiates était bien différente

Digitized by Google

de l'éducation des autres femmes de la Grèce. Les jeunes filles paraissaient sans voile en public. Les femmes mariées, dont le devoir était de ne plaire qu'à leur mari, en avaient seules adopté l'usage. (Plut. *Apophth. Lac.*) Elles n'en vivaient cependant pas moins dans la retraite la plus austère. (Aristot. *de Rep.* lib. 2, cap. 9; Dionys. Halicarn. *Antiq. Rom.* lib. 2, cap. 24.) Lycurgue, pour donner aux jeunes filles un tempérament plus robuste, établit parmi elles les exercices violents de la course, de la lutte, du javelot, etc. Elles paraissaient sans vêtements dans les fêtes solennelles, formant des chœurs joyeux, chantant les louanges des braves, et reprochant leur déshonneur aux guerriers qui avaient fui devant l'ennemi. (Plut. *in Licurg.*) La pudeur étant la seule barrière élevée entre les deux sexes, tant que les mœurs se conservèrent dans leur pureté, ces exercices publics contribuèrent à entretenir dans l'âme des femmes les sentiments les plus nobles et les plus courageux, par la permission qui leur était accordée de participer aux récompenses données aux actions honnêtes et vertueuses. (*Id. ibid.*)

CHAPITRE XIII.

ACCOUCHEMENTS, ET SOINS DONNÉS AUX ENFANTS.

Pour obtenir des enfants, les époux avaient grand soin d'offrir de pompeux sacrifices aux dieux, principalement à ceux qui présidaient à la génération, et que l'on nommait τριτοπάτορες ou τριτοπάτρεις. L'origine de ce

Digitized by Google

nom n'est point facile à déterminer. Selon quelques-uns ils présidaient aux vents, et leurs noms primitifs étaient Amaclidès, Protoclès et Protocléon ; selon d'autres, c'étaient les vents eux-mêmes, fils d'Οὐρανὸς et de Γῆ, du Ciel et de la Terre, sous les noms de Cottus, Briareus et Gygès; tandis que d'autres prétendent qu'ils descendaient immédiatement de la terre et du soleil, et les nomment τριτοὶ πατέρες, parce qu'ils étaient comme les troisièmes pères du monde, et exerçaient la plus grande influence sur la reproduction humaine. (SUID.; PHAVOR.; HESYCH.)

Εἰλείθυια, Εἰλήθυια, et quelquefois Ἐλευθὰ (Μόχθον, Ἐλευθοῦς, Ἔκφυγες, THEOCR. *Idyll.* ζ',), était la déesse qui présidait aux accouchements. On la nommait encore ἀρήγων θῆλυ τεράων (NONN. *Dionys.*), ὠδίνων ἐπαρωγὸς θηλείων σώτειρα, etc. Ce nom d'Εἰλήθυια dérivait d'ἀπὸ τοῦ ἐλεύθειν, soit à cause de l'assistance qu'elle accordait aux femmes dans les douleurs de l'enfantement, soit à cause de celle qu'elle accordait aux enfants eux-mêmes à leur arrivée à la lumière. Φωσφόρος, autre nom qu'elle recevait aussi, dérivait de φῶς φέρειν, de ce qu'elle apportait la lumière. C'est pour faire allusion à ce bienfait de sa part, que les statuaires la représentaient oujours un flambeau à la main.

Les auteurs n'ont pu décider encore quelle était cette déesse Εἰλήθυια; quelques-uns la font venir des contrées hyperborées, et prétendent qu'abordée à Délos, elle assista Latone dans son laborieux enfantement. Honorée d'abord dans cette île, elle obtint, ajoutent-ils, des autels dans le reste de la Grèce. (PAUSAN. *Attic.*) D'autres en font la mère de Cupidon (*Id. Bœot.*), lui donnent une existence antérieure à celle de Saturne, et la

Digitized by Google

confondent avec Πεπρωμένη, la destinée. (*Id. Arcad.*) D'autres enfin la confondent avec Junon, Diane, la lune, etc. Tout ce qui paraît certain, c'est que ce nom d'Εἰλήθυια doit être regardé comme une dénomination générale, attribuée indistinctement à tous les dieux qui présidait aux accouchements, θεοὶ γενέθλιοι.

Parmi ces divinités, on distinguait Junon (TERENT.) et ses filles (HOM. *Il.* λ', v. 269); la lune (CIC. *de Nat. Deor.* lib. 2); Diane, qui n'était autre que la lune (HORAT. *Carm. Secular.; id.* lib. 3, od. 23) : de là son surnom de μογοςόκος, épithète consacrée à Εἰλήθυια : Ἀλλὰ τεὴ βασίλεια μογοςόκος Ἄρτεμίς ἐςι (THEOCR.), et plusieurs autres noms dont la signification est à peu près semblable. (ORPH. *Hymn. in Dian.*)

Φαεσφόρος, φερέσβιος, etc., *qui donne le jour ou la lumière*, noms accordés à Proserpine, font présumer qu'elle présidait aussi aux accouchements; mais il faut observer que cette déesse n'était autre que Diane, adorée à la fois dans les cieux, sur la terre, et dans les enfers, sous les noms différents de Σελήνη, d'Ἄρτεμις et de Περσεφόνη. De là cette épithète de τρίμορφος, employée par les poëtes pour exprimer son triple caractère.

On implorait de ces déesses un accouchement heureux et facile. (THEOCR.) *Idyll.* ζ', v. 56.) Cette marque de leur faveur était, disait-on, la récompense de la chasteté et de la fidélité conjugale. (PLAUT. *Amphit.* act. 5, scène I.)

Une marque glus insigne encore de leur faveur était la naissance de deux jumeaux. (*Id. ibid.*)

Pour obtenir un accouchement plus facile, les femmes portaient dans leurs mains des branches de palmier. Les palmes étaient le signe ordinaire de l'allégresse et

Digitized by Google

du succès. Elles étaient l'emblême de ceux qui du sein de l'infortune s'étaient élevés à la prospérité, par suite de la remarque qu'on avait fait, que plus on chargeait d'objets pesants les pousses de ces arbres, plus elles prenaient de force et d'élévation.

Les lois d'Athènes interdisant aux femmes l'étude de la médecine, on était obligé d'avoir recours à des hommes pour les accouchements. Mais les femmes périssaient souvent victimes d'un sentiment de pudeur qui les empêchait de réclamer le secours des hommes. Cette considération nécessita le rappel de la loi, et les femmes jouissant des droits de cité purent être initiées, par la suite, aux secrets de cet art difficile. (HYGIN. *Fab.* 274.)

Au moment même de la naissance, après l'ὀμφαλητομία, *section du cordon ombilical*, l'enfant était lavé dans un vase rempli d'eau chaude, λουτρόν (CALLIMACH. *Hymn. in Jov.* v. 17; LYCOPHR. *in Cassand.* v. 319; EURIP. *Ion.* v. 1493), et frotté d'huile dans un autre vase de terre, χύτλος. Les Lacédémoniens plongeaient leurs enfants dans le vin. Les enfants d'une complexion faible devaient, selon eux, succomber à cette épreuve; elle devait, au contraire, faciliter le développement des tempéraments robustes et vigoureux. (PLUT. *in Lycurg.*)

Une des suivantes enveloppait l'enfant de langes étroitement serrés (CALLIMACH. *Hymn. in Jov.* v. 33; PLUT. *in Lycurg.*; HOM. *Hymn. in Mercur.* v. 268), σπάργανα, pour maintenir ses membres droits et bien conformés. Les enfants de Sparte, affranchis de ces liens, n'en étaient pas moins beaux et vigoureux. Leur éducation différait entièrement de celle des autres enfants de la Grèce. Accoutumés à toute espèce d'aliments, on leur

Digitized by Google

apprenait encore à supporter la faim ; ils marchaient sans crainte dans les ténèbres, et ne donnaient jamais d'exemple de ces caprices et de cette opiniâtreté, fruits ordinaires, chez les enfants, de la tendresse maladroite des personnes qui les entourent. L'excellence de cette éducation était si généralement reconnue, que c'était de Sparte que plusieurs villes tiraient la plus grande partie de leurs nourrices. (Plut. *in Lycurg.*)

A Athènes on enveloppait les enfants nouveau-nés d'une draperie, sur laquelle était représentée une tête de Méduse, semblable à celle qui ornait l'égide de Minerve, protectrice de la cité. On croyait les mettre ainsi sous la tutelle de la déesse, et faire passer dans leur âme sa noble et généreuse ardeur. Cette draperie semblait le présage certain de leurs exploits futurs. C'est pour la même raison qu'on les plaçait encore dans des boucliers. (Theocr. *Idyll.* κδ', *initio.*)

Lacédémone donnait particulièrement l'exemple de cet usage. Λακωνίδες οἷα γυναῖκες Υἱέας ὠδίνουσιν ἐπ' εὐκύκλοιο βοείας. (Nonn. *Dionys.* lib. 41.)

On plaçait les enfants pour l'ordinaire dans quelque objet appartenant à la profession qu'ils semblaient destinés à embrasser un jour; souvent dans les λίκνα, instruments propres à vanner le blé, ce qui devenait un présage d'abondance. (Callim. *Hymn. in Jov.* v. 48; *ibiq. interpret.*) A Athènes, dans les familles d'un rang distingué, on se servait pour les enfants de berceaux en forme de dragons dorés. Cette coutume remontait à l'époque d'Érichthonius, un des chefs de l'Attique, dont les pieds étaient en forme de serpent, et qui, exposé dans son enfance, dut sa conservation à deux dragons placés

Digitized by Google

auprès de lui par Minerve. (EURIP. *Ion.* v. 15 et v. 1427.)

Le cinquième jour après la naissance de l'enfant, les sages-femmes, après une ablution pour purifier leurs mains, le prenaient dans leurs bras et le promenaient trois fois à l'entour du foyer. De cet instant datait son entrée parmi les habitants de la maison. Cette cérémonie le plaçait sous la sauve-garde des dieux domestiques, dont le foyer était l'autel accoutumé. Ce jour, Δρομιάφιον ἦμαρ ou Ἀμφιδρόμια se célébrait avec la plus grande allégresse, et était consacré par les présents de l'amitié. Des guirlandes d'olivier attachées au-dessus de la porte annonçaient la naissance d'un enfant mâle. Celle d'une fille se désignait par de la laine, pour rappeler les travaux ordinaires des femmes. (HESYCH. *in* Στέφαν. ἐκφέρειν.) Le repas de ce jour consistait en mets de différente espèce. On y remarquait le κράμβη, choux vert, ordonné par les sages-femmes aux nouvelles accouchées, comme ayant la propriété d'augmenter leur lait. (ATHEN. lib. 9, cap. 2; lib. 2, cap. 25.)

Le septième jour était celui où l'enfant recevait un nom. En faire la célébration s'appelait ἑβδομένεσθαι; on choisissait ce jour ὅτι ἐπίστευον τῇ σωτηρίᾳ, de ce qu'alors seulement les parents pouvaient former l'espoir de voir vivre le nouveau-né. Les enfants d'une complexion faible, disait-on, ne pouvaient atteindre un aussi long terme. (HARPOCR. *in* Ἕβδομ.)

Quelques auteurs ont confondu, à tort, le huitième jour avec le quatrième, d'après son nom de γενέθλιος ἡμέρα, parce qu'il était destiné aussi à célébrer la naissance de l'enfant. Cet anniversaire devenait un jour de

Digitized by Google

fête pour la durée entière de la vie. (TERENT. *Phor.* act. 1, sc. 1.)

L'enfant pouvait encore ne recevoir de nom que le dixième jour après sa naissance ; et cette cérémonie se célébrait par un banquet, auquel on conviait tous les amis, et par des sacrifices aux dieux. Τί σε μήτηρ ἐν δεκάτῃ τόκου ὠνόμασεν. (EURIP. *in Fragm. Aeg.* v. 14; ARISTOPH. *Av.*) Quelques auteurs confondent aussi ce jour avec l'ἀμφιδρόμια, quoique les deux solennités auxquelles ils donnaient lieu fussent distinctes. En faire la célébration se nommait δεκάτην θύειν, δεκάτην ἀποθύειν, δεκάτην ἑστιάσαι. (POLL. lib. 1, cap. 1; ARISTOT. *Histor. animal.* lib. 7, cap. 12 ; HESYCH. ; SUID. ; HARPOCRAT. ; PHAVORIN.)

C'est au père de l'enfant qu'appartenait le droit de lui donner un nom. A Athènes ce droit lui était exclusivement attribué par les lois. Il pouvait même le changer à son gré par la suite. (DEMOSTH. *Orat. adv. Bœot.* περὶ ὀνόματος.) Le choix des noms n'était nullement arréglé. On le prenait ordinairement parmi ceux des ancêtres de la famille dont on était jaloux de perpétuer la mémoire : c'était une obligation imposée d'avance au nouveau rejeton de travailler à s'immortaliser comme eux. (*Schol. in* DEMOSTH. *Orat. de male obit. leg.*; PLUT. *in Cimon.*; ARISTOPH. *Av.*) Cette coutume appartenait à l'antiquité la plus reculée. (EUSTATH. *in* HOM. *Il.*) Scamandrius, fils d'Hector, reçoit le nom d'Astyanax, en reconnaissance des services de son père, τοῦ ἄστεος ἄναξ, le défenseur de la ville. (HOM. *Il.* ζ', v. 399.) Ulysse reçoit le nom d'Ὀδυσσεύς, en mémoire des passions violentes de son aïeul Autolycus. Διὰ τὸ ὀδύσσεσθαι τὸν Αὐτόλυκον. (HOM. *Odyss.* τ', v. 406.)

Digitized by Google

Des exploits particuliers, des qualités personnelles furent quelquefois l'origine de ces noms. Le fils de Laïus reçut le nom d'OEdipe, διὰ τὸ οἰδεῖν τοὺς πόδας, de ce que ses pieds avaient été percés. (SENEC. *Œdip.* v. 812.) Le fils d'Achille dut celui de Πυῤῥος à sa robuste complexion ou à la couleur de sa chevelure; et celui de Νεόπτολεμος au commandement qu'il obtint, jeune encore, pendant le siége de Troie.

Ἐκτίθεσθαι, ἀποτίθεσθαι (EURIP. *Phœniss.* v. 25; ARISTOPH. *Nub.* v. 531), exposer les enfants et renoncer aux devoirs de la paternité, fut un usage autorisé par quelques législateurs, et expressément commandé par d'autres. A Sparte les citoyens étaient obligés de soumettre leurs enfants nouveau-nés à l'examen de vieillards choisis dans chacune des tribus. Leur tribunal siégeait dans la place nommée Λέσχη. C'est là qu'ils prononçaient sur le sort des enfants apportés devant eux. Ils désignaient ceux qui, robustes et bien proportionnés, méritaient les soins de l'éducation, et affectaient une certaine quantité de terre à leur entretien; les autres, faibles ou difformes, étaient jetés dans un gouffre, Ἀποθέται, voisin du mont Taygète. (PLUT. *in Lycurg.*; ARISTOT. *Polit.* 7, 16.) De là ἀποτίθεσθαι, pour désigner l'expression d'un enfant que l'on condamnait à périr. Ἐκτίθεσθαι n'exprimait que l'abandon d'un enfant par des parents trop pauvres pour le nourrir. Cet abandon menaçait particulièrement les filles. Leur éducation coûteuse et leur établissement futur paraissait souvent un trop pesant fardeau.

Obéissant à des sentiments plus humains, les Thébains abolirent cette coutume par une loi, qui ordonnait que les parents incapables de nourrir leurs enfants, les

Digitized by Google

remissent aux mains des magistrats. Ceux-ci étaient tenus de fournir à leur entretien ; et ces enfants parvenus à un âge plus avancé, devaient payer, par leurs services, les soins donnés à leur entretien. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 2, cap. 7.)

Enveloppés de langes, les enfants étaient ordinairement exposés dans un vase (EURIPID. *in Ion.* v. 16), ὄςρακον (ARISTOPH. *Ran.* v. 1221), et quelquefois χύτρα. De là χυτρίζειν, employé indifféremment pour ἐκτίθεσθαι, et χυτρισμὸς pour ἔκθεσις. (HESYCH.)

A côté de l'enfant abandonné se plaçaient souvent quelques objets précieux, περιδέραια (ARIST. *Poët.* cap. 16; EURIP. *ibid.* v. 1431) et γνωρίσματα (PAUSAN. *Attic.* 27; HELIOD. *Æthiop.* 4), une bague, un collier (TERENT. *Eunuch.* 4, 6, 15; EURIP. *Ion.* v. 19, 32, 1337, sq.), propres à le faire reconnaître par la suite, si les dieux conservaient ses jours ; à captiver l'intérêt de ceux qui pourraient le rencontrer ; à les engager, par l'appât d'une récompense future, à le nourrir, ou du moins à accorder à sa dépouille le triste bienfait de la sépulture. (EURIP. *Ion.* v. 26.)

Les femmes étant considérées comme souillées par les douleurs de l'enfantement, devaient songer à se purifier. Une loi rendue par les Athéniens défendait même aux femmes d'accoucher dans l'île de Délos, consacrée à Apollon, les dieux ayant toute souillure en horreur. (EURIPID. *Iphigen. in Taurid.* v. 280.) La nouvelle accouchée consacrait à un devoir pieux le quarantième jour qui suivait sa délivrance, τεσσαρακοςός. Purifiée par des ablutions, elle se présentait dans les temples. dans ceux de Diane particulièrement, dont l'entrée lui était interdite avant cette époque (CENSOR. *de Na-*

Digitized by Google

tal. cap. 11), et ellet émoignait sa reconnaissance aux dieux par des sacrifices. Elle faisait hommage à Diane de son vêtement et même de sa ceinture, lorsqu'elle était mère pour la première fois. C'est à cet usage qu'il faut attibuer les surnoms de Χιτώνη (CALLIM. *Schol. Hymn.* 1), et de Λυσιζώνη donnés à cette déesse. (APOLL *Schol.*)

Les enfants étaient élevés dans la maison paternelle. (HOM. *Il.* τ', v. 191; *Odys.* ζ', v. 201; PLAUT. *Bacchid.* 3, 3, 18.) Les mères les nourrissaient de leur propre lait (EURIP. *Jon.* v. 1460) : les femmes, même de la plus haute distinction, ne renonçaient point à ce devoir sacré. (HOM. *Il.* χ', v. 83; *Odys.* λ'., v. 447.) Elles se faisaient cependant assister d'une nourrice, μαῖα (HOM. *Odys.* χ', v. 482), τίτθη (ARISTOPH. *Equit.* v. 713, *cum Schol.*), τιθήνη (HOM. *Il.* ζ', v. 839; EUSTATH.), τιθηνήτειρα (SUID.), et τροφός. (PLUT. *de Puer. Educat.*) Le mot θηλάζειν s'employait aussi pour allaiter. (LYS. *Orat.* 1, *pro Cæd. Eratosth.*; ÆLIAN. *Var. Hist.* lib. 13, cap. 1.)

Les nourrices, pour apaiser les cris des enfants d'un naturel maussade, leur frottaient les lèvres avec une éponge imbibée de miel. (HESYH. *in* Κηρίῳ βύσασα.) Elles se servaient encore d'un chant triste et monotone, λάλα ou βαυκαλήσεις (ATHEN. 14, 3); et, selon d'autres, νύννια (HESYCH. *in* Νυννιον.); et lorsque, par ce moyen, elles ne pouvaient les contraindre au silence, elles mettaient en usage, pour les épouvanter, le μορμολυκεῖον (ARISTOPH. *Thesmop.* v. 424), μορμολύκη (STRAB. 1), et μορμὼ (ARISTOPH. *in Acharn.* v. 582; LUCIEN *in Philop.*), masque représentant une figure hideuse.

Digitized by Google

De là μορμύσσεσθαι, effrayer les petits enfants. (Hesych. *in Voc.* Aristophan. *Avib.* 1245.)

CHAPITRE XIV.

DIFFÉRENTES SORTES D'ENFANTS, TESTAMENTS, SUCCESSIONS, OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX ENFANTS.

Les lois grecques, selon quelques auteurs, distinguaient quatre sortes d'enfants : 1° οἱ γνήσιοι, légitimes, enfants nés d'un mariage légitime; 2° οἱ νόθοι, illégitimes, nés de concubines ou de courtisanes; 3° οἱ σκότιοι, enfants dont le père n'était point connu; 4° οἱ παρθενίαι, nés d'une jeune fille séduite avant le mariage. (*Scholiast. in* Hom.) D'autres se bornent aux dénominations suivantes : 1° γνήσιοι, 2° νόθοι, 3° θετοὶ, enfants adoptifs.

Les enfants nés de légitime mariage étaient déclarés légitimes. Des lois différentes réglaient cette légitimité dans les différents pays. Dans certaines villes, l'enfant né d'un père citoyen et d'une mère étrangère, ou même d'une mère citoyenne et d'un père étranger, était réputé légitime et habile à jouir dans leur plénitude des droits de cité. Cette coutume paraît avoir été introduite à la naissance de toutes les républiques, et avoir été adoptée par leurs législateurs à la suite de quelque calamité désastreuse. Mais lorsque le nombre des citoyens fut devenu assez considérable pour qu'il parût nécessaire d'en arrêter l'accroissement, une loi ordonna de n'admettre à la légitimité que les enfants nés de parents tous les deux citoyens. (Aristot. *Polit.* lib. 3, cap. 5.) Les besoins de l'état déterminaient seuls l'exécution rigoureuse de

Digitized by Google

cette mesure ou sa suspension provisoire. (ARISTOPH *Scholiast. Avib.;* PLUT. *in Pericl.*) Des enquêtes sévères, διαψηφίσεις (HARPOCR.), étaient faites dans chaque district pour empêcher les νόθοι de faire insérer leurs noms aux registres de la cité. Un tribunal, établi au Cynosarge, prononçait dans les affaires de cette nature. Les citoyens nouveaux, que la république épuisée par de longs malheurs avait consenti à admettre dans son sein, ne jouissaient jamais d'une considération égale à celle des autres citoyens. (PLUT. *in Themist.*) Cette défaveur s'étendait jusque sur leurs descendants (HOM. *Il.* θ', v. 281; SOPHOC. *Ajac.* v. 1250; EURIPID. *Jon.* v. 589.)

Dans certaines villes, à défaut d'enfants légitimes et d'autres parents, les νόθοι étaient appelés à succéder à leur père. Ils n'avaient droit qu'à une partie de ses biens, s'il avait laissé quelques parents. (DEMOSTH. *Orat. in Macart.;* ARISTOPH. *Av.*) Une loi de Solon porte à cinq mines la νοθεία, portion des νόθοι. (ARISTOPH. *Av.*) Elle monta par la suite à dix mines, mille drachmes. Dans d'autres villes, les pères étaient entièrement libres de régler la fortune de leurs νόθοι; ils pouvaient les admettre parmi leurs enfants légitimes et leur donner des droits égaux sur son patrimoine. (SOPAT.)

La fille, ou les filles, dont le père était mort sans enfants mâles, entraient en possession de ses biens, à la charge de donner leur main à leurs parents les plus proches. Ces héritières ou co-héritières, nommées par Solon περικληρίτιδες, et par d'autres πατροῦχοι, ou ἐπίκληροι, et quelquefois μάνδαι (EUSTATH. *in Il.* η'), avaient, aussi bien que le parent le plus proche, le droit de réclamer ce mariage. Dans le cas de refus de l'une des parties, la partie adverse pouvait intenter une ac-

Digitized by Google

tion, ἐπιδικάζεσθαι De là cette distinction établie entre les héritages sujets à contestation, κληρονομίαι ἐπίδικοι, et ceux dont l'entrée en jouissance n'entraînait nulle difficulté, κληρονομίαι ἀνεπίδικοι.

Certains auteurs prétendent que la formalité de se présenter devant le magistrat pour revendiquer son droit, ἐπιδικάζεσθαι, était indispensable de la part du parent le plus proche. S'il était citoyen, il devait s'adresser à l'Archonte; si μέτοικος, au Polémarque; la loi lui accordait pour cela l'espace d'une année. Le mois de Scirrophion cependant, consacré par les magistrats à la reddition de leurs comptes, en devait être exclus. C'est sur cet usage qu'est fondée l'Ἐπιδικαζόμενος, ou Ἐπιδικαζομένη, comédie d'Apollodore transportée sur le théâtre latin par Térence, sous le titre de *Phormio*. L'héritière déjà en pouvoir de mari ne pouvait échapper à la réclamation du parent, et n'était admise à recueillir la fortune de son père qu'en renonçant aux douceurs de sa première union. (Isæus, *Orat. de Pyrrh. Hered.*)

Les citoyens privés de descendants légitimes pouvaient frustrer l'espoir de collatéraux avides, en adoptant, soit leurs enfants naturels, soit toute autre personne. Cette faculté n'appartenait qu'aux κύριοι ἑαυτῶν. Les esclaves, par exemple, les femmes, les interdits, les enfants et les jeunes gens au-dessous de 21 ans, étant déclarés par la loi inhabiles à tester et à administrer leurs affaires, ne pouvaient jouir du droit de choisir d'avance leur héritier. Les étrangers ne pouvaient recueillir d'héritages à Athènes, mais ils devenaient citoyens par l'adoption. Le nom des adoptés s'inscrivait sur les registres de la tribu et du district de leur père adoptif, le jour de la

Digitized by Google

fête Θαργήλια, qui se célébrait dans le mois Thargelion. Une loi sage des Lacédémoniens rendait chez eux l'adoption plus difficile en la soumettant à l'examen des Archagètes.

Les enfants adoptés étaient nommés παῖδες θετοὶ, ou εἰσποιητοὶ, et jouissaient des mêmes droits que s'ils fussent nés véritablement de leur père adoptif; mais dès ce moment ils n'avaient plus rien à réclamer dans la famille de laquelle ils sortaient (ISÆ. *de Hered. Astyphil.*), à moins qu'ils ne renonçassent aux bénéfices de l'adoption, ce qu'ils ne pouvaient faire cependant qu'après avoir donné à leur père adoptif un fils qui pût porter son nom. Selon quelques auteurs, à Athènes on ne pouvait se remarier lorsqu'on avait un fils, qu'avec le consentement des magistrats. (TZETZ. *Chyl.* 6, *Hist.* 49.) Les biens des personnes qui se mariaient dans ce cas et avaient des enfants légitimes se partageaient également entre les enfants nés dans le mariage et les enfants adoptifs. Nous ferons observer ici que, d'après une coutume ancienne, le patrimoine se divisait par portions égales entre les enfants légitimes, sans nulle distinction du droit d'aînesse, sous la réserve seulement d'une faible part pour les enfants non légitimes. (HOM. *Odyss.* ζ', v. 200.)

Ceux qui décédaient sans enfants légitimes ou adoptés, avaient pour héritiers leurs parents les plus proches. Ces héritiers se nommaient χηρωσταί. (HESYCH., POLL., HESIOD., THEOGON.) Cette coutume remontait à l'époque de la guerre de Troie. (HOM. *Il.* ι', v. 155.)

Les lois qui régissaient les testaments variaient selon les différentes contrées de la Grèce. Dans quelques cités, chacun avait la libre disposition de ses biens; dans

Digitized by Google

d'autres, on était entièrement privé de ce droit. (PLUT. *in Solon.*) Les lois de Solon permettaient à chacun de se choisir ses héritiers; mais avant cela, la famille seule du défunt était apte à lui succéder. Ces lois, sans régler les différentes formes de testament, exigeaient cependant du testateur les conditions suivantes :

1° D'être citoyen d'Athènes, et non esclave ou étranger : l'héritage, dans ces deux derniers cas, était dévolu au fisc. (ISÆ. *de Hered. Aristarch.*)

2° De n'être point enfant adoptif. Comme nous l'avons dit plus haut, les biens des personnes adoptées qui décédaient sans postérité retournaient à la famille du père par adoption.

3° De n'avoir point d'enfants mâles légitimes; car la loi leur assurait l'héritage de leur parents. Si le défunt ne laissait que des filles, des curateurs étaient nommés pour désigner l'héritier qui leur succéderait, dans le cas où elles viendraient à mourir avant l'âge de vingt ans. (DEMOSTHEN. *Orat.* 2, *in Stephan. Test.*) Les personnes à qui l'héritage était dévolu se trouvaient dans l'obligation de les épouser. (ISÆ. *Orat. de Pyrrh. Hered.*)

4° De jouir de ses facultés intellectuelles. Les testaments extorqués d'un homme privé de sa raison par un état de maladie, ou par un long âge, n'étaient point considérés comme contenant les véritables volontés du testateur.

5° De jouir de sa liberté pleine et entière, et de n'être point contraint. Le testament dans ce cas pouvait être considéré comme arraché par force, et n'était plus l'expression de la volonté véritable.

6° De n'avoir point dicté son testament sous l'influence

Digitized by Google

de la séduction ou des artifices d'une femme. (PLUT. *in Solon.*)

Les testaments devaient être signés en présence de plusieurs témoins qui apposaient aussi leur seing. On les remettait ensuite entre les mains de commissaires, ἐπιμεληταὶ, chargés de veiller à leur exécution. A Athènes, quelques magistrats, et particulièrement les Astynomes, assistaient pour l'ordinaire à la rédaction des testaments. (ISÆ. *in Hered. Cleon.*) Les Archontes y étaient quelquefois appelés, et l'acte recevait alors le nom de δόσις (SUID., HARPOCR.), nom général pour désigner toute donation ou tout présent, mais qui s'appliquait plus spécialement aux legs et aux dispositions testamentaires. De là δοῦναι et διαθέσθαι employés quelquefois comme synonymes (ISÆ. *in* λόγοις κληρικοῖς); et l'expression d'héritier κατὰ δόσιν καὶ κατὰ διάθεσιν, par legs ou disposition testamentaire, opposée à la succession κατὰ γένος, par droit naturel. Le testateur quelquefois se contentait de déclarer devant un certain nombre de témoins ses volontés dernières de vive voix, sans prendre la peine de les donner par écrit. (PLUT. *in Alcibiad.*)

Les testaments commençaient pour l'ordinaire par des vœux pour la vie et pour la santé. Le testateur ajoutait que, dans le cas où il serait privé de ces faveurs des dieux, la déclaration suivante contenait sa volonté dernière. Ἔςαι μὲν εὖ, ἐὰν δέ τι συμβῇ, ταῦτα διατίθεμεν. (DIOGEN. LAERT.; ARISTOT.; THEOPHRAST.)

Les récompenses accordées par l'état aux actions nobles et généreuses faisaient souvent aussi partie de l'héritage que les pères transmettaient à leurs enfants. Les récompenses ne consistaient point seulement en titres honorables et en marques de respect; l'état y joi-

Digitized by Google

gnait pour l'ordinaire des gages plus positifs de sa reconnaissance. Dans quelque cités, les enfants des citoyens qui avaient rendu d'éminents services à la patrie étaient élevés aux dépens du trésor public, et recevaient une éducation proportionnée à leur naissance, lorsque leur patrimoine était reconnu insuffisant pour ce dessein. Athènes se distingua surtout par les expressions de sa reconnaissance. Aristide étant mort pauvre, son fils Lysimaque reçut de la munificence publique cent talents attiques et un fonds de plusieurs acres de terre. Sur la demande d'Alcibiade, on y joignit une rente de quatre drachmes par jour. A la mort de Lysimaque, le peuple vota à sa fille Policrite la provision de blé accordée aux vainqueurs dans les jeux olympiques. Le trésor public alloua en outre aux deux filles d'Aristide 300 drachmes pour leur dot. (Plut. *in Aristid.*)

Mais le déshonneur attaché aux actions infâmes faisait aussi partie de l'héritage. Les enfants admis à partager les bénéfices et l'éclat qui résultaient des faits glorieux de leurs parents, devaient porter aussi le poids et l'infamie des actions honteuses de ces derniers. (Hom. *Il.* λ', v. 138.) Nous nous contenterons de citer la loi si connue de Macédoine qui, dans les crimes de lèse-majesté, condamnait à mort à la fois le coupable, ses enfants, et tous ceux qui lui appartenaient par les liens du sang. (Quint. Curt. lib. 6. *haud procul à fine.*)

Il nous reste à parler du respect pieux et des marques de reconnaissance que les enfants rendaient à leurs parents. Ce respect les portait à remplir auprès d'eux les fonctions domestiques les plus ordinaires, tels que, par exemple, d'oindre et de laver leurs pieds : Καὶ πρῶτα μὲν ἡ θυγάτηρ ἀπονίζῃ καὶ τὼ πόδ' ἀλείφῃ, καὶ προκύψασα φι-

Digitized by Google

λήση. (Aristoph.) Ardents et prompts à venger les insultes faites aux auteurs de leurs jours (Hom. *Odys.* γ' v. 208), ils pourvoyaient à leur entretien dans leur vieillesse, ce qui se disait γηροβοσκεῖν, et sacrifiaient tout pour que leur dépouille ne manquât point des honneurs funèbres. (Euripid. *Med.* v. 1032; *Id. Alcestid* v. 662.) Ces soins leur semblaient d'une si haute importance, qu'ils ne se précipitaient dans aucune entreprise hasardeuse, sans avoir reçu de leurs amis la promesse qu'ils seraient remplacés fidèlement dans les soins que la vieillesse de leurs parents pouvait réclamer. (Virg. *Æneid.* lib. v. 283.) Lorsque les citoyens de Thèbes, en exil à Athènes, conspirèrent pour la délivrance de leur patrie, ils se partagèrent en deux troupes, dont l'une devait se charger de se rendre à Thèbes et de surprendre l'ennemi, et l'autre de rester sur le territoire attique pour veiller à la conservation des parents et des enfants des autres conjurés, s'ils venaient à périr dans leur entreprise. (Plut. *in Pelopid.*) L'entretien que les fils accordaient à leurs parents prenait le nom de τροφεῖα, les poëtes le nommaient θρεπτήρια ou θρέπτρα, et quelquefois θρέπτα (Hom. *Il.* δ', v. 478.) La négligence en cette matière était considérée comme une impiété des plus grandes, et devait allumer le courroux des dieux. (Hesiod. *Op. et Dier.* lib. 1, v. 13.) Les furies et les autres divinités infernales, étaient, assure-t-on, toujours prêtes à exécuter les imprécations faites par des parents contre des enfants ingrats. Ἄλλα δὲ δαίμων Δώσει, ἐπεὶ μήτηρ στυγερὰς ἀρήσετ' Ἐριννῦς, Οἴκου ἀπερχομένη, νέμεσις δέ μοι ἐξ ἀνθρώπων Ἔσσεται. (Hom. *Odys.* β', v. 134; *Il.* ι', v. 454; Plat. *de Leg.* lib. 11.) Le châtiment de ce forfait n'était point toujours abandonné à la vengeance divine. Les

Digitized by Google

lois humaines se chargeaient dans quelques cités d'y pourvoir. Les lois de Solon menaçaient les fils ingrats de l'ἀτιμία, *infamie* (LAERT. *in Solon.*), peine réservée encore aux fils qui maltraitaient les auteurs de leurs jours. A l'élection d'un archonte, on s'informait exactement de la conduite que le candidat avait tenue jusqu'alors dans sa famille.

Dans certains cas cependant, les lois de Solon dispensaient les enfants de pourvoir à l'entretien de leurs parents : lorsque ceux-ci, par exemple, avaient négligé de leur faire apprendre une profession qui les pût mettre en état de vivre de leur travail. L'éducation des enfants étant regardée comme le devoir principal des parents, leur négligence à le remplir semblait suffisant pour dégager les enfants de tous les liens de la reconnaissance. Les enfants prostitués par leurs parents se trouvaient dans le même cas (ÆSCHIN. *Orat. in Timarch.*), ainsi que les enfants nés en concubinage et qui ne devaient à leur père qu'une naissance honteuse. (PLUT. *in Solon.*)

Si la négligence des parents suffisait pour excuser l'ingratitude des enfants qui les abandonnaient dans leur vieillesse, l'insubordination et la mauvaise conduite des enfants légitimes ou par adoption suffisait pour les priver de la tendresse et du patrimoine de leurs parents. (DEMOSTH. *in Spud.*) Dans les lois athéniennes, ces décisions sévères n'étaient point entièrement remises au caprice des parents qu'un instant de colère aurait pu aveugler, elles étaient soumises à l'approbation de juges désignés; et lorsque les charges portées contre le fils étaient déclarées suffisantes, le hérault le proclamait déshérité. De là ἀποκηρύξαι τὸν υἱὸν, *déshériter son fils*;

Digitized by Google

et ἀποκήρυκτος, *personne déshéritée*. (HESYCH. *in Voc.*) Etre déshérité se disait encore ἐκπίπτειν τοῦ γένους; et succéder à la place d'un déshérité, ἀναλαμβάνεσθαι εἰς τὸ γένος. Il est digne de remarque que les parents conservaient toujours la faculté de se réconcilier avec leurs enfants, mais ne pouvaient jamais les déshériter ensuite. (LUCIAN. *Abdicat.;* ISÆ. *de Hered. Ciron.*)

Le fils d'un père, que la perte de sa raison, ou d'autres infirmités, rendaient incapable d'administrer ses biens, avait le droit de le traduire devant les φράτορες, citoyens de son district, et recevait d'eux le pouvoir d'entrer sur-le-champ en possession de son héritage. (ARISTOPH. *Nub.* act. 3, sc. 1; CIC. *de Senect.; Schol.* ARISTOPH. *Ran.*)

CHAPITRE XV.

ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

Pour prévenir tous les vices qui naissent de l'oisiveté, les Grecs prenaient soin d'accoutumer les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe à des travaux utiles, à la culture des beaux-arts ou à la discipline militaire. (PLUT. *in Solon.;* XENOP. *Memorab.* 4, 1, 2.) Les jeunes filles habituées à une nourriture frugale (TERENT. *Eunuch.* act. 2, 3, 23), ne portaient que des vêtements simples, propres seulement à dessiner leurs formes d'une manière élégante. (*Id. ibid.* v. 22.) Plusieurs avaient des connaissances assez étendues en musique et en littérature. (PLUT. *in Lycurg.;* PAUSAN. *Bœot.* cap. 22; ÆLIAN. *Var. Hist.* 13, 25; *Athenæ.* 5, 19.)

Digitized by Google

Les jeunes garçons appartenants à des familles riches ou de distinction, avaient chez eux des maîtres particuliers, παιδαγωγοὶ (Plut. *de Puer. Educat.* cap. 7; Hom. *Il.* ι', v. 442; *Il* λ', v. 831; Auson. *Idyll.* 4, v. 21; Theocrit. *Idyll.* 24, v. 103), ou παιδοτρίβαι (Aristoph. *Nub.* v. 969), chargés de les initier à la connaissance des beaux-arts. Des commentateurs prétendent cependant que les παιδοτρίβαι n'étaient chargés que de les former aux exercices du corps. (Æschin. *in Timarch.*)

Dans la Grèce entière, excepté à Lacédémone, l'éducation des jeunes gens se composait de l'étude des belles-lettres, des exercices du Gymnase (Terent. *Eunuch.* 3, 2, 23; Plut. *in lib. de Music.*), et quelquefois de la peinture. (Aristot. *Polit.* 8, 3.)

Par le nom de γράμματα, *lettres*, on entendit d'abord γραμματικὴ, *l'art de lire et d'écrire correctement :* Ἐπιστήμη τοῦ γράψαι καὶ ἀναγνῶναι. (Aristot. *Topic.* 6, 3; *id. Polit.* 8, 3; Plut. *de Music.*) Ce mot reçut plus tard une plus grande extension et eut le même sens que φιλολογία, science qui comprenait l'histoire, la poésie, l'éloquence, et la littérature en général. (Cic. *de Orat.* 1, 42; Senec. *Epist.* 88; Quint. 1, 4.)

L'étude de la philosophie appartenait aux jeunes gens de distinction. (Terent *Andr.* 1, 1, v. 30.) La Grèce possédait un grand nombre de gymnases et d'écoles publiques consacrés à cette étude. Athènes comptait l'académie (Ælian. *Var. Hist.* 4, 9), le lycée (*Id. ibid.* 9, 10 et 29; Cic. *de Divin.* 1, 13; *Academ. Quæst.* 1, 17), et le Κυνόσαργες. (Hesych.; Diog. Laert. 6, 13; Pausan. *Attic.* 19.) Une de ces écoles à Corinthe portait le nom de Κράνειον. (Lucian. *Dialog. Mort.*; Diog. Laert. 6, 77.) L'île de Rhodes en possédait une aussi.

Digitized by Google

(Cic. *Tuscul. Quæst.* 2, 61; Suet. *in Tiber.* 11.)

Comme l'éducation de la jeunesse de Sparte différait entièrement de l'éducation qui se donnait dans le reste de la Grèce, il nous semble convenable de la faire connaître et de consacrer le reste du chapitre à cet objet.

A l'âge de sept ans commençait l'éducation domestique. (Plut. *in Lycurg.*) Le père était obligé de déclarer s'il consentait à ce que son fils fût élevé selon les lois : en cas de refus, il devait renoncer à ses droits de citoyen (Plut. *Institut. Lacon.*); mais à peine avait-il donné son consentement, que son fils se trouvait dès ce moment non-seulement sous sa surveillance, mais sous celle des lois, des magistrats, et de tous les citoyens, chacun ayant le droit de l'interroger, de lui donner des conseils, et de le châtier; bien plus, le citoyen qui eût montré de l'indulgence pour une faute, dont il eût été témoin, encourait lui-même une punition. (*Id. ibid.*) On choisissait un des membres les plus recommandables de la république, pour gouverner cette jeunesse. (Xenoph. *de Rep. Laced.*) Il la distribuait en différentes classes présidées chacune par un jeune chef, d'un esprit et d'un courage supérieurs, et qui recevait le titre de εἴρην. Tous devaient lui obéir sans répliquer, et se soumettre aux châtiments imposés par lui; châtiments qui s'infligeaient à l'aide de verges, par des jeunes gens parvenus à l'âge de puberté. (*Id. ibid.*)

Pour les accoutumer à supporter le froid et la rigueur des saisons, on leur rasait la tête, et on les laissait aller sans chaussures. Quelquefois ils se livraient à leurs exercices entièrement nus. (Plut. *in Lycurg.*) A l'âge de douze ans, ils quittaient la tunique, et ne portaient plus qu'un manteau qui devait leur durer une année entière.

Digitized by Google

(Xenoph. *de Rep. Laced.*; Plut. *in Lycurg.*; Justin. lib. 3, cap. 3.) Ils logeaient par compagnies sous des cabanes de roseaux qu'ils étaient obligés de construire de leurs propres mains, et sans employer aucun outil de fer. (Plut. *ibid.*)

Le εἴρην était un jeune homme de l'âge de vingt ans, à qui son courage et sa sagesse avaient mérité ce titre. Il était chargé de l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens. (Plut. *in Lycurg.*) Il marchait à la tête de sa bande, lorsque les bandes combattaient entre elles. C'est lui qui la guidait à travers les flots de l'Eurotas, qui la dirigeait dans les jeux de la lutte, du pugilat, de la course, et dans les autres exercices du gymnase. Un repas frugal, préparé de leurs mains, les attendait au retour. (*Id. Inst. Lac.*) Les plus robustes fournissaient le bois, et les autres les herbages et les autres provisions qu'ils avaient pu dérober. Mais celui qui se laissait surprendre dans ses larcins, encourait le blâme général, et était chassé de la table. (Plut. *in Lyc.*) Ses camarades le plaçaient sur un autel, et tournaient autour de lui, en chantant des couplets où l'on raillait sa maladresse. (*Id. Instit. Lacon.*) A la fin du repas, le jeune chef les faisait chanter, ou leur proposait quelques questions pour étudier la nature de leur esprit. Ceux qui répondaient sans réflexion étaient châtiés sévèrement, en présence des magistrats et des vieillards, qui parfois désapprouvaient la sentence de l'εἴρην, mais qui, dans la crainte de lui faire perdre de sa considération auprès de ses élèves, attendaient qu'il fût seul pour le punir, à son tour, de ses actes de sévérité ou d'indulgence. (Plut. *in Lycurg.*)

Les jeunes Lacédémoniens ne recevaient qu'une légère

Digitized by Google

teinture des sciences. Mais on leur apprenait à s'exprimer avec facilité, et à former avec grâce des chœurs de danse et de musique, comme aussi à composer des chants en l'honneur des guerriers morts pour la patrie. Ces chants se distinguaient par de grandes idées exprimées avec simplicité, et des sentiments élevés exprimés avec force et chaleur. (*Id. ibid.*)

Chaque jour les Éphores passaient en revue leurs jeunes pupilles, et examinaient avec soin si quelque délicatesse ou quelque luxe s'introduisait dans leurs repas et dans leur costume, ou s'ils avaient des dispositions à prendre de l'embonpoint. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 14, cap. 7.) Ce dernier article était regardé comme très-important. Un embonpoint excessif passait pour un signe d'indolence. (ÆLIAN. *ibid.*) Pour parer à cet inconvénient, la plus grande partie du jour était consacrée aux exercices du gymnase.

A l'âge de dix-huit ans ils prenaient part aux combats qui se livraient entre jeunes gens dans le Platanistas. On leur recommandait à cet âge la modestie, la soumission, la tempérance, et le courage ardent. (LUCIAN. *de Gymnas.*; XENOPH. *de Repub. Laced.*) L'éducation des Spartiates se prolongeait, pour ainsi dire, pendant la durée entière de leur vie. (PLUT. *in Lycurg.*)

CHAPITRE XVI.

HEURES DES REPAS.

Suivant quelques auteurs, les anciens faisaient quatre repas par jour. (ATHEN. lib. 1, cap. 9.)

Digitized by Google

1° Ἀκράτισμα, repas du matin. Son nom lui venait de l'usage qu'on avait, à ce repas, de tremper quelques morceaux de pain dans du vin pur, ce qui s'appelait ἄκρατον. Homère donne à ce repas le nom de ἄριστον (*Odyss.* π', v. 2), dérivé ἀπὸ τοῦ αἴρειν, parce qu'il était le premier qu'on desservît, ou plutôt ἀπὸ τοῦ ἀριστᾷν, parce que les guerriers s'élançaient de ce repas aux combats où ils se distinguaient par leur vaillance. (*Schol. in* Hom. *Il.* β'.) On l'appelait encore quelquefois διανηστισμὸς, déjeuner, et on le prenait dès le lever du soleil. (*Schol. in Id. ibid.*)

2° Δεῖπνον; ainsi appelé, parce qu'après ce repas, δεῖ πονεῖν, il faut reprendre ses travaux. On le prenait à midi. (Hom. *Il.* β', v. 181 et *Schol. in h. l.*)

3° Δειλινὸν, nommé aussi ἑσπέρισμα, repas de l'après-midi.

4° Δόρπος, souper (Hom. *Odyss.* β', v. 20), nommé plus tard δεῖπνον. (*Schol. in* Hom. *Il.* β'.)

D'autres auteurs ne reconnaissent que les noms suivants :

1° Ἀκράτισμα.
2° Ἄριστον.
3° Ἑσπέρισμα.
4° Δεῖπνον.

Mais la plupart conviennent que les Grecs n'avaient que trois repas par jour, et laissent de côté le δειλινόν. Les noms de ces repas ayant changé plus tard, ἄριστον désigna le dîner, δόρπος le repas d'après-midi, et δεῖπνον le souper. (Athen. lib. 1, cap. 9; Eustath. *ad Odyss.* β', et π'.)

Quelques autres supposent même que les anciens

Digitized by Google

Grecs n'avaient que deux repas par jour ἄριστον et δόρπος, et pensent que les autres mots n'étaient que des désignations différentes de ces deux repas. (Athen. lib. 5, cap. 4.)

Les Grecs regardaient comme une extravagance de manger copieusement dans les repas du matin ou du midi; ils croyaient qu'il suffisait de prendre un seul bon repas après les travaux du jour. (Plut. *Symp. Quæst.* 8, 6.)

CHAPITRE XVII.

DIFFÉRENTES SORTES DE REPAS.

Dans les premiers siècles les banquets et les festins étaient, pour l'ordinaire, la suite de quelque acte de dévotion envers les dieux. Συμποσίου συναγωγὴ τὴν αἰτίαν εἰς θεὸν ἀνέφερε. (Athen. lib. 5.) On ne faisait un usage libre du vin et de mets recherchés que dans ces occasions solennelles. (*Id.* lib. 2.) Les jours de fête on se livrait au repos, et l'on vivait d'une manière plus abondante, dans la persuasion que les dieux assistaient aux repas dans ces occasions. (Ovid. *Fast.* lib. 5.) Cette persuasion contribuait à inspirer aux convives une conduite décente et raisonnable, et les empêchait de se livrer aux excès de la table. Après un repas sobre et modéré, ils offraient une libation aux dieux, et s'en retournaient chacun chez soi. (Athen. lib 8, cap. 16.)

Le luxe et la prodigalité s'introduisirent bientôt dans la manière de vivre. Les auteurs les plus anciens font

Digitized by Google

déjà mention de trois sortes de grands repas : εἰλαπὶν, γάμος et ἔρανος. Εἰλαπὶν, ἠὲ γάμος, ἐπεὶ οὐκ ἔρανος τά δε γ' ἐστίν. (Hom. *Odyss.* λ', v. 414.) On peut cependant les réduire à deux, εἰλαπίνη et ἔρανος, le γάμος ou festin de mariage pouvant se ranger dans une des deux divisions. Le εἰλαπίνη, appelé quelquefois εὐωχία et ἀσύμβολον δεῖπνον, était un festin donné aux frais d'un seul individu. (*Schol.* Hom. *ad Odyss.* α', v. 226; Athen. 8, 16. Eustath. *ad* Hom. *Odyss.* α',) Le ἔρανος était, au contraire, un festin donné aux frais communs des convives, et tirait son nom ἀπὸ τοῦ συνερᾶν καὶ συμφέρειν ἕκαστον, parce que chacun y contribuait proportionellement. (Athen. lib. 8, 16; *Schol. ad Odyss.* α', v. 226; Plaut. *Curcul.* 4, 1, 13.) Ce festin s'appelait aussi θίασος, et les hôtes συνθιασῶται, mais plus communément ἐρανισταί. La part proportionnelle de chaque convive était nommée συμφορὰ, εἰσφορὰ, καταβολὴ, συμβολὴ, etc. De là les différents noms donnés au repas, δεῖπνον συμφορητὸν, συμβολιμαῖον, τὸ ἀπὸ συμβολῆς, καταβόλιον, et quelquefois τὸ ἐκ κοινοῦ, etc. A Argos cet écot recevait le nom de χῶν.

Ceux qui recueillaient ces contributions étaient appelés du même nom que les hôtes, ἐρανισταί.

A ce genre de repas se rapporte naturellement le δεῖπνον συναγώγιμον ou συναγώγιον, de συνάγειν, se réunir, et, par une signification particulière, boire ensemble. On ne sait pas si ce genre de repas était le même que l'ἔρανος. (Athen. lib. 8.)

Les δεῖπνα ἐπιδόσιμα ou ἐξ ἐπιδομάτων étaient des repas dans lesquels quelques hôtes fournissaient plus que d'autres. Cela s'appelait ἐπιδιδόναι.

Le τὸ ἀπὸ σπυρίδος était le souper qu'un ami faisait

Digitized by Google

transporter de chez lui à la maison de son ami, pour jouir de sa présence, sans lui donner aucun embarras. (ATHEN. lib. 8.) Au lieu de porter son souper, on le remplaçait en apportant, dans un panier, ou une pièce d'argent, ou un morceau de viande. (HESYCH.)

Les banquets nommés ἔρανοι entraînaient moins de frais que ceux dont une personne seule devait faire la dépense; ils étaient d'un usage plus général. Quelques législateurs les recommandaient comme propres à entretenir les relations amicales et la bonne intelligence entre voisins. (HESIOD. *Oper. et Dier.* lib. 2, v. 340.) L'ordre et la sobriété s'y faisaient aussi remarquer davantage : chacun des convives fournissant son écot, se gardait de sortir des bornes de la tempérance (EUST. *in Odyss.* α'), et n'agissait point comme dans ces festins publics, où tous les frais étaient à la charge d'un seul citoyen. (*Id. ibid.* v. 26.) On donnait le nom de ἀσύμβολοι à ceux qui prenaient part au repas sans fournir à la dépense. De ce nombre étaient les poëtes, les chanteurs, et tous ceux dont les talents servaient à divertir l'assemblée. Ἄκαπνα γὰρ αἰεὶ ἀοιδοὶ θύομεν. (ATHEN. lib. 1, cap. 7.) Ἄκαπνα θύειν, célébrer une fête ou un sacrifice sans prendre part aux frais, était une expression proverbiale dont on se servait pour désigner ces sortes de gens. Ἀσύμβολος s'employa, par la suite, pour désigner une personne inutile, vivant aux dépens des autres, et ne contribuant nullement aux charges. (PLUT. *in Coriol.*)

Quelques villes avaient, en outre, l'usage de festins publics, auxquels prenaient part la cité entière, une tribu, ou certaines classes de la population. On donnait à ces festins le nom général de συσσίτια, πανδαισίαι

Digitized by Google

etc.; quelquefois on les désignait par le nom de la classe de citoyens qui y était admise : δημοθοινίαι, δεῖπνα δημόσια, et δημοτικὰ, φρατρικὰ, φυλετικὰ, etc., selon qu'ils appartenaient ou au même district, δῆμος, à la même famille, φρατρία, ou à la même tribu, φυλή. Ces festins se faisaient aux frais de chacun des convives, et quelquefois aux frais des citoyens les plus riches ou du trésor public. Le but de ces repas, réglés dans quelques villes par les lois, était d'accoutumer les habitants à la tempérance et à la sobriété, et d'entretenir parmi eux la bonne intelligence. Cette institution, originaire d'Italie, était due à Italus. (Aristot. *de Repub.* lib. 7, cap. 10.) Minos l'introduisit en Crète; et Lycurgue, à son exemple, en fit jouir les Spartiates. Le nom seul de ce repas fut changé. Au nom crétois ἀνδρεῖα les Lacédémoniens substituèrent celui de φειδίτια. (Plut. *in Lycurg.*) Il paraît même que ce mot d'ἀνδρεῖα fut en usage dans les premiers temps de la république lacédémonienne. (Aristot.) Une extrême frugalité présidait à ces repas; les citoyens de tout âge y étaient admis; on faisait même un devoir aux jeunes gens d'y assister comme à une école de tempérance et de sobriété, διδασκαλεῖα σωφροσύνης. Ils y recevaient des vieillards, des leçons de bonnes mœurs et des connaissances utiles. (Plut. *in Lycurg.*) Les Athéniens avaient aussi leurs Syssitia, par exemple les banquets destinés au conseil des Cinq-Cents, et ceux réservés aux citoyens que l'état entretenait à ses frais en récompense de services publics rendus par eux ou par leurs ancêtres. Ils en avaient même encore plusieurs d'une autre nature. Plusieurs cités grecques avaient aussi adopté cet usage.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

PRINCIPAUX METS DONT SE COMPOSAIENT LES REPAS.

La nourriture des hommes dans les premiers âges consistait en fruits et autres productions que la terre leur présentait sans exiger ni travail ni culture. Leur boisson était l'onde des ruisseaux limpides. (Lucr. lib. 5.) Les habitants d'Argos se nourrissaient principalement de poires; ceux d'Athènes, de figues; l'Arcadie était célèbre par ses glands. Les habitants de cette contrée reçurent le nom de βαλανηφάγοι, mangeurs de glands. (Lycophr. *Cassand.* v. 482.) Le gland était encore en usage dans d'autres parties de la Grèce; et l'on trouve les chênes nommés à cette époque φάγοι, du verbe φάγειν, manger. (Isidor. *Origin.* lib. 17, cap. 7.) Selon les anciens auteurs, les hommes se nourrirent longtemps de glands et de grains de différentes espèces (Macrob. *in Somn. Scip.* lib. 2, cap. 10), sans connaître l'art de préparer la terre pour la culture du blé. Dans ces temps heureux qu'ils surnomment l'âge d'or, siècle d'abondance et de prospérité, le froment s'élançait de la terre sans exiger aucun travail. (Hesiod. *Oper.* lib. 1, v. 116.) Peu à peu la terre devint avare, et les hommes furent réduits à la nourriture commune aux animaux, jusqu'à l'époque où Cérès, parmi plusieurs autres arts utiles, leur enseigna celui de la culture. (Macrob. *ibid.*) Triptolème fut son premier disciple, et fit part de ses connaissances à la contrée qu'habitèrent depuis les Athé-

Digitized by Google

niens. Cérès initia encore à ces découvertes Eumélus, citoyen de Patras en Achaïe, qui répandit ce bienfait dans sa patrie; Arcas en fit jouir les Arcadiens. (PAUSAN. *Attic.; Achaic.; Arcad.*) Quelques auteurs attribuent à Pan l'invention du pain, et l'art de le faire cuire. L'orge fut la première espèce de grain destinée à la nourriture. (ARTEMIDOR. lib. 1, cap. 71; PLIN. *Nat. hist.* lib. 68, cap. 7.) Elle fut, par la suite, bannie de la table des citoyens riches, et reléguée à celles des pauvres.

Le pain reçut le nom d'ἄρτος; et ce nom, servant à désigner la nourriture principale, s'appliqua par extension aux mets, et même aux breuvages de toute espèce. (ATHEN. lib. 4, cap. 15.) On le nommait encore σῖτος par métonymie. (HOM. *Il.* ε', v. 341; θ', v. 507; HESIOD. *Oper.* v. 146 et 604.) Le pain se servait dans des corbeilles, κάνεον ou κανοῦν. (HOM. *Odyss.* α' v. 147; THEOCRIT. *Herculisc. Idyll.* 24, v. 135; VIRG. *Æn.* 1, v. 705.) Il se cuisait sous les cendres, et ces pains s'appelaient σποδῖται ἄρτοι (ATHEN. 3, 27) et ἐγκρυφίαι (*Id.* 3, 25; SUID. et HESYCH. *in hac voce*); ou dans le κρίβανος, espèce de four, et ils se nommaient alors κριβανῖται. (ATHEN. 3, 26.) Le mot ἰπνίτης s'employait encore assez fréquemment. (*Id. ibid.*) Μάζα était une sorte de pain d'un usage très-ordinaire, dans la composition duquel entraient du miel, du sel, et de l'eau. On y ajoutait quelquefois de l'huile. (HESYCH. *in* Μάζα; *Schol.* ARISTOPH. *ad Pac.* v. 1; ATHEN. 14.) Ἄλφιτον, la farine d'orge, était très-usitée. (EUSTATH. *ab Il.* λ'; SUID.) A Athènes, un portique, où se faisait la vente de cette farine, était appelé ἀλφίτων στοὰ (HESYCH.) et στοὰ ἀλφιτόπωλις. (ARISTOPH. *Ecclesiaz.* v. 682.) Θρῖον était un mélange de riz, de fromage, d'œufs et de miel, et re-

Digitized by Google

cevait son nom de la feuille de figuier dans laquelle on prenait soin de l'envelopper. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Equit.* v. 1100; *id. Schol. ad Ran.* v. 134.) Μυττωτὸν était un autre mélange de fromage, d'ail, et d'œufs. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Acharn.* v. 173; *id. Schol. ad Equit.* v. 768.) La nourriture des pauvres consistait en un pain creusé, dans lequel ils déposaient le mets dont se composait leur modeste repas. Ce pain se nommait μιςύλλη (*Schol.* ARISTOPH. *ad Plut.* v. 627) ou μιστύλη, origine du verbe μιστυλλᾶσθαι. A Athènes les pauvres vivaient d'aulx et d'oignons. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Plut.* v. 819; et *ad Equ.* v. 597.) Les Grecs avaient encore plusieurs sortes de gâteaux, comme πυρανοῦς (ARISTOPH. *Equ.* v. 277 *cum Schol.*), σησαμοῦς (ARISTOPH. *Thesmoph.* v. 577), ἄμυλος (*Id. Pac.* v. 1194), ἰτρία (*Id. Acharn.* v. 1091), μελιττοῦτα (*Id. Nub.* v. 507; LUCIAN. *Lexiphan.*; POLL. 6, 11, seg. 76), οἰνοῦττα (ARISTOPH. *Plut.* v. 1122, etc.)

Les hommes, dans les premiers âges, s'abstenaient entièrement de la chair des animaux. D'après l'opinion générale on regardait comme un sacrilége de se nourrir d'un objet qui aurait eu vie, ou de souiller les autels des dieux du sang d'une créature animée. (PLAT. *de Leg.* lib. 6; PORPHYR.) Incapable de rendre par lui-même aucun service, le cochon fut le premier animal que l'on osa sacrifier. (CIC. *de Nat. Deor.* lib. 2.) Le bœuf, au contraire, en reconnaissance des services qu'il rendait pour la culture de la terre, se vit respecté, longtemps même après que l'usage de se nourrir de la chair des animaux fut introduit. On se gardait encore de mettre à mort de jeunes animaux. (ATHEN.; HOM.) On regardait comme un acte de cruauté de priver de la vie des

Digitized by Google

créatures qui en avaient à peine pu connaître les jouissances; et l'on craignait, en même temps, de nuire à la propagation de l'espèce. Les agneaux, par exemple, étant devenus rares dans le territoire d'Athènes, une loi défendit ἀπέχεσθαι ἀρνὸς γεύεσθαι, de sacrifier des agneaux qui n'eussent point encore atteint l'âge de donner de la laine.

Chez presque tous les peuples, la manière la plus ancienne de préparer les mets était de les faire rôtir. (Athen. 1, cap 10.) On ne les faisait bouillir que rarement. (Serv. *in Æn.* 1; Athen. 1, 19; Hom. *Il.* φ', v. 362; Plat. *de Repub.* 3.)

Telle avait été la manière de vivre des Grecs dans les temps les plus reculés. Les Lacédémoniens seuls ne dégénérèrent point de la sobriété de leurs ancêtres aussi longtemps qu'ils observèrent les règlements de Lycurgue. Ils se rendaient chaque jour aux συσσίτια, banquets publics, où l'on ne servait qu'une nourriture extrêmement simple et partagée en portions égales. Le principal mets de ce repas était le μέλας ζωμὸς, brouet noir, particulier à cette nation seule (Plut. *in Lycurg.; id. in Agid.;* Poll. lib. 6, cap. 9, seg. 57; Cic. *Tuscul.* 5, 34), et nullement propre à flatter des palais délicats. (Athen. lib. 4, cap. 6.)

Les pauvres se nourrissaient de sauterelles et des extrémités des feuilles d'arbre. (Aritoph. *Acharn.* v. 1115 et 871; Ælian. *Var. hist.* 13, 26; Ovid. *Fast.* 4, 392.) Les Grecs étaient grands amateurs de figues; cependant nous ne voyons jamais Homère en faire servir devant ses héros. (Plat. *de Repub.* 3.) Ils avaient encore beaucoup de goût pour les anguilles préparées avec des betteraves, et qu'ils nommaient ἐγχέλεις ἐντετευ-

Digitized by Google

τλανωμέναι. (Aristoph. *Acharn.* v. 894; *Pac.* v. 1014, Athen. 7, 13.) Ils faisaient usage de poissons salé; τάριχος. Le cou et le ventre étaient les parties qu'ils préféraient. (*Schol.* Aristoph. *ad Acharn.* v. 966; Athen. 3, 33.) Leurs seconds services, δεύτεραι τράπεζαι, consistaient en confitures, pommes, amandes, noix, figues, pêches; mets désignés sous le nom de τρωκτὰ (Ælian. *Var. hist.* 1, 31), τραγήματα (*Schol.* Aristoph. *ad Plut.* v. 190), ἐπιδορπίσματα (Athen. 14, 10), πέμματα (*Id. ex Antiphon.* 14, 12), etc. Ils employaient le sel, ἅλας, dans presque toute espèce de mets. (Hom. *Iliad.* ε', v. 214; Plut. *Sympos.* 6.)

Les Spartiates, malgré leur genre de vie sobre et modéré, couvraient leurs tables de viandes de boucherie et de venaison (Athen. lib. 4; Xenoph. *de Repub. Lac.*; Pausan. lib. 3, cap. 20); de lièvres, de perdrix, de poissons. (Athen. lib. 4; lib. 14.) Les cuisiniers de Lacédémone étaient dits ὀψοποιοὶ κρέως μόνου, préparateurs de viande seulement; et ceux qui exerçaient leur art avec trop de recherche étaient chassés de Sparte comme atteints de la peste. (Ælian. lib. 14, cap. 7; Maxim. Tyr. *Disser.* 7.)

L'usage des cuisiniers n'était point connu des héros des siècles antiques, qui préparaient eux-mêmes la chair des victimes. Τάμνεν δ' ἄρα δῖος Ἀχιλλεύς, Καὶ τὰ μὲν εὖ μίστυλλε, καὶ ἀμφ' ὀβελοῖσιν ἔπειρε. (Hom. *Il.* θ', v. 209.) Longtemps les hérauts, κήρυκες, lorsque des soins plus importants, soit civils, soit militaires, ne les réclamaient pas, étaient chargés non-seulement de l'accomplissement des rites et cérémonies des sacrifices, mais encore de l'emploi de servir les viandes. Aussi voyons-nous les anciens cuisiniers honorés du titre de θυτικῆς ἔμπειροι,

Digitized by Google

savants dans l'art de la divination par sacrifice, et présidant aux réjouissances du mariage et aux sacrifices. Προΐςαντο γάμων καὶ θυσιῶν. (ATHEN. lib. 14, cap. 23.)

Dans les autres cités de la Grèce, et principalement dans les siècles plus récents, l'art du cuisinier, quoique regardé par quelques peuples comme indigne d'un homme né citoyen, parvint cependant à un haut degré d'estime. (ATHEN. *ibid.*) Les Siciliens s'étaient acquis par là une grande renommée. (*Id. ibid.*) Leur table était tellement remarquable par l'excellence et la profusion des mets, que Σικελικὴ τράπεζα, une table sicilienne, était une expression proverbiale pour désigner ce que le luxe pouvait fournir de plus recherché. (SUID.)

Le peuple athénien était, après celui de Sparte, le plus connu par sa frugalité, le sol d'Athènes n'étant que peu productif et ne fournissant qu'à peine aux besoins de ses habitants. (ATHEN. lib. 4, cap. 3.) Vivre à la manière athénienne, Ἀττικηρῶς, se disait d'une vie sobre et modeste. (*Id. ibid.* cap. 5.)

Des différents mets particuliers aux Grecs passons maintenant à leurs différentes espèces de boisson. L'onde limpide des ruisseaux fut dans les premiers siècles le breuvage ordinaire (HOM. *Il.* β', v. 825, ou *Cat. Nav.* v. 332; PIND. *Olymp.* od. 6, str. ε', v. 2; ATHEN. 2, 4); les sources chaudes devinrent, par la suite, en grand honneur. Épuisé de fatigue, Hercule avait dû à Minerve ou à Vulcain la découverte d'une de ces sources, et cette boisson avait merveilleusement réparé ses forces. (PLAT. *Crit.*; HOM. *Il.* χ', v. 174.) Selon quelques auteurs, les Grecs ne se servaient de ces eaux que pour des bains, à moins que l'usage ne leur en fût prescrit par les médecins. (POLL. lib. 9, cap. 6; ATHEN. lib. 3, cap. 35.)

Digitized by Google

On peut cependant affirmer que, même dans les siècles qui précédèrent Homère, cette boisson était généralement connue des Grecs. (PLAUT. *Curcul.;* HORAT. lib. 3, od. 19; ATHEN. lib. 2, cap. 2.)

L'eau froide était cependant d'un usage plus fréquent; pour la rafraîchir, on se servait, pendant les chaleurs de l'été, de glace que l'on conservait en l'enveloppant d'étoffes ou de paille. (PLUT. *Sympos.* lib. 6; ATHEN. lib. 2.)

Les Athéniens s'attribuaient l'invention du vin, et prétendaient l'avoir communiquée au reste de la Grèce (APOLLOD. lib. 3; HYGIN. fab. 130; JUSTIN. lib. 2, cap. 6; PAUSAN. lib. 1, cap. 2; PROPERT. lib. 2, eleg. 33; v. 29), sous le gouvernement de Pandion, cinquième roi d'Athènes. (APOLLOD. *ibid.*) Des auteurs attribuent cette gloire à un certain Eumolpus, Thrace d'origine, qui abandonna sa patrie pour venir s'établir en Attique (PLIN. lib. 7, seg. 57; STRAB. lib. 7); d'autres, et en plus grand nombre, à Bacchus, qui reçut, à cette occasion, les honneurs divins (APOLLOD. lib. 3; HYGIN. fab. 130); quelques-uns à Orestheus, fils de Deucalion, dont le petit-fils fut nommé OEnéus, du mot οἰναὶ, employé pour désigner les vignes, quoique l'on prétendît aussi que ce mot οἶνος, vin, dérivait du nom de cet OEnéus, qui le premier imagina d'exprimer le jus des raisins. Ἐπώνυμος οἶνος Οἰνέως. (ATHEN. lib. 2, NICAND.) On place encore cette découverte à Olympie, ville située sur les rives de l'Alphée; ou à Plinthion, bourg de l'Égypte. (ATHEN. lib. 1.)

Les femmes grecques et les jeunes filles faisaient usage du vin (HOM. *Odyss.* ζ', v. 77), et, comme cette boisson était presque généralement interdite à leur sexe

Digitized by Google

dans les autres contrées, les peuples étrangers n'avaient d'elles qu'une opinion peu favorable. (Athen. lib. 10.) On donnait même du vin aux enfants. (Hom. *Il.* ι', v. 484.) On le mélangeait ordinairement avec de l'eau; et les coupes qui servaient à ce mélange étaient nommées κρατῆρες, παρὰ τὸ κεράσασθαι. (Hom. *Odyss.* α', v. 110; Athen. 5, 4; Eustath. *ad Il.* β'.) On attribue l'origine de cette coutume à Mélampus (Athen. lib. 6, cap. 2), ou à Staphylus, fils de Silène. Quelques auteurs prétendent que Amphictyon, roi d'Athènes, la tenait de Bacchus lui-même, et qu'à cette occasion il consacra un autel à Bacchus ὄρθιος, droit, parce que dès lors on put sortir des festins la tête libre et sans chanceler. (Plin. lib. 7, cap. 56.) Une loi de ce roi, remise depuis en vigueur par Solon, défendait de boire aux repas du vin qui ne fût point mélangé. (Athen. lib. 2, cap. 2.) On n'avait point de règles certaines pour ce mélange; on mettait, à son gré, un tiers ou deux cinquièmes de vin sur deux tiers ou trois cinquièmes d'eau. (*Id.* lib. 10, cap. 8.) Les Lacédémoniens faisaient bouillir leur vin sur le feu jusqu'à ce qu'il fût réduit d'un cinquième, et ne commençaient à le boire que quatre ans après la récolte. Εἰς τὸ πῦρ ἐῶσι τὸν οἶνον, ἕως ἂν τὸ πέμπτον μέρος ἀφεψηθῇ, καὶ μετὰ τέσσαρα ἔτη χρῶνται. (*Id. ibid.* cap. 7.)

Les Grecs, et principalement les Lacédémoniens, n'en buvaient cependant pas moins dans certaines occasions leur vin sans mélange, ἀκρατέστερον; c'est ce qu'on appelait boire à la manière des Scythes, ἐπισκυθίσαι, les Scythes étant fort adonnés à la boisson. Σκυθιστὶ πιεῖν ou σκυθοπιεῖν s'employait fréquemment pour ἀκρατοπιεῖν; et σκυθικὴ πόσις pour ἀκρατοποσία. Ces expressions datent

Digitized by Google

de l'époque de Cléomène, général lacédémonien, qui, ayant vécu longtemps parmi les Scythes, prit chez eux des leçons d'intempérance. (ATHEN. lib. 10, cap. 7.) Les Thraces buvaient aussi leur vin sans eau. Hommes et femmes regardaient comme le temps le mieux employé de la vie les heures consacrées aux festins. (*Id. ibid.* cap. 9.) Enfin θρακία πρόποσις s'employait aussi presque généralement dans le même sens que ἀκρατοποσία. (POLL. lib. 6, cap. 3.) Les Grecs enfermaient leur vin dans des vaisseaux de terre, ἐν κεράμοις (HOM. *Il.* ι', v. 405; EUSTATH. *ad Il.* ε', v. 387; POLL. lib. 7, 33, seg. 161), dans des outres, ἀσκοῖς (HOM. *Il.* γ', v. 247; *Odyss.* ζ', v. 78), ou dans des tonneaux. (*Odyss.* β'; v. 340.) Le vin vieux était fort estimé. (HOM. *Odyss.* β', v. 340; γ', v. 391; PIND. *Olymp.* od. 9, antistr. β', v. 15, 16; ATHEN. 1, 19.) Les vins les plus renommés de la Grèce étaient : οἶνος Πράμνειος, Θάσιος, Λεσβιος, Χῖος, Κρὴς, Κῶος, et Ῥόδιος. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 12, cap. 31.) Οἶνος Μαρεώτης est le vin dont Homère faisait le plus de cas. (HOM. *Odyss.* ι', v. 194; ATHEN. 1, 20; PLIN. 14, 4.)

On avait quelquefois l'usage de parfumer le vin, qu'on appelait alors οἶνος μυῤῥινίτης (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 12, cap. 31), et souvent μυῤῥίνης, nom général pour désigner un breuvage parfumé. (HESYCH.) On mêlait encore dans le vin d'autres objets, comme ἄλφιτα, du miel; de là οἶνος ἀπηλφιτωμένος, vin mêlé de miel. (ATHEN. lib. 10, cap. 9.) Parmi d'autres boissons on remarquait encore οἶνος κρίθινος, sorte de boisson extraite de l'orge; οἶνος ἑψητὸς, vin de palmier, que l'on nommait encore ὄξος ἑψητὸν, ὄξος étant le nom général de toute espèce de vin.

Digitized by Google

Dans les premiers siècles les Grecs se servaient pour boire de cornes de bœuf (ATHEN. lib. 11, cap. 7; EUST. *ad Il.*), et, par la suite, de coupes de terres (ATHEN. 11, 3), de bois (*Id. ibid.* cap. 6), de verre (ARISTOPH. *Acharn.* v. 73), d'airain (POLL. 10, 26, seg. 122), d'or (ATHEN. 11, 3), et d'argent. (*Id. ibid.*) On donnait à ces coupes les noms de φιάλη, ποτήριον, κύλιξ, δέπας, κύπελλον, ἀμφικύπελλον, σκύφος, κυμβίον, κισσύβιον, γαςὴρ, κώθων, δεῖνος et δεινιὰς, θηρίκλειος, βαυκάλιον, etc. (ATHEN. 11; POLL. 6, 16, seg. 85.) Leurs noms variaient selon la différence de leur forme.

Aux repas des Spartiates chaque convive tendait sa coupe à l'esclave chargé de la remplir, et de servir à table. (CRIT. *apud* ATHEN. lib. 10; lib. 11, cap. 3.) Ils buvaient aussi souvent que la soif le leur commandait (XENOPH. *de Rep. Laced.*; PLUT. *Apophth. Lacon.*), et abusaient rarement de cette facilité. (PLUT. *de Leg.* lib. 1.) Quelquefois pour inspirer à leurs enfants l'horreur de l'intempérance, ils faisaient paraître devant eux un esclave dans un état complet d'ivresse. (PLUT. *Inst. Lacon.*; ATHEN. lib. 10.) Pour apaiser leur soif, ils se servaient souvent aussi de petit lait. (HESYCH. *in* Κιῤῥός.)

Des chants, des danses, et les charmes de la conversation, servaient au délassement des convives. (HOM. *Odyss.* α', v. 152; *Schol.* ARISTOPH. *Ran.* v. 1377; et *Vesp.* v. 1217; PLUT. *Inst. Lacon.*)



Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

COUTUMES OBSERVÉES AVANT LES REPAS.

La personne qui donnait le repas était dite ordinairement ὁ ἑστιάτωρ, ἑστιῶν, ξενίζων, τῆς συνουσίας ἡγεμὼν, συμποσίου ἄρχων, συμποσίαρχος, et en style de comédie οἰκοδέμων, etc.; et les convives δαιτυμόνες, δαιτελεῖς, συμπόται, σύνδειπνοι, etc., et souvent κλητοὶ, σύγκλητοι, ἐπίκλητοι; noms dans lesquels se trouvait exprimée la cause de leur présence : κλῆσις, une invitation.

Ceux qui étaient chargés de faire les invitations étaient dits κλήτορες, ou δειπνοκλήτορες; et encore, quoique moins fréquemment, ἐλεατροὶ et ἐλειατροὶ, de ἐλεὸς, nom de la table sur laquelle on plaçait les provisions dans la cuisine. (Athen. lib. 4, cap. 21.) On désignait quelquefois l'action d'inviter par le mot καταγράφειν, écrire; d'après l'usage d'écrire sur des tablettes les noms des personnes invitées. L'invitation portait l'heure du rendez-vous, et comme les heures se comptaient par le mouvement du soleil, on retrouve souvent à cette occasion les noms de σκιὰ, l'ombre du soleil, et de στοιχεῖον, le tour du cadran. (Aristoph. *Concionatr.* et *Schol. in h. l.;* Suid.; Hesych.)

Les parents venaient souvent sans invitations. (Athen. lib. 4, cap. 26; Hom. *Il.* β', v. 408.) On donnait aux personnes qui se présentaient à des repas sans invitation personnelle, mais seulement conduites par un des convives, le nom de σκιαὶ, ombres, parce qu'en effet elles

Digitized by Google

semblaient être l'ombre de l'introducteur qu'elles accompagnaient. (Plut. *Sympos.* lib. 7, quæst. 6.)

On donnait le nom de μυῖαι, mouches, aux personnes qui s'introduisaient d'habitude dans des repas où elles n'étaient point invitées, et vivaient ainsi toute l'année aux dépens des autres. (Plaut. *Pœnul.* act. 3, scène 3, v. 76; *id. Mercat.* act. 2, scène 3, v. 26.) On les nommait aussi Μυκόνιοι, les Myconiens étant connus par leur pauvreté qui les forçait souvent de s'asseoir à des tables étrangères. (Athen. lib. 1, cap. 7.) Mais le nom le plus en usage était celui de παράσιτοι, parasites. (Athen. lib. 6, cap. 7; Poll. lib. 6, cap. 7.) On l'appliquait néanmoins encore indistinctement aux parents et amis qui se présentaient, dans les maisons intimes, aux heures de repas, sans une invitation formelle. Ἄκλητοι κωμάζουσιν εἰς φίλους φίλοι. (Eustath. *in Il.* β'; Plat. *Sympos.*)

Dans les premiers temps le nombre des convives n'excédait jamais celui de cinq. (Athen. lib. 1, cap. 4; lib. 15, cap. 3.) Il fut porté plus haut dans la suite. Dans les συσσίτια, *repas ordinaires*, il n'excéda cependant pas celui de dix. (Eustath. *in Il.* β'.) Mais dans les repas publics, ψαμμακόσιοι, donnés par les magistrats, et même par de simples particuliers, il n'était nullement limité. (Athen.; Diod. Sic.) Quelques législateurs, tant pour prévenir les excès qui pouvaient résulter de ces rassemblements nombreux, que pour empêcher les citoyens de se livrer, par vanité ou par tout autre motif, à de folles dépenses, crurent nécessaire de déterminer le nombre des convives. A Athènes on n'en pouvait réunir que trente et un; et pour donner plus de force à la loi, les γυναικονόμοι, sorte de magistrats, étaient chargés de présider aux banquets, et de renvoyer les

Digitized by Google

convives qui se présentaient, lorsque le nombre fixé se trouvait rempli. Les cuisiniers appelés pour préparer un festin ne pouvaient prêter leur ministère qu'après une déclaration préalable devant ces magistrats. (ATHEN. lib. 6, 11.)

Les femmes n'assistaient jamais aux banquets des hommes. Elles prenaient leurs repas dans des appartements séparés. (CIC. *Orat.* 3, *in Verr.*; CORN. NEP. *Præfat. in Vit. Imp.*)

On ne se présentait à un festin qu'après s'être frotté d'huile et de parfums. Il eût été de la dernière indécence d'y venir couvert de sueur et de poussière. Ἀπρεπὲς γὰρ ἦν ἥκειν εἰς τὸ συμπόσιον σὺν ἱδρῶτι πολλῷ καὶ κονιορτῷ. (ATHEN. lib. 4, cap. 27.) Les voyageurs trouvaient à s'acquitter de ces devoirs de propreté dans la maison de leur hôte. (HOM. *Odyss.* δ', v. 48.) On se lavait les mains avant de se mettre à table (*Id. ibid.*) ainsi qu'après chaque service et à la fin du repas. Ὕδωρ κατὰ χειρὸς μετὰ τραπέζας. (ARISTOPH. *Vesp.*; HOM.) Se laver les mains au commencement du repas se disait νίψασθαι; après le repas, ἀπονίψασθαι. Les verbes ἀπομάξασθαι, ἐναπομάξασθαι, ἀποψῆσαι, signifiaient s'essuyer les mains; ἐκμαγεῖον, χειρόμακτρον, etc., était le linge qui servait à cette opération. Les anciens Grecs faisaient cet usage des restes du pain, ἀπομαγδαλία, que l'on jetait ensuite aux chiens, et que les Spartiates nommaient pour cette raison, κυνές. (HOM.) On employait après le repas une certaine étoffe, σμῆγμα, ἀποῤῥύψεως χάριν, propre à nettoyer les mains. (ATHEN. lib. 10, cap. ult.)

Une courte digression sur les bains, en usage parmi les Grecs, et sur la coutume de s'oindre d'huile et de

Digitized by Google

parfums, si fréquente chez eux, peut trouver ici sa place Ils régardaient le bain comme ἀποθετικὸν μὲν ῥύπου, ἀναψυχῆς δέ τινος αἴτιον, servant à purifier le corps et à le rafraîchir. (EUST.) A la suite d'un deuil ou de quelque calamité, ils ne négligeaient pas de s'oindre et de se baigner. (HOM. *Odyss.* σ', v. 170.) Les anciens Grecs, se gardaient d'y manquer, lorsqu'ils revenaient du combat ou de quelque entreprise laborieuse. (ARTEMIDOR. lib. I, cap. 66.) Dans les premiers âges les hommes et les femmes se baignaient ensemble, dans les fleuves ou dans l'onde des ruisseaux. (HOM. *Odyss.* ζ', MOSCH. *Idyll.* β', v. 31; THEOCRIT. *Idyll.* η', v. 31.) L'eau de la mer était généralement préférée. Les matières salines dont elle était chargée, étaient regardées comme propres à donner de la vigueur aux nerfs, μάλιστα τοῖς νεύροις πρόσφορος, et à purifier le corps de toute humeur maligne. (ATHEN. lib. I, cap. 19; HOM. *Odyss.*)

L'usage des bains chauds remonte à une haute antiquité. Ces bains, Ἡράκλεια λουτρὰ, dont la découverte est attribuée à Vulcain, et quelquefois aussi à Minerve, furent chantés par les premiers poëtes. (OLYMP. od. 12.) Une des sources du Scamandre était une source bouillante. (HOM. *Il.* χ'.) Nous voyons Andromaque préparer un bain chaud pour le retour d'Hector. (*Id. ibid.*) Nestor ordonne à Hécamède de lui en apprêter un semblable. (*Id. Il.* λ'.) Les bains chauds et froids faisaient les délices des Phéaciens. (HOM. *Odyss.*) Les bains chauds cependant ne semblent avoir été d'un usage général que dans les siècles les plus rapprochés de nous. (ARTEMID. lib. I, cap. 66.) Dans les premiers temps, les vases qui servaient aux bains étaient nommés ἀσαμίνθοι, nom qui signifiait πύελον ou λεκάνην, large vaisseau, et

Digitized by Google

qui dérivait de παρὰ τὸ τὴν ἄσην μινύθειν, parce qu'il était propre à enlever la souillure du corps. (PHAVOR. *in v.* ἀσάμινθος, et *in v.* βαλανεῖον.) On ne connut l'usage des bains publics que vers les derniers siècles, et les anciennes villes n'avaient nulle place consacrée à ces établissements. (ATHEN. lib. I, cap. 14.) Voici quelle était la distribution de ces bains : 1° Ἀποδυτήριον, chambre dans laquelle on déposait ses vêtements, ἀπεδύοντο τὰ ἱμάτια; 2° Ὑπόκαυστον, ou πυριατήριον, chambre, ordinairement de forme circulaire, où l'on entretenait un feu sans fumée, πῦρ ἄκαπνον, à l'usage de ceux qui ne cherchaient qu'une transpiration abondante; on lui donnait encore le nom de *Laconicum*, les bains de vapeurs étant en grande réputation dans la Laconie; 3° βαπτιστήριον, bain chaud; 4° Λουτρὼν, bain froid; 5° Ἀλειπτήριον, chambre où l'on se faisait oindre et couvrir de parfums.

On avait l'usage de se faire oindre à la sortie du bain, surtout à la sortie du bain chaud, afin d'adoucir la peau et d'en fermer les pores. (EUSTATH. *in Il.* κ'.) On se servait, pour tout parfum, à l'époque de la guerre de Troie, d'huile mêlée de plantes odoriférantes, et surtout de roses. (PLIN. *Nat. hist.* lib. 3, cap. I.) Il est souvent fait mention de ce dernier mélange, ῥοδόεν ἔλαιον. (HOM. *Il.* ψ', v. 186.) On donnait encore à ces parfums les noms d'ἀμβρόσιον, ἑδανὸν et τεθυωμένον. (HOM. *Il.* ξ', v. 170.) Quelques commentateurs prétendent cependant qu'Homère eut connaissance des parfums les plus précieux, quoiqu'il les désigne sous le nom général d'huile, en ajoutant différentes épithètes, pour les distinguer de l'huile ordinaire. (ATHEN. lib. 15, cap. II.) Les anciens héros ne se servaient jamais de parfums précieux, μῦρα, et même dans les derniers siècles, où la simplicité des

Digitized by Google

premiers âges avait entièrement disparu, on regarda comme indigne d'un homme l'usage des parfums d'un grand prix. Une loi de Solon l'interdisait aux hommes. Une loi semblable était en vigueur à Sparte. Néanmoins les femmes et quelques hommes efféminés poussaient le luxe jusqu'à apporter les plus grands soins dans le choix de parfums propres à mieux s'insinuer dans les pores. (Athen. lib. 15, cap. 10.) Les pieds, étant plus exposés à la poussière que le reste du corps, étaient plus souvent lavés, et couverts de parfums. De là leur épithète fréquente de λιπαροί. (Hom.)

C'est aux femmes qu'appartint, dans tous les âges, le soin de laver et d'oindre les pieds. Elles baisaient les pieds des personnages qui leur semblaient mériter cette marque extraordinaire de respect. (Aristoph. *Vesp.*)

Revenons maintenant à notre premier sujet. Les convives, à leur arrivée dans la maison où se tenait le banquet, étaient reçus et salués par le maître de la maison ou par quelqu'un, choisi par lui pour s'acquitter de ce devoir. C'est ce qu'on appelait ordinairement ἀσπάζεσθαι, quoique ce mot, dérivé de ἀπὸ τοῦ ἄγαν σπᾶσθαι εἰς ἑαυτὸν τὸν ἕτερον, signifiât proprement embrasser en jetant les bras au cou. (*Schol.* Aristoph. *in Plut.*) La salutation la plus usitée consistait à se présenter mutuellement la main droite, signe de confiance et d'amitié. Cet usage était de la plus haute antiquité. (Hom. *Odyss.* γ', v. 35.)

Aussi δεξιοῦσθαι se joignait-il souvent au verbe ἀσπάζεσθαι, dont il était même synonyme. (Aristophan. *Plut.*) On l'employait encore au figuré pour toute sorte de réceptions, comme δεξιοῦσθαι δαιτὶ, δεξιοῦσθαι

Digitized by Google

τραπέζῃ, δεξιοῦσθαι δώροις, δεξιοῦσθαι χρηστοῖς λόγοις καὶ ἔργοις, etc.

On baisait les lèvres, les mains, les genoux, ou les pieds de la personne que l'on saluait, selon le plus ou moins de respect qui lui était dû.

Χύτρον (SUID.) ou χύτρα (POLL.), proprement dit *le vase*, était une sorte de baiser que l'on donnait aux enfants, et qui consistait à les baiser en les prenant par les deux oreilles. (TIBUL. lib. 2.) Il était quelquefois usité entre personnes de deux sexes et d'un âge plus raisonnable. (THEOCRIT. *Idyll.* ε', v. 132.)

Les convives se gardaient bien de se placer à table à l'instant même de leur arrivée, ce qui était un signe de mauvaise éducation. Ils se promenaient quelque temps dans la salle, en considérant les apprêts du festin, et en donnant à leur hôte des éloges sur la distribution de ses appartements et sur son ameublement. (ARISTOPH. *Vesp.*; ATHEN. lib. 4, cap. 27.)

CHAPITRE XX.

CÉRÉMONIES USITÉES DANS LES FESTINS.

Les anciens Grecs s'asséyaient pour prendre leur repas. (HOM. *Il.* κ', v. 578; ω', v. 135; ATHEN. 1, 10.) Homère fait mention de trois espèces de siéges :

1° Δίφρος, qui pouvait recevoir deux personnes, comme son nom seul l'indique, et sur lequel se plaçaient les personnes d'un rang ordinaire;

2° Θρόνος, siége élevé, accompagné d'un marche-pied, nommé θρῆνυς;

Digitized by Google

3° Κλισμὸς, siége avec un petit dossier. (ATHEN. lib. 5. cap. 4.)

A ces siéges succédèrent, dans des siècles efféminés, les lits, κλίναι, où les convives reposaient mollement. (ATHEN. 1, 14; POLL. 6, 1, seg. 9; ÆLIAN. *Var. hist.* 12, 51.) L'ancienne coutume de s'asseoir cependant n'était pas entièrement abandonnée, et l'on avait une grande estime pour ceux à qui l'austérité de leurs mœurs faisait une loi d'y rester fidèles. (PLAUT. *Stich.* act. 5, sc. 4, v. 22.) Cette position était en honneur en Macédoine, et l'on n'était déclaré digne de la prendre qu'après avoir tué un sanglier à la chasse, sans le secours des rets. (ATHEN. lib. 1, cap. 14.) Les enfants, même aux siècles où le luxe avait fait le plus de progrès, étaient tenus de s'asseoir : des siéges étaient disposés au pied des lits à cet effet. (TACIT. *Annal.* lib. 13; SUETON. *Aug.* cap. 64; SUETON. *Claud.* cap. 32.) Ces siéges étaient encore destinés aux personnes d'un rang inférieur que des citoyens distingués admettaient à leurs repas. (PLUT. *Sympos. sapient.*)

Voici quelle était la disposition d'un banquet. La table occupait le milieu de la salle : autour d'elle s'élevaient les lits couverts d'étoffes ou de riches tapis, στρώματα (ATHEN. lib. 2, cap. 9), selon le rang et la fortune du maître de la maison. Les convives se plaçaient sur ces lits la tête et le haut du corps appuyés sur leur bras gauche, les jambes étendues ou légèrement pliées. De riches carreaux, προσκεφάλαια, les soutenaient mollement par derrière. (ATHEN. lib. 2, cap. 8.) Sur les lits destinés à recevoir plusieurs convives, le premier occupait une des extrémités du lit, et plaçait ses jambes derrière le dos du second, dont la tête venait reposer

Digitized by Google

sur son sein, et qui, à son tour, plaçait les siennes derrière celui du troisième, et ainsi de suite. Ces lits supportaient souvent cinq convives, et quelquefois même un plus grand nombre. (Cic. *in Prison.* 27; Juven. *Sat.* 2, v. 120.) Au commencement du repas on se penchait un peu sur l'estomac, pour être plus à l'aise en mangeant; mais l'appétit une fois satisfait, on se replaçait sur le côté. (Plut. *Sympos.* lib. 5, quæst. 6; Horat. lib. 2; *Sat.* 4, v. 37.)

C'est d'après le rang et la condition des convives que se réglaient leurs places dans un festin. Le personnage principal occupait la plus élevée. (Eustath. *in Il.* ζ', v. 498.) Dans la suite, aux repas publics, un ὀνομακλήτωρ, nomenclateur, eut l'emploi d'appeler chaque convive par son nom et de lui désigner sa place. On peut conjecturer que les anciens héros s'aséyaient sur de longues files, dont les deux principaux personnages occupaient les deux extrémités supérieures. De là l'expression proverbiale ἄκροι, les plus élevés. (Eustath. *ibid.*) C'est ainsi qu'Achille, en recevant les envoyés d'Agamemnon, se place lui-même à l'extrémité d'un rang, et accorde le même honneur sur l'autre rang à Ulysse, le plus distingué de ces envoyés. (Hom. *Il.* ι', v. 217.) Neptune se présentant à un banquet de l'Olympe, prend dans le milieu d'un rang, ἕζετ' ἄρ ἐν μέσσοισι, la place qu'il sait lui appartenir. Jupiter est placé à la tête d'un des rangs; vis-à-vis, à quelque distance, est sa fille Minerve, qui cède un instant sa place à Thétis, parce que cette dernière était étrangère. (Hom. *Il.* α', v. 100.) Junon, en sa qualité de sœur et de femme de Jupiter, préside au rang opposé à celui du maître des dieux. (Plut. *Sympos.* lib. 1, quæst. 1.) En Grèce

Digitized by Google

la place d'honneur était le lit placé le plus près de la table. Chez les Héracliotes et les Grecs du Pont-Euxin, cette place était le lit du milieu. On s'efforçait quelquefois de disposer ses hôtes de manière à maintenir la gaieté du banquet; et l'on avait soin que les convives du même âge ou de la même profession se trouvassent voisins les uns des autres. Mais nulle règle n'existait à cet égard, et ces dispositions dépendaient du caprice du maître de la maison. (PLUT. *Sympos.* lib. 1, quæst. 2.) A Lacédémone on avait l'usage dans les repas publics, de servir d'abord le citoyen le plus âgé, à moins que l'Archagète lui-même n'en désignât un autre pour cet honneur, en le nommant le premier. (EUSTATH. *in Il.* β'.)

La table était regardée comme sacrée. A table on rendait hommage à Jupiter surnommé le dieu de l'amitié et de l'hospitalité, qui tenait sous sa protection les hôtes et les amis, comme le témoigne son surnom de Ξένιος et Φίλιος. Hercule jouissait du même privilége, et était honoré du surnom de Τραπέζιος et Ἐπιτραπέζιος. Les autres dieux y participaient aussi. Quelquefois leurs images faisaient l'ornement de la table, et des libations coulaient en leur honneur. (PLUT. *Conviv. Sept. Sap.*) Le respect porté aux banquets était tel qu'on regardait comme un grand crime de les souiller par une conduite déshonnête. (JUVENAL. *Sat.* 2, v. 119; LYCOPHR. *Cassand.* v. 136.)

Dans les siècles héroïques, les tables étaient faites de bois poli avec art; leurs pieds étaient peints de différentes couleurs. De là les épithètes de ξεστὴ, εὔξοος, κυανόπεζα, etc., qui leur sont fréquemment appliquées. (HOM.) Quelques auteurs prétendent qu'elles étaient de forme circulaire, pour faire allusion à la forme du

Digitized by Google

monde, que les Grecs savaient être sphérique. (ATHEN. lib. 11, cap. 12.) Mais d'autres, et leur opinion semble plus probable, leur donnent une forme très-allongée. (EUSTATH. *in* HOM. *Odyss.* α', v. 138.) On ne connaissait point encore l'usage du linge pour les tables; on se contentait de les laver avec des éponges. (HOM. *Odyss.* α', v. 112; υ', v. 150; ARRIAN. lib. 7, cap. 16; MARTIAL. *Epig.*) Dans les siècles qui suivirent, les citoyens d'une condition inférieure se servaient de tables faites d'un bois grossier, et supportées par trois pieds; ceux d'un rang plus élevé employaient dans la construction de leurs tables des matières plus coûteuses. Des bois d'une espèce rare et précieuse étaient souvent ornés encore de plaques d'argent ou d'autre métal. Un pied seul, et quelquefois un plus grand nombre de pieds d'un travail curieux, supportaient ces tables, et prenaient le nom de quelque héros ancien. Ces pieds étaient ordinairement d'ivoire, et recevaient la forme d'un lion, d'un léopard, ou de quelque autre animal. Si l'on en croit certains commentateurs, Homère donne à chacun de ses convives une table séparée, et cet usage aurait été celui de l'ancienne Grèce entière. (ATHEN. lib. 1, cap. 8.) Mais cette assertion manque de preuves, et cet usage, s'il exista jamais, ne parvint certainement pas aux siècles suivants. (*Id. ibid.* cap. 8 et 10.)

Τράπεζα, mot dont la signification est mal définie, s'appliquait également à la table elle-même et aux mets que l'on plaçait dessus. (POLL. lib. 6, cap. 12.) Ainsi par πρῶται, δεύτεραι, τρίται τράπεζαι, on désignait le premier, le second, le troisième service. Quelques auteurs pensent qu'on changeait de table aussi souvent que de service. (ATHEN. lib. 9, cap. 2.) Voici, quoi

Digitized by Google

qu'il en soit, les trois parties distinctes du souper qui formait le repas principal.

1° Δείπνου προοίμιον ou πρόπομα, comme son nom le porte, précédait le souper proprement dit; c'était un service composé d'herbes amères. A Athènes il consistait en choux verts, en œufs, en huîtres, en οἰνόμελι, mélange de miel, et probablement en vins et objets les plus propres à mettre en appétit.

2° Δεῖπνον, le souper proprement dit, appelé aussi κεφαλὴ δείπνου, et composé de mets plus solides et en plus grande quantité. (Athen. lib. 4, cap. 4.)

3° Δευτέρα τράπεζα, le second service, consistait en confitures de toute espèce, τραγήματα, τραγηματισμὸν, ματτύας, τρωγάλια, ἐπιδόρπισμα, ἐπιδορπίσματα, ἐπιφορήματα, ἐπιδείπνα, μεταδόρπια, etc. Dans le dialecte dorique, où le nom des banquets était αἶκλα, περιαίκλεια, ce service était dit ἐπαίκλεια. (Athen. lib. 4, cap. 8.) C'est à ce service que se déployait, dans les derniers siècles, la plus grande profusion. Aussi lui donnait-on particulièrement le nom de τράπεζα, *le service par excellence*. (Athen. lib. 14, cap. 11.) Les anciens Grecs cependant ne s'écartaient point dans cette occasion des bornes de la tempérance. (Herodot. lib. 1, cap. 133; Athen. lib. 4, cap. 10.)

Dans les repas composés d'un grand nombre de mets, le maître de la maison se faisait donner une liste de ces différents mets; chacun des convives pouvait la consulter et choisir ce qui lui convenait le mieux. Il ne faut pas s'imaginer cependant que cette variété de mets régnât chaque jour dans le repas. Les Grecs étaient sobres dans les siècles héroïques. Ils se contentaient même d'un seul service; mais ils faisaient trêve à leur

Digitized by Google

sobriété habituelle, dans les fêtes des dieux et dans les fêtes solennelles. (ATHEN. lib. 15, cap. 10.)

Leur respect profond pour les dieux les empêchait de commencer un repas sans leur en offrir d'abord les prémices. Cette institution qui remonte aux siècles héroïques, se retrouve ensuite dans tous les temps. (HOM. *Il. Odyss.*; PLAT. *Xenoph.*) Elle était d'une observation rigoureuse; y manquer était un signe d'athéisme. (ATHEN. lib. 4, cap. 27.) La première de ces oblations se faisait à Vesta, qui occupait la première place parmi les dieux domestiques; suivaient les oblations aux autres dieux, selon leur degré de puissance, et enfin une autre libation en l'honneur de Vesta. (HOM. *Hymn. in Vest. et Mercur.*) Cet hommage était dû à la protection que cette déesse accordait aux foyers (CIC. *de Natur. Deor.* lib. 2), ou parce qu'étant la même que la terre, c'est de son sein que sortaient toutes les productions, et c'est dans son sein qu'elles devaient rentrer (PHURNUT.); ou enfin, comme le disait la fable, c'était un privilége que lui avait conféré Jupiter, pour récompenser ses services dans la guerre contre les géants. (*Schol.* ARISTOPH. *in Vesp.*) De là le proverbe ἀφ' Ἑστίας ἄρχεσθαι, *commencer par Vesta* (PLAT. *Euthyphron.*), pour faire entendre que les travaux domestiques méritent les premiers nos soins et notre application.

Les convives ne se présentaient aux banquets qu'en robes blanches ou d'une couleur claire, la couleur noire étant spécialement consacrée au deuil. (CIC. *in Vatin.*) Ils se couronnaient de fleurs ou de guirlandes de fleurs que le maître de la maison faisait apporter au second service, ou, selon quelques auteurs, au commencement du repas. (ATHEN. lib. 15, cap. 10.) Ils en ornaient leur

Digitized by Google

tête, leur col, leurs bras, et même le lit sur lequel ils s'étendaient, ainsi que les autres parties de la chambre. (Ovid. *Fast.* lib. 5.) On attribuait l'invention des guirlandes à Prométhée, qui ordonna aux mortels de les porter comme emblème des liens dont il avait été couvert en expiation de son trop d'amour pour eux. (Æschyl.; Athen. lib. 15, cap. 5.) D'autres auteurs l'attribuent à Janus, ainsi que celle des vaisseaux, des bateaux, et l'art de frapper la monnaie. Aussi dans quelques villes de la Grèce, les pièces de monnaie portaient-elles d'un côté son image, et de l'autre celle d'un bateau, d'un vaisseau ou d'une guirlande. (Athen. lib. 15, cap. 13.) Une tradition rapporte que Bacchus forma le premier des guirlandes, et se servit de lierre à cet usage. (Plin. *Nat. hist.* lib. 16, cap. 1.) On faisait ordinairement ces guirlandes de lierre ou d'améthiste, plantes regardées comme un préservatif contre l'ivresse, comme le marque le nom de la dernière, composé de ἀ privatif et de μέθη. (Plut. *Symp.* lib. 3, quæst. 1.) Quelques auteurs prétendent que les premières guirlandes furent faites de laine. Στέψον τὰν κελέβαν φοινικέῳ οἰὸς ἀώτῳ. (Theocr. *Idyll.* 2, v. 2.) On ne peut affirmer que l'usage des guirlandes soit antérieur à l'époque de la guerre de Troie; mais on ne peut douter qu'il ne remonte à une très-haute antiquité. (Athen. lib. 1, cap. 15.)

Les fleurs, dont se composaient les guirlandes, variaient suivant la circonstance. Dans les premiers temps, où les festins ne se donnaient que pour célébrer la fête de quelque dieu, on avait soin dans le choix des guirlandes, des hymnes et des chants, de se conformer au goût reconnu du dieu. (Athen. lib. 5, cap. 4.) Cet usage se maintint, par la suite, dans les fêtes publiques; mais

Digitized by Google

dans les repas donnés à d'autres époques on crut pouvoir se servir des fleurs que fournissait la saison, ou choisir celles que leurs parfums délicieux, ou leurs autres propriétés rendaient le plus recommandables. (*Id.* lib. 3, cap. 21; lib. 15, cap. 5.) Comme on attribuait à leurs différentes odeurs une grande influence sur les sens, la délicatesse dans leur choix fut poussée au plus haut degré de raffinement. (PLIN. lib. 11, cap. 3.) La rose, dont on croyait que Cupidon avait fait présent jadis à Harpocrate, dieu du silence, pour l'empêcher de révéler les faiblesses de Vénus sa mère, devint l'emblème de la discrétion. A la suite d'une confidence faite à quelqu'un, on lui présentait une rose, c'était lui recommander de ne point trahir les secrets de l'amitié. La rose tenait sa place dans les festins. Sa présence rappelait au convive que les doux épanchements nés de la liberté qui règne dans les banquets, devaient être sacrés, et que les propos de table ne devaient jamais franchir le seuil de la salle.

Les anciens Grecs, pour se préserver de la fièvre ou des autres maladies que peut occasionner le vin pris en trop grande abondance, avaient l'habitude de se couvrir la tête d'une sorte de parfum de peu de valeur. Cet objet devint toutefois, par la suite, un des objets de luxe les plus dispendieux. Cet usage, ainsi que celui des guirlandes, des seconds services, aussi bien que toutes les autres inventions du luxe le plus raffiné, furent apportés en Grèce par les Ioniens qui, voisins de l'Asie, eurent bientôt échangé la simplicité de leurs mœurs contre la mollesse particulière aux habitants de cette contrée. (VALER. MAXIM. lib. 2, cap. 6.) Ces parfums, ainsi que les guirlandes, se plaçaient principalement

Digitized by Google

sur la tête, quelquefois cependant aussi sur la poitrine, siége de la respiration, pour lui donner, ainsi qu'au cœur, un rafraîchissement salutaire. (ATHEN. lib. 15, cap. 5.) On parfumait aussi la salle du festin, en y brûlant de la myrrhe, de l'encens, et d'autres aromates. (*Id. ibid.* lib. 3, cap. 22.)

Les convives dans les festins se partageaient différents emplois. Le principal était celui de συμποσίαρχος, quelquefois nommé συμποσίου ἐπιμελητὴς, τραπεζοκόμος, τραπεζοποιὸς, ὁ ἐπὶ τῆς τραπέζης, ἀρχιτρίκλινος, ἐλέατρος, etc., chargé de la direction du repas. C'était, pour l'ordinaire, la personne qui en faisait les frais, ou quelqu'un choisi par lui. Quelquefois cependant il était élu par le sort, ou par les suffrages des convives, surtout dans les repas donnés à frais communs.

Après lui, quoique les deux emplois fussent même quelquefois réunis, venait le Βασιλεὺς, autrement nommé στρατηγὸς, ταξίαρχος, etc., roi du festin. Il était chargé de maintenir le bon ordre et de régler le nombre des coups que devaient boire les convives. On le nommait de là ὀφθαλμὸς, l'œil. Il s'élisait ordinairement par le sort. (HORAT. lib. 2, od. 7, v. 25; CIC. *Orat. in Ver.* 2.) Les convives devaient se conformer à ce que prescrivait le Βασιλεύς. (CIC. *in Epictet.*; ARRIAN. *Apophth.*) Les citoyens honorés des fonctions les plus importantes n'étaient point dispensés de l'obéissance à cette autorité. (PLUT. *Sympos.* lib. 2, quæst. ult.)

Δαιτρὸς, ainsi nommé ἀπὸ τοῦ δαίεσθαι, distribuer, était chargé de découper les mets et de les distribuer aux convives. (HOM. *Odyss.* α', v. 141; δ', v. 57.) C'est aussi de ce verbe que les repas étaient nommés δαῖτες. (ATHEN. 1, 10.) Dans les premiers temps le maître du

Digitized by Google

festin découpait pour tous ses convives. (Hom. *Il.* ι', v. 217; ω', v. 626.) Dans les siècles suivants, les principaux citoyens de Sparte en faisaient encore autant. (Athen. lib. 1, cap. 10.) Cet usage de distribuer à chacun sa portion, remontait, disait-on, à l'époque où le gland fut abandonné pour le blé. Comme le blé était encore un objet assez rare, sa distribution était l'objet de disputes fréquentes, comme le prouve le mot ἀτασθαλία, dont la signification, bornée d'abord aux disputes qui s'élevaient dans les festins, fut étendue, par la suite, et appliquée à toutes les insultes en général. Pour prévenir ces rixes, un homme fut chargé de distribuer à chacun sa portion, et reçut le nom de δαιτυμών. (Hom. *Odyss.* δ', v. 621.) Aussi l'expression de δαὶς ἐΐση, repas égal, se rencontre-t-elle fréquemment dans Homère. (*Il.* η'.) Les personnes les plus recommandables avaient droit aux meilleures parts, souvent même à une part plus forte. (Hom. *Il.* μ', v. 311.) Les rois à Sparte recevaient διπλάσια πάντα, une double part de chaque mets. (Herodot.) Les personnes à qui s'accordait cet honneur, pouvaient, lorsque l'appétit venait à leur manquer, faire jouir de leur excédant qui bon leur semblait. (Athen. lib. 1, cap. 11; Eustath. *in Hom.*) Les Grecs, après les progrès du luxe, abandonnèrent cette coutume, et chacun des convives se servait lui-même tour à tour. (Athen. lib. 1, cap. 11.) Elle resta cependant encore longtemps en usage dans les repas qui suivaient les sacrifices, et parmi les citoyens qui n'avaient point renoncé à leur simplicité de mœurs et à leur vie frugale. On peut remarquer qu'aussi longtemps que dura cette habitude de distribuer par portions, on vit généralement

Digitized by Google

régner dans les festins la bonne intelligence et la tranquillité. (Plut. *Sympos.* lib. 2, quæst. ult.)

Οἰνοχόοι était le nom des gens qui versaient à boire. (Hom. *Il.* β', v. 128.) On les nommait vers l'Hellespont ἐπεγχύται. (Athen. lib. 10, cap. 7.) Dans les siècles héroïques, les hérauts, κήρυκες, s'acquittaient de cette fonction. Κήρυξ δ' αὐτοῖσιν θάμ' ἐπῴχετο οἰνοχοεύειν. (Hom. *Odyss.* α', v. 142; Athen. lib. 10, cap. 7.) On employait aussi à cet usage de jeunes garçons ou de jeunes filles, κοῦροι. Κοῦροι δὲ κρητῆρας ἐπεςέψαντο ποτοῖο. (Hom. *Odyss.* α', v. 149.) Quelques auteurs assurent que c'étaient toujours de jeunes filles. (Eust. *in Il.* γ'.) Néanmoins cet usage de se servir de jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, pour cet emploi, était si bien établi, que les mots παῖδες et παιδίσκαι étaient devenus synonymes de celui de δοῦλοι, serviteurs. (Hesych. *in* παῖδες; Eustath. *in Il.* γ'.) On ne choisissait point, dans les premiers temps, des enfants d'une condition inférieure; on se servait aussi d'enfants nés dans les classes les plus élevées. (Athen. lib. 10, cap. 7.) Cet usage ne s'arrêta point aux premiers siècles; il subsista longtemps pour les festins qui se donnaient dans les temples; surtout parmi les Étoliens, où l'on prenait les enfants de la naissance la plus distinguée. (*Id. ibid* lib. 1, cap. 4.) Les grâces et l'enjouement de leur âge semblaient plus propres à exciter la bonne humeur des convives, dont les yeux étaient ainsi flattés autant que tous les autres sens; car la beauté était le plus grand titre pour être admis à cet emploi. (Hom. *Il.* δ', v. 2, *Il.* υ', v. 232.) Nous voyons qu'à l'époque de la guerre de Troie, de jeunes garçons d'une beauté remarquable et parés de riches vêtements, servaient dans les festins.

Digitized by Google

(Hom. *Odyss.* ο', v. 327.) Dans les siècles suivants, à l'époque du luxe le plus raffiné, les jeunes et beaux esclaves devinrent d'un prix excessif. (Juven. *Sat.* 5, v. 60.) Les plus jeunes de ces garçons étaient les οἰνοχόοι, qui versaient le vin; d'autres d'un âge plus avancé étaient les ὑδροφόροι, qui versaient l'eau. Ils étaient couverts de parfums; le fard relevait leur beauté, et leur chevelure recevait mille formes agréables. (Phil. *Libr. de Vit. contemplat.*)

Dans Homère chaque convive semble se servir à table d'une coupe particulière, et boire lorsque la soif le lui commande. (Hom. *Il.* δ',v. 262.) Les coupes, dans les siècles héroïques, étaient très-vastes et d'un grand poids. (Athen. lib. 2, cap. 2.) Les coupes dont on se servait après le repas, étaient plus grandes que celles qu'on employait à table. (Virg. *Æneid.* lib. 1, v. 727.) Les maisons riches étaient ornées d'un buffet splendide, κυλικεῖον, où brillaient des coupes de toute grandeur et de toute espèce, et qui servaient moins à l'usage des convives qu'à donner une haute idée du luxe du maître de la maison. Les coupes des anciens Grecs étaient parfaitement assorties à leur genre de vie frugal et grossier. Elles étaient de bois ou de terre. Lors de l'introduction des mœurs asiatiques dans la Grèce, on fit succéder des coupes d'argent, d'or, et d'autres métaux de valeur, d'un travail curieux, enrichies de pierres précieuses, et richement ornées. On s'en tint longtemps cependant aux cornes d'animaux, que les personnes de marque faisaient garnir d'or ou d'argent. (Pind.; Æschil.; Xenoph.; etc.) Philippe de Macédoine avait adopté cette mode. On prétend que ce fut là l'origine du surnom de Taurus, donné à Bacchus, et du culte que les Cyziniens

Digitized by Google

lui rendaient sous la forme d'un taureau. D'autres contrées se contentaient d'orner sa tête de cornes. Des commentateurs prétendent que ce mot κρατῆρες, coupes, ainsi que le verbe κεράσαι, faire un mélange d'eau et de vin, dérivaient de celui de κέρατα, cornes. (ATHEN. lib. 11, cap. 7; EUSTATH. *in Il.* ν'; *in Il.* γ'; et *in Il.* θ'.)

On ornait les coupes de guirlandes, et on avait soin de les remplir jusqu'au bord. (VIRG. *Æneid.* lib. 3, v. 525; HOM. *Il.* α', v. 470; ATHEN. lib. 15, cap. 5; *Id.* lib. 1, cap. 11.) Dans les temps héroïques les jeunes gens qui servaient, présentaient d'abord la coupe pleine aux personnages les plus importants, et distribuaient le vin aux autres convives dans d'égales proportions. (ATHEN. lib. 5, cap. 4; HOM. *Il.* δ', v. 261; *Il.* θ', v. 161; *Il.* μ'.) Une autre marque de respect rendu aux convives les plus considérables, était de boire d'abord en leur honneur. Car le maître du festin devait boire tour à tour à chacun de ses convives, en suivant l'ordre établi par leurs différentes qualités. (PLUT. *Sympos.* lib. 1, quæst. 2.) C'est ce qu'il faisait en buvant une partie du vin que contenait la coupe, et en envoyant le reste au convive qu'il désignait; cela se disait προπίνειν. Cette coutume cependant n'était pas d'un usage antique; jusque là on avait eu soin de vider la coupe entière, μεστὸν τὸν σκύφον, ce qu'on appelait προεκπιεῖν. (ATHEN. lib. 5, cap. 4.)

La formule de salutation, en envoyant la coupe, n'était pas toujours la même. Quelquefois on se servait du mot χαῖρε (PIND. *Nemeon.*), et d'autres fois de cette phrase προπίνω σοὶ καλῶς; à quoi le convive répondait λαμβάνω ἀπὸ σοῦ ἡδέως; et cet acte de bienveillance réciproque

Digitized by Google

se disait προπίνειν φιλοτησίαν. (Ælian.) Le convive qui recevait la coupe était dit ἀντιπροπίνειν ou ἀντιπροπίνειν ὅμοια, parce qu'il était d'usage de vider le reste de la coupe, ou, si le maître de la maison avait vidé une coupe entière, d'en vider une de la même grandeur. (Athen. lib. 10, cap. 9.)

Le maître de la maison faisait aussi sa ronde en commençant par la droite, à moins que le rang élevé de quelqu'un des convives ne l'obligeât d'intervertir cet ordre accoutumé. Cette manière de saluer était de là appelée δεξίωσις, et δεδίσκεσθαι s'interpréta par προπίνων δεξιοῦσθαι. (Hom. *Il.* α', et ι'; Eustath. *in Il.* μ'; Hom. *Il.* α', v. 597; Crit. *Epigram. in Anacr.*; Athen. lib. 11, cap. 3.) On disait le plus ordinairement ἐνδέξια πίνειν (Poll. lib. 2, cap. 4), ainsi que ἐν κύκλῳ πίνειν, et l'action même se nommait ἐγκυκλοποσία, parce que la coupe faisait ainsi le tour de la table entière. (Plaut. *Pers.* act. 5, scène 1.) La manière de boire n'était pas la même dans toutes les villes. A Chios et chez les Thasiens, on se servait de vastes coupes, et l'on buvait en commençant par la droite. On se servait à Athènes de petites coupes, et l'on commençait aussi par la droite, tandis que chez les Thessaliens, où l'on se servait de coupes immenses, on buvait sans observer aucun ordre. A Lacédémone chaque convive avait sa coupe particulière, et la faisait remplir aussi souvent que la soif l'exigeait. (Athen. lib. 6, cap. 3.)

On buvait aussi aux personnes absentes. On commençait par les dieux, puis venaient les amis, et l'on vidait à chaque nom une ou plusieurs coupes de vin pur. (Cic. *Orat.* 3, *in Verr.*) On faisait une légère libation sur la terre, ἐπιχεῖν τῇ γῇ, à chacun des noms

Digitized by Google

que l'on prononçait. (*Schol. in* THEOCRIT. *Idyll.* 14, v. 18.) C'était une sorte d'hommage rendu aux dieux, et une espèce de prière en faveur des amis que l'on nommait. Parmi les noms de ces derniers se trouvait souvent celui d'une maîtresse. (TIBULL.; HORAT. lib. 1, od. 27.) On vidait un nombre de coupes égal à celui des lettres que renfermait ce nom chéri. (MART. lib. 1, epigr. 72.) Il y avait plusieurs autres méthodes pour fixer les coups à boire. Ainsi on buvait trois fois en l'honneur des Grâces, et neuf fois en l'honneur des Muses. (AUSON.; HORAT. lib. 3, od. 19.) Cette coutume se désignait par les mots ἢ τρὶς, ἢ τρὶς τρία, ou trois, ou trois fois trois. Un proverbe antique défendait de boire par quatre coups, quatre étant un nombre funeste. Ἢ τρία πίνε, ἢ μὴ τέτταρα. On ne se bornait pas toujours au nombre de trois; on allait parfois jusqu'à vider dix coupes à la santé d'un ami. (ANTHOL. lib. 7.)

Les convives disputaient entre eux le prix de l'intempérance, et la victoire devenait quelquefois funeste au vainqueur. (ATHEN. lib. 10, cap. 9.) Des prix étaient décernés aux meilleurs buveurs. Le premier recevait quelquefois un talent, le second trente μναῖ, et le troisième dix μναῖ. (*Id.* lib. 10, cap. 10; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 2, cap. 41.) Celui qui parvenait à boire une vaste coupe, ἀμυςὶ, c'est-à-dire, ἀπνευστὶ, ἄνευ τοῦ ἀναπαύεσθαι, d'un seul trait et sans reprendre haleine, recevait les applaudissements des convives sous cette formule, Ζήσειας, vis longtemps. (SUID.) A Athènes trois officiers présidaient aux banquets publics, et veillaient à ce que chacun bût autant de fois qu'il devait boire. On les nommait, à cause de leur emploi, οἰνόπται, et quelquefois, dans un sens métaphorique, ὀφθαλμοί. (ATHEN. lib. 9,

Digitized by Google

cap. 6 et 7.) Dans plusieurs villes, le convive qui refusait de boire était contraint de quitter la table, d'après cette loi passée en proverbe, Ἢ πίθι, ἢ ἄπιθι, bois ou retire-toi. (Cic. *Tuscul. quæst.* lib. 5.)

Ces différents usages nous montrent combien les Grecs étaient adonnés à la boisson. On comprima cependant chez eux l'usage immodéré du vin, et leurs législateurs firent des lois à ce sujet. Quelques sages permettaient de vider jusqu'à trois coupes dans un repas : une pour la santé; la deuxième pour mettre en bonne humeur; la troisième pour disposer au sommeil. (Athen. *init.* lib. 2.) D'autres n'en accordaient que deux : la première en l'honneur des Grâces, des Heures et de Bacchus; la seconde en celui de Vénus et de Bacchus. La troisième, selon eux, n'était réclamée que par l'intempérance, et ne servait qu'à exciter la mauvaise intelligence. (*Id.*) Le législateur de Sparte, Lycurgue, défendit l'excès du vin, qui tend à anéantir à la fois les facultés morales et corporelles, et ne permit de boire que ce qu'il fallait à chacun pour apaiser sa soif (Xenoph. *de Rep. Laced.*); et, pour mieux maintenir ses concitoyens dans les bornes de la tempérance, il défendit, par une loi, de faire porter un flambeau devant soi, à la sortie d'un repas. (Crit. *in Eleg.*) Ces règlements conservèrent intactes les mœurs sobres des Lacédémoniens, et les préservèrent des excès ordinaires aux autres peuples de la Grèce. (Plut. *de Leg.* lib. 1.) A Athènes, une loi de Solon permettait de mettre à mort un Archonte surpris dans un état d'ivresse (Laert. *in Solon.*); et les citoyens convaincus de se livrer trop fréquemment à cet excès, et de dépenser ainsi follement leur patrimoine, étaient punis par l'Aréopage,

Digitized by Google

comme consumant d'une manière folle et répréhensible un temps qu'ils devaient employer à se rendre utiles à l'état. (ATHEN.) Enfin, pour dernier exemple, Pittacus voulant mettre un terme à l'intempérance, vice commun aux habitants de Mitylène, ordonna, par une loi, que quiconque, dans un état d'ivresse, se rendrait coupable d'un délit, serait puni d'un double châtiment. (LAERT. *in Pittac.*)

Les anciens auteurs font mention de quelques coupes particulières et solennelles, dont il est temps de nous occuper.

Ἀγαθοῦ δαίμονος κρατὴρ, la coupe du dieu Génius, nom sous lequel on désignait Bacchus, l'inventeur du vin. En mémoire ce ce bienfait, on faisait circuler autour de la table une coupe remplie de vin sans mélange, à laquelle goûtaient tous les convives, en prononçant une prière pour que ce dieu ne permît pas que le festin fût troublé par quelque excès. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Equit.* v. 85; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 1, cap. 20; ATHEN. lib. 15, cap. 5, 13 et 14.) Aussi les personnes qui buvaient peu, ὀλιγοποτοῦντες, étaient-elles dites ἀγαθοδαιμονισταί. (HESYCH.) On ne peut affirmer si cette coupe apportée sur la table au commencement du repas, était enlevée sur-le-champ, ou demeurait jusqu'à la fin. Il semble cependant probable qu'on s'en servait quelquefois avant de quitter la table.

Κρατὴρ Διὸς σωτῆρος était la coupe de Jupiter le sauveur. Elle contenait un mélange de vin et d'eau, et était dédiée à Jupiter, souverain de l'air, le plus humide des éléments, pour rappeler que ce dieu avait le premier inventé cet art de tempérer par l'eau la trop grande force du vin.

Digitized by Google

Κρατὴρ ὑγιείας, la coupe de la santé, était d'un usage moins général. On lui donnait, ainsi qu'à celle de Jupiter, le surnom de μετανιπτρὶς, ou μετάνιπτρον, parce qu'elle se buvait à la fin du repas, lorsque les convives avaient déjà lavé leurs mains. On trouve le même nom donné quelquefois aussi à la coupe de Génius. (Athen. lib. 2, cap, 2; lib. 11, cap 11; lib. 15, cap. 5 et 14; Poll.; Suid.; etc.)

Κρατὴρ Ἑρμοῦ, coupe de Mercure. Lorsqu'on avait cessé de boire, elle servait à faire la libation qui précédait le coucher. (Poll. lib. 6, 16, seg. 100; Athen. 15, 5.)

Quelques auteurs distribuent dans un autre ordre les coupes solennelles. Ils consacrent la première à Mercure; la seconde à Charisius, un des surnoms de Jupiter, dérivé de χάρις, grâce, affection, parce que ce dieu présidait à l'affection qui s'établissait entre les hommes; et la troisième à Jupiter sauveur. (Suid.) Selon d'autres, on consacrait une coupe de vin mélangé d'eau à Jupiter olympien; une seconde aux héros; et la troisième et dernière à Jupiter sauveur, ainsi nommé pour persuader que, dans cette occasion, la troisième coupe pouvait se boire sans nuire à la santé, ni sans troubler les esprits. (*Scholiast. in* Pind. *Isthm.* od. 6, str. α', v. 5 et 11.) Cette coupe était dite τέλειος, soit parce qu'elle était la dernière, ou parce qu'elle servait à compléter le nombre trois, qui est le premier nombre complet. Il est à remarquer que la première coupe, ainsi que la dernière, était consacrée à Jupiter, le commencement et la fin de toute chose; et celle du milieu aux héros que l'on supposait participer des deux natures, divine et humaine. (*Schol. ibid.*) Quoi qu'il en soit, il

Digitized by Google

paraît constant que les coupes solennelles étaient aux nombre de trois. (Athen. lib. 10, cap. 11.)

Au sortir de table, avant de se livrer à d'autres distractions, on faisait, en l'honneur des dieux, une libation de vin, accompagnée de prières et d'hymnes, où l'on chantait leurs louanges. (Xenoph. *Conviv.;* Virg. *Æn.* 1; Plat. *Sympos.* cap. 4.)

On se livrait ensuite à des délassements de tout genre, à des conversations sur différentes matières, à des lectures ou à des divertissements, selon le caractère des assistants. Ces lectures et ces conversations occupaient quelquefois même le repas, ainsi que la musique et les scènes exécutées par des mimes et des bouffons. (Plat.; Xenoph.)

Dès les siècles les plus reculés, la musique et la danse avaient été chez les Grecs les plaisirs les plus usités pendant les repas. Μολπή τ', ὀρχηστύς τε· τὰ γάρ τ' ἀναθήματα δαιτός. (Hom. *Odyss.* α', v. 152; Athen. lib. 5, cap. 12.) Homère, dans un banquet des dieux, nous représente Apollon tirant des sons de sa lyre, tandis que les muses chantent des chœurs joyeux. (*Il.* α', v. 603.) La danse était encore un des plaisirs de l'Olympe, et Apollon porte le surnom d'ὀρχηστὴς, le danseur. (Pind.; Hom.; Athen. lib. 1, cap. 19.) Ces délassements étaient regardés comme honnêtes, et trouvaient place dans les maisons des citoyens les plus recommandables. (Athen. lib. 1, cap. 19; Corn. Nep. *in præfat. ad Vit. Illustr. Imper.; Id. in Epaminond.;* Cic. *Tuscul. quæst.* lib. 1.) Les danses libres et efféminées étaient bannies de la demeure des citoyens sages et vertueux. (Herod. lib. 6, cap. 28.) Les danses et les chants de cette nature faisaient les délices des Ioniens, dont les mœurs étaient

Digitized by Google

plus corrompues que celles d'aucun peuple de la Grèce. Leur danse différait de la danse antiques. Leur mode de musique respirait la volupté. Aussi donnait-on l'épithète d'ioniens aux gestes et aux mouvements lascifs. (ATHEN. lib. 14, cap. 5; HORAT. lib. 3, od. 6.)

Aux φειδίτια, repas publics des Spartiates, les Archagètes, les magistrats, et tous les citoyens se réunissaient dans de vastes enceintes, où étaient dressées des tables ordinairement de quinze couverts. (PLUT. *in Lyc.;* PORPHYR. *de Abstin.* lib. 4, seg. 4.) Les convives d'une table ne s'asséyaient jamais à une autre. Ils formaient une association, dans laquelle on ne pouvait être admis que du consentement unanime des membres. (PLUT. *in Lyc.*) Ils s'étendaient sur des lits de chêne; une pierre ou un bloc de bois leur servait d'appui. (ATHEN. lib. 12; SUID. *in* Λυκ. et *in* Φιλίτ.; CIC. *Orat. pro Mur.* cap. 35.) On servait à chaque convive une portion réglée de brouet noir, de porc bouilli, mais en petite quantité; une portion ne devait peser qu'un quart de mine. (DICÆARCH. *ap.* ATHEN. lib. 4, cap. 8.) Ils avaient, en outre, du vin, des gâteaux, et du pain d'orge en abondance; quelquefois, et par forme de supplément, ils avaient du poisson et du gibier de toute espèce. (*Id. ibid.*) Lorsque, après un sacrifice ou une chasse, un citoyen mangeait dans sa demeure, il envoyait à ses compagnons de table quelques parties de la victime ou quelques pièces de son gibier. (XENOPH. *de Rep. Lac.;* PLUT. *in Lycurg.*) Chacun avait devant sa place des bribes de pain, qui lui servaient à essuyer ses doigts. (POLL. lib. 6, cap. 14, seg. 93; ATHEN. lib. 9.) La décence était, à ces repas, compagne de la gaieté. (ARISTOPH. *in Lysistr.* v. 1228.) Lycurgue avait fait placer la statue du dieu du rire au

Digitized by Google

milieu de l'enceinte consacrée au repas. (PLUT. *in Lyc.*) Le citoyen le plus avancé en âge avait soin de montrer la porte à chacun des convives, à mesure qu'il entrait, pour lui rappeler que tout ce qu'il pourrait entendre dans cette enceinte devait être tenu secret. (*Id. Instit. Lacon.*) Les jeunes gens de toutes les classes assistaient à ces repas, sans cependant s'y asseoir. On leur faisait passer quelques mets qu'ils se partageaient entre eux. C'est là qu'ils recevaient des leçons de bonne grâce et d'amabilité. (*Id. in Lycurg.*) Ces repas institués soit pour rappeler la vie des camps, soit pour tout autre motif (PLAT. *de Leg.* lib. 1 et 6), servaient d'une manière admirable au maintien des lois et des bonnes mœurs. (*Id. ibid.*; PLUT. *in Lycurg.*; *Id. Apophth. Lacon.*) Ils entretenaient, en temps de paix, l'union, la tempérance et l'égalité entre les citoyens; en temps de guerre, la fraternité qu'ils établissaient engageait les compagnons d'une même table à se secourir mutuellement. (DIONYS. HALICARN. *Antiq. Roman.* lib 2.) Les frais de ces repas étaient supportés en commun par les citoyens, qui fournissaient, chaque mois, une certaine quantité de farine, d'orge, de vin, de fromage, de figues, et même de pièces de monnaie. (PLUT. *in Lycurg.*; PORPHYR. *de Abstinent.* lib. 4, seg. 4, DICÆARCH. *ap.* ATHEN. lib. 4, cap. 8.) De cette manière le citoyen qui ne veillait pas exactement à l'entretien de sa fortune, pouvait se trouver, à cause de sa pauvreté, exclu des repas publics. (ARISTOT. *de Repub.* lib. 2, cap, 9 et 10.)

Dans les premiers siècles les festins étaient rares chez les Grecs, et n'avaient lieu qu'aux époques solennelles, aux fêtes des dieux. Les chants étaient pour l'ordinaire des prières aux dieux. Ils contenaient des leçons de

Digitized by Google

morale et de vertu. (Athen. lib. 14. cap. 6.) Les chants en usage à l'époque de la guerre de Troie étaient des hymnes en l'honneur des dieux et des héros. (Hom.) Cet usage de chanter des hymnes pendant les festins, se perdit par la suite. (Athen. lib. 15, cap. 16.)

Les chants les plus remarquables, usités pendant les festins, étaient les σκόλια (Eustath. *in Odyss.* η'), composées en petits vers doux et enjoués. (*Schol.* Aristoph. *in Ran.*; *in Vesp.*) On comptait trois sortes de chants dans les festins. Le premier, qui était chanté en chœur par la compagnie entière; le second, chanté par chacun des convives tour à tour (Athen. lib. 15, cap. 14; Dicæarch. *ap. Schol.* Aristoph. *in Ran.* v. 1337); et le troisième, par les convives qui connaissaient le mieux la musique. Ce dernier était dit σκόλιον, de l'adjectif σκόλιον, qui signifie *oblique*, parce qu'il se chantait sans suivre l'ordre des convives, et non, comme le premier, par chaque convive, à sa place. (Athen. lib. 15, cap. 14; Aristoph. *Schol. in Vesp.*) Lorsque la compagnie entière avait chanté en chœur et chacun à son tour, on apportait au milieu de l'assemblée un instrument, pour l'ordinaire une harpe ou un luth, qui passait aux mains de ceux qui savaient s'en servir. On présentait aux autres une branche de laurier ou de myrte, et c'est en tenant cette branche qu'ils devaient chanter (*Schol.* Aristoph. *in Nub.* v. 1367; *Id. in Vesp.* v. 1217); c'est ce qu'on appelait πρὸς δάφνην ou πρὸς μυῤῥίνην ᾄδειν, chanter au laurier ou au myrte. (Hesych.) Cette branche prenait encore le nom de αἴσακος ou ἄσακος, παρὰ τὸ ᾆσαι τὸν δεξάμενον, parce qu'elle imposait à celui qui la recevait l'obligation de chanter. (Plut. *Sympos.* lib. 1, quæst. 2.) Des commentateurs pensent que les

Digitized by Google

σκόλια n'étaient chantés que par ceux qui connaissaient la musique, et qu'ils recevaient leur nom du mot σκολιὸς, difficultueux. (*Id. ibid.*) D'autres supposent que la branche de myrte se portait de lit en lit, et se présentait au convive qui occupait la première place sur chacun d'eux, puis aux convives qui occupaient les secondes, et ainsi de suite, et qu'ainsi leur nom de σκόλια dérivait de σκολιὸς, qui signifiait aussi tortueux, à cause des nombreux voyages que faisait la branche de lit en lit. (*Id. ibid.*) Les σκόλια étaient surtout en usage parmi les Athéniens. Ils n'étaient point cependant inconnus au reste de la Grèce, comme on le voit par les célèbres σκόλια d'Anacréon de Téos, d'Alcée de Lesbos, de Praxille de Sicyone, etc. (Athen. lib. 15, cap. 14.) Les sujets en étaient variés. Les uns étaient σκωπτικὰ, satyriques; τὰ δὲ ἐρωτικὰ, les autres érotiques; πολλὰ δὲ καὶ σπουδαῖα, quelques-uns même étaient sérieux. (Eustath. *in Odyss.* η'.) Les σκόλια qui traitaient de ces derniers sujets, contenaient ordinairement des préceptes de morale (Athen. lib. 15, cap. 14), quelquefois des prières et le récit des exploits des grands hommes dont le nom était honoré. (Hesych.; Aristoph. *Vesp.*; Athen. lib. 15, cap. 15.)

Aussitôt après entraient de jeunes filles et des joueuses d'instruments (Plat. *in Conviv.* et *in Protag.*); et l'assemblée entière, se levant de table, commençait à danser. Cet exercice était un des délassements dont les Athéniens étaient le plus passionnés. On regardait comme un manque de politesse chez eux, de refuser de s'y livrer quand l'occasion s'en présentait (Alex. *ap.* Athen. lib. 4, cap. 4; Theophr. *Charact.* cap. 15.) On servait de temps à autre quelques friandises pour stimuler

Digitized by Google

l'appétit. Telles étaient les cigales confites, les tranches de radis confites dans le vinaigre et la moutarde, de la vesce grillée et des olives nouvelles. (ARISTOPHAN. *apud* ATHEN. lib. 4; ATHEN. *ibid.*; ARISTOT. *Hist. anim.* lib. 5, cap. 30; *Schol.* ARISTOPH. *in Eccles.* v. 45; ATHEN. *ibid.*) Ce nouveau service était accompagné d'un assortiment de vins, et les larges coupes recommençaient à se promener à la ronde. (DIOG. LAERT. lib. I, seg. 104.)

Dans les premiers siècles, les convives, lorsque les chants étaient terminés, au lieu de rester dans la salle du festin, comme l'usage s'en établit par la suite, se livraient aux exercices de la lutte, de la course, de l'équitation, du disque, enfin à mille jeux, propres à développer l'adresse et la force. (HOM. *Odyss.* η', v. 97.) Ces jeux sont en trop grand nombre pour trouver ici leur place; nous ne parlerons, pour le moment, que du κότταϐος, qui ne se pratiquait même qu'en ces occasions. (POLL.; ATHEN.) Ce jeu, venu de la Sicile, fit bientôt les délices de la Grèce entière, et particulièrement des Athéniens, qui y déployaient la plus grande adresse. On mettait en équilibre sur une potence une planche chargée d'une coupe à chacune de ses extrémités, ce qui pouvait présenter l'image imparfaite d'une balance. Au-dessous de chacune de ces coupes était un vase rempli d'eau, duquel s'élevait une petite statue d'airain, nommée μάνης. Celui qui voulait κοτταϐίζειν, jouer au κότταϐος, se plaçait à quelque distance, une coupe pleine de vin à la main, et s'appliquait à lancer ce vin dans une des coupes en équilibre, de manière à lui faire frapper la petite statue. Celui qui parvenait à en tirer le son le plus fort, en faisant jaillir le moins d'eau du vase placé par terre, était le vainqueur. Ce jeu

Digitized by Google

était encore une épreuve pour connaître le plus ou moins d'affection de sa maîtresse, d'après le son plus ou moins prolongé. Ce son était dit λάταξ, aussi bien que le vin lancé. Ce dernier cependant se disait plus proprement λατάγη. Ἀγκύλη était le nom donné à l'action de lancer le vin, ainsi qu'à la coupe qui le contenait, parce qu'on avait l'usage de décrire un cercle avec la main droite; c'est à l'exécution élégante de ce mouvement que les grands joueurs attachaient le plus d'importance. De là l'expression κότταβοι ἀγκυλητοί. (ÆSCHYL.) Les vases étaient nommés κότταβοι ou κοτταβίδες, et les prix κοττάβια, κοτταβεῖα et κότταβοι; c'était, pour l'ordinaire, des confitures, des baisers, ou des objets au choix des joueurs. Ce κότταβος que nous venons de décrire était distingué d'autres jeux du même nom par l'épithète de κατακτός. Les Grecs avaient une telle passion pour ce genre de divertissements, que dans plusieurs maisons un κότταβος était placé à demeure dans une salle circulaire, afin que tous les convives, se trouvant à égale distance du but, pussent jouer sans se déranger.

Un autre κότταβος consistait en un vase rempli d'eau, au-dessus duquel surnageaient un grand nombre de petites fioles. L'adresse consistait à lancer le vin de manière à les faire sortir du vase.

Un autre jeu de cette nature se jouait avec des dés.

Un autre enfin consistait à lancer le vin le plus long-temps possible. Le prix était, pour l'ordinaire, un gâteau de miel et de sésame ou de froment. (POLL.; *Schol.* ARISTOPH. *in Equit.*), et recevait le nom de σησαμοῦς ou πυραμοῦς, mais le dernier était plus usité. (ARTEMID. lib. I.) Il était d'un usage plus ancien, et s'appliquait même aux prix d'une autre espèce. (ARISTOPH.

Digitized by Google

Thesmophor.; Equit.) Tels étaient les passe-temps les plus communs parmi les Grecs. (ATHEN. lib. 10; 11; 15; POLL. lib. 6, cap. 19; *Schol.* ARISTOPH. *in Pac.*; EUSTATH. *in. Il.* β'; TZETZ. *Chil.* 6, hist. 85; SUID.; HESYCH.)

Une conversation agréable était, pour les convives, d'un aussi grand prix que des jeux et des divertissements, et le maître de la maison faisait tous ses efforts pour la leur procurer. (ATHEN. lib. 10, cap. 5.) Dans les siècles héroïques, les affaires de la plus haute importance se traitaient pendant le repas. (PLUT. *Sympos.* lib. 7, cap. 9; HOM. *Il.* 9, v. 70.) On supposait que les facultés intellectuelles se mettaient alors en mouvement, et que l'esprit devenait plus inventif. Οἴνου γὰρ εὕροις ἄν τι πρακτικώτερον; (ARISTOPH. *Equit.* 91; *Schol. ibid.*; ATHEN. lib. 5, cap. 4; AMMIAN. MARCELL. lib. 18, cap. 5; STRAB. *Geograph.* lib. 15; PLUT. *Sympos.* lib. 7, quæst. 9; EUST. *in Il.* ι'.) Les résolutions prises à jeun étaient de nouveau discutées à table, et les déterminations prises à table étaient encore revues à tête reposée. (HERODOT. lib. 1, cap. 133.) En Crète, c'est pendant les Syssitia qu'on discutait les affaires civiles. On employait le reste du repas à des conversations sur la guerre et à des éloges des plus vaillants capitaines. Ces discours étaient propres à enflammer les jeunes esprits, et à leur inspirer la soif de la gloire. (DOSIAD. *Rer. Cretic.* lib. 4.) La jeunesse lacédémonienne assistait aux Syssitia comme à des écoles de tempérance et de sagesse. ὡς διδασκαλεῖα σωφροσύνης. C'est là qu'elle prenait connaissance des affaires politiques, et s'instruisait sur d'autres matières. (PLUT. *in Lyc.*) Les ἀνδρεῖα des Crétois et les φειδίτια de Sparte

Digitized by Google

étaient Βουλευτηρίων ἀποῤῥήτων καὶ συνεδρίων ἀριστοκρατικῶν τάξιν εἶχεν, des sortes de conseils où les chefs de l'état mettaient en discussion les objets les plus importants d'administration. Le Prytanée et le Thesmothèse de la ville de Chéronée servaient au même usage. A Athènes le conseil suprême se réunissait à chaque repas dans le Prytanée. Une loi de Rhodes forçait les principaux citoyens de la ville à se réunir chaque soir dans un repas public, pour délibérer sur les affaires du lendemain (EUSTATH. *in Il.* ι'), ce qui fait présumer que Bacchus obtint le surnom de Εὐβουλεὺς, *bon conseiller*, et la nuit celui de Εὐφρόνη, comme le temps le plus favorable à la méditation. (PLUT. *Sympos.* lib. 7, quæst. 9.) Les affaires civiles faisaient le sujet de la conversation des magistrats; celle des philosophes roulait sur quelque discussion morale; la critique occupait les grammairiens : d'où l'on peut conclure que les Grecs, dans leur usage immodéré du vin, cherchaient moins un plaisir grossier que les moyens de se disposer à une conversation facile et brillante. (EUSTATH.)

L'esprit se détendait quelquefois et se plaisait à errer sur des sujets moins graves et plus familiers. (PLUT. *Sympos.* lib. 7, quæst. 9.) Συμπόσιον, nom qui désignait un banquet, était défini un mélange de gravité et de badinage, de discours sérieux et d'aimables plaisanteries. (PLUT. *Sympos.* lib. 7, quæst. 6.) Dans les Syssitia des Lacédémoniens, les discussions les plus sérieuses étaient suivies de saillies et de traits piquants, sans que cette gaieté dégénérât jamais en aigreur. (PLUT. *in Lycurg.* et *Sympos*: lib. 2, quæst. 1.)

L'habitude des discussions importantes pendant le repas se perdit peu à peu, et s'éteignit totalement dans

Digitized by Google

les derniers siècles. (*Id. Sympos.* lib. 7, quæst. 9.) On aimait à rapporter d'anciennes fables, à plaisanter d'une manière agréable, à écouter la lecture d'un poëme, divertissement commun surtout parmi les beaux esprits. Mais le délassement le plus habituel était de se proposer l'un à l'autre des questions d'une solution difficile. Ces questions, lorsqu'elles n'étaient que badines, étaient dites αἰνίγματα, et, lorsque le sens caché était sérieux et instructif, γρῖφοι, mot qui dans l'acception primitive signifiait nœuds de filets. (Poll. lib. 6, cap. 9.) Les γρῖφοι contenaient des vérités de philosophie, science à laquelle les Grecs se livraient avec passion, et ce passe-temps demandait des convives lettrés. (Athen. lib. 10, cap. ult.) Si l'on résolvait la question proposée, on recevait une récompense; on était condamné à une pénitence dans le cas contraire. La récompense consistait en une guirlande et les applaudissements de l'assemblée, ςέφανος καὶ εὐφημία. La pénitence consistait à avaler d'un seul trait une coupe de vin mêlé de sel. (Athen. *ibid.*) Selon d'autres, la récompense consistait en un mets quelconque, la pénitence en une coupe de vin salé. (Poll. *Onomast.* lib. 6, cap. 19.) D'autres prétendent que le prix était une coupe de vin que l'on recevait si l'on résolvait la question, que l'on payait si l'on n'en pouvait venir à bout. (Phavor. *in v.* γρῖφος; Eustath. *in Il.* 10.) On prétend encore que γρῖφος était une question difficile proposée par un convive, et que quiconque ne pouvait la résoudre était obligé de boire ce qui était placé devant lui, eau pure ou vin sans mélange. (Hesych.) On ne peut douter que les pénitences et les récompenses n'avaient varié selon le caprice et la composition de l'assemblée. Le nom le plus général de ces

Digitized by Google

questions était κυλίκεια ζητήματα, et quelquefois μνημόνια ζητήματα, parce qu'elles se répétaient fréquemment et étaient proposées par les gens qui avaient le plus l'habitude de courir les festins. (POLL.)

Quelquefois, à la suite d'un festin, on distribuait des présents aux convives, par exemple, des coupes d'or et d'argent, ou d'autres objets de prix. (ATHEN. lib. 11, cap. 3; PLUT. *in Alexand.*) Cette coutume venait de l'usage qu'avait chaque assemblée, en se séparant, de faire une libation à Mercure, regardé comme le dieu qui présidait au sommeil, afin d'en obtenir des songes agréables, ce que prouve son surnom de νυκτὸς ὀπωπητὴρ et ἡγήτωρ ὀνείρων. (HOM. *Hymn. in Mercur.*) On lui sacrifiait aussi les langues des animaux tués pour le repas. On en donnait pour raison que Mercure, étant le dieu de l'éloquence, cette partie des victimes devait lui être la plus agréable. On disait aussi que par ce sacrifice on invoquait son témoignage pour qu'il pût confirmer tout ce qui se dirait dans le repas; ou qu'en brûlant ainsi toutes les langues, c'était faire entendre que les propos tenus à table devaient être ensevelis dans le secret. (*Schol.* APOLLON. *in Argon.* 1, v. 516; EUSTATH. *in Odyss.* γ'.) Cette coutume s'observait principalement à Athènes, en Ionie, à Mégare, dont on la disait originaire, et elle remontait à une haute antiquité

Des jongleurs variaient encore par leurs différents tours les plaisirs de l'assemblée. L'un plaçait un certain nombre de petites coquilles ou de petites boules sous des cornets, et les faisait paraître ou disparaître à commandement. (ATHEN. lib. 1, cap. 15; lib. 4, cap. 1.) Un autre écrivait et lisait en même temps avec une rapidité extrême. (XENOPH. *in Conviv.*) Quelques-uns

Digitized by Google

vomissaient des flammes, ou, la tête en bas et les pieds en l'air, exécutaient les danses les plus difficiles. (HERODOT. lib. 6, cap. 129.) Une femme armée de douze cerceaux d'airain, garnis dans toute leur circonférence de petits anneaux de même métal, entrait en danse, et, tout en suivant la mesure, jetait ses douze cerceaux en l'air, et les recevait successivement. (XENOPH. *in Conviv.*) Une autre franchissait des épées nues. (*Id. ibid.*; ATHEN. lib. 4.)

Mercure était le dieu qui recevait le plus de libations de la part des anciens Grecs. Dans la suite elles coulèrent en l'honneur de Jupiter τέλειος. (ATHEN. lib. 1, cap. 14.) Les autres dieux cependant n'étaient point entièrement oubliés. Dans les repas qui suivaient quelques sacrifices solennels on avait soin de rappeler, au moment des libations, le nom du dieu auquel on avait sacrifié. (HOM. *Odyss.* γ').

Les repas qui suivaient les sacrifices n'étaient point de longue durée. (ATHEN. lib. 1, cap. 14; HOM. *ibid.*) Quelquefois même ils devaient être terminés avant le coucher du soleil. (ATHEN. lib. 5, cap. 4.) Mais, dans les autres repas, la loi n'avait point assigné d'heure à la retraite; et les convives ne se séparaient souvent qu'à l'approche du jour. (PLAT.; HOM. *Odyss.*; VIRG. *Æneid.* lib. 4.) Se retirer ainsi se disait γίνεσθαι ἐκ δείπνου, ἀναλύειν ἐκ συμποσίου (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 4, cap. 23), τοῦ συμποσίου ἀποστῆναι (ATHEN. lib. 5, cap. 4), ou ἀπολύεσθαι (*Id. ibid.*), ou ἀπὸ τῶν δείπνων ἀναλύειν. (*Id.* lib. 1, cap. 13.)



Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

MANIÈRE DE RECEVOIR LES ÉTRANGERS.

Les anciens Grecs n'avaient point d'hôtelleries publiques. (PLAT. *de Leg.* lib. 11.) Ne s'adonnant nullement au commerce, ils n'entretenaient nulle relation avec les étrangers. On n'aurait pu, se mettre en route sans une forte escorte. Les chemins par terre aussi bien que par mer, étaient infestés de voleurs et de pirates qui dépouillaient les voyageurs et leur faisaient subir mille mauvais traitements. Les hommes doués de force et de courage, ou revêtus de quelque autorité, regardaient, dans ces temps barbares, comme une profession honorable, de vivre aux dépens des autres, et faisaient gloire des dépouilles qu'ils enlevaient. Ils laissaient aux hommes faibles et sans pouvoir le soin de pratiquer la justice et l'humanité. (PLUT. *in Thes.*; THUCYD. *Hist. Princip.*) Les anciens Grecs, pour désigner un étranger, ne se servaient que du mot ξένος, qui signifie ennemi, regardant, en effet, les étrangers comme autant d'ennemis. (HESYCH. *in v.* ξένος.) Les Lacédémoniens donnèrent, dit-on, les premiers le nom de ξένοι aux nations barbares. (HEROD. *Calliop.* cap. 10; POLL. lib. 1, cap. 10.)

Minos, roi de Crète, parvint enfin, à l'aide d'une petite flotte, à purger la mer qui baigne la Grèce, et à s'en assurer longtemps la domination. Hercule, Thésée et d'autres héros, en faisant une guerre continuelle aux brigands qui infestaient la terre, parvinrent à les anéan-

Digitized by Google

tir. (XENOPH. Ἀπομνημ. lib 2.) Dans les temps les plus reculés cependant les hommes qui s'honoraient encore de quelques sentiments d'humanité, traitaient les étrangers avec respect. On leur fournissait à manger, ou leur donnait mille marques d'attention, avant même qu'ils eussent décliné leur nom, et sans les fatiguer de questions importunes. (HOM. *Odyss.* γ', v. 69; *Odyss.* ξ', v. 45; *Odyss.* α', v. 170.) Il était même assure-t-on, d'usage de les garder ainsi jusqu'au dixième jour, lorsqu'ils s'obstinaient à taire leur qualité. (HOM. *Il.* ζ', v. 173; EUSTATH. *in h. l.*)

Les Crétois, par la suite, se firent une grande réputation de bonne hospitalité. Leurs συσσίτια, salles publiques, étaient divisées en deux parties : l'une, κοιμητήριον, formait un logement réservé aux étrangers; et l'autre, ἀνδρεῖον, servait de salle aux repas publics entre les citoyens. Dans la partie supérieure de cette salle, une table servie séparément attendait chaque jour les étrangers. On la nommait τράπεζα ξενία, ou ξενικὴ, ou Διὸς ξενίου. Des auteurs même font mention de deux tables de cette espèce. (ATHEN. lib. 4, cap. 9.) Les étrangers étaient servis les premiers, même avant le roi ou quelque autre personnage important de la ville. Quelques-uns même parvinrent à y exercer les fonctions de la plus haute magistrature. (HERACLID. *de Rebuspub.*)

Le reste des Grecs, et particulièrement les Athéniens, montraient aux étrangers beaucoup d'affabilité. Les Lacédémoniens seuls ne firent jamais preuve d'un caractère très-hospitalier. (TZETZ. chil. 7, hist. 130.) C'est ce qui leur valut le surnom de διειρωνόξενοι (ARISTOPH. *Pac.*) et de ξενηλάται, à cause de la taxe qu'ils levaient sur les étrangers, et de la force qu'ils employaient pour

les mettre hors de leur ville. Cet usage est d'autant plus surprenant, que Lycurgue, en fondant ses lois, s'était réglé sur les institutions de Crète. Des auteurs cependant prétendent que les étrangers n'étaient point négligés à ce point, et que le soin de les recevoir était une des charges affectées à la couronne. (HERODOT.) D'autres assurent même qu'un lieu convenable était assigné pour leur logement, et qu'ils le partageaient sans aucune distinction avec les citoyens. (ANTONIN. lib. II.) Quoi qu'il en soit, leur réputation de manque d'hospitalité prévalut; d'abord, parce que les étrangers, s'accommodant peu facilement du régime austère qui régnait à Sparte, se plaignaient d'être mal nourris (ATHEN. lib. 4, cap. 6); ensuite parce qu'une loi défendait qu'on les admît dans la ville pendant certains jours, ὡρισμέναι ἡμέραι. (*Schol.* ARISTOPH. *in Pac.*; SUID.) Cette loi reçut une nouvelle force par la promulgation de la loi ξενηλασία, qui défendit de recevoir dans la ville un trop grand nombre d'étrangers. (LIBAN. *Declam.* 24; THUC. lib. 2, *in Orat. funebr.*; XENOPH. *Rep. Lac.*; PLUT. *Lyc.*; *Id. Inst. Lac.*) Elles tombèrent, dans la suite, peu à peu en désuétude toutes deux. (XENOPH. *ibid.*) Les voyages étaient interdits aux citoyens de Sparte; on craignait qu'ils ne rapportassent au sein de la patrie le goût des institutions vicieuses qui régnaient dans les autres nations. (PLUT. *in Lycurg.* et *Apophth.*; VALER. MAXIM. lib. 2, cap. 6; HARPOCR. *v.* κάθετος; etc.)

Pour inspirer aux Grecs l'habitude de l'hospitalité et des mœurs plus favorables aux étrangers, les poëtes leur peignirent ces derniers comme des mortels placés sous la protection de certains dieux prompts à punir les injures qui leur seraient faites. Au nombre de ces

Digitized by Google

dieux on reconnaissait Minerve, Apollon, Vénus, Castor et Pollux, et surtout Jupiter qu'on honora, par excellence, du surnom de ξένιος, appliqué cependant aussi à tous les autres. (HOM. *Odyss.* ι′ v. 269; *Odyss.* ξ′, v. 55.) C'est dans le même but que la Fable peignit souvent les dieux voyageant sous les traits de simples mortels. (OVID. *Metam.* lib. 1, v. 213; lib. 8, v. 626; HOM. *Odyss.* ρ′, v. 489.)

On avait soin de placer le sel devant les étrangers avant qu'ils portassent la main aux mets qui leur étaient destinés. Le sel étant un mélange de parties aqueuses et de parties terrestres; c'était leur faire entendre que l'étranger devait former avec son hôte une union d'amitié constante et fidèle; ou bien, d'après l'usage du sel employé pour préserver les viandes de la corruption, que l'amitié qui commençait ce jour devait durer à jamais; ou bien encore, d'après l'usage du sel, employé pour les lustrations, que cette amitié devait être exempte de tout nuage, et libre de tout soupçon jaloux. (EUST. *in Il.* α′; *Schol.* LYCOPHR. *in Cassandr.* v. 135, 137.) Cette coutume paraît aussi pouvoir se rapporter à celle de placer le sel, dans les sacrifices et dans les repas, devant les images des dieux et devant les hommes. Car le sel était regardé comme sacré; on disait θεῖος ἅλς (HOM.) et ἱεροὶ ἅλες. En plaçant le sel sur les tables, on croyait leur imprimer un caractère sacré. (ARNOB. *contr. Gent.* lib. 2.) Ce caractère semblait encore plus imposant dans les âges antiques, parmi des hommes qui vivaient de rapines et de brigandages, et qui étaient portés à regarder comme digne de leur vénération tout ce qui tendait à les rapprocher et à leur inspirer l'amour de leurs semblables. Τὸ ὁμοτράπεζον, un repas partagé ensemble,

Digitized by Google

était regardé comme une obligation inviolable de bonne amitié, et l'on plaçait au rang des plus grands crimes la violation ou l'oubli des droits de l'hospitalité : ἅλα καὶ τράπεζαν παραβαίνειν, *violer le sel et le banquet*. (DEMOSTH. *Orat. de Fals. Legat.*; LYCOPHR. *Cassandr.* v. 134.) Τὸ ὁμόστεγον, coucher sous le même toît, entraînait aussi les mêmes engagements. (HOM. *Il.* ι', v. 635.) On donnait à cette alliance contractée par l'hospitalité le nom de προξενία. Elle était plus sainte et plus inviolable même que les nœuds du sang et de la parenté. (EUST. *in Il.* ζ'.) Ces alliances devenaient même héréditaires. Elles s'étendaient non-seulement à des familles, mais quelquefois à des villes entières. (PLAT. *de Leg.* lib. 1; PLUT. *in Nic.*; CORN. NEP. *in Cimon.*; HEROD. *Clio.*)

Certains gages, σύμβολα, donnés de part et d'autre, consacraient le souvenir de ces alliances, et servaient aux hôtes à se reconnaître par la suite. Ξένοις τε πέμπειν σύμβολ', οἳ δράσουσί σ' εὖ. (EURIPID. *Med.* v. 613.) Ces dons de l'hospitalité, δῶρα ξενικὰ, se conservaient précieusement. Ils perpétuaient de génération en génération, dans chacune des deux familles, le souvenir de l'alliance contractée. (EUSTATH. *in* HOM. *Il.* ζ'.) Chez les Grecs deux hôtes se partageaient, pour l'ordinaire, un anneau ou un dé, dont chacun conservait avec soin la moitié. (*Schol.* EURIPID. *in Med.* v. 613.)

On donnait le nom de ἰδιοπρόξενοι aux hôtes qui recevaient des étrangers d'un rang ordinaire. Ceux qui avaient donné l'hospitalité à des ambassadeurs ou à des étrangers honorés de fonctions importantes étaient dits πρόξενοι; et ce nom s'appliquait aussi à ceux qui recevaient des amis, citoyens d'une nation étrangère. Si

Digitized by Google

l'hôte qui recevait les étrangers revêtus d'un caractère public, le faisait de son propre mouvement, on le nommait ἐθελοπρόξενος. (THUC. lib. 3, cap. 70.) Car les πρόξενοι étaient, pour l'ordinaire, des citoyens désignés dans les gouvernements populaires, par les suffrages publics, et, dans les monarchies, par le choix du souverain. (HERODOT. lib. 6; EUSTATH. *in Il.* γ'; POLL. lib. 5, cap. 4; SUID.) Ils étaient chargés de pourvoir non-seulement au logement et à l'entretien de leurs hôtes, mais encore de leur faire les honneurs de la ville, de les présenter au roi, de leur faire voir les assemblées publiques, de les faire placer convenablement au théâtre, enfin leur servir d'aide en toute occasion. De là, καλοῦ τινος ἢ κακοῦ αἴτιος, celui qui faisait du bien à quelqu'un, ou lui occasionnait quelque tort, était dit πρόξενος. De là encore ces expressions proverbiales : πρόξενος ἀπωλείας ou πρόξενος φθορᾶς, l'auteur de la ruine ou de la misère de quelqu'un; πρόξενος σωτηρίας ou πρόξενος ὑγιείας (EUST. *in Il.* δ'), l'auteur de son bien-être, de sa félicité.

Chez les Grecs modernes, l'emploi de πρόξενος fut nommé παροχὴ, qui répond aux mots χάρισμα, δώρημα, *don*, *présent* (HESYCH.); et ceux qui l'exerçaient, πάροχοι et ξενοπάροχοι.

On avait soin, avant de se mettre en voyage, d'implorer la protection du ciel. Au moment du départ on rendait, en baisant la terre, un dernier hommage aux divinités de sa patrie. (OVID. *Met.* lib. 13, v. 420.) Ce salut se répétait en mettant le pied sur une terre étrangère. Κύσε δὲ ζείδωρον ἄρουραν. (HOM. *Odyss.* ε', v. 460; OVID. *Metam.* lib. 3, v. 24.) On invoquait ainsi la bienveillance des dieux protecteurs de cette contrée, πιχώριων θεῶν. On leur rendait hommage aussi longtemps

que l'on prolongeait son séjour dans des lieux soumis à leur influence. (QUINT. CURT.) Enfin, lorsqu'on rentrait dans sa patrie, on saluait de nouveau ses propres dieux, et on avait soin de leur rendre ses actions de grâces. (HOM. *Odyss.* ν', v. 354; ÆSCHYL. *Agamemn.* v. 819; EURIPID. *Hercul. furent.* v. 523.)

CHAPITRE XXII.

MUSIQUE CHEZ LES GRECS.

Le mot μουσικὴ s'appliquait indistinctement chez les Grecs à la mélodie, au rhythme, à la versification, à la danse, à l'union de toutes les sciences, à la pratique de tous les arts. Les mouvements des corps célestes (PLIN. lib. 2, cap, 22, CENSORIN. cap. 13; etc.), ainsi que les opérations de l'esprit (PLUT. *de Mus.*), étaient, selon eux, soumis aux lois de l'harmonie.

Μουσικὴ semble dérivé de μοῦσα, le nom des neuf Muses (ISIDOR. *Hispal. Origin*, 2, cap. 24), ou de l'hébreu *mosar*, qui signifie art, ou encore de l'hébreu *motsa*, inventrice. (CLERIC. *ad Hesiod. Theogon.* v. 52.) Les Grecs distinguaient dans la musique les sons, les repos, les accords, les genres, les modes, le rhythme, les variations et la mélopée. (PLAT. *de Repub.* lib. 3; EUCLID. *in Introduct. harm.*; ARISTID.; QUINTIL. *de Mus.* lib. 1.) Les notes ou sons de la voix étaient au nombre de sept. Chacun d'eux était dédié à une planète particulière : 1° ὑπάτη, à la lune; 2° παρυπάτη, à Jupiter; 3° λίχανος, à Mercure; 4° μέση, au soleil, 5° παραμέση, à Mars;

Digitized by Google

6° τρίτη, à Vénus; 7° νήτη, à Saturne. (Aristot. *Probl.* seg. 19; Philand. *ad Vitruv.* 5, 4.) Le ton ou mode que les musiciens formaient en élevant ou en baissant le son, se disait νόμος. (Thucyd. lib. 5, cap. 70, Aristoph. *Equit.* v. 9; Aristot. *Probl.* 19, v. 28; Plut. *in Music.*; Suid. *in v.*) On distinguait quatre modes principaux : le phrygien, le lydien, le dorique et l'ionique. (Lucian. *Harmon.*; Aristot. *Polit.* 4, 3; Athen. lib. 14, cap. 5; Plin. lib. 7, cap. 56.) On en ajoute encore un cinquième, l'éolique. Le mode phrygien était religieux; le lydien, mélancolique; le dorique, guerrier; l'onique, badin et enjoué; l'éolique avait un caractère de simplicité. (Apulei. *Florid.*; Lucian. *Harmon.*; Aristot. *Polit.* 8, 5, 7.) Le mode employé sur les champs de bataille, pour enflammer les soldats, était dit ὄρθιος. Ὄρθιος νόμος, τρόπος ᾠδῆς εἰς πόλεμον ἐρεθιστικός. (Eustath. *in* Hom. *Il.* λ', v. 10; *Schol.* Aristoph. *ad Acharn.* v. 16; Aul. Gell. 16, 19; Suid.) Le sens du mot νόμοι s'étendit par la suite, et fut appliqué aux hymnes qui se chantaient dans ces différents tons. (*Schol.* Aristoph. *ad Equit.* v. 9.)

Le rhythme faisait aussi partie de la musique. C'était un mouvement successif soumis à certaines proportions. (Plat. *de Leg.* lib. 3.) Il consistait en une durée proportionnée des sons qui entraient dans la composition d'un air. Il fut d'abord exactement formé sur le modèle du rhythme poétique. Chaque pied dans la versification avait un rhythme qui se divisait en deux temps : l'un se comptait en baissant la main, et l'autre en la relevant On s'appliqua, par la suite, à introduire de nouveaux rhythmes dans la poésie. (Arist. *de Poet.*) Le nombre en fut encore augmenté par Archiloque, Alcée, Sapho,

Digitized by Google

et d'autres poëtes. Le rhythme se marquait par des signes notés en tête de la pièce de musique; et le coryphée, placé sur la partie la plus élevée de l'orchestre, l'indiquait aux danseurs et aux musiciens dont l'œil suivait chacun de ses mouvements. (*Id. Problem.*) Le caractère du rhythme était tellement déterminé, que la transposition d'une syllabe suffisait pour le changer. Ainsi l'ïambe peignait parfaitement le mouvement pesant d'une danse rustique, tandis que le trochée convenait à merveille à la vivacité d'un dialogue passionné. (ARISTOT. *de Poet.* cap. 4; *Id. de Rhetor.* lib. 3, cap. 8.) Comme le dernier semblait frapper à coups pressants et redoublés, et le second perdre son ardeur à chaque pas, les écrivains satiriques se servaient volontiers de l'ïambe pour terrasser leurs ennemis, tandis que les auteurs dramatiques se servaient du trochée, lorsqu'ils plaçaient en scène des chœurs de vieillards. (ARISTOPH. *Acharn.* v. 203; *Schol. ibid.*) Chaque espèce de rhythme s'adaptait à chacune de nos passions, à chacun des mouvements de la nature, dont il devenait l'expression la plus sensible. (ARISTOT. *de Rep.* lib. 8.)

C'est avant la guerre de Troie qu'Amphion animait, par ses chants, les ouvriers qui construisirent les remparts de Thèbes. (PAUSAN. lib. 4, cap. 27.) Si l'on en croit la Fable, ces remparts s'élevèrent d'eux-mêmes aux sons de sa lyre enchanteresse. Orphée tirait de la sienne des sons ravissants; et les tigres, dépouillant leur naturel féroce, venaient se ranger à ses pieds. A Sparte, une dissension civile s'apaisa tout à coup, et la paix rentra dans tous les cœurs, aux doux accords de Terpandre. (PLUT. *de Music.*; DIOD. SIC. *Fragm.*) Solon par ses chants entraîna ses concitoyens à la guerre de Salamine

Digitized by Google

et à la conquête de cette île, en dépit du décret fatal qui condamnait à mort tout citoyen assez téméraire pour hasarder une semblable proposition. (Plut. *in Sol.*) Les Arcadiens durent leur civilisation aux charmes de la musique. (Polyb. lib. 4; Athen. lib. 14.)

Les Grecs connaissaient la musique vocale et instrumentale. (Aristot. *Polit.* lib. 8, c. 5; Plin. *N. H.* lib. 7, cap. 56.) Leurs instruments se divisaient en ἐμπνευστὰ, instruments à vent, et ἔντατα ou νευρόδετα, instruments à cordes. (Poll. lib. 4, cap. 8, seg. 58.) La lyre, la flûte et le pipeau furent leurs trois principaux instruments (Plut. *de Music.*), quoiqu'ils en possédassent encore plusieurs autres. (Poll. 4, 9, seg. 59; Aristot. *Polit.* lib. 8, cap. 6.)

Parmi leurs instruments à cordes ou à boyaux, la lyre, κιθάρα ou φόρμιγξ, tenait le premier rang. (Eust. *in Il.* σ', v. 569; Aristoph. *Nub.* v. 1358, sq.) On en attribuait l'invention à Apollon (Bion. *Idyll.* 3, 7), surnommé de là φορμικτής. (Aristoph. *Ran.* v. 234.) Dans les premiers siècles, les héros et les rois les plus puissants se plaisaient à jouer de cet instrument. (Ælian. *Var. hist.* lib. 3, cap. 32.) C'est ainsi qu'ils chantaient l'amour ou célébraient les hauts faits des grands guerriers. (Hom. *Il.* ι', v. 186, sq.; *Odyss.* θ', v. 266; Virg. *Æn.* lib. 1, v. 744; Anacr. od. 1.) La lyre fut appelée depuis μήτηρ ὕμνων, la mère des chants. (Aristoph. *Thesmoph.* v. 130.) Les cordes en étaient d'abord de lin tressé. (Eustath. Hom. *Il.* σ', v. 570.) Les cordes à boyaux succédèrent. (*Odyss.* φ', v. 408.) Ces cordes étaient d'abord au nombre de trois, et la lyre était dite τρίχορδος. Elle fut inventée dans une ville de la Lydie, comme le prouve son surnom de Ἀσιάς. (Aristophan.

Thesmoph. v. 126; PLUT. *de Music.*) Le nombre des cordes ayant été porté à sept, elle fut dite ἑπτάχορδος (PLUT. *de Music.;* MACROB. *Saturn.* 1, 19; HOM. *Hymn. in Merc.* v. 51), ἑπτάφθογγος (EURIPID. *Ion.* v. 881), et ἑπτάγλωσσος. (PIND. *Nem.* od. 5, str. β', v. 10.) On se servait d'un archet (PIND. *ib.* v. 11; HOM. *Hymn. in Mercur.* v. 419; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 3, cap. 32), ou on pinçait les cordes avec les doigts. (ATHEN. lib. 4; lib. 14; VIRG. *Æneid.* lib. 6, v. 645.) Cette action se disait κιθαρίζειν (PLUT. *Apophth. Lacon.;* ARISTOT. *Polit.* lib. 1, cap. 4), κρούειν πλήκτρῳ (ANTHOL. 4, 16, 4) ou διώκειν (PIND. *Nem.* od. 5, str. β', v. 11), δακτύλοις κρούειν et ψάλλειν. (ATHEN. lib. 4, cap. 25; *Schol.* ARISTOPH. *ad Av.* v. 218.) Trois années d'exercice étaient nécessaires pour bien posséder cet instrument. Comme il était fait d'une écaille de tortue, on prétend qu'il fut inventé dans l'Arcadie, contrée où on trouvait un grand nombre de ces animaux. (HOM. *Hymn. in Mercur.*)

La flûte, αὐλὸς, était encore un instrument favori des Grecs. Ils s'en servaient dans les sacrifices aux dieux, dans les fêtes (SUID. *in* αὐλητ.; OVID. *Fast.* 6, 659 PLIN. 28, 2), dans les jeux (ARISTOPH. *Pac.* v. 580; HORAT. epist. 2, 1, v. 98; ATHEN. 14, 2), dans les festins (TERENT. *Adelph.* 5, 7, v. 6, sq.; ATHEN. 15, 1), et dans les funérailles. (ÆLIAN. *Var. hist.* 12, 43; PLUT. *de Music.*) Minerve passait pour l'inventrice de la flûte droite, et Pan pour l'inventeur de la flûte traversière. (BION. *Idyll.* 3, 7.) On attribue cependant encore l'invention de la flûte chez les Grecs à Hyagnis, phrygien (PLUT. *de Music.;* ATHEN. lib. 14, cap. 5; ANTHOL. 1, cap. 11), et contemporain de Josué. Les flûtes étaient faites d'os de cerf ou de faon (ARISTOPH. *Scholiast.*

Digitized by Google

ad Acharn. v. 863), et de là étaient dites νέβρειοι αὐλοί. (ANTHOL. 4, 28, epigr. 13.) Ce genre de fabrication était originaire de Thèbes. (ATHEN. 4; POLL. 4, 10, seg. 74.) On en faisait encore d'os d'âne (PLUT. *in Conv.*), d'ivoire (ATHEN. 4; PROPERT. 4, 6, v. 8), d'une sorte de roseau (ATHEN. 4), de buis (POLL. 4, 10, seg. 74), et de lotus. (EURIP. *Alcest.* v. 346; *Helen.* v. 170; *Herc. fur.* v. 684; OVID. *Met.* 4, 760.) Les Béotiens excellaient dans l'art de jouer de la flûte. Ils devaient cette supériorité à la grande facilité qu'ils trouvaient de se procurer cet instrument dans leur contrée, où les joncs et les roseaux croissaient en abondance. (THEOPHR. *Hist. plant.* lib. 4; PLIN. *Hist. nat.* lib. 16.) Malgré le peu de perfection de la flûte béotienne, cet instrument était encore plus favorable que la lyre pour accompagner et soutenir le chant. (ARISTOT. *Probl.* sect. 19.) Si Platon bannit la flûte de sa république, et conseille de préférer la lyre dans les écoles de musique, c'est parce que assurément il craignait de se mettre en opposition à la loi athénienne qui défendait l'étude des instruments à vent dans l'éducation publique, comme pouvant faire contracter une habitude désagréable de corps, et fatiguer les organes de la respiration. (PLAT. *de Repub.* lib. 3.) La flûte thébaine, quoi qu'il en soit, était un instrument d'une étude beaucoup plus facile que la lyre.

Le pipeau, σύριγξ, ne différait de la flûte que par les sons. Ceux de la flûte étaient clairs et élevés, et dits λεπταλέαι. (CALLIMACH. *Hymn. in Dian.* v. 243; OVID. *Met.* lib. 1, v. 708.) Ceux du pipeau, au contraire, graves, doux, et mélodieux, et dits βαρύβρομοι. (ARISTOPHAN. *Nub.* v. 312; EURIPID. *Helen.* v. 1367.)

Digitized by Google

La musique formait une partie importante de l'éducation chez les Grecs. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 7, cap. 15; ATHEN. lib. 14, cap. 5; PLUT. *in Lys.*) On lui attribuait une grande influence non-seulement sur les facultés morales, mais même sur les facultés physiques de l'homme. (ATHEN. lib. 14, cap. 5 et 6; PLUT. *de Music.*; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 14, cap. 23; ARISTOT. *Polit.* lib. 8, cap. 5.) On lui attribua plusieurs cures merveilleuses. (ATHEN. lib. 14, cap. 5; AUL. GELL. 4, 13.) On lui reconnaissait la propriété de dissiper les chagrins de l'esprit, et même d'adoucir et de réformer les mœurs. (HOM. *Odyss.* γ', v. 267, sq.)

Il appartenait aux peuples de l'Ionie, trop faibles pour défendre leur liberté contre les despotes de l'Asie, et qui, habitant une contrée riche et fertile, se consolaient de la perte de leurs institutions par la culture des beaux-arts, par le luxe et par la mollesse, de se fatiguer les premiers de l'austère simplicité de l'antique musique grecque. (ARISTID. *Quintil.* lib. 1.) Leurs airs variés et brillants étaient tous empreints d'un charme et d'une harmonie particulière à cette contrée favorisée de la nature. (PLUT. *in Lyc.*; LUCIAN. *Harmon.*) Timothée, venu d'Ionie, fut d'abord sifflé sur le théâtre d'Athènes; mais l'admiration extrême de ce peuple pour les talents, le vengea bientôt de cet échec. (PLUT. *an seni.* etc.) Ivre de ses succès, il porta jusqu'à Lacédémone la lyre montée de onze cordes et ses airs efféminés; mais cette fois il fut moins heureux. Les Archagètes et les éphores l'accusèrent d'outrage à la majesté de la musique antique. Ils lui reprochèrent d'essayer à corrompre la jeunesse spartiate par ses accords entraînants et voluptueux, et le condamnèrent à retrancher

Digitized by Google

trois cordes de sa lyre. C'était la seconde fois que la sévérité des magistrats de Sparte s'exerçait sur les musiciens. (PLUT. *in Agid.*; *Id. in Lacon. instit.*; ATHEN.) Ils exigeaient que les pièces de musique destinées à concourir s'exécutassent sur des instruments à sept cordes, et que le mode en fût constamment le même ou ne changeât qu'une seule fois. (PLUT. *de Music.*)

CHAPITRE XXIII.

ART DE LA PEINTURE.

L'origine de cet art fameux est un des points de l'histoire des arts les plus difficiles à éclaircir. On manque entièrement de détails sur le nom de son inventeur et sur ses premiers progrès. Selon les uns, il prit naissance en Égypte (PLIN. lib. 7, sect. 57; lib. 35, sect. 5; ISIDOR. *orig.* lib. 19, cap. 16), et selon d'autres, en Grèce (ARISTOT.; *Theophrast. apud.* PLIN. lib. 7.) Ceux-ci le font antérieur à la guerre de Troie (ARISTOT. *Loc. cit.*); ceux-là le font postérieur à cette époque. (THEOPHR *ibid.*; PLIN. lib. 35, sect. 6.)

En raisonnant par conjecture, on peut présumer que la sculpture dut sa naissance à la religion, et la peinture aux progrès des autres beaux-arts. Quelque observateur en suivant par des lignes tracées sur le sable ou sur un mur les contours de l'ombre d'un corps éclairé par le soleil ou par quelque autre lumière, devina sans doute ainsi l'art de conserver une représentation fidèle des objets par de simples lignes. Dans les premiers âges,

Digitized by Google

une simple pierre, un arbre, furent les premiers objets qui obtinrent la vénération des hommes. Peu à peu on s'appliqua à donner la forme humaine àces masses grossières. Leur extrémité arrondie figura la tête; des lignes tracées à la hâte représentaient, tant bien que mal, des pieds et des mains. Tel était l'état de la sculpture, lorsque les Égyptiens transmirent cet art aux peuples de la Grèce (Herodot. lib. 2, cap. 4), qui longtemps encore travaillèrent d'après d'aussi bizarres modèles. Le Péloponèse possédait un grand nombre de ces statues, qui n'étaient autre chose qu'une pierre longue, dont le sommet portait une tête, et dont l'extrémité inférieure pouvait rappeler à des yeux peu difficiles, des formes de pieds et de mains, tenant au corps et non séparées. (Pausan. lib. 2, cap. 9; lib. 3, cap. 19; lib. 7, cap. 22.) Les statues de Mercure étaient des monuments de cette sculpture antique.

A l'époque de la guerre de Troie, l'art n'avait point encore fait de progrès bien sensibles (Hom. *Il.* β', v. 637); mais nous voyons, dès la première olympiade, les artistes de Sicyone et de Corinthe se faire une réputation immense. (Plin. lib. 35, cap. 3.) Dédale de Sicyone construisit un labyrinthe en Crète, une citadelle et des bains en Sicile, de vastes monuments en Sardaigne, et ses statues firent l'ornement d'un grand nombre de cités. (Diod. Sic. lib. 4; Plin. lib. 7, cap. 56; Pausan. lib. 9, cap. 40.) Avant lui les statues avaient toujours les yeux fermés, les mains tenant au corps, et les pieds joints ensemble. Le premier il leur ouvrit les yeux, détacha les pieds et les mains, et leur donna mille positions variées. (*Id ibid.*; Themist. *Orat.* 26; Suid. *in* Δαίδαλ.) A la même époque, Cléophante de Corinthe

Digitized by Google

dessinait des figures humaines, et les revêtait d'une couleur de brique pilée. (PLIN. lib. 35, cap. 3.) Sur la demande d'Eupompus, les magistrats de Sicyone ordonnèrent que l'étude du dessin ferait partie de l'instruction publique, et les autres villes de la Grèce s'empressèrent de suivre cet exemple. (PLIN. lib. 35, cap. 18; *Id. ibid.* cap. 10; ARISTOT. *Polit.* lib. 8, cap. 3.)

Il est à remarquer que les îles de la Grèce fournirent à elles seules plus de grands peintres que les deux continents grecs en Europe et en Asie. Dans ce nombre il faut ranger Polygnote, de l'île de Thasos; Timanthe, de Samos; Zeuxis, de Sicile; Protogène, de Rhodes; et Apelles, de l'île de Cos.

Une loi, chez les Thébains, punissait les peintres lorsqu'ils ne faisaient dans leur art que de médiocres progrès. (ÆLIAN. *Var. hist.*)

L'art de la peinture reçut le nom de γραφικὴ, ἀπὸ τοῦ γράφειν, *décrire*, (XENOPHONT. *Memorab.* 3, 10, seg. 1; EUSTATH. *ad. Il.* γ'), et celui de ζωγραφία (PLUT. *de Audiend. Poet.*); il était encore tellement imparfait à sa naissance, que les premiers dessinateurs avaient toujours le soin de mettre au bas de leurs ouvrages le nom de l'objet qu'ils avaient voulu représenter, etc. (ARISTOT. *Topic.* 6, 2, ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 8, cap. 8; 10, 10.) On ne se servait d'abord que d'une seule couleur. (PLIN. 35; *Quintil.* 12, 10, seg. 3); puis de quatre (PHILOSTR. *in Apollon.* 2, 22; CIC. *in Brut.* cap. 18), et peu à peu on en vint à les varier de mille manières. (ISID. *Hispal. Orig.* 16, 17.)

Voici le nom des différents objets dont l'usage était familier aux peintres : ὀκρίβας et καλύβας, le chevalet qui servait à supporter leur toile (POLL. 7, 28, seg. 129);

Digitized by Google

πίνακες et πινάκια, le bois ou la toile sur laquelle ils peignaient (*Id. ibid.* seg. 128); λήκυθοι, petites boîtes qui contenaient leurs couleurs (Cic. *ad Attic.* 1, 14); κηρὸς, la cire (Poll. 7, 28, seg. 128); χρώματα, les couleurs non préparées (*Id. ibid.*); φάρμακα, les couleurs préparées (*Id. ibid.*); ἄνθη, les fleurs (*Id. ibid.*); γραφὶς, le stylet; et ὑπογραφὶς, le pinceau. (*Id. ibid.*) Le simple trait, l'ébauche grossière, recevait le nom de ὑποτύπωσις, ὑπογραφὴ, σκιὰ et σκιαγραφία (Poll. lib. 7, cap. 28, seg. 127 et 128), et le tableau achevé celui de εἰκών. (*Id. ibid.* seg. 127; Ælian. *Var. hist.* lib. 14, cap. 37 et 47.)

Les Égyptiens eurent, dit-on, connaissance de la peinture, environ six mille ans avant les peuples de la Grèce. (Plin. lib. 35, cap. 3.) Mais cette assertion manque de preuves bien positives. (*Id. ibid.*) Il est à remarquer cependant qu'on ne rencontre dans Homère aucun mot dont le sens puisse s'appliquer à quelque objet de cet art; ce qui porterait à croire que son existence est postérieure à la guerre de Troie. (Plin. lib. 35, sect. 7).

CHAPITRE XXIV.

DE L'HABILLEMENT CHEZ LES GRECS.

En Grèce les hommes, pendant longtemps, ne portèrent d'autre coiffure que celle usitée à la guerre. (Lucian. *de Gymn.*) Ils abandonnèrent ensuite cet usage et prirent des πῖλοι (Hesiod. Ἔργ. v. 546; Poll. lib. 7, cap. 33, seg. 171), πιλία (Athen. lib. 15, cap. 13), ou πιλίδια. (Aristoph. *Acharn.* v. 438.)

De tout temps leurs femmes eurent la tête couverte.

Digitized by Google

Voici différents noms de coiffures ou d'ornements de tête particuliers aux femmes : κάλυπτρα, voile (Hom. *Odyss.* ε', v. 232; Hesiod. *Theogon.* v. 574); ἄμπυξ, réseau qui enveloppait la tête (Hom. *Iliad.* χ', v. 468); κρήδεμνον, voile qui enveloppait aussi les épaules; μίτρα, réseau qui servait à retenir la coiffure. (Aristophan. *Tesmophor.* v. 264; Eustath. *ad Il.* π' et *ad Odyss.* κ'; Eustath. *ad Il.* ξ'; Hom. *Il.* χ', v. 470); κεκρύφαλος, autre sorte de réseau (Aristoph. *Thesmoph.* v. 264; Eustath. *ad Il.* π', et *ad Odyss.* κ'); ὀπισθοσφενδόνη, autre sorte de réseau, mais à l'usage des gens qui faisaient des bouffonneries. (Eustath. *in Dionys. Perieg.*; Poll. lib. 5, 16, seg. 96.)

Un usage particulier aux femmes athéniennes était de porter dans leur coiffure de petits bijoux, sous la forme de cigales, nommés τέττιγες, et servant à rappeler que ces citoyennes faisaient partie d'un peuple αὐτόχθων, né du sol même qu'il habite. (*Schol.* Aristoph. *ad Nub.* v. 980.) Dans les siècles les plus rapprochés de nous, quelques femmes imaginèrent une coiffure qui consistait en un réseau très-élevé, στεφάνη ὑψηλή. (Ælian. *Var. hist.* lib. 1, cap. 18.) Les femmes portaient aux oreilles de riches pendants d'oreilles, ἕρματα (Hom. *Il.* ξ', v. 182; et *Odyss.* σ', v. 296), ἐνώτια (Ælian. *Var. hist.* lib. 1, cap. 18), et ἕλικες. (Hom. *Il.* σ', v. 401; *Id. Hymn. in Ven.* v. 87; Eustath. *ad Odyss.* α'.) Leur col était orné de colliers, ὅρμοι. (Hom. *Il.* σ', v. 401; Eustath. *ad Il.* σ'; Aristophan. *Lysistr.* v. 409.)

Le vêtement qui couvrait le corps recevait le nom d'ἐσθὴς (Ælian. *Var. hist.* lib. 7, cap. 8), ἔσθημα (*Id. ibid.* lib. 1, cap. 2), et ἔσθησις (Poll. lib. 10, cap. 12, seg.

Digitized by Google

51), et, en style poétique, εἶμα. (HESIOD. *Scut.* v. 159; HOM. *Odyss.* β', v. 3.) La tunique, χιτὼν, était le vêtement de dessous des hommes et des femmes. (HOM. *Il.* β', v. 262; *Odyss.* τ', v. 232; ATHEN. lib. 13, cap. 6; HERODOT. lib. 1; OVID. *Amor.* 3, 14, 21.) Les gens qui se passaient de ce vêtement étaient dits μονόπεπλοι. (EURIPID. *Hecub.* v. 933.) Χιτὼν ὀρθοστάδιος était une tunique flottante. (ARISTOPH. *Lysistr.* v. 45.) Ἐνδύεσθαι désignait l'action de se vêtir. (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 1, cap. 16.)

Les citoyennes d'un haut rang ou d'une grande fortune portaient des tuniques dont les manches, depuis l'épaule jusqu'au poignet, se fermaient par des boucles d'or ou d'argent (ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 1, cap. 18), dites περόναι (HOM. *Odyss.* τ', v. 256), et πόρπαι. (HOM. *Il.* σ', v, 401.) Elles avaient encore une robe nommée ἔγκυκλον χιτώνιον. (ARISTOPH. *Thesmoph.* v. 260.) Mais on ne sait si elle se portait dessus ou dessous un autre vêtement. (POLL. lib. 7, cap. 13, seg. 53 et 56.)

Les Grecs ne portaient, pour l'ordinaire, qu'une tunique qui leur descendait jusqu'à mi-jambe (THUCYD. lib. 1, cap. 16); et, par-dessus, une large draperie dont ils s'enveloppaient le corps tout entier. Les gens de la campagne et les personnes sans éducation seules relevaient au-dessus du genou les différentes parties de leurs vêtements. (THEOPHR. *Charact.* cap. 4; ATHEN. lib. 1, cap. 18.)

L'habillement des femmes athéniennes consistait généralement en une tunique blanche, attachée à l'épaule par des boutons, serrée au-dessous du sein par une large ceinture (ACHILL. TAT. *de Clitoph. et Leucip. Amor.* lib. 1, cap. 1), et descendant jusqu'aux talons en for-

Digitized by Google

mant des plis onduleux. (POLL. lib. 7, cap. 16.) Par-dessus on mettait une robe plus courte, retenue autour de la taille par un large ruban (*Id. ibid.* cap. 14, seg. 65), et bordée par en bas, comme la tunique, de bandes de différentes formes et de différentes couleurs. (*Id. ibid.* cap. 10, seg. 52; cap. 14, seg. 6.) Quelquefois elles portaient des manches qui ne couvraient toutefois qu'une partie du bras. Par-dessus le tout enfin, on jetait une étoffe moelleuse, arrangée quelquefois en forme d'écharpe, et d'autres fois descendant en plis élégants, de manière à dessiner parfaitement tous les concours et toutes les proportions du corps.

L'habillement des femmes spartiates consistait en une tunique ou espèce de chemise courte, et une robe qui descendait jusqu'aux genoux. (PLUT. *in Agid.*) Les jeunes filles, obligées à consacrer tout leur temps aux exercices violents de la lutte, du saut, de la course, ne portaient communément qu'une robe légère sans manches (EUST. *in Il.*), attachée sur les épaules par des agrafes (POLL. *Onomast.* lib. 7, cap. 13, seg. 55; EUSTATH. *in Il.*) et retenue par une ceinture, de manière à ne jamais descendre au-dessous du genou. (PLUT. *in Lycurg.*; CLEM. ALEX. *Pædag.* lib. 2, cap. 10; VIRG. *Æneid.* lib. 1, v. 320, 324 et 408.) La partie inférieure était ouverte sur les côtés, et laissait à nu la moitié du corps. (EURIPID. *in Andromach.* v. 598; SOPHOCL. *apud* PLUTARCH. *in Num.*; PLUT. *ibid.*; HESYCH. *in* Δωριάζ.) Ainsi Lycurgue, en privant la pudeur d'une partie de ses voiles, accoutumait la jeunesse spartiate à ne rougir que des choses vicieuses. PLAT. *de Rep.* lib. 5.)

Les femmes thébaines voilaient leur figure lorsqu'elles paraissaient en public, et ne laissaient apercevoir que

Digitized by Google

leurs yeux. Leur chevelure était relevée en nœuds au-dessus de la tête, et leurs pieds étaient retenus dans des chaussures de pourpre. (DICÆARCH. *Stat. Græc.*)

Chez les Spartiates, on ne pouvait distinguer à leur costume les Archagètes, et autres magistrats, des derniers citoyens. (THUCYD. lib. 1, cap. 6; ARISTOT. *de Rep.* lib. 4, cap. 9.) Tous étaient vêtus d'une très-courte tunique de laine grossière (PLAT. *in Protag.*; PLUT. *Apophth. Lac.*), par-dessus laquelle ils jetaient un épais manteau. (ARISTOPH. *in Vesp.* v. 474; *Schol. ibid.*; DEMOSTH. PLUT. *in Phocione.*) Ils portaient aux pieds des sandales ou souliers, communément d'une couleur rouge. Castor et Pollux, héros lacédémoniens, étaient représentés avec des coiffures qui, réunies, auraient représenté la forme de l'œuf d'où ils étaient sortis. Les bonnets de cette forme étaient en usage à Sparte. Les Lacédémoniens, disait Archiloque, ont cessé d'être invincibles; les réseaux qui retiennent leur chevelure sont teints en pourpre. (ATHEN. lib. 15, cap. 8.)

Ἱμάτιον ou φᾶρος (HOM. *Il.* β′, v. 43; EUSTATH. *ad Odyss.* β′), et chez les Latins *pallium*, était chez les Grecs le nom du vêtement de dessus des hommes. (HOM. *Il.* β′, v. 43.) Voici quelques expressions relatives à ce vêtement : περιβάλλεσθαι (HOM. *Il.* β′, v. 43; ÆLIAN. *Var. hist.* 1, 16), ἀναβάλλεσθαι (SUID. *in* ἀναβάλλ.; ARISTOPH. *Vesp.* v. 1147), ἀναβάλλεσθαι ἱμάτιον ἐπ' ἀριστερὰ et ἐπὶ δεξιά. (ATHEN. 1, 18.) On lui donnait de là les noms de ἀναβόλαιον et ἀναβολὴ (LUCIAN. *Hermot.*), περιβόλαιον (SUID. *in hac voce*), περιβολὴ, περίβλημα (*Schol.* THEOCRIT. *Idyll.* 11, 19; HERODIAN. 4, 7, seg. 5), et ἀμπεχόνη. (XENOPH. *Memorab.* 1, 2, seg. 5.)

Χλαῖνα, robe de dessus, épaisse, et se portant dans

la mauvaise saison, Τὸ παχὺ καὶ χειμερινὸν ἱμάτιον, (SUID. *in hac voce;* HOM. *Il.* π′, v. 224; *Odyss.* ξ′, v. 529 et 487.) Quelquefois elle était simple, ἁπλοΐς (HOM. *Il.* ω′, v. 230), et quelquefois double, διπλῆ. (HOM. *Il.* κ′, v. 134; *Odyss.* τ′, v. 226; POLL. 7, 13, seg. 47.)

Φαινόλις (SUID. *in verb.*), φαιλώνης, φαιλόνης, ou φενόλης, vêtement rond et sans manches, qui se portait dans les temps froids ou pluvieux. (HORAT. 1, epist. 11, v. 18; JUV. *Sat.* 5, v. 79; QUINTIL. 6, 3, seg. 64.)

Λῆδος et ληδάριον, vêtement commun aux deux sexes (POLL. 7, 13, seg. 48; ARISTOPH. *Av.* v. 716 et 916.)

Ἐφεστρὶς, sorte de tunique ample (POLL. 7, 13, seg. 61), faite de poils de chèvre (SUID. *in hac voce*), nommée encore μανδύας et βίῤῥων (ARTEM. 11, 3; SUID. *ibid.*), ou βίῤῥον.

Τρίϐων et τριϐώνιον, vêtement des philosophes et de la classe pauvre. (LUCIAN. *Vit. auction.; Bis Accusat.;* ATHEN. lib. 4, cap. 28; PLUT. *de Fortitud.;* LAERT. 8, 19; ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 3, cap. 19; ARISTOPH. *Plut.* v. 714, 843, etc.) Il était, pour l'ordinaire, très-léger. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Plut.* v. 714; LUCIAN. *Dialog. mort.*) Ce fut aussi, dans les premiers temps, le vêtement des législateurs et des juges. (*Schol.* ARISTOPH. *ad Vesp.* v. 81, ÆLIAN. *Var. hist.* lib. 5, cap. 5; lib. 7, cap. 13.)

Ἐπωμὶς, court vêtement de femme, qui se jetait sur les épaules. (ATHEN. lib. 13, cap. 9; POLL. lib. 7, seg. 49.)

Πέπλος, robe de dessus, portée par les femmes. (HOM. *Il.* ζ′, v. 289 et 442; EUSTATH. *ad Il.* β′), et quelquefois aussi par les hommes. (*Id. ad Il.* ε′.) Ζῶστρον, ceinture qui faisait partie de la toilette de femmes (HOM.

Od.ζ', v. 38), ou, selon d'autres, agrafe qui servait à attacher la ceinture. (Eustath. *ad Odyss.*)

Στωλὴ, long vêtement qui descendait jusqu'aux talons.

Κατωνάκη, robe d'esclave, bordée de laine sur la poitrine. (Aristoph, *Ecclesiaz.* v. 719; *Schol. ad h. l.*; Lysistr. v. 1153; Suid.)

Ἐξωμὶς, autre vêtement d'esclave, qui n'avait qu'une manche (*Schol.* Aristoph. *ad Vesp.* v. 442; Suid. *in v.*), et qui servait à la fois de tunique et de manteau (Hesych. *in v.*) Il n'était point cependant spécialement affecté aux esclaves; les citoyens le portaient aussi quelquefois. (Ælian. *Var. hist.* lib. 9, cap. 34; Xenoph. *Memorab.* lib. 11, cap. 7, seg. 3.)

Βαίτη (Theocrit. *Idyll.* 3, 25, et *Schol. ad h. l.*; *Idyll.* v. 15; *Schol.* et Hesych. *in* Βαίτη) et διφθέρα (Aristoph. *Nub.* v. 72; Theophr. *Charact. Ethic.* cap. 5, περὶ ἀγροικίας), vêtement des bergers, composé de fourrures.

Ἐγκόμβωμα, vêtement des bergers, des servantes (Varro. *Fragm. ex libro de liberis educandis*), et des esclaves. (Poll. lib. 4, cap. 18, seg. 119.)

Χλαμὺς, vêtement militaire qui recouvrait la tunique, la cuirasse, etc. (Ælian. *Var. hist.* lib. 14, cap. 10); à l'usage des jeunes gens et des femmes. (Ovid. *Met.* v. 51.)

Χλανὶς, robe d'étoffe fine et claire (Menand. *Fragm.*) Κροκωτὸς et κροκωτίον, vêtement de femme, pour l'ordinaire couleur de safran. (Aristoph. *Eccles.* v. 874.) C'était le vêtement de Bacchus (*Id. Ran.* v. 46), et de beaucoup d'autres personnages. (Lucian.) De là l'expression proverbiale γαλῆ κροκωτὸν, pour signifier une

Digitized by Google

marque d'honneur conférée à une personne qui en est indigne. Συμμετρία, robe qui tombait jusqu'aux pieds, et recevait encore le nom de χιτὼν ποδήρης. (Poll. lib. 7, cap. 13, seg. 54; Hesych. *in hac voce.*) Θέριστρον ou θερίριστον était un vêtement d'été.(Hesych.) Στρόφιον, nommé encore μαστῶν ἔνδυμα (Aristoph. *Thesmophor.* v. 146), ταινίη μαστῶν (Anacr. od. 20; Catull. 65, 64; Martial. 14, 138), ταινία στηθόδεσμος, et ζώνη τοὺς μαζοὺς κλείουσα. (Achil. Tat. 1.)

Ψέλλιον, bracelet, à l'usage des femmes. (Pausan. *Æliac.*; Ælian. *Var. hist.* lib. 2, cap. 14; Suid. *in v.*)

Ὑποδήματα était le nom général des chaussures de toute espèce. (Aristot. *Polit.* 1, 6; Aul. Gell. 13, 21.) Les chaussures s'attachaient sous la plante des pieds, à l'aide de courroies, nommées ἱμάντες. L'action de se chausser se désignait par le verbe ὑποδεῖν (Ælian. *Var. hist.* lib. 1, cap. 18; Aristoph. *Ecclesiaz.* v. 269), et l'action de se déchausser par celui de λύειν et ὑπολύειν. (Aristoph. *Thesmoph.* v. 1194; Lysistr. v. 949.) Les poëtes se servaient, pour désigner la chaussure, du mot πέδιλα. (Hom. *Il* β', v. 44; *Odyss.* ξ', v. 23.)

Διάβαθρα, chaussures communes aux deux sexes. (Poll. lib. 7, cap. 22, seg. 90.)

Σάνδαλα (Hom. *Hymn. in Mercur.* v. 79) ou σανδάλια (Lucian. *Dialog. Meretr.*) étaient, dans les premiers temps, la chaussure des héroïnes (*Id. Dialog. Deor.*) et des femmes les plus élégantes. (Ælian. *Var. hist.* lib. 1, cap. 18.)

Βλαῦται, chaussures qui se portaient dans l'intérieur des maisons. (Aristoph. *Equit.* v. 885; Ælian. *Var. hist.* lib. 6, cap. 11.)

Digitized by Google

Κονίποδες, chaussures semblables à ces dernières (Clem. Alexand. *Pædag.* 2, 11.), mais moins élégantes. (Aristoph. *Ecclesiaz.* v. 843.)

Περιβαρίδες, chaussures des femmes d'un haut rang. (*Id.* Lysistr. v. 45 et 48; Poll. lib. 7, c. 22, seg. 92.)

Κρηπῖδες, sorte de chaussure (Ælian. *Var. hist.* lib. 9, cap. 3; Herodian. lib. 4, cap. 8.), propre aux militaires (Val. Maxim. 9, 1, 4), nommée encore ἀρπίδες. (Poll. lib. 7, cap. 22, seg. 85; Hesych.)

Ἀρβύλαι, chaussures larges et commodes. (Euripid. *Orest.* v. 140; Hercul. *Fur.* v. 1304; Poll. lib. 7, cap. 22, seg. 86.)

Περσικαὶ, chaussure propre aux femmes (Aristoph. *Nub.* v. 151 *cum Schol.*), de couleur blanche, et portée ordinairement par les courtisanes. (Poll. 7, 22, seg. 92.)

Λακωνικαὶ (Aristoph. *Vesp.* v. 1153 *cum Schol.*) ou ἀμυκλαΐδες (Hesych. *in v.*), chaussure lacédémonienne, de couleur rouge. (Poll. lib. 7, cap. 22, seg. 88.)

Καρβάτιναι, chaussure grossière, portée par les gens de la campagne. (Xenoph. *Euripid.* 4; Hesych.; *Schol.* Lucian. *ad Philopseud.*)

Ἐμβάται, chaussure portée par les comédiens. (Poll. lib. 7, cap. 22, seg. 91.)

Κόθορνοι, brodequins, chaussure portée par ceux qui déclamaient les tragédies. (Tertull. *de Spect.* 13; Virg. *Eclog.* 8, 10; Propert. 2, 25, 41; Quintil. 10, 1, seg. 68.) Ces chaussures allaient également aux deux pieds (Xenoph. *Hist. Græc.* lib. 2; *Schol.* Aristoph. *ad Ran.* v. 47), et recevaient quelquefois le nom de ἐμβάδες, (*Schol.* Aristoph. *ad Ecclesiaz.* v. 47.)

Digitized by Google

Les peaux des animaux tués à la chasse formaient le seul vêtement des anciens Grecs, qui ignoraient l'art de les préparer, et les portaient avec tout leur poil. (Diod. Sic. lib. 2; Pausan. lib. 8, cap. 1.) Leur coquetterie n'allait que jusqu'à prendre le soin de porter ce poil en dehors. (Pausan. lib. 10, cap. 38.) Les nerfs de l'animal servaient de fil; des épines tenaient lieu d'épingles et d'aiguilles. (Hesiod. *Oper.* v. 514.)

Le lin (Poll. lib. 7, cap. 16), le coton (*Id. ibid.* cap. 17; Pausan. lib. 5; lib. 7), et surtout la laine, entraient dans la fabrication des étoffes des Athéniens des derniers siècles. La tunique fut d'abord de toile. (Thucyd. lib. 1, cap. 6.) Le coton y fut substitué par la suite. Le peuple portait des étoffes non teintes, et faciles à laver. Les citoyens riches préféraient les étoffes de couleur, et particulièrement celles teintes en écarlate. La couleur pourpre était la plus estimée. (Plut. *in Alcib.*)

Les Athéniens portaient en été des vêtements extrêmement légers (*Schol.* Aristoph. *in Av.* v. 716.); et l'hiver, pour se défendre du froid, ils s'enveloppaient d'une large robe, dont la mode leur venait de Sardes, et dont le tissu se fabriquait à Ecbatane en Médie. (Aristoph. *in Vesp.* v. 1132.) Ils avaient des étoffes ornées d'une broderie d'or (Poll. lib. 4, cap. 18, seg. 116), et d'autres dont les couleurs éclatantes représentaient les fleurs les plus belles (Plat. *de Rep.* lib. 8); mais ces étoffes ne s'employaient que pour couvrir les statues des dieux (Aristot. *OEcon.*; Ælian. lib. 1, cap. 20), ou pour la parure des acteurs sur la scène. (Poll. lib. 4, cap. 18, seg. 116.)

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

MONNAIES, POIDS, ET MESURES DE LONGUEUR ET DE CAPACITÉ (1).

Les Athéniens avaient trois sortes de monnaies : la monnaie d'argent était la plus ancienne. L'or fut ensuite appliqué à cet usage; ce ne fut que longtemps après qu'on frappa des monnaies de cuivre. Les monnaies d'argent furent cependant toujours les plus usitées. De ce genre était la drachme; au-dessus de la drachme et en même métal étaient le didrachme ou double drachme, et le tétradrachme ou quadruple drachme; au-dessous, et aussi en argent, les pièces de 4, 3, et 2 oboles (la drachme en valait 6), l'obole et la demi-obole. (Poll. lib. 1, cap. 6.)

On trouva ensuite que les plus petites monnaies d'argent étaient trop sujettes à s'égarer, et on employa la monnaie de cuivre. (Aristoph. *in Ran.* 737; Cic. *Eccles.* 810; Callim. ap. Athen. lib. 15, cap. 3.) On frappa des pièces de cuivre de la valeur d'un huitième d'obole. (Poll. lib. 9, cap. 6.)

Les plus fortes monnaies d'or pesaient deux drachmes, et valaient vingt drachmes d'argent (Hesych. *in* Χρυσ.) L'or était fort rare en Grèce; on l'apportait de la Lydie et de la Macédoine, où les paysans le recueillaient en petites parcelles, sur le bord des torrents, après les pluies d'orage qui l'avaient détaché en paillettes des montagnes voisines. (Thucyd. lib. 4, cap. 105; Aristot. Strab. lib. 7.)

Les tétradrachmes étaient en argent. Les plus anciens

(1) Ce chapitre est extrait, en partie, de l'allemand de Rambach.

Digitized by Google

remontent à la guerre du Péloponèse. Ils portaient d'un côté la tête de Minerve, et de l'autre un hibou. Le travail en était très-grossier. Le mauvais goût général de la monnaie athénienne n'avait point échappé aux anciens Grecs, et le philosophe Zénon la compare à un discours où on ne trouverait que des locutions triviales et des expressions sans élégance. (Diog. Laert. *in Vit. Zen.*) L'esprit parcimonieux des trésoriers ne leur permettait pas d'allouer à ce travail des honoraires suffisants pour décider les artistes habiles à s'en charger. Cependant peu à peu on introduisit quelques améliorations; les tétradrachmes, sur lesquels on remarque un hibou placé sur un vase, et où on lit quelques noms ou monogrammes, sont d'une exécution beaucoup plus soignée. Ils furent en usage pendant les quatre ou cinq derniers siècles. (Pausan. lib. 1, cap. 2.) Les tétradrachmes athéniens sont sans date.

Chaque nation de la Grèce distinguait sa monnaie par une empreinte particulière. Outre les effigies de Minerve et du hibou, les Athéniens avaient adopté celle du sphinx, de Jupiter, Diane, Mars, Vulcain, Hercule, Esculape, Cérès, etc. Les Arcadiens y plaçaient Jupiter et son aigle, Mercure Cellenius et son caducée, etc. Les Corinthiens : Vénus et Minerve Χαλινίτις, la Chimère et Bellérophon, etc. Les Lacédémoniens : Castor et Pollux, Lycurgue, etc. (Spanheim, *de Usu et præt. num.* p. 398; Wachter *Archæolog.* p. 55; Oudin. *Hist. de l'acad. des inscr.* p. 277, fasc. 1.)

Les monnaies de cuivre recevaient les noms suivants : λεπτὸν, λεπτὶς, κίδαβος, κόλλυνον, κόλλυβος, πέλανορ, χαλκὸς ou χαλκοῦς, ὀβολὸς, ἡμιωβόλιον, διώβολον, τριώβολον, τετρώβολον.

Les monnaies d'argent étaient connues sous les dénominations suivantes : δραχμὴ ou ὁλκὴ, ἡμίδραχμον, δίδραχμον, τρίδραχμον, τετράδραχμον, πεντάδραχμον.

Les monnaies d'or recevaient les noms de στατὴρ, μνᾶ ou μνέα et τάλαντον, ἡμιτάλαντον, διτάλαντον, τριτάλαντον, δεκατάλαντον.

La valeur réelle des monnaies était très-différente non-seulement chez les différentes nations de la Grèce, mais chez le même peuple aux différentes périodes de son histoire.

Voici une échelle de monnaies qui montrera la valeur relative de chacune comparée aux autres.

Λεπτὸν											
7	Χαλκοῦς										
14	2	Δίχαλκος									
28	4	2	Ἡμιωβόλιον								
56	8	4	2	Ὀβολὸς							
112	16	8	4	2	Διώβολον						
224	32	16	8	4	2	Τετρώβολον					
336	48	24	12	6	3	$1\frac{1}{2}$	Δραχμὴ				
672	96	48	24	12	6	3	2	Δίδραχμον			
1,344	192	96	48	24	12	6	4	2	Τετράδ. ou Στατὴρ		
1,680	240	120	60	30	15	$7\frac{1}{2}$	5	$2\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{2}$	Πεντάδρ.	

Ces monnaies se convertissent ainsi en monnaies romaines ;

Χαλκοῦς répond à un peu plus que le teruncius $\frac{1}{40}$ denarii.
Δίχαλκος sembella $\frac{1}{20}$ —
Ἡμιωβόλιον libella $\frac{1}{10}$ —

Ces trois premières monnaies peuvent être évaluées de la manière suivante :

Χαλκοῦς répond à peu près au triens assis $\frac{2}{48}$ denarii.
Δίχαλκος bes, $\frac{2}{3}$ as ou $\frac{1}{24}$ —
Ἡμιωβόλιον $1\frac{1}{4}$ as ou $\frac{1}{12}$ —

Digitized by Google

Les autres suivent ainsi :

Ὀβολὸς	2 $\frac{1}{2}$ as ou $\frac{2}{3}$ sestertii ou $\frac{1}{6}$ den.
Τριώβολον	2 sestertii ou $\frac{1}{2}$ den. ou quinarius, victoriatus
Δραχμὴ	4 sestertii. ou 1 denarius.
Μνᾶ	400 sestertii.
2 $\frac{1}{2}$ μναῖ	1,000 sestertii ou 1 sestertium.
Τάλαντον ἀττικὸν (μναῖ)	24 sestertia, 24,000 sestertii, 6,000 denarii.

Ces monnaies valaient en monnaie de France :

	Fr	C.
L'obole.	»	15
La drachme ou 6 oboles.	»	90
Le stater d'or ou 25 drachmes.	22	50
Le stater de Cyzique ou 28 drachmes.	25	20
Le stater darique ou 50 drachmes.	45	»
Le stater d'argent ou mine (100 drachmes). .	90	»
Le talent ou 60 mines.	5,400	»

Pour bien apprécier la valeur des poids grecs, il ne suffit pas de connaître leur valeur relative, il faut pouvoir aussi les convertir aisément en poids romains, et donner leur valeur approximative en poids français.

Comparaison des poids grecs entre eux.

Λεπτὸν								
7	Χαλκοῦς							
28	4	Ἡμιωβόλιον						
56	8	2	Ὀβολός					
112	16	4	2	Διώβολον				
336	48	12	6	3	Δραχμή			
672	96	24	12	6	2	Δίδραχμον		
33,600	4,800	1,200	600	500	100	50	Μνᾶ	
2,016,000	288,000	72,000	36,000	18,000	6,000	3,000	60	Τάλ.

On se servait aussi de signes particuliers pour indiquer chacun de ces poids. Le signe du talent était τλ, de la mine μν, de la drachme ⊲, de la demi-drachme ⊳, de l'obole — ou ∼, du χαλκοῦς χα.

25.

Conversion des poids grecs en poids romains.

	Libra.	Uncia.	Semuncia.	Denar. consul.	Den. imp.	Scripulum rom.
Talent attique. . .	80	960	1,920	9,720	7,680	23,040
Mine.	1 $\frac{1}{3}$	16	32	112	125	384
Drachme.	»	»	»	1 $\frac{3}{25}$	1 $\frac{7}{25}$	3 $\frac{22}{25}$
Obole.	»	»	»	»	»	$\frac{1}{3}$

Ou bien :

	Talent.	Mine.	Drachme.	Obole.
1 Centopodium romanum. . . .	1$\frac{1}{4}$	75	7,500	45,000
1 Libra romana.	»	»	75	450
1 Uncia rom.	»	»	6$\frac{1}{4}$	37$\frac{1}{2}$
1 Sen. uncia.	»	»	3$\frac{1}{8}$	18$\frac{3}{4}$
1 Denarius consularis.	»	»	»	5$\frac{5}{14}$
1 Den. imperii romani.	»	»	»	4$\frac{11}{16}$
1 Scripulum.	»	»	»	1$\frac{3}{16}$

Si l'on suppose, comme Barthélemy, que la drachme pesait 79 de nos grains, on a les évaluations suivantes, en convertissant les grains en gros, onces, marcs et livres.

	Livres.	Marcs.	Onces.	Gros.	Grains.
1 drachme.	»	»	»	1	7
8 drachmes.	»	»	1	»	56
60 drachmes.	»	1	»	1	60
1 mine (100 drachmes). .	»	1	5	5	52
2 mines.	1	1	3	3	32
1 talent (60 mines). . . .	51	»	6	7	24

Pour la médecine les divisions étaient différentes :

Μνᾶ ἰατρικὴ	Λίτρα	Οὐγκία	Δραχμὴ	Γράμμα	Ὀβολὸς	Ἡμιώβολον	Κεράτιον	Σιτάριον
1$\frac{1}{3}$								
16	12							
128	96	8						
388	288	24	3					
768	576	48	6	2				
1,536	1,152	96	12	4	2			
2,304	1,728	144	18	6	3	1$\frac{1}{3}$		
9,216	6,912	576	72	24	12	6	4	

Digitized by Google

L'hippiatrique avait aussi les poids particuliers :

Μνᾶ					
$1\frac{1}{4}$	Λίτρα				
15	12	Οὐγκία			
$112\frac{1}{2}$	90	$7\frac{1}{2}$	Δραχμὴ		
$337\frac{1}{2}$	270	$22\frac{1}{2}$	3	Γράμμα	
675	540	45	6	2	Ὀβολὸς

Les mesures de longueur, dans leur origine, étaient prises des diverses parties du corps humain. Telles sont la coudée, le pied, le pouce, etc.

Conversion des mesures de longueur entre elles.

Δάκτυλος													
4	Παλαιστὴ ou Δοχμὴ												
10	$2\frac{1}{2}$	Διχὰς											
11	$2\frac{2}{4}$	$1\frac{1}{10}$	Ὀρθόδωρον										
12	3	$1\frac{1}{5}$	$1\frac{1}{11}$	Σπιθαμὴ									
16	4	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{5}{11}$	$1\frac{1}{3}$	Ποῦς								
18	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{7}{11}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{8}$	Πυγμὴ							
20	5	2	$1\frac{9}{11}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{9}$	Πυγὼν						
24	6	$2\frac{2}{5}$	$2\frac{2}{11}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	Πῆχυς					
96	24	$9\frac{3}{5}$	$5\frac{5}{11}$	8	6	$5\frac{1}{3}$	$4\frac{4}{5}$	4	Ὀργυιὰ				
1600	400	160	$145\frac{5}{11}$	$133\frac{1}{3}$	100	$89\frac{1}{8}$	80	$66\frac{2}{3}$	$16\frac{2}{3}$	Πλέθρον			
9600	2400	960	$872\frac{8}{11}$	800	600	$533\frac{1}{3}$	480	400	100	6	Στάδιον		
38400	9600	3840	$3490\frac{10}{11}$	3200	2400	$2133\frac{1}{3}$	1920	1600	400	24	4	Ἱππικ.	
76800	19200	7680	$6981\frac{9}{11}$	6400	4800	$4266\frac{1}{3}$	3840	3200	800	48	8	2	Μίλ.

On trouve encore dans les auteurs anciens quelques autres noms de mesures de longueur, tels que le πῆχυς βασιλήϊος, mesure persique de la longueur de 5 doigts : le παρασάγγης, autre mesure persique, équivalant à 30 stades; le σχοῖνος, mesure égyptienne équivalant à 60 stades; l'ἄκαινα, mesure de Thessalie, valant 10 pieds.

Digitized by Google

Pour mieux faire comprendre l'évaluation des mesures romaines, nous croyons devoir donner le tableau comparatif de ces dernières entre ellès.

Sicilicus									
3	Digitus								
4	$1\frac{1}{2}$	Uncia							
12	4	3	Palmus						
48	16	12	4	Pes					
60	20	15	5	$1\frac{1}{4}$	Palmipes				
72	24	18	6	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	Cubitus			
240	80	60	20	5	4	$3\frac{1}{2}$	Passus		
30,000	10,000	7,500	2,500	625	500	$416\frac{2}{3}$	125	Stadium	
240,000	80,000	60,000	20,000	5,000	4,000	$3,333\frac{1}{3}$	1,000	8	Milliare

Ces mesures se convertissent ainsi en mesures romaines de longueur (1).

Δάκτυλος. . .	1 $\frac{1}{24}$ digitus.
Παλαιστὴ. . .	1 palmus, $\frac{4}{24}$ digit.
Σπιθαμὴ. . .	3 palmi, $\frac{1}{2}$ digit.
Ποῦς.	1 pes, 2 $\frac{2}{3}$ digit.
Πυγὼν . . .	1 palmipes et $\frac{20}{24}$ ou $\frac{1}{4}$ digit.
Πῆχυς. . . .	1 cubitus, 1 digit.
Ὀργυιὰ. . . .	6 pedes, 4 digit.
Πλέθρον. . .	104 pedes, 2 $\frac{1}{3}$ digit.
Στάδιον. . .	625 pedes.
Ἱππικὸν. . . .	2500 pedes.

Le pied français était divisé en 1440 dixièmes de lignes, et le pied romain en 1306; et le pied romain étant au pied grec comme 24 est à 25, on a, en prenant les évaluations de Barthélemy, 1360 dixièmes de lignes et une légère fraction ou 11 pouces et 4 lignes pour le pied grec.

(1) Voyez pour les monnaies, poids et mesures des Romains, *les Antiquités romaines* de l'Anglais Adam, traduites en français et publiées en 2 vol. in-8°, avec des corrections et des additions, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n° 25, à Paris.

Digitized by Google

	Lieue (de 2,500 toises.)	Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1 pied grec.	»	»	»	11	4
2 pieds grecs. . . .	»	»	1	10	8
7 pieds grecs. . . .	»	1	»	7	4
1 stade.	»	94	3	»	»
27 stades.	1	51	9	»	»

Mesures attiques pour les liquides.

Μετρητής. . .	1										
Χοῦς.	12	1									
Ξέστης. . . .	72	6	1								
Κοτύλη. . . .	144	12	2	1							
Τέταρτον. . .	288	24	4	2	1						
Ὀξύβαφον. . .	576	48	8	4	2	1					
Κύαθος. . . .	864	72	12	6	3	$1\frac{1}{2}$	1				
Κόγχη. . . .	1,728	144	24	12	6	3	2	1			
Μύστρον. . . .	3,456	288	48	24	12	6	4	2	1		
Χήμη.	4,320	360	60	30	15	$7\frac{1}{2}$	5	$2\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	1	
Κοχλιάριον. . .	8,640	720	120	60	30	15	10	5	$2\frac{1}{3}$	2	1

On emploie par abréviation les signes suivants pour désigner les mesures :

Κλ	pour	Κοχλιάριον.
$\overset{\eta}{\mathrm{X}}$		Χήμη.
$\overset{\upsilon}{\mathrm{M}}$		Μύστρον.
$\overset{\upsilon}{\mathrm{K}}$	pour	Κύαθος.
ξο, Ξο		Ὀξύβαφον.
Κο		Κοτύλη.
$\overset{\mu}{\mathrm{H}}$		Ἡμίνα.
Τρ		Τρυβλίον.
ξε		Ξέστης.
$\overset{o}{\mathrm{X}}$		Χοῦς.

Digitized by Google

M (ε above)	Μετρητής.
K (μ above)	Κεράμιον.

Si l'on veut convertir ces mesures en mesures romaines, il suffit de se rappeler que le μετρητὴς se rapporte à l'amphora romaine, le χοῦς au congius, le ξέστης au sextarius, le κοτύλη à l'hemina, l'ὀξύβαφον à l'acetabulum, le κυάθος au cyathus; en observant cependant que l'amphora est d'un tiers plus petite que le μετρητὴς, c'est ce que témoignent plusieurs écrivains, et entre autre Fannius dans ces deux vers :

Attica præterea dicenda est amphora nobis
Seu cadus; hunc facies, nostræ si adjeceris urnam.

Voici les noms des mesures étrangères à l'Attique rapportées dans les auteurs anciens :

Ἀλάβαστρον est égal à ½ ξέστης ou sextarius. (Marc C. 14, v. 3; Luc. C. 7, v. 37.)

Ἀρυστὴρ, ἀρύστιχον, environ un cotyle. (Eustath. Hesych. *ad h. v.*)

Ἀρύταινα, environ un χοῦς. (Athen. lib. 10.)

Ἀπόῤῥυμα, mesure de Thèbes en Égypte, 11 ξέσται. (Epiph. *de Mesur. et poid.*)

Βαίων, mesure d'Alexandrie. (Hesych.)

Βάφιον, mesure tarentaine de la même capacité que l'ὀξύβαφον. Hesychius lui donne le nom de γάβενα, γάβαθον, γάμβριον.

Βίκος, à peu près la même que le στάμνος ou σταμνάριον. (Xenoph. *de Exped. Cyr.* lib. 1, 269.)

Δεῖνος, un μετρητής. (Athen. lib. 11, p. 467.)

Ἑλένιος, un τέταρτον ou quartarium. (Hesych. *ad h. v.*)

Ἐλέφας, 3 χόας. (Hesych.)

Digitized by Google

Ἡμικόλλιον, un demi-chénix. (Hesych.)

Ἡμίτιον, 4 χόας. (Hesych.)

Ἴνιον, mesure égyptienne, un ξέστης. (Cleopatra, *de pond.*)

Καμψάκης, 4 ξέστας. (Epiphan. *de mesur. et poid.*)

Κόλλαθον, mesure syriaque, 25 ξέστας. (Epiph.)

Κόφινος, mesure de Béotie, 3 χόας. (Poll. *Onom.* lib. 4, cap. 23.)

Κόνδυ, mesure persique, 10 κοτύλαι. (Athen. lib. 11.)

Λάγυνος, λάγυνον, d'où paraît venir le mot latin *lagena*, 12 κοτύλαι ou un χοῦς.

Μαθαλλὶς, un κύαθος. (Athen. lib. 11.)

Μάνης, 5 cotyles.

Μάρις, μάρης, 6 cotyles; Polyænus lui donne 10 χόας attiques. (Polyæn. *in Alm.* lib. 4.)

Μάριστον, 6 cotyles. (Hesych.)

Παντᾶνα ou πελάχνη, un cotyle. (Epiph.)

Ῥυτὸν, les uns disent 2, les autres 3 χόας. (Athen. lib. 11.)

Σαβιθὰ, mesure syriaque, un σαίτης.

Ὑδρία. On varie beaucoup sur cette mesure. Epiphanius lui donne 10 ξέσται d'Alexandrie, saint Jean trois μετρηταὶ (saint Jean, chap. 2, v. 6), Plutarque, 6 χόας. (Plut. *in Sol.*)

Mesures pour les choses sèches.

Μέδιμνος. . .	1									
Τριτεὺς. . . .	3	1								
Ἑκτεὺς. . . .	6	2	1							
Ἡμίεκτον. . .	12	4	2	1						
Χοῖνιξ.	48	16	8	4	1					
Ξέστης. . . .	96	32	16	8	2	1				
Κοτύλη. . . .	192	64	32	16	4	2	1			
Ὀξύβαφον. . .	768	256	120	64	16	8	4	1		
Κύαθος. . . .	1,152	384	192	98	24	12	6	1 ½	1	
Κοχλιάριον. . .	11,520	3,840	1,920	960	240	120	60	15	10	1

Les mesures romaines se divisent ainsi entre elles :

Quadrantal. . . .	1							
Modius.	3	1						
Sextarius.	48	15	1					
Hemina.	96	32	2	1				
Quartarius. . . .	192	64	4	2	1			
Acetabulum. . .	384	108	8	4	2	1		
Cyathus.	576	192	12	6	3	$1\frac{1}{2}$	1	
Lingula.	2,304	768	48	24	12	6	4	1

En comparant ces mesures aux mesures romaines, on trouve que

	Modius.	Sextarius.	Hemina.	Quartarius.	Acetabulum.
Le μέδιμνος valait	1	»	»	»	»
Le τριτεὺς	2	»	»	»	»
L'ἑκτεὺς	1	»	»	»	»
L'ἡμίεκτον	$\frac{1}{2}$	»	»	»	»
Le χοῖνιξ	$\frac{1}{8}$ ou bien	2	»	»	»
Le ξέστης	»	1	»	»	»
Le κοτύλη	»	»	1	»	»
L'ὀξύβαφον	»	»	»	2 ou bien	1

Voici le nom des mesures étrangères à l'Attique mentionnées dans les auteurs anciens.

Ἄδδιξ, ἄδδιξις, 4 chénix. (Hesych.)

Ἀρτάβη, mesure persique et égyptienne, un médimne attique et 3 chénix. (Herodot. *Hist.* lib. I, cap 181.) Fannius compare l'artaba égyptienne à $3\frac{1}{3}$ modius, et s'exprime ainsi :

Nam decem modiis explebitur artaba triplex.

Ἀχάνη, mesure persique, égale à 45 médimnes attiques. (*Scholiast.* Aristoph. *in Acarn.*; Suid. *ad h. v.* t. I, p. 401.)

Δάδιξ, 6 chénix. (Poll. *Onom.* lib. 4, cap. 33.)

Δικτία et δίπτυον, un demi-médimne. (Hesych.)

Digitized by Google

Ἡμικύπριον ou ἡμίκυπρον, mesure de Cypre, demi-médimne. (Poll. lib. 4, cap. 23; lib. 10, cap. 25.)

Κάμαρψις, mesure éolique, demi-médimne. (Hesych.)

Καπίθη, mesure persique, 2 chénix attiques. (Xenoph. *de Exped Cyr.* lib. 1.) Hesychius lui donne 2 cotyles attiques.

Κύπρος, κύπρον, médimne. (Poll. *Onom.* l. c.)

Μνασίον, μνάσις, deux médimnes. (Epiph. l. c.)

Οἶφιν, οἶφι, ὑφὶ, mesure égyptienne, 4 chénix. Suidas ne lui donne qu'un chénix. (Suid. t. 3, p. 674.) Cette mesure paraît être l'épha des Hébreux.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MOTS ET PHRASES GRECQUES

CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

B.

Digitized by Google

Δ.

Digitized by Google

Digitized by Google

E.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Z.

H.

Digitized by Google

Θ.

Digitized by Google

I.

Digitized by Google

K.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

M.

Digitized by Google

Digitized by Google

N.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

P.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

T.

Digitized by Google

Υ.

Digitized by Google

Digitized by Google

X.

Digitized by Google

Ψ.

Ω.

Digitized by Google

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.



Digitized by Google

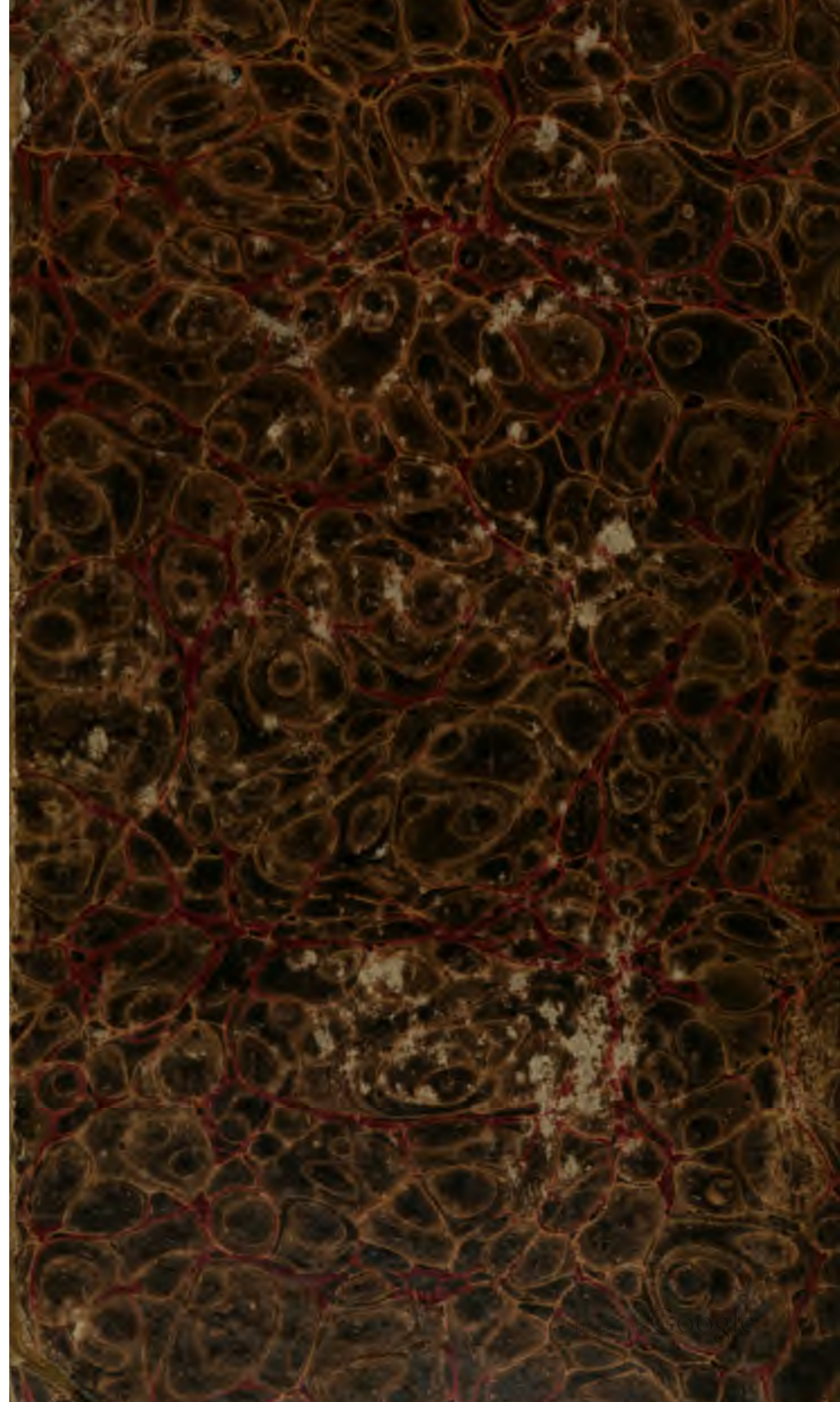
Digitized by Google

Digitized by Google





Digitized by Google



Digitized by Google